



Nations Unies

**Conseil d'administration
du Programme des Nations
Unies pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

**Rapport du Conseil d'administration
sur ses travaux en 2001**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2001
Supplément N° 15

Conseil économique et social
Documents officiels, 2001
Supplément N° 15

**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

**Rapport du Conseil d'administration
sur ses travaux en 2001**



Nations Unies • New York, 2001

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Première partie. Première session ordinaire	
I. Questions d'organisation	2
Débat consacré au PNUD	6
II. Plans d'action du PNUD pour la période 2000-2003	6
III. Cadres de coopération de pays et questions connexes	20
IV. Coopération technique entre pays en développement	40
Débat consacré au PNUD/FNUAP	44
V. Rapports au Conseil économique et social	44
VI. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1998-1999 : PNUD, FNUAP, UNOPS	50
VII. Questions financières, budgétaires et administratives	56
Débat consacré au FNUAP	57
VIII. Programmes de pays et questions connexes	63
IX. Questions diverses	72
Réunion commune aux Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, à laquelle a participé le Programme alimentaire mondial	76
X. Cadres d'indicateurs pour évaluations communes de pays	76
Deuxième partie. Session annuelle	
I. Questions d'organisation	90
Débat consacré au FNUAP	91
II. Rapport de la Directrice exécutive pour 2000	91
III. Engagements financiers en faveur du FNUAP	104
IV. Stratégie du FNUAP en matière d'information et de communication	106
Débat consacré au PNUD et au FNUAP	109
V. Processus de programmation	109
VI. Activités d'audit et de contrôle internes	113
VII. Rapports sur les missions de visite au Honduras et en Bosnie-Herzégovine	118

VIII.	Rapports du PNUD et du FNUAP sur leurs contributions au plan stratégique du système des Nations Unies pour le VIH/sida.	121
	Débat consacré au PNUD	127
IX.	Rapport annuel de l'Administrateur pour 2000.	127
X.	Fonds d'équipement des Nations Unies.	143
XI.	Les technologies de l'information au service du développement	145
XII.	Ressources financières	148
XIII.	Cadres de coopération avec les pays et questions connexes	152
XIV.	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.	154
XV.	Évaluation	157
XVI.	Questions diverses.	159
	Troisième partie. Deuxième session ordinaire	
I.	Questions d'organisation	164
	Débat consacré au PNUD	166
II.	Questions financières, budgétaires et administratives	166
III.	Plan de financement pluriannuel	174
IV.	Évaluation	175
V.	Cadres de coopération de pays et questions connexes	176
VI.	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.	184
	Débat consacré au FNUAP	187
VII.	Programmes de pays et questions connexes	187
VIII.	Questions financières, budgétaires et administratives	194
IX.	Questions diverses.	199
Annexes		
I.	Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2001.	200
II.	Composition du Conseil d'administration en 2001.	227

Première partie
Première session ordinaire

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York
le 26 janvier et du 29 janvier au 6 février 2001

I. Questions d'organisation

1. Le Conseil d'administration a élu comme membres du Bureau pour 2001 :
Président: S.E.M. Gert Rosenthal (Guatemala)
Vice-Président: M. Grant Robertson (Nouvelle Zélande)
Vice-Président: M. Azanaw Taddesse Abreha (Éthiopie)
Vice-Président: M. Le Hoai Trung (Viet Nam)
Vice-Président: M. Volodymyr Krohkmal (Ukraine)
2. Le Conseil d'administration a pris note du retrait des Comores et de l'élection de Djibouti par le Conseil économique et social pour remplacer ce pays comme membre du Conseil pour la période 2001-2003.
3. Le Président a rappelé les trois points interdépendants dont le Conseil d'administration avait débattu au cours de l'année précédente, à savoir: la réforme du PNUD dans le cadre des plans d'action pour la période 2000-2003, présentée par l'Administrateur; l'appel de ressources; la mobilisation de la volonté politique des donateurs ainsi que des pays bénéficiaires de programmes. Il a rappelé que cette volonté politique existait, comme on avait pu le constater lors de la réunion ministérielle de septembre 2000. Il importait de ne pas perdre de vue ces trois piliers et d'insuffler de la vie au programme ainsi que d'indiquer au PNUD la voie à suivre pour lui permettre d'honorer ses engagements à l'égard des pays bénéficiaires de programmes. En ce qui concerne le FNUAP, le Président a souhaité la bienvenue à Mme Thoraya Obaid, sa nouvelle Directrice exécutive. Dans le courant de l'année, le Conseil d'administration entreprendrait, lors de la session annuelle de 2001, l'examen des engagements financiers et les rapports annuels axés sur les résultats pour les deux organisations et, à la seconde session ordinaire de septembre 2001, celui des budgets de la période biennale pour le PNUD, le FNUAP et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). Le Président espérait que, dans le courant de l'année, l'occasion se présenterait de réfléchir sur le rôle directif du Conseil d'administration. Il a encouragé les membres du Conseil à poursuivre sur la voie de l'efficacité, de la transparence et de l'esprit de dialogue qui avaient de tout temps marqué ses travaux.
4. La Secrétaire du Conseil d'administration a présenté l'ordre du jour provisoire, les annotations, la liste des documents et le plan de travail pour la première session ordinaire de 2001, tels qu'ils figurent dans le document paru sous la cote DP/2001/L.1 et Corr. 1. Elle a indiqué que ce document avait fait l'objet de plusieurs rectificatifs : DP/2001/4/Corr.1; DP/CCF/BIH/2/Corr.1; DP/CCF/RUS/2/Corr.1 et DP/CRR/YEM/1/Corr. 1 et que le cadre de résultats stratégiques révisé du PNUD pour 2000 ainsi que les profils des nouveaux directeurs de bureaux régionaux avaient été distribués. Le document de séance concernant les choix possibles d'instruments de programmation au niveau des pays (DP/2001/CRP.1) avait été retiré afin de ne pas préjuger des résultats des travaux du groupe de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement sur les processus de programmation, dont il serait fait rapport à la session annuelle de 2001. Aucune demande de discussion séparée d'aucun des cadres de coopération de pays n'avait été faite au titre de la décision 96/7. Il y aurait, le 31 janvier, une réunion informelle

sur l'utilisation de la réserve opérationnelle par l'UNOPS et une autre, le 2 février, sur l'évaluation de l'association du PNUD avec la Banque mondiale.

5. Le Chef du Service de liaison avec le Conseil d'administration du FNUAP a informé le Conseil d'administration que Mme Thoraya Obaid, la nouvelle Directrice exécutive du FNUAP, prendrait pour la première fois la parole devant le Conseil le lundi 5 février et qu'elle parlerait de la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui le FNUAP, de la voie sur laquelle il est engagé ainsi que des défis auxquels il est confronté. Il a indiqué que le Comité de coordination des questions sanitaires se réunirait en avril 2001.

6. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour (DP/2001/L.1 et Corr.1) ainsi que le plan de travail révisé tel qu'il a été distribué et oralement révisé.

7. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport sur les travaux de la troisième session ordinaire de 2000 (DP/2001/1).

Plan de travail annuel pour 2001

8. La Secrétaire du Conseil d'administration a présenté le plan de travail annuel pour 2001 tel qu'il figure dans le document paru sous la cote DP/2001/3, indiquant que sa forme définitive lui avait été donnée au vu des observations qui avaient été faites sur le projet (DP/2000/CRP.13) dont le Conseil avait été saisi à la troisième session ordinaire de 2000 et en consultation étroite avec le Bureau. Elle a indiqué que l'année à laquelle il était fait référence au paragraphe 5 devrait être « 2001 ». Pour la première fois de l'histoire du Conseil d'administration, il n'y aurait que trois sessions en 2001, soit une de moins qu'auparavant. Elles seraient, dans toute la mesure du possible, consacrées à des questions précises : la première session ordinaire le serait à des questions d'organisation et à quelques questions de fond, la session annuelle à des questions de fond et de stratégie et la seconde session ordinaire à des questions budgétaires et financières. Le plan de travail de 2001 serait modifié si les travaux du Conseil en faisaient apparaître la nécessité. La Secrétaire a rappelé qu'une réunion commune avait lieu chaque année avec le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et que le Programme alimentaire mondial (PAM) y prenait part. Les délégations étaient invitées à faire part de ce qu'elles en auraient retenu. Ainsi qu'il en avait été convenu à la session annuelle de 2000, celle de 2001 serait marquée par une séance spéciale sur le volontariat à l'occasion du trentième anniversaire de la création du programme des volontaires des Nations Unies et pour célébrer l'Année internationale des volontaires.

9. La Secrétaire a fait observer que les éléments du plan de travail du PNUD pour 2001 prenaient appui sur les changements que l'Organisation avait subis au cours de l'année précédente. Le deuxième rapport annuel axé sur les résultats serait présenté à la session annuelle et serait rattaché pour la première fois à la séance consacrée aux engagements financiers. Les sous-objectifs du plan de financement pluriannuel qui seraient mis en évidence dans le rapport annuel axé sur les résultats de l'année 2000 étaient inclus dans le plan de travail. Le Fonds d'équipement des Nations Unies présenterait son premier rapport axé sur les résultats en 2001. À la session annuelle de cette même année, le Conseil d'administration serait saisi d'une évaluation approfondie des financements consentis à des fins spéciales. Les budgets biennaux du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS seraient présentés à la seconde session ordinaire de 2001.

10. Le Directeur du Bureau des ressources et des partenariats stratégiques a indiqué que les trois catégories dont se composait la partie du rapport relative au PNUD recouvraient des domaines d'une importance primordiale pour l'organisation, parmi lesquels figurait notamment le suivi de la réunion ministérielle, qui pourraient avoir des incidences sur les travaux du Conseil d'administration pour le reste de l'année. Le rôle du PNUD dans les situations de crise et d'après-conflit avait suscité un très vif intérêt. Par ailleurs, à la demande d'un certain nombre de pays, un rapport sur le rôle du PNUD dans le domaine de la technologie de l'information serait présenté lors de la session annuelle. En plus du traditionnel rapport au Conseil, un rapport annuel illustré serait également publié à temps pour la session annuelle. De nombreux importants documents de programmation seraient présentés au Conseil en 2001, notamment les deuxièmes cadres de coopération pour le programme mondial et pour la coopération technique entre pays en développement. Le deuxième rapport annuel axé sur les résultats s'inspirerait des progrès réalisés dans la comptabilisation des résultats à la session annuelle de 2001. À la seconde session ordinaire de 2001 aurait lieu la présentation du budget, dont la discussion serait liée à la présentation, à la session annuelle de 2001, d'un document de séance sur les problèmes et les principes relatifs au modèle de distribution et au système d'allocation de ressources dont il serait fait un examen détaillé en 2002. Une note contenant la réaction de l'Administrateur à l'évaluation des financements consentis à des fins spéciales serait présentée avec le rapport d'évaluation. La séance consacrée aux engagements financiers aurait lieu lors de la session annuelle, mais l'annonce des contributions envisagées serait attendue par écrit en début d'année.

11. Le Chef du Service de la liaison avec le Conseil d'administration du FNUAP a dit que l'année 2001 serait une année de réflexion et de transition. Comme il était dit dans le plan de travail, un certain nombre de processus en cours seraient examinés à la lumière des leçons apprises. À la session annuelle, le FNUAP présenterait un rapport annuel qui dresserait le bilan de l'année 2000 et un autre sur l'exécution du plan de financement pluriannuel du Fonds. Une analyse de situation avait été entreprise en ce qui concerne le plan de financement pluriannuel. La pratique d'une gestion axée sur les résultats ferait dorénavant l'objet d'une préoccupation constante du FNUAP. Il fallait espérer que les contributions envisagées, dont il serait, comme prévu, débattu lors de la session annuelle, seraient annoncées par écrit avant la fin du mois de mars 2001. Il y aurait, lors de la session annuelle, un débat important sur le processus d'approbation du programme avec présentation d'un rapport sur les résultats des travaux du groupe de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement. La stratégie en matière d'information et de communication serait examinée lors de la session annuelle de 2001.

12. Une délégation a rappelé qu'elle avait, à la session annuelle de 2000, encouragé le PNUD à jouer un rôle plus actif dans la coordination et la mise en oeuvre du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce et aux activités commerciales en faveur des pays les moins avancés. Elle a demandé, rejointe en cela par une autre délégation, l'inclusion d'un point sur le Cadre intégré dans le plan de travail pour 2001.

13. La Secrétaire a informé le Conseil d'administration qu'il serait possible d'organiser une réunion informelle du Conseil avant la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui devait se tenir du 14 au 20 mai 2001.

14. Le Conseil d'administration a approuvé le plan annuel de travail pour 2001 (DP/2001/3).

Calendrier des prochaines sessions

15. Le Conseil d'administration a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions de 2001 :

Session annuelle de 2001 : 11-22 juin 2001 (New York)

Seconde session ordinaire de 2001 : 10-14 septembre 2001*

*Sous réserve de l'approbation du Comité des conférences

16. Le Conseil d'administration a approuvé le programme de travail prévu pour la session annuelle de 2001 tel qu'il figure dans l'annexe à la décision 2001/7.

Débat consacré au PNUD

II. Plans d'action du PNUD pour la période 2000-2003

17. L'Administrateur a présenté les rapports sur la mise à jour des plans d'action du PNUD pour la période 2000-2003 (DP/2001/CRP.2) ainsi que sur le suivi de la réunion ministérielle du 11 septembre 2000 (DP/2001/CRP.3).

18. Les plans d'action pour 2000-2003 avaient entraîné, a indiqué l'Administrateur, la plus vaste refonte que le siège ait jamais connue et la réunion ministérielle avait donné de très bons résultats. En 2001, le PNUD s'attacherait à proposer une solution au problème du décalage constant entre ses aspirations, les attentes du Conseil et les niveaux de ressources disponibles. Malgré l'euphorie engendrée par le regain de volonté politique apparu lors de la réunion ministérielle ainsi que par le vent de renouveau et de dynamisme qui s'était mis à souffler au sein du PNUD, le niveau actuel des ressources ne laissait pas d'être très préoccupant.

19. L'Administrateur a annoncé les nominations des nouveaux administrateurs assistants et directeurs régionaux pour les États arabes, l'Asie et le Pacifique et l'Europe et la Communauté d'États indépendants, à savoir, respectivement, Mme Rima Khalaf-Hunaidi, M. Hafiz Pasha et M. Kalman Mizsei. Il a annoncé aussi que Mme Safiahtou Ba-N'Dow prendrait bientôt la direction du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement.

20. L'effectif du personnel du siège avait été réduit de 14 pour cent en chiffres nets et l'objectif de 25 pour cent paraissait devoir être pleinement atteint pour la fin de 2001. Pour la première fois depuis des années, l'effectif du personnel en poste à New York n'atteignait pas 1000. Le Bureau de la politique du développement avait été restructuré et 100 postes seraient transférés aux bureaux extérieurs. Des dispositions de départ volontaire avaient été prises pour 242 membres du personnel. Le nouveau Programme de perfectionnement des cadres avait été lancé, marquant ainsi le début du processus vital de renouvellement de l'organisation par le recrutement de 20 administrateurs en début de carrière. Le principe et les outils de gestion axée sur les résultats en matière de programmation et de gestion avaient été internationalisés. De nouvelles structures d'appréciation des performances et de responsabilisation avaient été introduites à tous les niveaux de l'organisation, avec mise en place d'un nouveau système d'évaluation du personnel, dont l'examen à 360 degrés. L'Administrateur a remercié les pays qui, en plus de l'appui qu'ils apportaient au budget de base, avaient à ce jour fourni au PNUD 8,5 millions des 13 millions de dollars qu'il fallait trouver pour pouvoir réaliser les plans d'action de la période 2000-2003.

21. Les résultats de l'enquête mondiale sur le personnel réalisée en 2000 étaient encourageants. Parmi le personnel du siège, la proportion de ceux qui pensaient que le processus de changement allait permettre d'améliorer les résultats d'ensemble de l'organisation était passée de 40 % en 1999 à 54 % en 2000 et, dans les bureaux de pays, cette proportion avait, elle aussi, augmenté, passant de 58 % à 63 %. On notait aussi une amélioration de la confiance dans le personnel de direction ainsi que dans les communications internes. Il y avait aussi une amélioration spectaculaire dans l'indice de suivi des engagements par les cadres supérieurs, cet indice passant de 41 à 50 % dans les bureaux de pays et de 22 à 44 % au siège. Le personnel se disait, à

plus de 80 %, fier de travailler au PNUD et fortement motivé et ils étaient 90 % à épouser les objectifs.

22. Il restait néanmoins beaucoup à faire, notamment en ce qui concerne les relations entre le siège et le terrain. Afin de pouvoir, au lieu de tracer des orientations générales, répondre directement, au moyen de services consultatifs appliqués au réel, à ce qu'étaient les besoins sur le terrain, il fallait des systèmes et un personnel de gestion du savoir. Le réseau des centres de contact sous-régionaux en compterait bientôt neuf de plus, avec décentralisation de personnel depuis New York. Une soixantaine de postes de conseillers d'orientation avaient été inventoriés comme devant être pourvus par des candidats de l'extérieur dans le cadre d'une grande campagne de recrutement, accompagnée d'annonces dans les publications mondiales et régionales les plus en vue.

23. Le but de cette réorganisation était de faire en sorte que le nouveau PNUD puisse fonctionner dans le sens envisagé par les plans d'action prévus pour la période 2000-2003. Les principaux domaines d'intervention prioritaire étaient les suivants : gouvernance démocratique, élimination de la pauvreté, prévention des crises et redressement d'après-conflit, gestion rationnelle de l'énergie et de l'environnement, lutte contre le VIH/sida et technologie de l'information et de la communication pour le développement.

24. L'Administrateur a décrit les actions engagées au niveau des pays : réduire de 15 % les dépenses administratives de base des services hors siège; développer les activités de plaidoyer et renforcer les partenariats; instaurer une nouvelle culture de dynamisme et de partenariat dans les bureaux de pays par une sélection des représentants résidents/coordonateurs résidents et simplifier les méthodes de travail et les mécanismes d'exécution.

25. Passant à la question de la baisse des ressources de base, l'Administrateur a insisté sur le fait qu'il ne serait pas possible de maintenir le rythme d'activité du nouveau PNUD sans un retournement de la situation à cet égard. Certes, la mobilisation des ressources consenties à des fins spéciales continuerait, mais les coûts de transaction seraient plus élevés et ce seraient des ressources moins aisées à utiliser que des ressources de base. Et, s'il était vrai que la volonté politique dont dépendait l'apport de ressources de base était réapparue lors de la réunion ministérielle, une augmentation globale de ces ressources, en dépit du fait que 11 donateurs avaient accru leur contribution individuelle en 2000, n'était pas encore chose faite. Bien que plus élevés en monnaie nationale, les engagements avaient encore baissé de 18 millions de dollars en 2000 pour s'établir à 663 millions. L'impact de ce recul des ressources de base se faisait sentir dans les services de base. Illustrant son propos, l'Administrateur a indiqué que le budget de base affecté aux activités des coordonnateurs résidents avait chuté de 40 % depuis 1998 et que le PNUD devait puiser de plus en plus dans les contributions consenties à des fins spéciales pour pouvoir continuer à financer ces fonctions clefs. Les donateurs avaient réagi par une contribution de 1,7 million de dollars pour financer des activités de coordination. Néanmoins, l'Administrateur a insisté sur le fait qu'il ne faudrait pas être obligé de faire appel à des ressources autres que de base pour financer d'indispensables activités de coordination de base ainsi que des services fondamentaux de développement, faisant observer que les postes de 30 % du personnel du siège étaient actuellement financés sur des contributions consenties à des fins spéciales. De plus, pour être dynamique, une stratégie de financement

complémentaire par des ressources consenties à des fins spéciales avait besoin de l'effet de levier d'une disponibilité suffisante en ressources de base pour pouvoir lancer des initiatives de programme et maintenir une base de programmes crédible.

26. Soulignant le fait que les ressources du programme pour l'Afrique avaient chuté de 60 % depuis 1992, l'Administrateur a fait remarquer que la baisse de ses ressources de base avait empêché le PNUD de continuer à axer son action sur les pays les plus pauvres.

27. À cause de l'état des ressources, l'Administrateur a indiqué qu'une seconde réunion ministérielle de suivi était nécessaire. Il y avait eu, venant de l'Union européenne, des signaux positifs en ce qui concerne les financements de base ainsi que des indications récentes de soutien aux programmes. L'Administrateur remerciait les présidences française et suédoise de l'Union européenne ainsi que le Commissaire Poul Nielson pour la direction éclairée dont ils avaient fait preuve. Une réunion ministérielle de suivi ferait le point sur les progrès accomplis et s'attacherait à rechercher la manière dont les réunions à venir, comme la Conférence sur le financement du développement, pourraient servir à rendre plus stable et plus durable la coopération des Nations Unies au développement afin de limiter ce qu'ont d'extrêmement aléatoires les financements facultatifs. Il n'y avait pas lieu de faire de cette réunion ministérielle une réunion annuelle, mais s'il était vrai qu'à plus long terme une session unique du Conseil au niveau des directeurs généraux pouvait être le meilleur moyen de mieux s'assurer les concours nécessaires, il n'en demeurait pas moins que la situation actuelle exigeait un dernier coup de pouce.

28. Les délégations ont rendu hommage au PNUD pour les progrès accomplis au cours de l'année 2000 en vue de renforcer son efficacité par la restructuration, par la décentralisation et par l'élargissement des partenariats. On l'a félicité aussi pour les mesures qui ont été prises pour améliorer les résultats individuels au moyen du nouveau système d'évaluation des résultats et des compétences. À cet égard, des délégations sont intervenues pour dire qu'elles se félicitaient de l'attention que l'Administrateur portait à l'amélioration des résultats au niveau des pays. Plusieurs ont indiqué que le processus avait été difficile pour le personnel du PNUD, auquel elles rendaient hommage pour sa diligence en faveur du développement et de la lutte contre la pauvreté. Les nouveaux directeurs régionaux ont été chaleureusement accueillis. Une délégation a rappelé la contribution de 2,5 millions de dollars que son pays avait faite en 2000 pour la réalisation des plans d'action de la période 2000-2003.

29. La restructuration du Bureau de la politique du développement et l'utilisation accrue des centres de contact sous-régionaux ainsi que des réseaux de savoir ont été accueillies avec satisfaction. Beaucoup d'intervenants ont vivement encouragé le PNUD à continuer à prendre des initiatives de portée mondiale, comme la Conférence sur les pays les moins avancés et la Conférence sur le financement du développement. On s'est félicité de le voir faire davantage appel aux institutions et aux compétences des pays bénéficiaires de programmes. Quelques délégations ont noté avec inquiétude que certaines activités avaient pris fin et elles ont souligné l'obligation où était le PNUD de répondre aux besoins des pays bénéficiaires de programmes dans les domaines prioritaires convenus.

30. Des délégations ont dit attendre avec beaucoup d'intérêt l'occasion que leur donnerait la présentation du rapport annuel axé sur les résultats à la session annuelle de 2001 de connaître les résultats des programmes. Les progrès réalisés dans la mise

en place d'un système de gestion axée sur les résultats ont été notés avec satisfaction. Les partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Union européenne, en particulier au niveau des pays, étaient encouragés. On a souligné le caractère fondamental du rôle de coordination que jouait le PNUD au niveau des pays. Plusieurs délégations ont mis l'accent sur le fait que les programmes du PNUD devaient répondre aux besoins divers des pays qui en bénéficiaient et que la coordination d'ensemble devait être laissée à ceux-ci. Un intervenant a mis l'accent sur l'importance des programmations conjointes ainsi que des programmes d'action à l'échelle d'un secteur. Un autre a demandé que l'on dise comment serait mesurée la productivité des bureaux de pays.

31. Beaucoup d'intervenants ont insisté sur le fait qu'il était urgent de mobiliser des ressources de base. Sans doute la volonté politique avait-elle été renforcée par la réunion ministérielle et sans doute plusieurs donateurs avaient-ils accru leur contribution, mais il n'en demeurerait pas moins que le total des ressources de base n'avait pas encore augmenté. Un intervenant a appelé l'attention sur le fait que le nombre des bureaux de pays risquait d'être réduit si le niveau des financements en ressources de base demeurerait aussi faible qu'il l'était. Il fallait plaider avec force la cause du PNUD auprès d'entités constituées du monde extérieur comme les médias, le secteur privé et la société civile aussi bien que des gouvernants et des corps législatifs. Plusieurs délégations ont indiqué que leurs gouvernements avaient l'intention d'augmenter ou de maintenir le niveau de leur contribution en ressources de base en 2001. Une délégation a également annoncé une augmentation des contributions de son gouvernement au Fonds d'équipement des Nations Unies et au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme. On a encouragé les donateurs qui ne donnaient pas assez à accroître leur contribution en ressources de base. Quelques délégations ont indiqué qu'elles payaient des montants considérables en dépenses locales des bureaux extérieurs à la charge des gouvernements.

32. Un grand nombre de délégations ont accueilli avec satisfaction l'idée des fonds d'affectation spéciale par thèmes, espérant que les pays les moins avancés en bénéficieraient. Une délégation a émis l'avis que ces fonds pourraient bénéficier de dons du secteur privé. Une autre a mis le PNUD en garde contre le danger de perdre de vue ses principales priorités. Plusieurs intervenants ont fait état de l'évaluation des ressources consenties à des fins spéciales dont le Conseil d'administration serait saisi à sa session annuelle de 2001.

33. Certains intervenants ont dit préférer, pour des raisons de temps et de coût de personnel, qu'il n'y ait pas d'autre réunion ministérielle en 2001; d'autres étaient d'avis d'attendre, avant de prendre une décision sur ce point, de connaître l'issue de la séance d'annonces de contributions à la session annuelle de 2001. Une délégation était favorable à l'organisation d'un débat à haut niveau de participation lors de la session annuelle de 2001, lorsque le Conseil serait saisi du rapport annuel axé sur les résultats et de la séance d'annonces de contributions. Certaines délégations ont émis l'idée d'une réunion ministérielle qui pourrait avoir lieu tous les quatre ans de manière à coïncider avec l'examen des plans d'action. Une autre possibilité serait que le Bureau du Conseil d'administration se réunisse au niveau ministériel. Une délégation a insisté sur la nécessité de donner plus d'impact à la réunion par une amélioration de sa structure. Une autre a souligné la nécessité d'examiner la manière dont le Conseil d'administration devrait s'y prendre pour donner au PNUD

l'appui politique et financier dont il a besoin. Il faudrait examiner aussi les résultats à attendre d'une nouvelle réunion ministérielle.

34. Une délégation se demandait si la mise en application du Pacte mondial du Secrétaire général devrait figurer au nombre des priorités du PNUD ou faire partie de son mandat et une autre se disait favorable à l'application de cette initiative au niveau local. On désirait en savoir davantage sur le Comité de la société civile.

Réponses

35. Répondant aux observations concernant la convocation d'une réunion ministérielle en 2001, l'Administrateur a dit qu'il se rangeait à l'avis de ceux qui avaient recommandé de prévoir, au cours de la session annuelle de 2001, une participation de haut niveau durant l'examen des annonces de contributions au PNUD, dont les résultats seraient communiqués par la suite aux ministres. S'ils estimaient que la crise du financement n'était pas finie, ceux-ci pourraient alors décider de se réunir à titre informel lors de l'Assemblée générale. Comme on l'avait dit, le PNUD n'avait pas à s'engager irréversiblement dans un processus de participation ministérielle, mais il fallait une participation à haut niveau des délégations aux sessions annuelles avec intervention des ministres au niveau de l'ensemble du processus. Il était important de revenir aux ministres après leur participation à la réunion ministérielle de 2000.

36. Les financements par ressources consenties à des fins spéciales ne sauraient en aucun cas se substituer aux ressources de base. Les fonds d'affectation spéciale par thèmes étaient destinés à mobiliser des montants accrus de ressources autres que de base en faveur des priorités des pays bénéficiaires de programmes et seraient consacrés aux domaines où la demande était la plus forte. En réponse à la question posée, l'Administrateur a indiqué qu'au cours des dernières années, le PNUD avait commencé à se doter de capacités internes capables de faire concurrence à celles des institutions spécialisées, des fonds et des programmes, source, par conséquent, de doubles emplois. Les Nations Unies continueraient à assurer, par l'établissement de solides partenariats avec les institutions spécialisées et avec d'autres partenaires encore, des services de spécialistes en coopération au développement.

37. L'Administrateur jugeait qu'il était important de s'ouvrir aux pays donateurs par l'organisation d'activités d'intérêt public, y compris par des contacts avec les parlements et les organisations non gouvernementales (ONG). Il a, en réponse aux observations faites par quelques délégations, fait savoir qu'il avait pris part à une activité dans le cadre de la réunion dite « alternative Davos », qui avait rassemblé 10 000 manifestants membres ou représentants d'ONG à l'occasion du Forum économique mondial de Davos, en Suisse, en janvier 2001. Il était clair que s'ouvrait une période de débats nouveaux sur les politiques économiques aux niveaux mondial et national et que, organisme indépendant, le PNUD avait pour mission spéciale d'offrir une tribune à l'expression de points de vue pour en alimenter ensuite le débat mondial.

38. L'Administrateur associé a souligné la nécessité de doser de manière appropriée les activités engagées dans les pays en crise et de le faire dans la perspective à plus long terme du développement. Il a également fait ressortir l'importance du travail que fait le PNUD en association avec les institutions de Bretton Woods, en particulier pour ce qui a trait à la production de documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté. Il a, en réponse à une question, expliqué

que le PNUD mettait la dernière main aux critères à l'aune desquels serait évaluée l'action des représentants résidents. À cet égard, de bonnes pratiques de gestion, la création de partenariats d'un type nouveau, la manière de gérer les ressources financières dont on disposait et le fait de savoir coordonner revêtaient une grande importance.

39. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion a remercié les délégations des observations encourageantes et constructives qu'elles avaient faites. À propos de la question de l'inégalité des résultats obtenus au niveau des pays, question dont la réunion ministérielle avait, elle aussi, été saisie, il a indiqué que la restructuration des bureaux de pays dans le sens des plans d'action pour la période 2000-2003 venait en tête des priorités de l'organisation pour 2001. Entrait dans le cadre de cette restructuration la définition d'un ensemble d'objectifs d'ordre général ainsi que d'objectifs spécifiques pour chacun des 136 bureaux de pays. On espérait que ceux-ci auraient, à l'avenir, un personnel moins nombreux mais plus qualifié. Quant à la cessation de service de personnel national en 2000, cela s'expliquait par les redistributions de personnel entre régions, notamment par un renforcement du personnel dans les régions Afrique et Europe de l'Est et Communauté d'États indépendants. Une autre raison en était la qualité du travail fourni. En 2001, le programme de cessation de service serait étendu aux bureaux de pays; les économies qui seraient ainsi réalisées serviraient à la formation de leur personnel. Le nouveau style de gestion fondé sur des normes de productivité et de résultats serait étayé par les nouveaux cadres de résultats stratégiques et le rapport annuel axé sur les résultats tandis que la fiche relativisée des résultats serait établie par rapport à la fiche des transformations prévues par les plans d'action pour la période 2000-2003. De gros efforts de simplification des méthodes de travail continuaient à être faits. Les services de conseils d'orientation permettraient aux bureaux de pays de tirer parti des postes du Bureau de la politique du développement qui seraient externalisés ainsi que des centres de contact sous-régionaux et de se brancher sur les réseaux de savoir. L'Administrateur assistant se réjouissait à la perspective des discussions qu'il aurait à titre informel avec le Conseil d'administration sur le budget biennal pour 2002-2003.

40. Le Directeur du Bureau des ressources et des partenariats stratégiques a souligné le fait que les partenariats sont un élément essentiel des plans d'action pour 2000-2003. En réponse à la question posée, il a fait savoir que l'enquête sur les partenariats avait été envoyée à 17 pays sous forme d'enquête pilote et que les résultats en seraient communiqués au Conseil d'administration à une date ultérieure. Il a indiqué aussi que les incitations au partenariat faisaient suite à une offre du Royaume-Uni tendant à financer des initiatives de transformation dans lesquelles les représentants résidents pourraient s'engager au niveau des pays, ce qui procurerait un minimum d'appui de base en un temps de ressources limitées. Il a fait remarquer que les partenariats créés avec la société civile et le secteur privé l'étaient avec le concours des gouvernements au niveau des pays. Il a souligné aussi qu'il fallait respecter davantage la demande des pays quand il s'agissait d'activités financées au moyen de ressources consenties à des fins spéciales, indiquant que ce type de financement était inclus dans le cadre de financement pluriannuel et le cadre de résultats stratégiques. Il fallait aussi l'appui du Conseil d'administration pour engager le PNUD dans des discussions au niveau régional, ainsi qu'il en avait été débattu à la réunion ministérielle.

41. Le Conseil d'administration a pris note de la mise à jour des plans d'action du PNUD pour 2000-2003 (DP/2001/CRP.2) ainsi que du rapport sur le suivi de la réunion ministérielle du 11 septembre (DP/2001/CRP.3), avec les observations dont ils ont fait l'objet.

Rôle du PNUD dans les situations de crise et d'après-conflit

42. L'Administrateur a présenté le rapport sur le rôle du PNUD dans les situations de crise et d'après-conflit (DP/2001/4 et Corr.1), indiquant qu'une longue période de consultations s'était ouverte à ce sujet depuis la deuxième session ordinaire de 2000, lorsque le Conseil d'administration avait été pour la première fois saisi de la question.

43. Le PNUD avait tout lieu d'être fier de son action dans les situations de crise et d'après-conflit. Il n'était pas pour autant en train d'essayer de se forger un nouveau type d'intervention non plus que de rechercher de nouveaux mandats. Il voulait, plutôt, tirer parti de l'expérience qu'il avait acquise et intégrer systématiquement le travail qu'il faisait à cet égard dans le cadre plus large de ses opérations. Sa neutralité et sa capacité d'aide à la mise sur pied de coalitions pour lutter contre la pauvreté lui valaient un crédit extraordinaire dans les situations de crise et d'après-conflit, comme aussi son aptitude avérée à travailler dans des domaines sensibles comme l'affermissement du processus électoral, la promotion de la primauté du droit et la réconciliation nationale. Mais le PNUD devait aussi être un acteur opérationnel crédible, sachant mettre en balance, d'une part, le besoin d'obtenir des résultats tangibles pour les plus désavantagés et les plus vulnérables et, d'autre part, les exigences, moins tangibles mais tout aussi essentielles, de son rôle de partenaire, de catalyseur et de renforceur de capacités en amont. Ces dernières fonctions, il s'en acquittait de plusieurs manières : a) en assurant la présidence du Groupe des Nations Unies pour le développement et, en tant que Programme des Nations Unies pour le développement, en appuyant et en renforçant les moyens d'action des équipes de pays et des coordonnateurs résidents; b) en jouant un rôle spécial d'aide à la réduction de l'écart de financement et de planification entre l'aide humanitaire et l'aide au développement; c) au moyen des programmes de développement de zone, qui constituaient des plates-formes de programmation interinstitutions et qui mettaient à profit les compétences spéciales du PNUD dans des domaines clés comme le déminage, le ramassage des armes légères et la réinsertion; d) par les gains de temps et d'efficacité qu'il pouvait réaliser en encourageant les équipes de pays à exploiter toute la gamme des options d'exécution, depuis les organisations non gouvernementales jusqu'aux agents d'exécution, y compris, dans les cas appropriés, l'exécution directe.

44. L'Administrateur a fait observer que le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (le « Rapport Brahimi ») reconnaissait que les structures actuelles des Nations Unies n'avaient pas été pleinement mises à profit pour aider à la consolidation de la paix par le développement. À cet égard, le PNUD avait pour mandat aussi bien que pour volonté d'aider les sociétés à réduire le nombre et l'incidence des conflits en s'attaquant à la dynamique sociale et économique de leur vulnérabilité. Le rétablissement de la confiance entre les pouvoirs publics et la population était également au cœur du processus de consolidation de la paix et de prévention d'un retour de la violence. Ainsi, les compétences que possédait le PNUD en matière de gouvernance et de renforcement des capacités, jointes à ses moyens d'action opérationnels, constituaient un pendant

aux stratégies politiques et de maintien de la paix du Département des affaires politiques et du Département des opérations de maintien de la paix. Par ailleurs, des partenariats productifs avec des composantes du système des Nations Unies, y compris avec le Programme des volontaires des Nations Unies, avec des organismes associés au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ainsi qu'avec la Banque mondiale étaient essentiels.

45. Le rapport décrivait les activités en cours, activités qui exigeraient une importante réorganisation interne dans sens des compétences et des services de base nécessaires. La Division des interventions d'urgence jouait un rôle essentiel, élaborant et mettant en oeuvre la stratégie, rationalisant l'appui à la gestion et aux opérations et mettant au point un ensemble plus léger et plus souple d'instruments de programmation. Les consultations internes avec les partenaires s'articulaient sur des changements de plus grande portée qui viendraient renforcer ce qu'il existait de compétences et de savoir tout en fournissant un soutien plus concret au système des coordonnateurs résidents, y compris une meilleure intégration de l'assistance du siège aux pays en crise, la constitution d'équipes de redressement de transition et une meilleure mise en réseau du savoir sur les situations de crise et d'après-conflit.

46. L'Administrateur a confirmé que l'objectif de 5 % des ressources de base pouvant être allouées au titre de la catégorie 1.1.3 pour parer à des situations spéciales de développement serait maintenu. Mais, avec l'aggravation de l'état des ressources, le total des ressources de la catégorie 1.1.3 était tombé de son niveau d'environ 50 millions de dollars où il se trouvait quatre ans plus tôt à moins de 20 millions en 2001. Les ressources complémentaires devenaient de plus en plus importantes pour permettre au PNUD de continuer à financer un programme viable d'intervention dans des situations de crise et d'après-conflit, mais les ressources de la catégorie 1.1.3 demeuraient un levier indispensable pour ce type de financement. Rien qu'au niveau central, la Division des interventions d'urgence avait recueilli, en 2000, une soixantaine de millions de dollars en ressources autres que de base pour fonds d'affectation spéciale à l'échelle mondiale. Les accords de participation aux coûts conclus au niveau des pays avaient permis de réunir au moins trois fois ce montant.

47. En conclusion, l'Administrateur a indiqué qu'il restait, certes, beaucoup à faire, mais qu'on avait maintenant une bonne idée de ce que le PNUD devrait faire et de la manière dont cela devrait être fait. Cela lui donnait une plate forme à partir de laquelle lutter contre les liens corrosifs entre pauvreté, crise et conflit, qui faisaient depuis longtemps obstacle au progrès économique et social dans beaucoup des régions les plus pauvres du monde.

48. Les délégations ont accueilli avec satisfaction le rapport et la déclaration de l'Administrateur. Beaucoup se sont déclarées favorables au rôle du PNUD dans les situations de crise et d'après-conflit dans les domaines pour lesquels il jouissait d'un avantage comparatif, tels qu'ils étaient énoncés dans le rapport. On a noté qu'un quart des pays qui bénéficiaient d'un programme du PNUD étaient en crise ou relevaient d'un conflit. De nombreuses délégations ont donné des exemples de ce que faisait le PNUD dans des pays bénéficiaires de ses programmes qui se trouvaient dans des situations de crise ou d'après-conflit, y compris au lendemain de catastrophes naturelles.

49. De nombreux intervenants ont mis en évidence l'importance du rôle de coordination que le système des coordonnateurs résidents faisait jouer au PNUD au niveau des pays. À cet égard, une délégation a demandé un complément d'information sur la manière dont le rôle du PNUD dans les situations de crise et d'après-conflit s'accorderait avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et l'évaluation commune de pays. On a cité comme particulièrement important le rôle du PNUD dans la période de transition entre secours et développement.

50. Plusieurs délégations étaient tout à fait d'avis que le principal rôle du PNUD, dans les situations de crise et d'après-conflit, était de s'employer à renforcer les capacités et à éliminer les causes profondes de la pauvreté. Un intervenant a fait valoir l'importance de son rôle en matière de bonne gouvernance dans des activités telles que la promotion de la primauté du droit, la réconciliation nationale et l'affermissement du processus électoral. Pour certaines délégations, d'autres éclaircissements étaient encore nécessaires sur la nature et le rôle du PNUD dans les situations de crise et d'après-conflit, en particulier dans le domaine de la prévention des conflits. D'autres ont mis l'accent sur le caractère essentiel de son rôle dans l'évaluation et la réduction du risque et de la vulnérabilité des pays aux catastrophes naturelles. Une délégation souhaitait voir définir une stratégie plus précise de réduction des catastrophes et d'atténuation de leurs effets au niveau des pays et des régions.

51. Plusieurs intervenants se sont dits tout à fait favorables au rôle du PNUD dans la prévention des conflits, notamment en ce qui concerne les mesures notées au paragraphe 45 du document paru sous la cote DP/2001/4, et singulièrement dans des domaines comme la lutte contre la propagation de l'épidémie de VIH/sida. Quelques délégations ont plaidé en faveur d'une attention accrue aux systèmes d'alerte rapide en cas de catastrophes, qu'elles soient le fait de l'homme ou de la nature. D'autres ont demandé un complément d'information sur la manière dont le PNUD s'y prendrait pour prévenir des conflits, certaines notant que des aspects de la question tels que la définition de ce qu'il fallait entendre par la sécurité de l'être humain ne suscitaient pas encore l'adhésion de tous les États membres.

52. Beaucoup d'intervenants ont souligné que les activités déployées dans les situations de crise et d'après-conflit soulevaient des problèmes qui avaient des incidences directes sur le développement national. Plusieurs ont insisté sur le fait qu'il était important que les gouvernements assument la propriété des programmes nationaux, disant que le PNUD ne devrait intervenir dans des situations de crise et d'après-conflit que sur l'invitation des gouvernements. Selon une délégation, le document aurait pu en dire davantage sur les faiblesses passées, indiquant dans quels domaines un rôle du PNUD aurait été marginal dans une situation de crise ou d'après-conflit. Plusieurs délégations se sont dites favorables à l'idée de porter une plus grande attention à la démonstration des effets d'une situation de crise ou d'après-conflit, un intervenant proposant que le PNUD mette sur pied un programme pour évaluer l'impact que pouvait avoir un conflit.

53. Plusieurs intervenants ont fait remarquer qu'il n'y avait pas encore de consensus sur certaines des propositions décrites dans le document, y compris sur celles qui émanaient du rapport Brahimi, qui n'avaient pas reçu l'aval de tous les États membres. Une délégation a demandé que la discussion du rapport soit renvoyée à la session annuelle de 2001.

54. De nombreux intervenants ont souligné l'importance de la coordination, de la coopération et de la clarté des mandats et des structures à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations comme la Banque mondiale, l'Union européenne et les organisations régionales (comme l'Organisation de l'unité africaine et la Commission régionale pour l'Afrique) dans les situations de crise et d'après-conflit. Il fallait en particulier une coopération étroite entre le PNUD, le Département des affaires politiques, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Département des opérations de maintien de la paix. Certains intervenants ont fait observer que le Département des affaires politiques et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires n'avaient pas de rôle opérationnel dans les pays en crise et on espérait que ces départements verraient leurs rôles comme des rôles séparés mais mutuellement bénéfiques pour le coordonnateur résident. Le rôle que le Groupe des Nations Unies pour le développement jouait comme coordonnateur des actions de développement au siège dans les situations de crise et d'après-conflit, y compris en matière de prévention, rencontrait l'assentiment des délégations. Des précisions ont été demandées pour plus tard sur la manière dont le rôle du PNUD s'accorderait avec le modus operandi du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi que de l'évaluation commune de pays.

55. Une délégation a souligné qu'il fallait analyser plus avant la cohérence des rapports avec les autres acteurs. Elle a, rejointe en cela par d'autres, demandé un complément d'information sur la manière dont la stratégie du PNUD en matière de partenariats s'accordait avec la méthode Brookings, qui vise à combler l'écart entre l'aide humanitaire et l'aide au développement. On voulait aussi de plus amples informations sur les rapports qu'il y avait entre la création d'un groupe de la consolidation de la paix au sein de la Division des affaires politiques et le débat sur la consolidation de la paix au Conseil de sécurité. On a demandé une définition claire des nouveaux partenariats les mieux adaptés à l'action du PNUD et on voulait savoir si ces partenariats impliqueraient une élaboration concertée des politiques et une programmation conjointe.

56. Certains intervenants ont dit que le coordonnateur des affaires humanitaires devrait, dans certains cas, être quelqu'un d'autre que le coordonnateur résident. On a noté avec satisfaction le fait que l'on porte une plus grande attention au choix de coordonnateurs résidents ayant une expérience de l'aide humanitaire. Un intervenant a déclaré que l'action des coordonnateurs résidents devrait, du fait qu'ils étaient représentants spéciaux du Secrétaire général, être évaluée au cas par cas ainsi que le suggérait le rapport Brahimi.

57. Un intervenant a demandé des éclaircissements sur l'argumentation développée au paragraphe 8 du document DP/2001/4 et fait remarquer que l'expression « personnes déplacées » n'avait pas reçu l'aval du Conseil économique et social. Un autre a fait valoir, se référant à l'alinéa d) du paragraphe 36, qu'il serait difficile au PNUD de faire rapport au Conseil d'administration sur la manière dont il aurait rétabli la sécurité dans les pays bénéficiaires de programmes. Un autre avait des doutes sur ce qui est dit au paragraphe 39 concernant la promotion de l'État de droit, et il mettait le PNUD en garde contre le danger qu'il y aurait à s'aventurer dans des domaines qui faisaient intervenir des jugements de valeur.

58. Les délégations ont souligné la difficulté de la situation en matière de ressources. Certaines ont insisté sur la nécessité de maintenir la limite de 5 % de ressources de base autorisées au titre de la catégorie 1.1.3 afin de ne pas en faire

pâtir d'autres activités de développement. On a encouragé le PNUD à trouver et à appliquer des solutions novatrices pour le financement de la gestion des crises. Une délégation a informé le Conseil d'administration qu'elle avait l'intention de fournir au PNUD une contribution destinée au financement de ses activités dans les situations de crise et d'après-conflit. Une autre a demandé que l'on établisse chaque année des statistiques sur le financement, au moyen de ressources de base et autres, des activités déployées dans les situations de crise et d'après-conflit. Un intervenant a invité le PNUD à engager, au sein de l'Organisation des Nations Unies, un débat sur les incidences qu'avaient sur le développement les stratégies actuelles de nombreux donateurs qui destinaient leur aide, même s'il s'agissait d'allègement de dette, aux pays qui obtenaient de bons résultats sur le plan économique et social, ce qui excluait un grand nombre de pays qui se trouvaient dans des situations de crise ou d'après-conflit.

59. Des intervenants ont fait valoir la nécessité de doter le PNUD de capacités accrues d'intervention dans des situations de crise et d'après-conflit, notamment par le renforcement de la Division des interventions d'urgence et la formation de coordonnateurs résidents et autre personnel. L'intégration des activités de crise et d'après-conflit à celles des bureaux régionaux et la constitution de réseaux de savoir ont été accueillies avec satisfaction. On s'est félicité aussi de la mise sur pied de projets pilotes comme la constitution d'équipes d'aide au relèvement en période de transition. Si certaines délégations se déclaraient favorables à l'idée d'un rapport mondial sur la vulnérabilité, d'autres demandaient des précisions sur la nature de ce rapport.

60. Le représentant de l'Organisation internationale du travail (OIT) s'est étendu sur le travail que fournit l'OIT dans les situations de crise et d'après-conflit, faisant observer que, comme d'autres partenaires en développement, son organisation intervenait en règle générale dès les premiers stades de l'opération. Il était essentiel, durant le processus de reconstruction, de veiller à assurer des possibilités convenables de travail au grand nombre de ceux qui n'en avaient pas et qui souffraient de pauvreté et d'exclusion sociale du fait de la crise. Il fallait en outre faire respecter les droits fondamentaux de ceux qui travaillent ainsi que les principes et les normes applicables au travail. L'OIT était résolue à oeuvrer avec les organisations humanitaires et avec celles de développement à la sauvegarde de l'emploi et à s'attaquer avec elles aux autres incidences sociales et économiques des crises à tous les stades de leur évolution.

61. Le représentant du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a fait ressortir l'importance de ce que faisait le PNUD pour les enfants et les jeunes, en particulier dans la prévention des conflits et l'atténuation des effets des catastrophes naturelles, soulignant qu'il était important, en temps de crise, de soutenir les services sociaux de base. L'UNICEF a détaché des membres de son personnel auprès des équipes de pays et se félicitait de voir que le PNUD faisait appel à des coordonnateurs résidents dotés d'une plus grande expérience des questions humanitaires.

62. Le Représentant du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) s'est déclaré satisfait du document DP/2001/4. Il a décrit, dans ses grandes lignes, le travail que faisait le HCR dans les situations d'après-conflit et encouragé le PNUD à contribuer au renforcement de la capacité d'absorption des sociétés qui sortent d'un conflit afin que ces sociétés puissent prendre soin de leurs membres, et

notamment des réfugiés qui étaient de retour. On espérait aussi que le PNUD renforcerait la capacité d'adaptation des populations, y compris des anciens réfugiés. Le HCR faisait sien le désir qu'avait le PNUD de tirer parti de précédents programmes d'aide humanitaire afin que leurs apports deviennent des atouts pour le développement. Le HCR entendait oeuvrer avec le PNUD à faire en sorte que, par des activités de planification conjointes, le dénouement des situations de crise mène aussi tôt que possible à des transitions sans contretemps. Les deux organisations avaient, de leur expérience passée, des enseignements à la fois positifs et négatifs à tirer. C'est ainsi, par exemple, que, pour certaines situations de crise, le Groupe conjoint des programmes de réinsertion de l'ONU au Rwanda, qui faisait l'objet d'une évaluation, pouvait être considéré comme un modèle approprié à suivre avec intérêt. Des possibilités d'activités communes PNUD-HCR étaient à l'étude.

63. L'Administrateur a fait remarquer que, sur les 34 pays qui étaient le plus loin d'atteindre les objectifs de développement définis par la communauté internationale, 22 avaient connu récemment, ou connaissaient encore, des situations de conflit. Nul ne contestait qu'il y avait des rapports entre l'absence de développement durable, la présence de la pauvreté et l'existence d'une situation de conflit. Le PNUD devait intervenir en tant qu'organisme de développement neutre. Il était présent dans les pays en proie à un conflit durant toutes les phases de l'évolution de ce conflit, avant, pendant et après. Il lui fallait maximiser ses concours durant chaque phase et saisir les inégalités qui avaient contribué au conflit. Il devait aussi encourager les gouvernements à adopter des stratégies de développement conçues pour s'attaquer aux racines de ces conflits et à élaborer des modèles propres à assurer la prestation des services de base et à favoriser le déploiement d'activités opérationnelles d'après-conflit dans des domaines comme la gouvernance. Le rôle du PNUD en matière de gouvernance se situait dans le domaine du renforcement des capacités et non dans le domaine politique, aussi bien dans les situations d'après-conflit qu'en temps normal. Le PNUD prenait part, à une échelle modique et en coopération avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, à des distributions de matériel pendant les situations d'urgence. La spécialisation avait eu pour résultat de créer des partenariats cohérents entre les diverses organisations appelées à intervenir dans les situations de crise et d'après-conflit. L'intégration avait conduit à une division du travail. À la question concernant l'écart entre l'aide humanitaire et l'aide au développement et la méthode Brookings, l'Administrateur a répondu que, par ses attributions opérationnelles ainsi que par le rôle des coordonnateurs résidents, le PNUD apportait un concours appréciable au cours de cette période, lorsqu'il fallait mettre en route des programmes et en un temps où la Banque mondiale et l'Union européenne n'étaient pas en mesure de commencer leur oeuvre de reconstruction. Il espérait que le PNUD pourrait jouer un plus grand rôle durant cette période, mais compter sur la possibilité de mobiliser des ressources autres que de base pour financer des activités à cet égard conduisait à des retards d'exécution. En un temps où, comme actuellement, les financements en ressources de base étaient en baisse, il y avait toujours de bonnes raisons de continuer à rechercher d'autres types de ressources pour financer des activités de temps de crise et d'après-conflit. L'Administrateur a pris note avec satisfaction des nombreux témoignages de soutien apportés au PNUD au cours du débat, soulignant une fois de plus que son organisation n'accepterait pas de nouveaux mandats dans le domaine des situations de crise et d'après-conflit.

64. L'Administrateur associé a pris note des réserves exprimées par certaines délégations concernant le mandat du PNUD ou le risque de le voir glisser vers des activités d'ordre politique ou d'utiliser des concepts nouveaux. Il veillerait à ce que le dialogue se poursuive dans le sillage de la session du Conseil d'administration. Le PNUD se trouvait actuellement confronté, dans le domaine des conflits, à des situations nouvelles qui faisaient souvent appel à de nouveaux acteurs et qui étaient le résultat de conflits internes. La lutte contre la pauvreté et l'aide aux catégories de population les plus vulnérables, à partir d'une programmation pour l'avenir, étaient, comme il était dit au paragraphe 35 du document DP/2001/4, de la plus haute importance. La prévention des conflits comportait de toute évidence une perspective de développement. Enfin, l'Administrateur associé a indiqué que le PNUD était engagé dans la discussion du rapport Brahimi et qu'il avait l'intention de contribuer à en réaliser les recommandations qui entraient dans le cadre de son mandat.

65. Le Directeur de la Division des interventions d'urgence a dit que le débat se poursuivrait de manière informelle avec le Conseil d'administration, car beaucoup des aspects dont il était débattu restaient à résoudre, en particulier ceux qui avaient trait aux recommandations du rapport Brahimi et à la méthode Brookings. Il a rappelé que le PNUD faisait partie, avec le Département des opérations de la paix, d'un groupe de travail chargé de définir les éléments qui pourraient se prêter à une coopération avec les opérations de maintien de la paix. De nombreux efforts étaient déployés en vue de rendre l'équipe de pays mieux en mesure de faire face à des situations de nature humanitaire. Le PNUD travaillait, intérieurement et en coopération avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, à la planification préalable aux catastrophes naturelles. Des consultations auraient lieu avec le Conseil d'administration concernant la réalisation du premier rapport mondial sur la vulnérabilité. Le PNUD avait répondu à la demande d'aide à la planification préalable aux catastrophes naturelles que lui avaient adressée plusieurs pays. En ce qui concerne le vide consécutif à une situation de crise, le Directeur de la Division des interventions d'urgence a fait remarquer qu'il ne s'agissait pas uniquement d'un vide financier, mais que c'était aussi un vide de moyens d'action. Les équipes chargées d'oeuvrer au redressement du pays pendant la période de transition avaient pour mission d'y remédier et comprenaient un grand nombre de partenaires attachés au redressement à long terme du pays. La formule serait mise à l'essai au cours des mois à venir. Enfin, la définition du rôle du PNUD dans les situations de crise et d'après-conflit n'avait rien de définitif et les consultations se poursuivraient avec le Conseil sur la question.

66. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2001/1 (voir annexe I).

67. Un intervenant a fait savoir qu'il ne serait pas opposé à l'adoption de la décision sur les situations de crise et d'après-conflit; il souhaitait toutefois faire quelques observations. L'intervention du PNUD dans des situations de crise et d'après-conflit donnait, a-t-il dit, une dimension politique à ses activités et n'entrait pas dans le cadre de sa mission telle qu'elle avait été approuvée par le Conseil d'administration le 15 mai 1996. Il fallait, par contre, soutenir ses interventions en cas de catastrophes naturelles. Ensuite, le PNUD ne devrait pas se lancer dans des activités dont le financement obligerait à puiser dans des disponibilités en ressources qui n'étaient déjà que trop rares pour les besoins du développement économique et social des pays en développement. En troisième lieu, s'il voulait éviter de violer son mandat, le PNUD aurait besoin de bien plus d'expérience qu'il n'en avait pour pouvoir commencer à travailler à la prévention des conflits. En

quatrième lieu, approuver la décision ne signifiait pas que l'on donnait son aval à des concepts qui, comme la sécurité des personnes, n'avaient été ni définis ni acceptés par la communauté internationale. Enfin, le PNUD ne devrait entreprendre, dans les situations de crise et d'après-conflit, aucune activité relevant du mandat du Conseil de sécurité.

III. Cadres de coopération de pays et questions connexes

Cadres de coopération de pays et de coopération régionale, prolongations et rapports d'examen de pays et de régions

68. L'Administrateur associé a présenté au peuple et au gouvernement d'El Salvador, de l'Inde et du Pakistan les condoléances du Conseil d'administration pour les pertes en vies humaines que les récents violents tremblements de terre ont fait subir à ces pays. Il a indiqué que le coordonnateur résident pour l'Inde avait été en contact étroit avec les autorités et avec la communauté des donateurs en vue d'aider à la coordination des offres d'assistance. L'ONU avait envoyé dans la région une équipe d'évaluation et de coordination en cas de catastrophe.

69. L'Administrateur associé a présenté les trois nouveaux directeurs de bureaux régionaux du PNUD: Mme Rima Khalaf Hunaidi, Administratrice assistante et Directrice du Bureau régional pour les États arabes; M. Hafiz Pasha, Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique; M. Kalman Mizsei, Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants.

70. Il a présenté les rapports d'examen de pays pour le Lesotho (DP/CRR/LES/1), la Lituanie (DP/CRR/LIT/1), le Népal (DP/CRR/NEP/1) et le Yémen (DP/CRR/YEM/1 et Corr.1) ainsi que le rapport d'examen du premier cadre de coopération régionale pour les États arabes (DP/RRR/RAS/1). Il a indiqué que 22 examens de cadres de coopération de pays avaient été réalisés en 1999 et 51 en 2000. Ceux qui l'avaient été en 2000 confirmaient d'une manière générale que l'on portait une plus grande attention à l'efficacité des opérations du PNUD. Les examens, cependant, montraient aussi qu'il restait encore du travail à faire pour assurer l'exécution des plans d'action de l'Administrateur pour la période 2000-2003, notamment en ce qui concerne le renforcement des activités d'amont. Les transferts de personnels spécialisés en conseils d'orientation, que l'on envisageait de financer en partie au moyen du cadre de coopération à l'échelon mondial, permettraient d'avancer sur cette voie.

71. Les cadres de coopération de pays présentés au Conseil d'administration concernaient la Turquie (DP/CCF/TUR/1), Maurice (DP/CCF/MAR/2), l'Ouganda (DP/CCF/UGA/2), le Bangladesh (DP/CCF/BGD/2), le Cambodge (DP/CCF/CMB/2), le Bélarus (DP/CCF/BLR/2), la Bosnie-Herzégovine (DP/CCF/BIH/2 et Corr. 1), la Croatie (DP/CCF/CRO/2), la Géorgie (DP/CCF/GEO/2), la Lettonie (DP/CCF/LAT/2), la Lituanie (DP/CCF/LIT/2), la Fédération de Russie (DP/CCF/RUS/2 et Corr.1), Sainte-Hélène (DP/CCF/STH/2) et l'Arabie saoudite (DP/CCF/SAU/2). Six prolongations de cadres de coopération de pays ont été présentés au Conseil pour information et trois pour approbation. La deuxième prolongation du premier cadre de coopération régionale pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (DP/RCF/REC/1/EXTENSION II) lui a également été présentée pour approbation.

72. Comme aucun cadre de coopération de pays n'avait fait l'objet d'une demande d'examen, le premier cadre de coopération avec la Turquie (DP/CCF/TUR/1) et les deuxièmes cadres de coopération avec Maurice (DP/CCF/MAR/2), l'Ouganda (DP/CCF/UGA/2), le Bangladesh (DP/CCF/BGD/2), le Cambodge (DP/CCF/CMB/2), le Bélarus (DP/CCF/BLR/2), la Bosnie-Herzégovine (DP/CCF/BIH/2 et Corr.1), la Croatie (DP/CCF/CRO/2), la Géorgie (DP/CCF/GEO/2), la Lettonie

(DP/CCF/LAT/2), la Lituanie (DP/CCF/LIT/2), la Fédération de Russie (DP/CCF/RUS/2 et Corr.1), Sainte-Hélène (DP/CCF/STH/2) et l'Arabie saoudite (DP/CCF/SAU/2) ont été approuvés.

73. De nombreuses délégations ont félicité les nouveaux directeurs régionaux pour leur nomination.

Cadres de coopération de pays

74. Une délégation a fait une observation générale sur les cadres de coopération de pays du PNUD, disant qu'il n'y était pas question des programmes des autres fonds et programmes des Nations Unies dans ces pays. Il serait intéressant de savoir comment les cadres de coopération avec le PNUD renforçaient les programmes de ces autres entités.

75. Une délégation a noté que le deuxième cadre de coopération avec le Bangladesh (DP/CCF/BGD/2) contenait encore un trop grand nombre d'interventions à petite échelle et nullement stratégiques qui n'étaient pas bien coordonnées avec les activités des autres donateurs. De ce fait, le PNUD a eu trop à faire pour pouvoir bien s'acquitter de son indispensable rôle de coordination.

76. Le Représentant permanent du Bangladesh a fait observer que le deuxième cadre de coopération avait été établi en tenant compte des enseignements tirés du premier et qu'il était conforme à la nouvelle conception que le PNUD avait de son rôle. Sa réalisation s'était faite en conformité avec l'harmonisation des périodes des programmes des autres fonds et programmes des Nations Unies. Le passage d'une optique de projets à une optique de programmes avait été bénéfique au PNUD. Les ressources affectées au deuxième cadre de coopération avaient été supérieures à celles qui l'avaient été pour le premier, lequel avait fait porter l'essentiel de l'action sur la réalisation d'un programmes de lutte contre la pauvreté et avait connu un succès considérable avec ses projets communautaires. Les activités déployées dans le domaine de la réforme de la fonction publique, de la consolidation de la paix, de la résolution des conflits et de la démocratisation avaient donné de très bons résultats. La poursuite de la stratégie d'aide aux pauvres était accueillie avec intérêt, de même que les activités prévues pour le deuxième cadre de coopération. Le gouvernement avait travaillé en association étroite avec le PNUD à l'évaluation commune et il espérait qu'il serait tenu dûment compte de ses observations.

77. Le représentant du Bélarus a dit, parlant du deuxième cadre de coopération du PNUD avec son pays (DP/CCF/BLR/2), que ceux qui y avaient travaillé s'étaient inspirés des résultats du premier. Le deuxième ferait porter l'essentiel de l'effort sur la coopération économique par une meilleure gestion démocratique et environnementale. Le Bélarus avait été gravement touché par les retombées de la catastrophe de Tchernobyl. Le deuxième cadre de coopération constituait une bonne base pour la recherche de solutions aux problèmes du moment en vue de mettre en place les conditions d'un développement humain durable.

78. Une délégation, exposant ses vues sur le cadre de coopération avec la Bosnie-Herzégovine (DP/CCF/BIH/2 et Corr.1), a dit approuver les grandes lignes de ce cadre, notamment le développement et le renforcement des municipalités. À propos des problèmes de sécurité des personnes, de graves problèmes pouvaient se poser concernant le programme antimines, car des irrégularités mettant en cause des hauts fonctionnaires y avaient été relevées. Les résultats d'une enquête diligentée par le

Bureau du Haut Représentant des Nations Unies ne tarderaient pas à être connus. On espérait que le cadre de coopération contiendrait une stratégie appropriée qui tiendrait compte des leçons retenues afin de réduire le plus possible, à l'avenir, les risques relatifs au programme antimines. Une autre délégation s'est félicitée d'avoir pris part aux consultations relatives au deuxième cadre de coopération. Dans l'ensemble, l'idée de mettre l'accent sur le développement de capacités nationales pour résoudre les problèmes de développement humain et de sécurité des personnes était accueillie avec satisfaction. La formule du développement de zone donnait, semble-t-il, de bons résultats. Il existait une possibilité de synergie entre le PNUD et la Société suisse de développement dans le domaine des activités liées à la jeunesse. De plus amples renseignements étaient demandés sur les avantages comparatifs du PNUD pour la réalisation du programme antimines. On encourageait le PNUD à intervenir davantage dans la coordination de l'aide, notamment dans une perspective à long terme. Une autre délégation a souligné l'intérêt évident qu'il y avait à mettre en place des structures viables, qu'il faudrait transférer aussi tôt que possible à l'État. Le cadre de coopération était conforme aux décisions prises lors de la réunion ministérielle du conseil pour l'instauration de la paix de l'accord de paix de Dayton.

79. Une délégation a noté les progrès remarquables qui avaient été accomplis au Cambodge au cours des dix dernières années et, en particulier, la contribution du PNUD à la lutte contre la pauvreté, à la sauvegarde de l'environnement, à la promotion de l'égalité entre sexes dans le développement et au renforcement de l'appareil institutionnel. Une autre a insisté sur le fait qu'il fallait des concours plus substantiels de la part des donateurs, une plus large participation des Nations Unies et une plus forte prise en charge des projets par les pays. Une autre encore a félicité le PNUD pour son analyse approfondie et sa description détaillée de la situation actuelle. On a noté que le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement avait été mené à bonne fin. Le document pouvait toutefois être mieux structuré, notamment par l'emploi d'une analyse logique du cadre. Une autre délégation a souligné qu'il fallait un tracé plus clair et une définition plus large des domaines d'avantages comparatifs ainsi que des articulations plus fortes avec la stratégie de lutte contre la pauvreté au Cambodge. L'orateur préconisait une exécution nationale des projets, ajoutant que cela devrait se faire en fonction des moyens de chaque pays.

80. Le représentant du Cambodge a remercié le Conseil d'administration d'avoir approuvé le deuxième cadre de coopération (DP/CCF/CMB/2) du PNUD avec son pays et les donateurs de leur aide. L'élimination de la pauvreté était la préoccupation principale de son gouvernement. Le rôle consultatif du PNUD pour la réforme de l'administration publique était accueilli avec satisfaction. Le Cambodge connaissait de graves problèmes dans le domaine de la santé, dont, notamment, ceux que posait la propagation de l'épidémie de VIH/sida. Les femmes et les personnes défavorisées devaient jouer un plus grand rôle dans les programmes nationaux. Le passage à un mode de planification à l'échelle des secteurs était bien accueilli.

81. Une délégation a déclaré apprécier au plus haut point le deuxième cadre de coopération avec la Croatie (DP/CCF/CRO/2), en particulier ce qui y était dit sur le redressement économique par zone, ajoutant que le programme national antimines pourrait bénéficier d'une coopération accrue avec le PNUD.

82. Une délégation a posé une question sur ce qui était dit dans le cadre de coopération avec la Lettonie (DP/CCF/LAT/2) concernant l'intégration sociale des non-citoyens et la protection des droits de l'être humain. La mention qui en était faite au paragraphe 23 du document DP/CCF/LAT/2 lui paraissait manquer d'objectivité. Les associations de russophones de Lettonie avaient déclaré qu'il ne semblait pas y avoir eu beaucoup de progrès dans les domaines en question.

83. Le représentant de la Lettonie a indiqué que le cadre de coopération du PNUD avec la Lettonie (DP/CCF/LAT/2) était le résultat de consultations entre le gouvernement et le PNUD et qu'il s'inspirait de l'examen de pays, de l'évaluation commune de pays et des rapports nationaux sur le développement humain des trois précédentes années. Le cadre traçait les grandes lignes de la stratégie dont on était convenu pour toutes les activités de coopération du PNUD en tenant compte de celles des autres partenaires. L'aide fournie par le personnel du PNUD au siège comme à Riga était notée, de même que celle d'un grand nombre de donateurs divers. La Lettonie, qui était bénéficiaire de l'aide du PNUD et qui était membre associé de l'Union européenne, était également depuis peu du nombre des donateurs, apportant une modeste contribution aux ressources de base du PNUD. L'assistance du PNUD avait eu des effets tangibles en Lettonie; on lui devait d'heureux changements d'orientations, l'adoption de nouvelles lois et l'introduction de réformes dans les programmes nationaux, et notamment l'intégration des minorités par l'intermédiaire du Bureau letton des droits de l'homme et le programme d'enseignement du letton. À propos d'une observation faite par une délégation, le représentant de la Lettonie a indiqué que son pays avait fait des progrès et démontré qu'il entendait poursuivre sur la voie de la bonne gouvernance et de la démocratisation.

84. Le représentant de la Lituanie s'est dit, se faisant en cela l'écho de son gouvernement, sensible à l'aide fournie à son pays. Le gouvernement lituanien oeuvrait, en étroite coopération avec le PNUD, au renforcement de sa présence au sein de la communauté internationale et à l'utilisation des ressources du pays pour son développement. Le cadre de coopération (DP/CCF/LIT/2) avait été établi en tenant compte des enseignements du premier et s'attacherait à appuyer l'action de la Lituanie sur la voie d'un développement durable.

85. Le représentant de la Fédération de Russie, exposant ses vues sur le cadre de coopération de son pays avec le PNUD (DP/CCF/RUS/2), a fait remarquer que la période de transition entre le PNUD et la Fédération de Russie avait pris fin. Elle avait commencé avec l'ouverture, à Moscou, d'un nouveau bureau qui ne disposait que de ressources de base limitées pour réaliser le programme du pays. On devait à cette période de transition, notamment, le fait que le PNUD avait gagné la confiance du gouvernement tant au niveau fédéral qu'à celui des régions. La coopération prévue par le deuxième cadre de coopération porterait notamment sur le développement des ressources humaines, la promotion de l'emploi, des droits de l'être humain et de l'équité entre les sexes, la législation, l'amélioration du climat de l'investissement et la protection de l'environnement, y compris l'introduction de techniques non polluantes.

86. Une délégation a félicité le PNUD de son travail pour le deuxième cadre de coopération avec Sainte-Hélène (DP/CCF/STH/2), indiquant qu'il avait pu être réalisé malgré des difficultés de communication.

87. Une délégation s'est dite favorable au contenu du cadre de coopération avec l'Arabie saoudite (DP/CCF/SAU/2), notamment à la mise en place d'un secteur public comptable de ses actes et à la création d'un corps national de volontaires des Nations Unies, étant donné que l'on pouvait moins compter sur des volontaires expatriés pour faire des interventions durables. Plusieurs intervenants ont posé des questions sur la promotion de la condition de la femme, ce dont il n'était pas question dans le document DP/CCF/SAU/2. On a recommandé au PNUD d'intervenir davantage dans les problèmes d'environnement et souhaité un renforcement de la coordination de l'aide. D'autres ont souligné le caractère constructif des relations entre le PNUD et les pouvoirs publics en Arabie saoudite.

88. Parlant du premier cadre de coopération du PNUD avec son pays (DP/CCF/TUR/1), le représentant de la Turquie a mis l'accent sur les excellentes relations qui s'étaient établies entre eux. Il fallait renforcer le rôle crucial du PNUD dans les situations d'urgence et l'atténuation des conséquences des catastrophes, et le représentant de la Turquie a mentionné à cet égard le rôle constructif que le PNUD avait joué à la suite des récents tremblements de terre.

89. Plusieurs délégations ont dit tout le bien qu'elles pensaient du cadre de coopération avec l'Ouganda (DP/CCF/UGA/2), citant à cet égard des exemples positifs de bonne gouvernance. Deux intervenants ont fait ressortir l'importance du travail fourni par le PNUD pour aider le gouvernement à s'acquitter de ses obligations de signataire de traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, indiquant que le gouvernement s'était, avec d'autres instances, montré actif dans le domaine des droits de l'homme en Ouganda. La démarche holistique suivie par le PNUD en matière de droits de l'homme en Ouganda avait été très utile et on espérait voir appliquer ce même type de programme ailleurs. Un autre intervenant s'est félicité que l'on ait inclus dans le cadre de coopération, parce que ce sont des problèmes qui se recoupent, la place des femmes dans le développement, l'environnement et la lutte contre le VIH/sida. Il a fait remarquer que la poursuite du développement passait par l'amélioration de la gouvernance et indiqué que le renforcement des capacités de planification, en particulier au niveau local, était nécessaire. On souhaitait en savoir davantage sur l'utilisation de l'approche par secteur. Une délégation a fait part de son intention de coopérer plus étroitement avec le PNUD dans la mise en application du cadre de coopération avec l'Ouganda. Un intervenant a soulevé des questions concernant la formulation d'activités relatives au développement des entreprises, mais il a constaté que l'équipe de pays s'occuperait directement de la question.

Prolongations

90. Exposant ses vues sur la première prolongation du premier cadre de coopération avec la République démocratique populaire lao (DP/CCF/LAO/1/EXTENSION I), une délégation a dit que, si la rigueur dont faisait preuve le gouvernement dans l'exercice du pouvoir et le fait que le pays ne possédait pas d'organisations non gouvernementales amenaient inévitablement le PNUD à avoir des contacts étroits avec l'appareil gouvernemental, les donateurs n'en avaient pas moins l'impression que ces contacts étaient parfois trop étroits. Un certain nombre de donateurs commençaient à avoir des doutes sur la capacité d'absorption du gouvernement et sur sa détermination à engager le pays sur la voie de l'économie de marché. Le PNUD avait réalisé quelques progrès avec ses programmes de gouvernance, travaillant avec l'Assemblée nationale et le Ministère de la justice à

promouvoir la primauté du droit. Ce qu'il avait fait dans le domaine de la réforme de la fonction publique était également bien accueilli. L'idée a été émise que le PNUD pourrait souhaiter faire porter l'essentiel de son aide plus directement sur un développement à ancrage communautaire jusqu'à ce que le gouvernement se montre plus résolu à rompre plus rapidement avec des orientations économique et politiques qui avaient pour effet de ralentir le développement du pays.

91. Le représentant de la République démocratique populaire lao a souligné l'étroitesse des relations que son pays entretient de longue date avec le PNUD et rappelé les domaines thématiques du premier cadre de coopération, dont la mise en application avait permis d'affermir les structures de l'économie et de doter l'appareil institutionnel du pays de moyens accrus pour contrôler l'exécution des activités de développement. Remerciant de leur aide le PNUD et tous les donateurs, il a indiqué que la prolongation permettrait de mener à bien les projets du premier cadre de coopération demeurés inachevés. À propos d'une observation concernant cette prolongation, il a tenu à rappeler que son gouvernement était résolument attaché à l'idée d'économie de marché. Il a, par ailleurs, fait état de la présence active de nombreuses ONG internationales dans son pays, ajoutant cependant qu'il y en avait d'autres dont les activités ne seraient pas dans l'intérêt du pays. Le gouvernement lao était acquis à l'idée de développement à ancrage communautaire et de primauté du droit, orientations dont l'application se faisait graduellement. Sa coopération avec le PNUD obéissait à des considérations de priorités nationales.

92. Le représentant de la République arabe syrienne a fait des observations sur la première prolongation du premier cadre de coopération du PNUD avec la Syrie (DP/CCF/SYR/1/EXTENSION I).

93. Une délégation a fait des observations sur la deuxième prolongation du premier cadre de coopération régionale pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (DP/RCF/REC/1/EXTENSION II). L'orateur s'est félicité des efforts que faisait le PNUD pour organiser ses activités en domaines thématiques et pour limiter ses objectifs en fonction des ressources disponibles et de ses compétences dans les domaines en question ainsi que de son attachement à la coopération régionale. La création d'un réseau de savoir des donateurs était notée avec satisfaction. Un autre intervenant a souligné qu'il était important de bien montrer la place de la lutte contre la pauvreté dans la mise en application du cadre de coopération.

Rapports d'examen de pays

94. Exposant ses vues sur le premier rapport d'examen de pays pour le Népal (DP/CRR/NEP/1), une délégation a dit que le rôle actif du PNUD dans la coordination de l'aide avait été très utile et que la concertation avec la Banque mondiale fonctionnait très bien. Le PNUD avait présidé des groupes thématiques de donateurs sur l'environnement et la gestion des catastrophes ainsi que le groupe informel de donateurs sur l'aide à la paix. L'intervenant a fait observer qu'il existait de plus grandes possibilités de coopération dans le domaine des droits de l'homme. On encourageait le PNUD à intervenir davantage dans l'établissement de plans d'aménagement par secteurs au Népal. Une coordination plus étroite était recommandée entre le processus d'évaluation commune de pays et l'établissement du document stratégique sur la lutte contre la pauvreté du fait que le gouvernement avait l'intention d'utiliser ce document dans son prochain plan de développement

quinquennal. Tous les donateurs devaient contribuer à en faire une opération véritablement népalaise, ce qui nécessiterait d'adapter le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au document stratégique sur la lutte contre la pauvreté. La politique suivie en matière d'aide étrangère était à prendre au sérieux par tous les donateurs, ce qui voulait dire que le PNUD devrait transférer au gouvernement népalais une plus grande partie de la planification des projets. La tendance à l'élargissement des projets était encouragée. Le travail de suivi et d'évaluation devrait devenir plus stratégique et faire intervenir davantage le gouvernement. Un autre intervenant a mis en évidence le caractère positif des réalisations sociales au Népal et indiqué, par ailleurs, qu'il faudrait accorder une plus grande attention à la reconnaissance du caractère intrinsèquement national des projets.

95. Le représentant du Népal a dit que l'établissement du rapport d'examen du pays se faisait à un moment où le PNUD était en train de synchroniser ses travaux avec le neuvième plan de développement et les domaines d'action prioritaire du gouvernement, faisant observer qu'il était fait référence, aux paragraphes 6 et 32, à la promotion d'un dialogue avec le gouvernement et au sein du système des Nations Unies concernant l'adoption, à titre expérimental, d'une approche du développement fondée sur les droits de l'homme. Il a fait valoir que, jusqu'ici, l'approche fondée sur les besoins n'avait pas suscité de mécontentement d'ordre politique. Il faudrait tirer les choses au clair avant d'envisager toute nouvelle approche.

96. Prenant la parole sur le premier rapport d'examen de pays pour le Yémen (DP/CRR/YEM/1 et Corr. 1), une délégation a indiqué que le coordonnateur résident avait parfaitement réussi à mettre en place le programme qu'il fallait pour apporter un soutien efficace aux avancées démocratiques du gouvernement. À propos du projet d'évaluation commune de pays, l'intervenant a dit qu'on obtiendrait un document plus équilibré en y incluant des indicateurs. Par ailleurs, il lui paraissait difficile de considérer le tourisme comme source viable de développement futur au Yémen, faisant remarquer que le développement de la pêche pourrait y donner de meilleurs résultats.

Réponses

97. L'Administrateur associé a remercié les délégations de leurs observations et dit qu'il serait répondu bilatéralement à certaines questions. À propos du programme antimines en Bosnie-Herzégovine, il a fait savoir que le PNUD est, ainsi que d'autres donateurs, co-président du comité directeur de ce programme. À la suite d'une enquête récente consécutive aux accusations de corruption qui avaient été lancées dans le cadre de ce programme, la commission avait été remplacée. Le PNUD avait informé tous les donateurs des décisions qui avaient été prises à ce sujet. L'Administrateur associé a fait savoir que le PNUD ne finançait pas d'activités de déminage en Bosnie-Herzégovine. Il a confirmé par ailleurs que la question de la place faite aux femmes dans le développement était prise en compte dans le cadre de coopération pour l'Arabie saoudite ainsi que dans d'autres. Certains lui consacraient tout un programme alors que d'autres la traitaient selon une démarche transversale ou par l'intermédiaire du cadre de coopération régionale. L'importance que revêtait l'établissement du document stratégique de lutte contre la pauvreté était en effet, comme l'avaient indiqué plusieurs délégations, à souligner, s'agissant d'une opération qui avait pour moteur le pays lui-même, qui faisait

intervenir le système des Nations Unies et qui bénéficierait, par exemple, de l'établissement d'une carte de la pauvreté.

98. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau régional pour les États arabes a dit que la question de l'environnement demeurerait une composante importante du cadre de coopération avec l'Arabie saoudite, en particulier la mise en place d'une capacité nationale à cet égard, ajoutant qu'en ce qui concerne la place faite aux femmes dans le développement en Arabie saoudite, les interventions du PNUD se faisaient par le biais du cadre de coopération pour le pays ainsi que du cadre de coopération pour la région et elle a décrit plusieurs des activités financées par le PNUD à cet égard. Les idées émises par des délégations concernant des domaines de programme contenus dans d'autres cadres de coopération de pays ont été notées.

99. L'Administrateur chargé du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants, parlant du programme de déminage en Bosnie-Herzégovine, a précisé que les questions soulevées concernaient la commission nationale de déminage, qui était le pendant de l'opération de déminage. Les programmes relatifs à des activités commerciales de déminage n'étaient pas financés par le PNUD, dont le rôle s'apparentait à celui des centres d'action antimines, qui fixaient les priorités et qui coordonnaient et inspectaient les activités commerciales de déminage pour s'assurer que les normes humanitaires de la communauté mondiale étaient respectées. À la suite de l'enquête du PNUD et du Bureau du Haut Représentant, un certain nombre de modifications avaient été apportées à la structure du programme d'action antimines. La situation actuelle était jugée satisfaisante par les donateurs et l'action engagée s'inscrivait dans le cadre d'une structure qui était saine. Comme cette action était positive, on espérait que les donateurs continueraient à alimenter le fonds d'affectation aux activités de déminage. En ce qui concerne l'observation relative au cadre de coopération avec la Lettonie, il fallait comprendre que le programme d'intégration nationale comprenait les domaines prioritaires qu'étaient les droits de l'homme, la naturalisation et l'enseignement du letton. Le programme avait été conçu pour les couches marginalisées de la société lettonne de façon à permettre à un plus grand nombre de citoyens de bénéficier de l'activité économique et sociale. Les évaluations qui en avaient été réalisées faisaient état de progrès notables. Cela dit, le PNUD et les autres donateurs reconnaissaient qu'il s'agissait d'une activité dont la formule n'avait encore rien de définitif et que l'effort et la portée du programme seraient maintenus dans les domaines de l'enseignement, de l'emploi et des prestations sociales.

100. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Afrique, se référant aux observations qui avaient été faites sur le cadre de coopération avec l'Ouganda, s'est dit heureux de la visite que venait d'y faire le ministre norvégien de la coopération au développement et il a formulé l'espoir que son exemple serait suivi par d'autres pays donateurs. Le PNUD poursuivrait son action dans le domaine des droits de l'homme en Ouganda ainsi que dans d'autres pays d'Afrique. Il participerait à l'approche sectorielle concernant les activités de gouvernance et il travaillait, en étroite collaboration avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, à l'établissement du document stratégique de lutte contre la pauvreté, surtout dans les domaines du partage de l'information, du renforcement des capacités ainsi que du suivi et de l'évaluation.

101. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a remercié les délégations de leurs observations sur la coordination de l'aide, sur la nécessité d'une meilleure convergence des éléments de programmation ainsi que sur la maîtrise et la viabilité des projets, dont il serait tenu compte à l'avenir. Il a, en réponse à une question, indiqué que le développement des communautés rurales absorbait plus de 40 % des ressources que le PNUD consacrait à la République démocratique populaire lao et il a fait état des efforts en cours pour mettre le pays sur la voie de l'économie de marché. Passant au Népal, il a précisé que le gouvernement népalais avait incontestablement la maîtrise de son programme. Le PNUD axerait, dans un premier temps, son action sur les chevauchement et les zones communes entre besoins de base et droits fondamentaux. On confirmait, par ailleurs, que le PNUD entendait travailler en étroite collaboration avec le gouvernement indien au lendemain des tremblements de terre. Il était confirmé aussi que l'analyse de cadre logique serait utilisée dans le cas des cadres de résultats stratégiques.

102. Le Conseil d'administration a approuvé les deuxièmes prolongations des cadres de coopération de pays pour l'Érythrée (DP/CCF/ERI/1/EXTENSION II), l'Estonie (DP/CCF/EST/1/EXTENSION II) et la République de Moldavie (DP/CCF/MOL/1/EXTENSION II) ainsi que du premier cadre de coopération régionale pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (DP/RCF/REC/1/EXTENSION II).

103. Le Conseil d'administration a pris note des premières prolongations des premiers cadres de coopération de pays pour le Burundi (DP/CCF/BDI/1/EXTENSION I), la République démocratique populaire lao (DP/CCF/LAO/1/EXTENSION I), le Koweït (DP/CCF/KUW/1/EXTENSION I), la Jamahiriya arabe libyenne (DP/CCF/LIB/1/EXTENSION I), le Rwanda (DP/CCF/RWA/1/EXTENSION I) et la Syrie (DP/CCF/SYR/1/EXTENSION I).

104. Le Conseil d'administration a pris note des premiers rapports d'examen de pays pour le Lesotho (DP/CRR/LES/1), la Lituanie (DP/CRR/LIT/1), le Népal (DP/CRR/NEP/1) et le Yémen (DP/CRR/YEM/1 et Corr.1) ainsi que de l'examen du premier cadre de coopération régionale pour les États arabes (DP/RRR/RAS/1).

Assistance au Myanmar

105. L'Administrateur associé a présenté la Note de l'Administrateur sur l'assistance du PNUD au Myanmar (DP/2001/5). Il a fait l'historique du mandat qui a, conformément aux décisions 93/21, 96/1 et 98/14 du Conseil d'administration, régi l'assistance du PNUD depuis 1994. Conformément aux dispositions de ces décisions, divers projets ont été réalisés dans le cadre de l'Initiative pour le développement humain dans les domaines des soins de santé primaires, de la lutte contre le VIH/sida, de la formation et de l'éducation ainsi que de l'environnement et de la sécurité alimentaire. L'Administrateur associé a en outre indiqué au Conseil que, conformément à ce qu'il est dit dans ces décisions, l'Initiative pour le développement humain a fait l'objet d'analyses et d'évaluations indépendantes dont les résultats ont été communiqués au Conseil chaque année. La dernière opération de ce type avait eu lieu au milieu de l'année 2000 et un rapport oral sur les principales constatations et conclusions avait été présenté au Conseil par le Représentant résident au Myanmar à sa troisième session ordinaire de l'année 2000,

étant entendu que l'Administrateur présenterait une note plus complète au Conseil au cours de sa session actuelle.

106. L'Administrateur associé a appelé l'attention du Conseil sur les principales conclusions de la mission d'évaluation : a) toutes les activités de projets inscrits dans le cadre de l'Initiative pour le développement humain avaient été formulées et étaient exécutées en totale conformité avec les décisions pertinentes du Conseil; b) les interventions effectuées au titre des projets inscrits dans le cadre de l'Initiative donnaient des résultats qui avaient manifestement des incidences bénéfiques pour les populations rurales touchées par ces projets. Les membres de la mission avaient relevé aussi que l'Initiative comportait des projets dont l'exécution rencontrait quelques difficultés et ils faisaient un certain nombre de recommandations visant à donner plus d'impact à l'Initiative. L'Administrateur associé a alors invité le Représentant résident au Myanmar à en dire davantage sur les principales constatations, conclusions et recommandations de la mission d'évaluation.

107. Le Représentant résident a informé les membres du Conseil que l'Initiative pour le développement humain, qui en était à sa troisième phase, était axée uniquement sur des projets dont l'impact serait ressenti au niveau des populations elles-mêmes, en stricte conformité avec les dispositions des diverses décisions du Conseil d'administration. Tous les projets continuaient à cibler les plus pauvres des régions les plus déshéritées du pays au moyen de méthodes et de pratiques de mobilisation sociale, donnant ainsi aux villageois eux-mêmes les moyens de formuler des stratégies de développement grâce auxquelles élever leur niveau de vie. Les projets réalisés dans le cadre de l'Initiative pour le développement humain poursuivaient, avec efficacité et avec succès, leurs divers objectifs tout en bas de l'échelle sociale.

108. Le Représentant résident s'est étendu ensuite sur un certain nombre de problèmes d'importance stratégique aux niveaux des opérations et des orientations que le rapport de la mission d'évaluation mettait en lumière. Ils présentaient de sérieux obstacles aux activités engagées dans le cadre de l'Initiative pour le développement humain, qu'ils empêchaient d'avoir le maximum de potentiel dans la lutte contre la pauvreté et qui continuaient à avoir un impact sur la coordination d'initiatives conjointes de plus grande ampleur mises en route par les Nations Unies au Myanmar. Le Représentant résident a rendu compte au Conseil des recommandations que faisait la mission concernant ces questions dans le but de donner à l'assistance du PNUD un impact plus fort et plus durable.

109. Les résultats de la mission d'évaluation faisaient apparaître aussi qu'il serait souhaitable de mieux faire s'accorder entre eux les divers mandats auxquels obéissaient les opérations du système des Nations Unies au Myanmar. Il était patent que les projets relevant de l'Initiative pour le développement humain ne pouvaient pas, dans certains secteurs clefs, tirer parti des importantes compétences techniques offertes par certaines institutions spécialisées en raison de ce qui était perçu comme une contradiction entre le mandat du PNUD et le leur. Les résultats montraient qu'il fallait des articulations d'ordre institutionnel entre les initiatives qui avaient un ancrage communautaire et les structures sociales et économiques plus larges si l'on voulait donner tout leur impact aux résultats de l'Initiative pour le développement humain.

110. Le Représentant résident a ensuite souligné, dans le rapport de la mission, deux domaines de la plus haute importance, à savoir l'agriculture/sécurité

alimentaire et l'environnement, où il pourrait être possible de bien cibler l'assistance du PNUD dans le sens de la lutte contre la pauvreté. Un autre grave sujet de préoccupation tenait aux effets dévastateurs de l'épidémie de VIH/sida, dont on estimait la population touchée à 1,9 %. Il a été noté que, par son projet de lutte contre le VIH/sida et en association avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales réunies sous les auspices du Programme commun ONUSIDA, le PNUD avait mis sur pied un plan de travail conjoint qui serait présenté à la communauté internationale. Comme le recommandait la mission, le Représentant résident a prié le Conseil de voir s'il serait possible que le PNUD : a) entreprenne une grande enquête sur les ménages/évaluation de la pauvreté ainsi que des études sectorielles dans le domaine de l'agriculture/sécurité alimentaire et de l'environnement; et b) se voit accorder une plus grande marge de manoeuvre pour lutter contre l'épidémie de VIH/sida au niveau national, y compris par appels de fonds, étant donné l'avantage stratégique que lui valait le précieux travail qu'il avait déjà fait avec son projet de lutte contre le VIH/sida à l'aide des fonds limités dont il disposait.

111. Un autre gros problème mis en lumière dans le rapport de la mission avait trait à la longueur des délais et des processus nécessaires pour planifier et préparer les phases de l'Initiative pour le développement humain alors qu'il n'avait été prévu que le laps de temps relativement court de deux années et demie pour chacune. Les membres de la mission faisaient valoir qu'il faudrait que l'assistance future à l'Initiative s'étale sur une plus longue durée afin de pourvoir de manière efficace aux besoins de la lutte contre la pauvreté et aux besoins humanitaires et pour faire un meilleur usage de ressources précieuses.

112. Le Représentant résident a, pour finir, appelé l'attention sur les alinéas a) et b) du paragraphe 22, section V, du document DP/2001/5, demandant l'avis des membres du Conseil d'administration sur les recommandations et les problèmes stratégiques soulevés dans le rapport de la mission et leur accord concernant la définition et la préparation d'interventions appropriées pour l'assistance future au Myanmar, car la phase actuelle devait prendre fin dans une douzaine de mois conformément à la décision 98/14 du Conseil.

113. Dans l'ensemble, les délégations étaient très satisfaites de l'impact positif que les activités du PNUD avaient au niveau des populations elles-mêmes et elles se félicitaient du fait que les activités déployées dans le cadre de l'Initiative pour le développement humain demeuraient conformes au mandat émanant des décisions du Conseil d'administration. Elles reconnaissaient qu'il fallait continuer à aider directement les pauvres du Myanmar, conformément à la politique actuelle du PNUD en la matière. Certaines se sont déclarées préoccupées par le manque de cohésion entre les programmes et opérations des Nations Unies, dont elles convenaient qu'il serait possible de mieux coordonner l'effort de développement. Deux délégations ont insisté sur la nécessité de permettre au PNUD de coopérer avec les ministères compétents à la mise sur pied d'un véritable programme de pays au Myanmar, d'autres estimant, au contraire, qu'il serait prématuré de modifier le mandat. Une délégation a émis l'idée que toutes les institutions devraient évoluer dans le même sens que le PNUD.

114. La plupart des délégations ont pris note avec optimisme des éléments positifs apparus, à la suite de la visite récente du Représentant spécial du Secrétaire général, dans le dialogue politique entre le gouvernement et la Ligue nationale pour la

démocratie. Une délégation a dit son espoir de voir ces discussions mener le gouvernement sur la voie d'une véritable démocratie, ce qui donnerait au PNUD la possibilité d'y avoir un programme de pays pleinement opérationnel. Une autre s'est dite d'un optimisme prudent quant à cette évolution et elle souhaitait, à ce propos, connaître la position du PNUD sur la résolution récente de l'Organisation internationale du travail (OIT) concernant le travail forcé au Myanmar. Un délégué a demandé si le Représentant résident avait régulièrement des consultations avec la Ligue nationale pour la démocratie.

115. Plusieurs délégations ont demandé où en était l'état de préparation du Programme d'aide à la satisfaction des besoins essentiels dans le Nord Arakan, espérant que le processus de transition avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) serait accéléré afin de pouvoir réaliser à temps ce programme, auquel on se déclarait très favorable. Une délégation a vivement engagé la communauté internationale à envisager de faire financer ce programme par le PNUD, au même niveau d'assistance que celui qui était en place pour l'État du Nord Arakan.

116. Deux délégations ont, à leur tour, mis l'accent sur l'importance du rôle de coordonnateur des activités du système des Nations Unies que le PNUD jouait au Myanmar, estimant que la plus haute priorité devrait lui être donnée.

117. Toutes les délégations donnaient sans réserve aucune leur appui aux recommandations contenues dans le rapport relatif à l'évaluation de l'Initiative pour le développement humain, notamment en ce qui concerne l'évaluation générale de l'enquête sur la pauvreté des ménages, l'examen de la situation relative à l'agriculture/sécurité alimentaire et à la lutte contre l'épidémie de VIH/sida, dans la mesure où ces diverses activités ne sortaient pas du cadre et étaient conformes aux directives du mandat qui régit actuellement l'assistance du PNUD au Myanmar.

118. Le Représentant résident a remercié les délégations de leurs observations constructives et de leur appui aux activités du PNUD dans le cadre de l'Initiative pour le développement humain au Myanmar. Le PNUD était le principal fournisseur de fonds pour la lutte contre l'épidémie de VIH/sida, dont les financements annuels provenaient, à hauteur de 65 %, de son projet VIH/sida. Intervenant au niveau des populations elles-mêmes, le PNUD se trouvait dans une situation stratégique pour recueillir de première main des informations pour en faire bénéficier d'autres opérations des Nations Unies, comme ONUSIDA. Un plan conjoint d'action avait été mis sur pied avec le concours de partenaires des Nations Unies et il serait présenté à la communauté internationale dans les quelques mois à venir accompagné d'une demande de financement de 12 millions de dollars pour deux ans. Le PNUD continuerait à jouer un rôle important à cet égard. Au cours de ses visites récentes au Myanmar, le Représentant spécial du Secrétaire général avait, à plusieurs reprises, insisté sur l'importance d'une action collective contre le VIH/sida, disant que cela donnerait au système des Nations Unies une bonne tête de pont pour s'attaquer au problème sur un plus large front.

119. Le Représentant résident s'est félicité de l'adhésion du Conseil d'administration aux recommandations de la mission, notamment en ce qui concerne l'évaluation globale de l'enquête sur les ménages et la pauvreté ainsi que les analyses sectorielles relatives à l'agriculture/sécurité alimentaire et à l'environnement, faisant observer que ce serait là une indication importante pour l'aide future du PNUD au Myanmar. Il a donné au Conseil l'assurance que ces

recommandations seraient appliquées dans le respect du mandat qui régit actuellement les activités du PNUD dans le cadre de l'Initiative pour le développement humain.

120. Relativement à l'État du Nord Arakan, le Représentant résident a indiqué qu'il s'agissait d'une opération complexe. Comme il l'avait dit dans son intervention orale à la troisième session ordinaire du Conseil d'administration pour l'année 2000, le HCR avait récemment prolongé son mémorandum d'accord avec le gouvernement du Myanmar jusqu'à la fin de 2001. De ce fait, le Programme d'aide à la satisfaction des besoins essentiels, qui pourrait assurer la transition avec le HCR dans l'État du Nord Arakan, avait dû, en raison de la prolongation du mémorandum d'accord, être modifié avec la collaboration du HCR. Des progrès notables avaient été réalisés entre organismes des Nations Unies sur ce programme et il fallait également engager 2000, une réunion informelle d'information avec les ambassades des pays qui y sont représentés pour les tenir pleinement au courant des progrès et faits nouveaux à savoir concernant le programme. Lors de cette réunion, quelques délégations avaient indiqué qu'elles ne seraient pas en mesure de fournir directement des fonds au PNUD et qu'il faudrait concevoir un mécanisme de financement approprié pour le programme. La question était à l'étude et elle ne tarderait pas à être résolue.

121. À la question concernant la suite donnée par le PNUD à la récente résolution de l'OIT sur le travail forcé au Myanmar, la réponse était que tous les agents d'exécution avaient reçu des lettres analogues de l'OIT et qu'ils avaient débattu de la question ensemble. Le PNUD avait entrepris un examen approfondi de ses projets au Myanmar à la lumière de cette résolution et il pouvait confirmer que l'exécution de toutes les activités déployées au niveau des populations elles-mêmes se faisait selon une démarche participative à forte orientation communautaire. Aucune des activités que le PNUD finançait directement ou indirectement ne cautionnait la pratique du travail forcé ou obligatoire. Une note avait été préparée à cet égard et une réponse ne tarderait pas à être envoyée à l'OIT.

122. Le Représentant résident a informé les membres du Conseil que des réunions régulières continuaient à avoir lieu, dans la mesure où cela était possible, avec le Secrétaire général de la Ligue nationale pour la démocratie. Les membres de la mission d'évaluation, dont les travaux avaient eu lieu en 2000, avaient rencontré le Secrétaire général et s'étaient entretenus avec lui des constatations, conclusions et recommandations du rapport. En règle générale, le Représentant résident et le Coordonnateur résident accompagnaient le Représentant spécial du Secrétaire général à ses réunions avec la Ligue nationale pour la démocratie. De nouvelles discussions entre cet organisme et le Représentant résident devaient avoir lieu dans un proche avenir.

123. Le Conseil d'administration a pris note de la Note de l'Administrateur sur l'assistance au Myanmar (DP/2001/5) et prié l'Administrateur de présenter à une date la plus rapprochée possible, en tenant compte des constatations, conclusions et recommandations de la mission d'évaluation indépendante, une proposition de reconduction de l'assistance du PNUD au Myanmar.

124. La délégation du Myanmar a remercié l'Administrateur et l'Administrateur associé de la qualité du rapport présenté et le Représentant résident de sa contribution. Elle a félicité le nouvel Administrateur assistant et Directeur régional pour l'Asie et le Pacifique de sa nomination en l'assurant de sa ferme intention de coopérer avec lui dans l'exécution de sa tâche. La mise en application de l'Initiative

pour le développement humain durait depuis sept ans et la réalisation des objectifs à atteindre progressait de manière satisfaisante en dépit de nombreux problèmes et contraintes.

125. La délégation du Myanmar a également remercié le Conseil d'administration de la constance de son aide. Toutefois, compte tenu du besoin crucial que le pays avait d'une aide au développement plus soutenue, elle lui demandait instamment d'envisager la mise en place d'un programme normal de pays pour le Myanmar, car les modes d'exécution pratiqués n'étaient pas conformes à ceux d'un programme type de pays. Elle a, pour finir, fait savoir que le gouvernement du Myanmar était fermement résolu à agir pour le développement du pays et que l'assistance reçue allait à la satisfaction des besoins de la population.

Deuxième cadre de coopération à l'échelon mondial

126. L'Administrateur a présenté le deuxième cadre de coopération à l'échelon mondial (DP/GCF/2) et le deuxième cadre de coopération technique entre pays en développement (DP/CF/TCDC/2) (voir le chapitre 4). Le PNUD était maintenant bien avancé dans une entreprise de rééquipement qui allait lui donner les moyens de répondre de manière plus efficace aux défis complexes d'un monde globalisé. À l'écoute de ses clients les plus importants, c'est à dire les pays bénéficiaires de ses programmes, il s'attachait à renforcer ses compétences propres et son efficacité dans les domaines correspondant aux principaux services dont ils étaient demandeurs. Le cadre de coopération à l'échelon mondial était, avec la refonte correspondante du Bureau de la politique du développement, une composante indispensable du nouveau PNUD, qu'il avait pour but d'aider à mieux répondre aux nouveaux défis, comme la révolution de l'information, tout en mettant plus que jamais l'accent sur ce qui constituait l'essence de sa force et de son mandat : aider, par des moyens novateurs et pratiques, les pays en développement dans leur entreprise de lutte contre la pauvreté et de développement humain. De la même manière, le recentrage de la coopération technique entre pays en développement avait pour but de découvrir et de mettre en oeuvre ce qu'il y avait de meilleur dans les compétences et l'expérience du Sud, à la fois par la démarginalisation de la coopération Sud-Sud au moyen des activités de programme du PNUD et comme catalyseur d'un partage plus large des savoirs et des expériences entre pays en développement.

127. Le cadre de coopération à l'échelon mondial mettait les services consultatifs et le développement institutionnel au coeur des activités de programme du PNUD, lui donnant ainsi davantage de crédibilité et de pouvoir dans des domaines essentiels. Cela renforcerait aussi, au niveau national, son image de partenaire et de conseiller de confiance par la conception, le soutien et la promotion de méthodes novatrices de lutte contre la pauvreté impulsées par des travaux de recherche et d'analyse de pointe. Cela permettrait aussi d'intégrer la réflexion et les activités de plaidoyer du PNUD en matière de développement mondial dans les pratiques suivies au niveau des pays. Il y aurait un meilleur alignement des politiques sur le contenu du Rapport sur le développement humain et sur les travaux du Bureau des études sur le développement. Les programmes mondiaux du PNUD et l'appui à l'élaboration des politiques seraient plus étroitement intégrés dans une triple perspective : a) verticalement, en établissant des liens entre les programmes de pays et les programmes régionaux et mondiaux pour renforcer les principaux changements d'orientation; b) géographiquement, en encourageant le développement des échanges Sud-Sud et de la coopération entre régions; c) thématiquement, en

établissant des corrélations entre thèmes et secteurs concordants de manière à créer davantage de synergies. Le Bureau de la politique du développement mettrait l'accent sur les conseils pratiques, aidé en cela par le détachement de 100 membres du personnel dont 50 seraient des spécialistes thématiques financés sur les ressources du cadre de coopération. Six domaines de pratiques thématiques clefs fourniraient une réserve dynamique et coordonnée des meilleures pratiques et des meilleurs systèmes d'orientation. Ces six domaines étaient les suivants: politiques axées sur les pauvres, gouvernance démocratique, gestion rationnelle des ressources énergétiques et de l'environnement, prévention des crises et redressement d'après-crise, lutte contre le VIH/sida et technologie de l'information et de la communication pour le développement. L'engagement de démarginalisation du sexe féminin et le rôle spécial du PNUD dans la coordination de l'aide seraient maintenus. Des partenariats avec une plus large gamme d'institutions qui partagent les objectifs du PNUD en matière de développement et qui disposent pour cela d'atouts différents, mais potentiellement complémentaires, seraient créés. Des efforts seraient faits pour en créer aussi avec des cellules de réflexion et des institutions de développement du Sud.

128. Comme dans le cadre de coopération à l'échelon mondial, les enseignements tirés du premier cadre de coopération technique entre pays en développement indiquaient qu'il fallait mettre plus nettement l'accent sur des questions d'importance stratégique qui suscitaient des préoccupations communes à un grand nombre de pays en développement. Le nouveau cadre s'organisait essentiellement autour de deux objectifs : assurer, par des activités de plaidoyer, un plus large appui en faveur d'un plan mondial plus dynamique de coopération Sud-Sud et donner une forte dimension Sud au rôle des services consultatifs. Le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement contribuerait ainsi à entretenir les nouveaux réseaux de savoir du Bureau de la politique du développement tout en apportant directement son concours à des projets pilotes mis sur pied en association avec des partenaires stratégiques. Deux membres du personnel du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement seraient au nombre des spécialistes des politiques qui seraient détachés.

129. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau de la politique du développement a apporté des précisions sur le deuxième cadre de coopération à l'échelon mondial. Il englobait trois types d'activités : a) activités mondiales de plaidoyer et d'analyse pour générer du savoir, constituer des alliances et encourager la création de cadres porteurs sur les grandes questions du développement; b) conseils, soutien et alignement des politiques des différents programmes en puisant dans le réseau mondial de spécialistes des politiques; c) constitution de réseaux de savoir et mise en commun des pratiques optimales. Le contenu de chacun de ces trois domaines a ensuite été développé.

130. Au cours de l'année écoulée, le Bureau de la politique du développement avait subi une profonde transformation. Une nouvelle structure avait été mise en place avec réduction de 32 % des effectifs du personnel et reconstitution totale des différents services en groupes d'experts. Il avait fallu pour cela préparer, classer et approuver plus de 100 descriptions de postes et redistribuer une centaine de postes entre 23 lieux d'affectation différents. Le personnel du Bureau avait concouru avec d'autres candidats internes pour la plus grande partie des postes lors d'une foire interne à l'emploi qui avait examiné la candidature de 435 membres du personnel du PNUD en octobre 2000. Parmi ceux qui n'avaient pas reçu de poste dans le nouveau

Bureau, 80 avaient déjà fait l'objet d'une décision de cessation de services et les quelque 30 autres partiraient avant la fin de 2001. L'engagement des 60 spécialistes des politiques qu'il restait à trouver se ferait dans le cadre d'un processus de recrutement externe. À chaque étape de la sélection de son personnel, le Bureau avait consulté ses principaux clients, à savoir les bureaux régionaux et les bureaux de pays, afin de marquer que le Bureau était leur propriété commune. On a continué à simplifier la gestion de l'approche fragmentaire dont les activités déployées sur le plan mondial avaient précédemment fait l'objet, opération qui avait entraîné l'annulation de 700 projets et la réalisation de 10 évaluations ainsi que d'une vérification générale des comptes.

131. Les circonstances étaient idéales actuellement pour un alignement des politiques entre les 3 niveaux d'activités - mondial, régional et national. Des services d'aide à l'élaboration des politiques avaient été identifiés à partir de la demande. Les fonds d'affectation de ressources autres que des ressources de base permettraient au PNUD de se maintenir sur la voie des priorités identifiées par le canal du cadre de résultats stratégiques/rapport annuel axé sur les résultats et d'éviter la fragmentation du passé.

132. Les délégations se sont déclarées satisfaites de l'orientation générale, des objectifs et des domaines de soutien prioritaires du deuxième cadre de coopération à l'échelon mondial. Une d'entre elles, parlant aussi au nom de trois autres, a indiqué que ce deuxième cadre de coopération était totalement en phase avec les constatations de l'évaluation de celui qui avait été présenté à la troisième session ordinaire de 2000. Les articulations entre le cadre de coopération à l'échelon mondial et la réflexion sur le développement que partageaient le Bureau chargé d'établir le rapport sur le développement humain, le Bureau des études sur le développement et le Bureau de la politique du développement étaient maintenant claires. Le PNUD devrait se prévaloir de sa réputation d'agent de confiance dont le rôle intellectuel ne saurait être surestimé. Des précisions étaient demandées sur la manière dont le cadre de coopération s'accordait avec les programmes mondiaux des autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement. À propos du coût estimatif du cadre de coopération, une question a été posée concernant les perspectives de mobilisation des ressources autres que de base nécessaires pour certaines activités. Les explications données sur la restructuration du Bureau de la politique du développement ont été accueillies avec satisfaction.

133. Une délégation a noté que le nouveau cadre mondial et celui qui était proposé pour la coopération technique entre pays en développement se complétaient et indiqué qu'il y avait des articulations entre ce nouveau cadre et les cadres de coopération de pays et les cadres régionaux. Le renforcement des partenariats stratégiques avec des organisations comme la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'Organisation mondiale du commerce était accueilli avec satisfaction. Les activités déployées au niveau mondial dans les situations de crise donneraient les résultats souhaités avec la collaboration de la Division des interventions d'urgence.

134. Une délégation a indiqué que le PNUD aurait plus de poids au niveau mondial et qu'il demeurerait pleinement engagé dans le débat mondial sur le développement pour le plus grand bien des pays bénéficiaires de ses programmes. Son intervention dans le débat mondial lui vaudrait aussi un renforcement d'image qui lui apporterait un soutien politique et financier accru. Tout en se disant pleinement d'accord avec

les objectifs et les domaines d'appui prioritaires du deuxième cadre de coopération à l'échelon mondial, cette délégation avait quelque mal à voir ce que le PNUD avait, concrètement, l'intention de faire, exception faite de deux éléments auxquels elle donnait son entière adhésion, à savoir le Rapport sur le développement humain et l'Initiative relative aux biens collectifs internationaux. L'Initiative relative à la pauvreté et à l'environnement contribuerait à la préparation de Rio+10 : Sommet mondial pour le développement durable. L'orateur a suggéré d'utiliser pour la conception des initiatives futures, en plus du critère qui était déjà mentionné dans le document, deux autres, dont le premier serait que les initiatives de portée mondiale devraient être en conformité avec les catégories de résultats telles qu'elles sont définies dans le cadre de résultats stratégiques. Le second serait que les ressources attribuées au cadre de coopération à l'échelle mondiale ne devaient pas pouvoir se substituer aux montants des ressources de base pouvant être alloués au titre de la catégorie 1.1.1.

135. Les articulations du cadre mondial sur les programmes nationaux, le détachement d'experts et la création de réseaux de savoir ont été approuvés. Il en a été de même de l'idée de faire appel à des institutions de pays du Sud pour aider à l'élaboration des politiques. Il fallait éviter les doubles emplois. Un complément d'information a été demandé sur le « conseil des politiques » et le « comité consultatif » dont il était question aux paragraphes 51 et 52 du document DP/GCF/2. Une délégation, qui parlait aussi au nom d'une autre, s'est félicité de l'accent qui était mis sur la gouvernance et la démocratie ainsi que sur l'appui à la société civile. Il fallait toutefois, pour éviter les doubles emplois et par souci d'efficacité, être plus explicite en ce qui concerne les critères de coopération avec des organisations régionales.

136. Plusieurs délégations ont demandé à être mieux informées de la manière dont le PNUD interviendrait dans le contexte d'activités et de phénomènes liés au développement, comme la Conférence sur les pays les moins avancés, la réunion sur le financement du développement et le cadre intégré pour les activités liées au commerce dans les pays les moins avancés.

137. Une délégation s'est déclarée disposée à soutenir le nouveau cadre de coopération à l'échelon mondial financièrement et à l'aide de ses propres compétences. Une autre a demandé des éclaircissements concernant l'exécution d'activités financées par les fonds d'affectation par thèmes. L'idée de revoir la base méthodologique du Rapport sur le développement humain était bien accueillie. Une délégation a insisté sur le fait que le PNUD devait tirer parti de la dimension mondiale de son rayon d'action pour analyser la manière dont les pauvres pourraient bénéficier, directement ou indirectement, de la mondialisation ainsi que pour comprendre les articulations entre, d'une part, une plus grande participation des pauvres et, d'autre part, les résultats des orientations suivies et la création de partenariats avec le secteur privé. La volonté de lutter plus résolument contre le VIH/sida était notée avec satisfaction. On a demandé que le PNUD continue à soutenir le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) et à coparrainer des activités avec lui.

138. Une intervenante s'est félicitée de l'appui que le cadre de coopération à l'échelon mondial apportait à la promotion de la coopération Sud-Sud. Elle a souligné l'importance du rôle d'observateur des tendances mondiales et de plaidoyer que jouait le Rapport sur le développement humain et noté une réorientation des

politiques destinée à accélérer le recul de la pauvreté. Dans son pays, ce rapport avait eu une influence positive dans le domaine des politiques publiques par l'intermédiaire des rapports qu'on y établissait sur le développement humain au niveau du pays et au niveau des municipalités. Elle a noté qu'il y avait loin des décisions prises au niveau du siège aux mesures prises au niveau des pays. Il était, a-t-elle dit par ailleurs, de la plus haute importance de veiller à ce que les priorités du rapport annuel axé sur les résultats aillent dans le sens des actions menées au niveau des pays. Sa délégation pensait que les critères appliqués pour le programme mondial gagneraient à être élaborés plus avant et rendus plus explicites.

139. D'autres intervenants ont mis l'accent sur l'importance du rôle que jouait le PNUD en offrant aux pays en développement des possibilités de faire face aux défis de la mondialisation. Le deuxième cadre de coopération à l'échelon mondial ouvrait de larges aperçus et rappelait la déclaration du Sommet du millénaire. On a demandé des renseignements supplémentaires concernant les fonds d'affectation par thèmes et le rôle de coordination du PNUD. Une délégation a demandé que l'on présente au Conseil d'administration un cadre logique sur les indicateurs d'objectifs et de résultats du cadre de coopération.

140. Une délégation a souligné l'intensité des pressions auxquelles les intérêts commerciaux soumettaient les pays en développement. Il fallait donc se féliciter des perspectives de développement humain durable ouvertes par le cadre de coopération, et en particulier de la mise en réseaux du savoir du Sud et de l'utilisation des compétences du Sud. On pouvait se demander, toutefois, pourquoi la prévention des crises et leur gestion figuraient parmi les quatre domaines d'action prioritaires du cadre de coopération étant donné que le premier avait abandonné la planification préalable aux catastrophes, les secours d'urgence, la reconstruction et le redressement ainsi que la question des réfugiés et des personnes déplacées, activités qui avaient été financées par les mécanismes du cinquième cycle. On voulait connaître les raisons de ce revirement.

141. La représentante de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a fait observer que son organisation avait des priorités identiques à celles du PNUD. Il fallait, a-t-elle dit, renforcer la coordination entre programmes mondiaux et elle a demandé une articulation des réseaux entre organismes des Nations Unies, y compris les centres de contact sous-régionaux du PNUD.

142. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau de la politique du développement a remercié les membres du Conseil d'administration de leurs observations. Note avait été prise de leurs préoccupations et de leurs demandes d'éclaircissements. Il serait répondu bilatéralement aux questions posées sur certains points particuliers. Au sujet des fonds d'affectation par thèmes, l'explication était que ces fonds seraient établis dans les domaines prioritaires, à l'issue du processus cadre de résultats stratégiques/rapport annuel axé sur les résultats visant à mettre davantage de ressources autres que de base à la disposition des pays bénéficiaires de programmes. L'explication de l'alignement entre les fonds d'affectation spéciale et le réseau du Bureau de la politique du développement était que des spécialistes des politiques au niveau mondial et au niveau sous-régional (par l'intermédiaire des centres de contact sous-régionaux) apporteraient leur concours à la conception des projets en aidant les bureaux de pays sur le plan technique et celui des orientations. Vu la modicité des ressources dont on disposait, notamment en

personnel, il y avait très peu de doubles emplois. Coordination et articulation avec les réseaux de savoir d'institutions spécialisées et d'organismes bilatéraux entraient dans la conception du processus. Comme la priorité du Bureau de la politique du développement avait, au cours des derniers mois, été la restructuration, le dialogue avec les partenaires n'avait pas avancé autant qu'il était souhaitable. L'élaboration de nouveaux modes de coopération ferait l'objet d'une attention prioritaire au cours des mois à venir. Par ailleurs, le PNUD se serait, a dit l'oratrice en réponse à des questions, attaché à faire des interventions stratégiques dans des rencontres de portée mondiale comme la réunion relative au financement du développement, Rio+10 et la Conférence sur les pays les moins avancés. Elle a indiqué que le Bureau de la politique du développement prenait part à un projet pilote visant à intégrer la dimension commerciale aux documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté dans deux pays, au titre de l'élaboration du cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce pour les pays les moins avancés. Dès que le cadre de coopération serait approuvé, le PNUD engagerait le processus du programme et il établirait les documents correspondants, y compris des indicateurs, et il en ferait un rapport détaillé au Conseil d'administration. Au sujet du comité consultatif, le PNUD consulterait le Bureau du Conseil.

143. L'Adjoint à l'Administratrice assistante et Directrice du Bureau de la politique du développement a souligné le lien qui existe entre l'évaluation commune de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le cadre de coopération à l'échelon mondial, indiquant que le Bureau de la politique du développement représentait le PNUD dans le sous-groupe des questions de programme du Groupe des Nations Unies pour le développement. Par les centres de contact sous-régionaux, le PNUD aidait les bureaux et les équipes de pays en ce qui concerne le processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Pour ce qui était de la gestion axée sur les résultats, on avait établi un tableau, lequel n'avait pas encore été distribué, mettant en rapport la demande et les objectifs à atteindre. Le Bureau de la politique du développement était beaucoup intervenu dans l'analyse du cadre de résultats stratégiques et les centres de contact sous-régionaux aidaient les pays à établir leurs cadres de résultats stratégiques. Le PNUD était donc en mesure de faire continuellement le point sur les services d'appui aux bureaux de pays. On n'avait pas jusqu'ici utilisé l'analyse de cadre logique du fait que le niveau d'agrégation était très élevé et qu'il serait très difficile de consulter les indicateurs pour chacun des domaines de référence. Par ailleurs, la contraction des contributions en ressources de base obligeait à faire davantage appel aux financements par d'autres ressources. Quant à l'indépendance du Rapport sur le développement humain, on espérait qu'elle serait préservée. La création d'un fonds d'affectation spéciale pour ce rapport permettrait de soutenir les activités du Bureau qui en est chargé, y compris les rapports nationaux sur le développement humain. Les fonds d'affectation thématique s'efforceraient d'aligner les concours au niveau des régions et des pays. Le Groupe d'étude avait démontré qu'il était possible de faire jouer un rôle spécial au PNUD en le choisissant pour diriger la mise en place du Fonds mondial d'affectation spéciale. À la question qui avait été posée concernant les pays en crise, la réponse était que, dans le cinquième cycle, toutes les activités qui avaient trait à des pays en crise étaient financées au moyen de ressources de programme spéciales dont la gestion avait été assurée par le Bureau de la politique du développement. Dans le sixième cycle, les ressources de la catégorie 1.1.3 avaient été prévues pour les situations de crise et d'urgence. Il était clair maintenant qu'il n'était pas possible de séparer les activités de développement des

activités de situations de crise. Il était important, aussi bien du point de vue opérationnel que du point de vue directif/doctrinal, de suivre de près les questions relatives à la prévention des crises et au redressement d'après-crise.

144. Le Conseil d'administration a approuvé le deuxième cadre de coopération à l'échelon mondial (DP/GCF/2).

IV. Coopération technique entre pays en développement

145. L'Administrateur associé a présenté le deuxième cadre de coopération technique entre pays en développement (DP/CF/TCDC/2). (Note : Le rapport sur la coopération technique entre pays en développement, établi conformément à la décision 99/11 (DP/2000/36) et qui avait initialement été présenté à la troisième session ordinaire de 2000, a été présenté de nouveau à la session actuelle.)

146. Au cours de la période 1997-2000, le Conseil d'administration avait consacré 0,5 % des ressources de base du PNUD, soit environ 15 millions de dollars, aux activités appuyées par le Groupe spécial de la coopération entre pays en développement. Le premier cadre de coopération technique entre pays en développement avait mis l'accent sur la réalisation d'un développement durable par la coopération technique entre pays en développement (CTPD) et la promotion de la CTPD à l'échelle du monde et du système des Nations Unies. Le deuxième s'inspirait des principaux enseignements à tirer de l'exécution du premier, à savoir, notamment, qu'il fallait axer l'action sur des problèmes stratégiques qui suscitaient des préoccupations communes à un grand nombre de pays en développement, enrichir les réseaux de savoir Sud-Sud, créer des partenariats diversifiés et travailler avec des partenaires stratégiques. Le deuxième cadre était conçu pour tirer le maximum des ressources modiques disponibles, ce qui se ferait en s'attachant à mobiliser le soutien de la communauté internationale en faveur de la coopération Sud-Sud et en jouant un rôle de catalyseur dans l'élaboration de nouveaux modèles de coopération technique Sud-Sud.

147. Le deuxième cadre mettait en avant une triple nécessité : il fallait, d'abord, que les pays en développement se dotent, pour ensuite se les partager, de moyens d'action indispensables pour pouvoir prendre une part active aux processus multilatéraux; il fallait, ensuite, adapter les mécanismes directifs et institutionnels des pays aux impératifs du nouveau système économique mondial; il fallait, enfin, protéger et promouvoir les intérêts du Sud en matière de développement par l'acquisition du savoir et des compétences nécessaires pour permettre aux pays en développement de tenir leur place dans un environnement socioéconomique où la concurrence se faisait de plus en plus vive. La coopération Sud-Sud était plus viable que jamais; c'est pourquoi le deuxième cadre orientait les activités du Groupe spécial de la CTPD vers des problèmes qui appelaient des solutions Sud-Sud dans la coopération internationale au développement. Au nombre des activités clés à devoir bénéficier du programme on trouvait, notamment, des initiatives tendant à intégrer au PNUD et au système des Nations Unies l'utilisation pratique de la formule de la CTPD. Ces initiatives bénéficieraient de l'amélioration des services en ligne reliant le service d'information relatif à la CTPD, WIDE, à d'autres bases de données des Nations Unies, y compris les centres de contact sous-régionaux. Deux membres du personnel du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement seraient transférés dans les régions Asie et Pacifique et Afrique. Le but du deuxième cadre était de faire appel à des solutions Sud-Sud pour relever les défis de la mondialisation et de la libéralisation économique. Les modèles de coopération Sud-Sud à établir dans la mise en place du deuxième cadre s'inspireraient de l'expérience et du savoir technique du Sud pour y améliorer les capacités directives et institutionnelles d'intervention et donner aux pays du Sud les moyens d'action nécessaires pour pouvoir tirer parti des chances offertes par la mondialisation.

148. Le Directeur par intérim du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement a fait un exposé sur le deuxième cadre et sur le travail du Groupe spécial.

149. Les délégations ont accueilli avec satisfaction le deuxième cadre de coopération technique entre pays en développement et les présentations qui en avaient été faites. De nombreux intervenants ont dit toute l'importance que revêt la CTPD et ils se sont félicités des activités prévues à cet égard, et notamment du plus gros effort de plaidoyer qui serait fait en faveur de la formule de la CTPD. On avait bien fait d'y mettre les réponses aux questions qui avaient été posées lors de la troisième session ordinaire de 2000. Concrètement, les délégations se sont déclarées favorables à l'appui aux activités liées au commerce et aux finances, au rattrapage du retard de numérisation et à la fourniture d'une assistance aux pays en développement pour leur donner des moyens accrus pour négocier et se conformer aux codes et normes de la communauté mondiale. Une délégation a posé une question concernant l'inclusion de la sécurité alimentaire dans le nouveau cadre. On avait eu raison de mettre l'accent sur le renforcement des réseaux Sud-Sud, de faire bénéficier les pays du Sud de l'expérience des uns et des autres, de renforcer les réseaux d'information sur la CTPD et de faire davantage appel à des experts du Sud. Le recours accru aux partenariats donnerait davantage d'efficacité au deuxième cadre, et cela devrait comprendre de travailler avec des organisations internationales telles que l'Union des lusophones. On approuvait la coopération triangulaire et on souhaitait la voir se développer. Un certain nombre de délégations ont fait état de quelques activités de CTPD entreprises par leurs gouvernements.

150. L'intention d'intégrer l'utilisation du concept de CTPD à l'ensemble des structures du PNUD et du système des Nations Unies a été bien accueillie. Quelques délégations ont pris note du fait qu'il y aurait collaboration entre les activités menées par le Groupe spécial de la CTPD au titre du cadre de coopération à l'échelon mondial et celles qui le seraient dans le cadre des programmes régionaux. Plusieurs ont souligné la nécessité d'assurer l'incorporation de la CTPD dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, dans les cadres de résultats stratégiques, dans les cadres de coopération de pays et dans les rapports annuels axés sur les résultats. Une délégation a fait valoir que les gouvernements devraient intervenir directement dans l'exécution des activités prévues par le cadre et que les actions du Groupe spécial de la CTPD devraient être complémentaires d'initiatives bilatérales.

151. Si plusieurs délégations préconisaient une augmentation des ressources financières de base pour les activités du Groupe spécial de la CTPD au cours de l'actuel cycle de programmation, d'autres préféraient une augmentation des financements par d'autres ressources et, concrètement, au moyen de contributions au Fonds d'affectation Sud-Sud. Plusieurs ont indiqué qu'elles avaient déjà contribué à ce fonds. La question relative à l'allocation de ressources de base au Groupe spécial pourrait être examinée à l'occasion du prochain cycle de programmation, dont le Conseil d'administration devait débattre en 2002. Plusieurs intervenants ont évoqué la désignation du PNUD par l'Assemblée générale pour jouer un rôle spécial dans la promotion de la CTPD au sein du système des Nations Unies.

152. Une délégation a dit que, si beaucoup des activités entreprises au titre du premier cadre de coopération technique entre pays en développement avaient été

très bénéfiques, il en était d'autres qui ne semblaient avoir guère de rapports avec la réalisation d'un développement humain durable. L'intervenante ne pensait pas que les interventions du PNUD devraient avoir un plus fort contenu directif et stratégique, estimant qu'il s'agissait plutôt de promouvoir une coopération Sud-Sud à l'élaboration de politiques et de stratégies nationales de nature à faire reculer la pauvreté et à favoriser le développement. Sa délégation ne suivrait pas celles qui prônaient une aide du PNUD à la recherche d'un consensus uniquement entre les pays du Sud sur des politiques du Sud dont il aurait été débattu dans des organisations internationales étant donné qu'il devait y avoir, au sein des Nations Unies, un consensus mondial. À cet égard, l'intervenante a rappelé que sa délégation s'était déclarée précédemment préoccupée de voir que le PNUD avait approuvé l'adoption d'une position partisane en matière de négociation par la publication du Centre du Sud, qui prônait l'élaboration d'une stratégie de négociation commune au Groupe des 77. Elle a prié instamment le PNUD et le Groupe spécial de la CTPD de continuer à agir de façon à équiper les négociateurs du monde en développement des compétences et des outils nécessaires pour savoir mieux négocier et de laisser la conception des positions à chaque pays, lequel pourrait alors décider de coopérer avec d'autres. Ce qui était dit dans le document DP/CF/TCDC/2 concernant le soutien à la concertation des politiques Sud-Sud par une analyse des politiques et au moyen de publications illustrant les points de vue des pays du Sud ne la rassurait toujours pas. Elle se réjouissait cependant de savoir, suite aux observations rassurantes de l'Administrateur sur ce point, que l'aide apportée aux politiques dans le cadre de la CTPD prendrait principalement la forme d'un renforcement des capacités.

153. L'Administrateur associé a souligné que les observations qui avaient été faites témoignaient de toute l'importance que l'on attribuait à la coopération Sud-Sud et il a insisté sur le fait que les gouvernements avaient un rôle essentiel à jouer dans l'exécution des activités de CTPD, dont il était prévu qu'elle se ferait dans le cadre de partenariats avec les organisations régionales. Il espérait, comme l'avaient fait savoir un grand nombre d'intervenants, que la CTPD serait pratiquée systématiquement dans l'ensemble du système des Nations Unies. Il a noté qu'une délégation se disait préoccupée par le décentrage plus marqué des activités vers l'amont ainsi que par le concept de système économique mondial, dont il pourrait être débattu bilatéralement. Il a, pour finir, souligné la modicité des ressources disponibles actuellement pour les activités du Groupe spécial de la CTPD, disant qu'elles pourraient être accrues en faisant appel à d'autres sources .

154. Le Directeur par intérim du Groupe spécial de la CTPD a indiqué que l'intention était de mobiliser 15 millions de dollars pour les activités de CTPD par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud. Le Groupe spécial travaillerait avec le Bureau de la politique du développement à concevoir des moyens d'action de nature à assurer la pleine intégration de la CTPD aux programmes du PNUD à tous les niveaux. Le Groupe spécial avait aussi l'intention d'appuyer les efforts de l'ensemble du système des Nations Unies en vue d'intégrer la CTPD aux activités opérationnelles. Le système des Nations Unies adopterait un cadre commun de ressources pour mesurer les progrès de l'intégration comme le demandaient le Comité de haut niveau pour l'examen de la CTPD et l'Assemblée générale. Pour ce qui était des activités liées au commerce, dont il était fait état dans le cadre de coopération, le Groupe spécial avait l'intention d'apporter son concours au renforcement des capacités institutionnelles et directives des pays

en développement de manière à leur permettre de faire face aux problèmes dès leur apparition sur l'échiquier mondial. Le soutien que l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest avait apporté à la diversification des variétés de riz constituait un bon exemple d'aide à la sécurité alimentaire. Le Forum des entreprises d'Afrique et d'Asie était un autre bon exemple de collaboration. À la question concernant l'orientation générale du cadre de coopération vers la mondialisation, il a été répondu qu'il y avait, dans le cadre, plusieurs domaines d'intervention qui ne visaient pas particulièrement ce domaine-là. Il a, par ailleurs, été confirmé que toutes les initiatives feraient intervenir les gouvernements et d'autres partenaires. Enfin, les délégations étaient informées que le Groupe spécial de la CTPD veillerait à bien rattacher ses activités à celles des cadres nationaux, régionaux et mondiaux.

155. Le Conseil d'administration a approuvé le deuxième cadre de coopération technique entre pays en développement (DP/CF/TCDC/2) et adopté la décision 2001/2 (voir annexe I).

Débat consacré au PNUD/FNUAP

V. Rapports au Conseil économique et social

PNUD

156. L'Administrateur associé a présenté le rapport de l'Administrateur au Conseil économique et social (DP/2001/6), faisant observer que le PNUD, le FNUAP et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) étaient convenus d'adopter une méthode et une présentation communes pour leurs rapports respectifs au Conseil. Ce rapport constituait un apport important pour l'examen triennal détaillé des orientations des activités opérationnelles, que l'Assemblée générale devait entreprendre dans l'année. Le PNUD avait incontestablement fait des progrès considérables dans l'application des directives formulées dans les textes adoptés par l'Assemblée, par exemple la résolution 53/192. Avec d'autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement et plus généralement avec d'autres organismes des Nations Unies, le PNUD aidait le Département des affaires économiques et sociales à évaluer le chemin parcouru quant à la suite donnée à cette résolution. Le Conseil recevrait des éléments d'information coordonnés à sa session de fond de 2001.

157. Une place importante était faite dans le rapport à la réforme du Comité administratif de coordination (CAC) et de ses organes subsidiaires et à l'allégement de la structure de Groupe des Nations Unies pour le développement grâce à l'adoption du principe des « clauses d'extinction » et à son application à ses groupes de travail. Les questions relatives au financement et aux ressources étaient abordées à la lumière de l'adoption des systèmes du plan de financement pluriannuel et du rapport annuel axé sur les résultats, et aussi compte tenu de la Réunion ministérielle tenue en septembre 2000. Des progrès très nets ont été relevés en ce qui concerne le système des coordonnateurs résidents ainsi que la mise en oeuvre de l'évaluation commune de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. À cet égard, le partenariat à l'échelon du pays avec les institutions de Bretton Woods revêtait une importance prioritaire, particulièrement pour ce qui est de la collaboration avec la Banque mondiale dans l'optique du Cadre de développement intégré, des documents stratégiques de lutte contre la pauvreté et des évaluations communes /plans-cadres d'aide au développement, et compte tenu des rapports réciproques qui existent entre ces instruments.

158. Le rapport traitait également de l'harmonisation des périodes et des procédures de programmation, de la prise en compte des problèmes liés à la condition féminine, de la parité hommes-femmes, de la création de capacités, de la question des locaux et des services communs, des activités de suivi et d'évaluation, des suites données aux conférences internationales et des activités consécutives aux opérations spéciales d'aide économique ou humanitaire et de secours à la suite d'une catastrophe.

Observations des délégations

159. Plusieurs délégations ont dit le plus grand bien de la présentation commune des rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF au Conseil économique et social, et se sont félicitées que ces rapports soient présentés aux conseils

d'administration à leur première session de fond. On a trouvé que les rapports seraient utiles au débat qui aurait lieu à la session de fond de 2001 du Conseil, ainsi qu'au processus d'examen triennal détaillé des orientations.

160. On s'est félicité du fort accent mis sur l'exécution du Programme de réforme du Secrétaire général, et on a jugé que la création du Comité de haut niveau pour les programmes était une bonne initiative. Une délégation a demandé des précisions sur la différence de libellé entre les documents DP/2001/6 et DP/FPA/2001/1 concernant les « clauses d'extinction » des groupes de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement.

161. Une délégation a fait observer que c'était à tort qu'on parlait, à l'alinéa c) du paragraphe 10, de la baisse des contributions au titre des ressources de base du PNUD et des autres fonds et programmes. Une autre a tenu à approuver avec insistance l'alinéa d) du même paragraphe, où il était suggéré que le Conseil économique et sociale formule des recommandations sur l'avenir de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions, compte tenu de l'expérience acquise lors de la deuxième réunion de financement tenue dans le cadre de la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration, ainsi que de celle des autres fonds et programmes.

162. Plusieurs délégations ont noté que, alors que 93 pays bénéficiaires de programmes avaient harmonisé leurs cycles de programmation, des programmes de pays ou cadres de coopération de pays complètement différents avaient été présentés aux conseils d'administration des différents fonds et programmes à leur première session ordinaire de 2001. Qui plus est, malgré l'harmonisation des cycles de programmation, on relevait peu de signes de collaboration dans la programmation à l'échelon du pays et aucun signe de programmation concertée. Les intervenants ont demandé à recevoir à la session annuelle de 2001, à laquelle un rapport d'étape sur la suite donnée à la décision 2000/12 devait être remis au Conseil d'administration, un complément d'information sur les progrès accomplis par le Groupe de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement chargé de l'harmonisation et de la simplification des processus de programmation et d'approbation. D'autre part, il était nécessaire de pousser plus loin la simplification des directives relatives à la programmation, à l'administration et aux finances. On a aussi souligné la nécessité de mieux harmoniser les périodes et procédures de programmation avec les processus budgétaires et les cycles de planification nationaux.

163. On a souhaité que des mesures supplémentaires soient prises pour simplifier les outils de programmation au fur et à mesure qu'était mis en place un nombre croissant d'évaluations communes de pays et de plans-cadres d'aide au développement, en particulier pour alléger la charge pesant sur des capacités nationales déjà excessivement sollicitées. D'autre part, il devait être fait clairement référence à ces deux mécanismes dans les cadres de coopération de pays du PNUD et dans les programmes de pays du FNUAP, ainsi qu'à la façon dont ces éléments se situent les uns par rapport aux autres sur le plan des buts, des objectifs et des partenariats convenus par l'équipe de pays et le gouvernement concerné. On souhaitait qu'il y ait un lien clairement établi entre les objectifs du plan-cadre d'aide au développement et les objectifs de développement à l'échelon international. Certains intervenants ont insisté sur le rôle moteur qui revient aux gouvernements dans la programmation à l'échelon du pays et dans les activités entreprises pour donner suite aux conférences internationales.

164. Plusieurs délégations ont réaffirmé qu'elles étaient favorables à un resserrement de la collaboration à l'échelon du pays entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. On a insisté sur l'importance du rôle de coordination générale joué par les autorités nationales. Une des délégations a dit que son gouvernement avait l'intention de suivre de près les résultats de la collaboration au niveau du terrain entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods et d'en rendre compte. Certains intervenants ont demandé que soient plus intimement liés, lorsque c'était possible, les évaluation communes/plans-cadres d'aide au développement, le cadre général de développement et le document stratégique sur la lutte contre la pauvreté.

165. Certains intervenants ont demandé que davantage de progrès soient faits en matière d'intégration des questions touchant l'égalité entre les sexes dans les activités opérationnelles de développement. Une délégation a proposé d'exploiter les enseignements de l'expérience acquise par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

166. De nombreuses délégations ont parlé de l'absence de progrès quant à la parité entre les sexes aux niveaux supérieurs de la hiérarchie du PNUD et plus particulièrement parmi les coordonnateurs résidents. L'une d'elles a demandé à en savoir plus sur ce que le PNUD comptait faire pour atteindre, aux dates prescrites, les objectifs fixés en la matière.

167. Une délégation a demandé que l'alinéa a) du paragraphe 74 soit reformulé pour se lire comme suit : « Prendre note du document DP/2001/4 sur le rôle du PNUD dans les situations de crise et d'après conflit, ainsi que des observations formulées par les membres du Conseil d'administration et des démarches définies par les fonds et programmes partenaires dans leur rapport au Conseil ».

168. La représentante de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a insisté sur la nécessité de renforcer les processus d'évaluation commune de pays et de plan-cadre d'aide au développement. Elle a aussi fait état du rôle important que jouait le PNUD en tant que coordonnateur des organismes des Nations Unies, ainsi que de l'importance vitale que revêtaient l'appui de ces organismes à l'élaboration des politiques et des programmes et l'appui en matière de services techniques. La question de la parité des sexes parmi les coordonnateurs résidents était un problème délicat, particulièrement en raison du fait que beaucoup d'organisations n'avaient pas de femmes aux niveaux supérieurs de leur hiérarchie, ou n'étaient pas disposées à s'en séparer.

Réponse de l'administration

169 L'Administrateur associé a répondu aux observations formulées en notant qu'il n'y avait pas de divergence de vues entre le PNUD et le FNUAP sur la question des « clauses d'extinction » et des sous-groupes du Groupe des Nations pour le développement. Sur la question de la parité des sexes, il a expliqué que la nomination des coordonnateurs résidents était régie par un mécanisme interinstitutions et qu'on encourageait toutes les organisations participantes à faire figurer des femmes sur les listes de candidats aux postes de coordonnateur résident. Il a fait observer que 48 % des candidats au plus récent programme d'évaluation de candidatures étaient des femmes, mais qu'il fallait que ces candidates traversent avec succès le processus de sélection et qu'elles soient effectivement disponibles. Il a confirmé que le dialogue avec la Banque mondiale au niveau des pays continuerait

de s'intensifier, et aussi que les apports des processus d'évaluation commune de pays et de plans-cadres d'aide au développement figureraient dorénavant, le cas échéant, dans les cadres de coopération de pays. Il a souligné que 22 plans-cadres avaient été approuvés et que 17 étaient en cours d'élaboration ou d'examen. Des retards avaient été causés par la situation de certains pays, mais le PNUD était décidé à aller de l'avant. L'Administrateur associé a informé le Conseil d'administration qu'il existait des directives du Groupe des Nations Unies pour le développement concernant les activités communes de programmation, en particulier pour les cas où le plan-cadre avait été approuvé.

170. Le Conseil d'Administration a pris note du rapport du PNUD au Conseil économique et social et social (DP/2001/6), ainsi que des observations formulées à son sujet, et il a décidé de communiquer le tout au Conseil.

FNUAP

171. Lorsqu'il a présenté le rapport de la Directrice exécutive au Conseil économique et social (DP/FPA/2001/1), le Directeur de la Division de la coordination et de la planification stratégique a indiqué que le rapport avait été conçu selon un plan mis au point d'un commun accord par le PNUD, le FNUAP et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et qu'il avait pour thèmes principaux l'application des réformes de l'Organisation des Nations Unies, le futur examen triennal des orientations, la suite donnée aux conférences internationales ainsi que l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe. L'examen triennal des orientations serait plus particulièrement axé sur l'évaluation commune de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le Directeur de la Division a indiqué que ces deux mécanismes, s'ils étaient appliqués convenablement, constitueraient des outils précieux pour renforcer les capacités des pays bénéficiaires de programmes d'une façon à la fois coordonnée et complémentaire.

Observations des délégations

172. Plusieurs délégations ont jugé le rapport utile et instructif. Une délégation s'interrogeait sur une divergence apparente entre le rapport du FNUAP et celui du PNUD concernant l'application des clauses d'extinction aux groupes de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement. La même délégation a fait observer que l'objectif de 32 plans-cadres pour l'année 2000 n'avait pas été atteint. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait d'intégrer les questions relatives aux femmes dans les évaluations communes et les plans-cadres et de nommer un plus grand nombre de femmes aux postes de coordonnateur résident. À ce propos, on a félicité le FNUAP, qui est presque parvenu à la parité hommes-femmes parmi les administrateurs (48 %), un meilleur résultat que celui de la plupart des autres organismes des Nations Unies. Les délégations se sont fait l'écho du directeur concernant l'intérêt des évaluations communes et des plans-cadres pour le renforcement des capacités nationales, en particulier en ce qui concerne le suivi des conférences internationales.

173. À propos de l'harmonisation des programmes des organismes des Nations Unies, une délégation a noté que beaucoup de cycles de programmation avaient été harmonisés, mais qu'en revanche les calendriers de présentation des programmes de

pays à leurs organismes directeurs respectifs ne semblaient pas coïncider. Elle espérait que cette question serait abordée dans le cadre des propositions relatives à la programmation, qui étaient mises au point par un groupe de travail présidé par le FNUAP. La même délégation a dit souhaiter, pour éviter les doubles emplois, la fusion de l'évaluation démographique du FNUAP dans l'évaluation commune de pays. D'autres ont exprimé le désir de voir les processus d'évaluation commune et de plans-cadres inciter les organismes des Nations Unies à une plus grande concertation dans l'établissement de leurs programmes.

174. S'agissant des ressources de base des fonds et des programmes, les délégations ont fait observer que le FNUAP était dans une situation particulière dans la mesure où le montant de ses recettes annuelles dépendait en grande partie de la contribution d'un seul grand donateur. Une délégation a toutefois fait observer que les ressources de base du Fonds en 2000 avaient augmenté de 5,1 % par rapport à l'année précédente et que le nombre de pays apportant des contributions au Fonds avait lui aussi augmenté puisqu'il était passé à 102. La même délégation a demandé des précisions au sujet des évaluations réciproques mentionnées au paragraphe 15 du document DP/FPA/2001/1 et dit souhaiter qu'il soit fait une large publicité aux réunions publiques qui avaient lieu à l'occasion de l'examen à mi-parcours des programmes de pays. Elle a par ailleurs demandé quelles mesures étaient prises pour assurer la sécurité du personnel des organisations non gouvernementales qui participaient à l'exécution des programmes du FNUAP dans les situations d'urgence.

Réponses de l'administration

175. Répondant aux différentes observations et aux questions, le Directeur de la coordination et de la planification stratégique a expliqué qu'il n'y avait pas de divergences fondamentales entre les points de vue du PNUD et du FNUAP au sujet des clauses d'extinction des groupes de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement. Les points de vue différaient en ce que l'on pouvait voir la bouteille à demi-pleine ou à demi-vide. Il a reconnu que les objectifs concernant le nombre de plans-cadres à réaliser en 2000 n'avaient pas été atteints, mais il a affirmé que le résultat obtenu - plus de 20 plans-cadres terminés et 38 autres presque achevés - était la preuve que le système avait remarquablement bien fonctionné. Il approuvait totalement les délégations qui avaient souligné que l'évaluation commune de pays et le plan-cadre devaient donner aux gouvernements le sentiment de mieux maîtriser les programmes. Il a indiqué que ces deux mécanismes pouvaient permettre de développer la programmation commune, mais il fallait pour cela apporter quelques modifications aux règlements financiers et aux règles de gestion financière des différents organismes. Il a ajouté que la question était à l'étude.

176 Le Directeur de la Division a expliqué que le système de l'évaluation réciproque signifiait que les bureaux extérieurs pouvaient faire des observations au sujet des évaluations de leurs rapports par le siège et que le but de l'opération était de recueillir des informations en retour réciproques. Il se réjouissait des commentaires qui avaient été faits au sujet de l'intégration des questions concernant les femmes et de l'embauche de femmes aux postes d'administrateur. Aux échelons les plus élevés, les femmes étaient d'ailleurs la majorité au FNUAP. Le Fonds avait l'intention de continuer de donner une large publicité aux examens à mi-parcours afin d'obtenir une participation extérieure aussi grande que possible. En ce qui concernait la sécurité du personnel, le Directeur a précisé que pour l'exécution des

programmes dans les situations d'urgence, le FNUAP faisait appel à de grandes ONG internationales possédant une expérience solide des situations difficiles. Ces ONG étaient donc à même d'assurer la sécurité du personnel, mais il s'agissait néanmoins d'une question importante à laquelle le Fonds continuerait d'accorder la priorité et sur laquelle il continuerait de travailler avec ses partenaires.

177. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a donné des précisions sur les liens entre les évaluations démographiques de pays d'une part et les évaluations communes et plans-cadres d'autre part. Elle a expliqué que dans les pays où l'on réalisait des évaluations communes, pour éviter les doubles emplois, le Fonds ne faisait pas d'évaluation démographique. Toutefois, cette mesure supposait que le FNUAP veille à ce que l'évaluation commune de pays et le plan-cadre comportent des éléments relatifs à la population et à la santé génésique. Elle a indiqué à cet égard que les programmes de pays du FNUAP qui avaient été présentés au Conseil d'administration à la session en cours faisaient état des évaluations communes et des plans-cadres du fait qu'on avait récemment terminé l'élaboration d'un grand nombre d'entre eux. Elle a fait savoir au Conseil d'administration que le groupe de travail du Groupe de travail des Nations Unies pour le développement chargé de mettre au point des procédures communes d'approbation des programmes pour le FNUAP, le PNUD et l'UNICEF, un groupe de travail que présidait le FNUAP, allait soumettre ses propositions au Groupe des Nations Unies pour le développement le mois prochain et qu'il les présenterait au Conseil d'administration à sa prochaine session annuelle. Elle a souligné que les propositions seraient conçues de manière à ne pas alourdir la charge de travail du personnel chargé des programmes.

VI. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1998-1999 : PNUD, FNUAP, UNOPS

178. L'Administrateur associé a présenté le rapport de l'Administrateur sur le suivi du rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1998-1999 (DP/2001/7) ainsi que le rapport sur les mesures prises par le PNUD à la suite de la réserve exprimée au sujet des états financiers pour l'exercice biennal 1998-1999 (DP/2001/CRP.5). Il était également répondu dans ces documents aux observations du Comité consultatif pour les questions administratives et financières (CCQAB) (A/55/487). Le PNUD savait gré au Comité des commissaires aux comptes et au CCQAB de s'être prêtés à un dialogue constructif qui avait contribué à maintenir de la transparence dans l'examen des comptes de l'institution.

179. Le document DP/2001/7 récapitulait les recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1998-1999, classées par rubrique de vérification des comptes, et il indiquait comment ces recommandations avaient été reçues par le PNUD, où en étaient les mesures de suivi et pour quelle date elles devraient avoir été prises. Des progrès avaient été enregistrés dans un grand nombre de domaines et on s'attachait à trouver réponse aux problèmes demeurés en suspens. Le document de séance apportait un complément aux informations contenues dans le document DP/2001/7 et faisait état des mesures prises concernant les attestations d'audit des projets exécutés par les pays eux-mêmes ainsi que d'autres problèmes non encore réglés. Ces problèmes avaient fait leur apparition en avril 1999 avec l'adoption du Système intégré de gestion (le SIG), dont la mise en service avait pris plus de temps que prévu, causant ainsi des retards dans l'établissement des rapports d'audit. Le nombre des attestations d'audit reçues avait augmenté, mais on comptait encore quelque 423 millions de dollars de dépenses en attente d'audit. Les bureaux de pays avaient reçu pour instructions d'accroître le nombre d'audits exigé pour les activités réalisées en 2000. Des mesures avaient été prises en vue d'encourager la remise des attestations d'audit dans les délais prévus afin de pouvoir lever la réserve exprimée au sujet des états financiers.

180. La Cinquième Commission avait prié le Comité des commissaires aux comptes de recommander que soient approuvés les états financiers pour l'exercice 1998-1999 si des progrès satisfaisants avaient été faits. Le PNUD s'employait, en étroite coopération avec le Comité des commissaires aux comptes, à y pourvoir. Des 11,1 millions de dollars pour lesquels la concordance des comptes avait été retardée, il ne restait que 0,7 millions de dollars pour lesquels les écritures restaient à vérifier et le PNUD était sûr que les risques de pertes à cet égard étaient nuls.

181. L'Administrateur associé a insisté sur le fait que les résultats de l'exercice biennal 1998-1999 avaient souffert de la mise en service du SIG.

182. Le Directeur exécutif adjoint (Gestion) a présenté le suivi du rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1998-1999, disant que le rapport dont le Conseil d'administration était saisi (document DP/FPA/2001/1) contenait un bref résumé des mesures prises pour répondre aux préoccupations exprimées par les commissaires aux comptes et indiquait, pour chaque recommandation, qui serait chargé de la faire appliquer et dans quel délai cela devrait être fait. Il a également mis le Conseil d'administration au courant des mesures prises pour accroître le nombre des vérifications effectuées. Le Fonds avait

reçu l'accord du Conseil pour aligner les obligations de vérification des comptes auxquelles il était tenu sur celles du PNUD. Des instructions avaient été données aux bureaux de pays et aux divisions géographiques pour qu'ils établissent des plans de vérification pour 2001, lesquels seraient rigoureusement contrôlés par la Section de l'audit interne du Fonds. Chaque représentant et directeur de programme était chargé de se conformer aux obligations de vérification des comptes et d'assurer le suivi des recommandations qui pourraient être faites à cet égard.

183. Le Directeur exécutif adjoint a dit qu'au cours du dernier trimestre de 2000, le FNUAP avait entrepris, à l'intention du personnel des bureaux de pays, une série de stages de formation dans lesquels l'accent était mis sur les procédures d'audit. Le Fonds était en pleine activité de recrutement en vue de doter sa propre section d'audit interne de l'effectif prévu. Il avait pris note de la réserve formulée dans le rapport d'audit pour la période qui prenait fin le 31 décembre 1999 ainsi que de la décision que l'Assemblée générale avait prise de remettre à plus tard les mesures à prendre concernant les états financiers du FNUAP. Les difficultés qu'il y avait à soumettre à un audit un pourcentage approprié de projets exécutés par les pays eux-mêmes ou par des ONG étaient essentiellement affaire de calendrier. Du reste, comme on le disait dans un précédent rapport, la plupart des rapports d'audit finissaient par arriver. Le Fonds ne ménagerait aucun effort pour mieux respecter ce calendrier. L'analyse montrait que les agents d'exécution fautifs à cet égard n'étaient qu'un petit nombre et, s'il le fallait, le Fonds envisagerait de ne plus contracter de marchés avec ceux qui n'auraient pas remis les documents d'audit exigés.

184. Le Directeur exécutif adjoint du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a présenté le rapport du Directeur exécutif sur le suivi du rapport des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1998-1999 (DP/2001/8). Il a remercié le Comité des commissaires aux comptes du Royaume-Uni, dont les fonctions prenaient fin, et salué la nouvelle équipe, dont les membres étaient sud-africains. L'UNOPS avait fait savoir qu'il approuvait les recommandations du rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 1998-1999 et il s'employait à les mettre en application. On travaillait à l'établissement de nouveaux repères dans le cadre de la planification des actions à exécuter au cours de la période 2001-2002 pour répondre à la demande des services opérationnels et pour améliorer l'information financière sur les objectifs visés. L'UNOPS travaillait en plus étroite collaboration avec ses clients à des documents de projet touchant les résultats et les risques. Les descriptifs de projets comprenaient maintenant des matrices concernant les rôles et les attributions relatifs aux services fournis par l'UNOPS. Des améliorations avaient été apportées au processus interne d'agrément des projets par l'application de normes plus rigoureuses.

Observations relatives aux rapports du PNUD (DP/2001/7 et DP/2001/CRP.5)

185. On a remercié le PNUD du complément d'information apporté par le document DP/2001/CRP.5, qui avait répondu à de nombreuses questions demeurées pendantes. Il était important de faire appliquer les recommandations. Le PNUD avait manifestement pris très au sérieux les préoccupations du Comité des commissaires aux comptes ainsi que du CCQAB.

186. Une délégation a fait savoir que son gouvernement préférerait faire appel à ses propres services d'audit pour la vérification des comptes des projets exécutés par le

pays lui-même. Une vérification des comptes qui serait confiée à une équipe de commissaires aux comptes qui ne seraient pas tous des nationaux entraînerait des retards dans l'établissement des rapports d'audit pour des raisons d'harmonisation.

187. Une autre délégation a posé plusieurs questions sur les documents. Au sujet du paragraphe X du document DP/2001/7, on voulait en savoir davantage sur les activités prioritaires mentionnées en ce qui concerne le plan de suivi des plans d'action pour la période 2000-2003. On voulait savoir aussi combien de descriptions de postes il restait à faire, si les agents d'exécution présentaient un rapport sur l'exécution des projets et, s'ils le faisaient, comment ces rapports étaient utilisés et, enfin, si le Bureau de l'audit et des études de performance incluait une évaluation des contrôles internes dans tous les audits. On félicitait le PNUD de l'adoption d'indicateurs de performance mesurables ainsi que d'autres outils de budgétisation axés sur les résultats pour le contrôle de l'état des finances et des opérations.

188. Une autre délégation a fait part des préoccupations que lui causait le fait que, pour la troisième fois, les états financiers du PNUD avaient fait l'objet d'une réserve. Elle approuvait le Bureau de l'audit et des études de performance de s'employer davantage à rechercher les raisons de la non-observation des prescriptions relatives aux rapports d'audit ainsi qu'il est dit dans le document DP/2001/CRP.5. La formulation de nouvelles réserves sur ses états financiers pourrait avoir de fâcheuses incidences sur l'appui de son gouvernement au PNUD. On espérait que la situation concernant la nécessité d'une concordance des comptes serait réglée au plus vite.

189. Une délégation, qui s'exprimait aussi pour une autre, a fait remarquer que ce n'était pas la première fois que les états financiers faisaient l'objet de réserves. Cela dit, les explications données dans le document DP/2001/CRP/5 et celles de l'Administrateur associé avaient répondu à toutes les questions qu'elles s'étaient posées. L'orateur présumait que, conformément à la procédure, après la publication du rapport du Comité des commissaires aux comptes et l'examen de ce rapport par le CCQAB et la Cinquième Commission, le Conseil d'administration prendrait note du suivi. Mais, si le Conseil prenait note du suivi, cela reviendrait à approuver les données financières fournies par le PNUD pour l'exercice biennal écoulé. L'orateur croyait savoir que, quand elle avait examiné les rapports du Comité des commissaires aux comptes et du CCQAB à l'automne 2000, la Cinquième Commission avait suspendu l'approbation de ses états financiers dans l'attente d'explications supplémentaires. La question était donc de savoir si, du point de vue de la procédure, le Conseil d'administration pouvait être saisi des états financiers alors que la Commission ne les avait pas encore approuvés.

Observations relatives au rapport du FNUAP (DP/FPA/2001/2)

190. Une délégation avait plusieurs questions précises à poser concernant la manière dont le FNUAP avait accueilli les recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Quels étaient les résultats d'une réunion qui avait eu lieu pour débattre d'une avance de 1 million de dollars que le FNUAP avait faite au PNUD en 1994 pour le financement de logements destinés au personnel des services extérieurs? Quelles mesures avaient été prises pour veiller à ce que les bureaux de pays ne dépassent pas leurs plafonds de dépenses? Quels progrès y avait-il eus dans l'application des contrôles sur les avances pour projets? Qu'avait fait le PNUD concernant l'obligation où étaient les agents d'exécution de présenter des rapports

de fin de projets? Pour la troisième fois en 10 ans, le Comité des commissaires aux comptes relevait l'existence de sérieux problèmes dus au fait que certains directeurs passaient outre au système de passation des marchés en vigueur; qu'avait-on fait pour y remédier? Quelles mesures le FNUAP avait-il prises pour s'assurer que les services et les produits fournis étaient conformes aux spécifications des contrats? Dans quelle mesure le Fonds avait-il pu se faire rembourser les paiements effectués en trop à un entrepreneur, ainsi qu'il en était fait état au paragraphe 81 du rapport des commissaires aux comptes?

191. Une autre délégation s'est dite une fois de plus préoccupée par le fait que le FNUAP avait reçu du Comité des commissaires aux comptes un rapport assorti de réserves pour ne pas s'être fait remettre en temps voulu les rapports d'audit attendus des agents d'exécution gouvernementaux et non-gouvernementaux. Elle espérait que le Fonds arriverait à trouver une solution qui aurait pour effet de conduire ces agents à plus de qualité et de ponctualité dans la remise des rapports sur l'utilisation des fonds qui leur avaient été avancés. Il lui semblait, par ailleurs, que le FNUAP avait du mal à adapter le niveau de ses dépenses à la réduction de ses moyens et qu'il prenait ainsi l'habitude de puiser dans la réserve opérationnelle. Elle espérait que des solutions seraient trouvées à ce problème et que la mise en place d'un nouveau système de gestion financière y contribuerait. Enfin, elle jugeait préoccupante la non-observation des prescriptions relatives à la passation des marchés.

Observations relatives au rapport de l'UNOPS (DP/2001/8)

192. Une délégation, qui s'exprimait aussi au nom de quatre autres, estimait que le document DP/2001/8 répondait indirectement au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 1998-1999. L'absence patente de détails dans le rapport de l'UNOPS était à noter en raison du rapport oral que la directrice exécutive avait fait lors d'une réunion informelle du Conseil au cours de la session actuelle concernant la situation financière difficile dans laquelle se trouvait l'UNOPS alors qu'elle avait fait savoir lors de la précédente session que cette situation était bonne. Ces délégations ont cité trois cas où l'UNOPS aurait pu fournir un rapport plus complet sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Il s'agissait des recommandations concernant: l'examen des déclarations des titulaires des comptes d'avance temporaire, le renforcement des indicateurs de résultats inclus dans les descriptifs de projets afin de mesurer les progrès accomplis par rapport aux objectifs visés et le déplacement du siège de l'UNOPS. En ce qui concerne ce dernier cas, les délégations se seraient attendues à ce que l'UNOPS dise clairement les mesures qui avaient été prises en vue de faire en sorte que cette situation ne se reproduise plus. L'UNOPS aurait dû, dans son rapport, prendre acte plus clairement des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, indiqué qu'il les acceptait et précisé les dates qu'il prévoyait pour leur application.

193. Une autre délégation souhaitait recevoir des informations supplémentaires concernant la détermination des risques présentés par les projets et le renforcement des indicateurs de résultats par l'analyse et savoir si les projets étaient financés par tranches en fonction des résultats.

Réponses

194. La secrétaire du Conseil d'administration a, en réponse à la question qui avait été posée à ce sujet, informé le Conseil qu'il pouvait prendre note du document DP/2001/7, compte tenu des explications supplémentaires figurant dans le document DP/2001/CRP.5. Les explications seraient communiquées à la Cinquième Commission et à l'Assemblée générale.

195. L'Administrateur associé a dit qu'il serait répondu bilatéralement par écrit aux questions qui portaient sur des points précis.

196. Le Directeur du Bureau de l'audit et des études de performance a indiqué que le PNUD aussi préférerait faire appel à des bureaux nationaux d'audit pour la vérification des résultats des projets exécutés par les pays eux-mêmes. Seulement, ces bureaux n'appliquaient pas toujours les mêmes normes que le Comité des commissaires aux comptes. Quant à la réserve exprimée au sujet de ses états financiers, le PNUD la prenait très au sérieux et il ne ménageait aucun effort pour la faire lever par une amélioration constante des audits de projets exécutés par les pays eux-mêmes. Le changement des règles financières pourrait certes contribuer à faire des progrès à cet égard, mais cela changerait aussi les coûts de l'opération.

197. Dans sa réponse, le Directeur exécutif adjoint du Fonds des Nations Unies pour la population a fait savoir que des efforts seraient faits pour tenter de remédier aux problèmes en question par la mise en place d'un système de contrôles systématiques. Les fonds de la réserve opérationnelle seraient reconstitués. Le FNUAP possédait un excellent système de passation des marchés et tout serait fait pour en assurer l'utilisation comme prévu. La Directrice de la Division des services de gestion a indiqué que le paiement dû à la réserve pour le logement du personnel des services extérieurs n'avait toujours pas été fait; le Bureau des affaires juridiques s'était prononcé sur la question et les discussions se poursuivaient avec le PNUD. Elle a dit qu'un renforcement du contrôle de la situation des bureaux extérieurs en matière de trésorerie était en cours, impulsé par une automatisation plus poussée des systèmes financiers du FNUAP. À propos de la décentralisation de la prise des décisions, elle a dit que les Représentants du FNUAP devaient être tenus comptables de la gestion financière de leurs bureaux et que le Fonds les aidait à mieux tenir leurs comptes financiers en parachevant leur formation.

198. Elle a, par ailleurs, informé le Conseil d'administration de la mise au point, en matière de plafonds et d'avances, d'un système d'alerte aux excès de dépenses. On avait mis en place un dispositif obligeant les Directeurs à certifier que les procédures de passation des marchés étaient respectées. En ce qui concerne les fournisseurs, un groupe de travail interorganisations travaillait à la conception d'un système permettant de s'assurer que les fournisseurs respectaient les dispositions des contrats, système que le Fonds possédait déjà. Enfin, une étude était en cours en vue de vérifier l'exactitude du montant en question au paragraphe 81 du rapport du Comité des commissaires aux comptes.

199. Le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a fait valoir que celui-ci avait accepté toutes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Il a, par ailleurs, fait savoir qu'il pourrait être répondu par écrit aux questions posées par les délégations. À propos des questions financières, il a indiqué que les commissaires aux comptes n'avaient pas formulé de réserves au sujet du rapport présenté par l'UNOPS. Touchant la question des déclarations des titulaires des comptes d'avance temporaire, il a indiqué qu'on n'était pas toujours assuré de recevoir à temps les pièces justificatives des bureaux de pays du PNUD. Il en

résultait souvent un retard dans la concordance des paiements. Dans la mesure où il pouvait être contrôlé, l'UNOPS avait beaucoup progressé dans l'accélération du processus en 2001, de sorte qu'on pouvait prévoir qu'il serait achevé pour février 2001. Quant aux indicateurs de performance, l'UNOPS n'avait pas grande autorité en la matière du fait que les organismes de financement établissaient normalement les descriptifs de projets et qu'ils assumaient la responsabilité des indicateurs de performance qu'ils désiraient voir utiliser. Au sujet des risques liés aux projets, il fallait savoir que les risques politiques, financiers, juridiques et autres étaient assumés par l'organisme de financement et qu'il appartenait à l'UNOPS de déterminer et de contrôler, dans la mesure où cela était possible, les risques relatifs à leur exécution. Quand la chose était possible, l'UNOPS pouvait faire des recommandations fondées sur les leçons du passé, mais il ne pouvait rien changer aux descriptifs une fois qu'ils avaient trouvé leur forme définitive. À la question relative au droit de regard de l'UNOPS sur le financement d'un projet, la réponse était que son importance dépendait de la part qu'il avait dans sa réalisation. Dans les cas où l'UNOPS exerçait un contrôle sur le financement d'un projet - c'est à dire quand il assurait l'administration du prêt - les fonds étaient remis par tranches à l'emprunteur par l'organisme de financement et l'UNOPS s'assurait que ces fonds étaient utilisés pour les fins auxquelles ils étaient destinés. Habituellement, l'examen tripartite auquel l'UNOPS était partie prévoyait une analyse à l'aide d'indicateurs de performance et de suivi des progrès.

200. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2001/3, 2001/4 et 2001/5 (voir annexe I).

201. La secrétaire du Conseil d'administration a informé le Conseil que la documentation qui lui avait été présentée avait été extraite du rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale à la Cinquième Commission intitulé « Premier rapport relatif à la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des fonds et programmes des Nations Unies pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999 ». Il a été proposé qu'à l'avenir, pour gagner en efficacité, seul l'extrait concernant un fonds en particulier serait, accompagné d'une courte note de couverture, soumis au Conseil d'administration.

VII. Questions financières, budgétaires et administratives

202. Parlant au nom du PNUD et du FNUAP, la Directrice de la Division des services de gestion du FNUAP a présenté le document DP/FPA/2001/3-DP/2001/9, disant que la proposition relative à l'établissement d'un règlement financier commun émanait de la décision 2000/5 du Conseil d'administration, aux termes de laquelle il était demandé aux deux organisations de mettre au point un règlement commun concernant les contributions de sources non gouvernementales. Le nouveau règlement commun n'exigerait pas l'approbation préalable du Conseil d'administration pour les contributions d'ONG conformes aux mandats des deux organisations, mais celles-ci devraient faire rapport chaque année au Conseil sur les contributions d'un montant supérieur à 100 000 dollars.

203. Une délégation s'est déclarée satisfaite du nouveau règlement commun, mais elle se demandait s'il n'aurait pas fallu en saisir le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) avant le Conseil et, jointe en cela par une autre délégation, elle se posait la question de savoir pourquoi on avait fait figurer la limite de 100 000 dollars dans la nouvelle règle de gestion financière envisagée et non dans le règlement financier.

204. Il a été répondu que, si l'on n'avait pas saisi le CCQAB du nouveau règlement, c'était parce qu'il s'agissait d'une reformulation d'un règlement en vigueur et non d'un nouveau. Quant à l'inclusion de la limite de 100 000 dollars dans la règle et non le règlement, la raison en était qu'il serait plus facile de modifier une règle dans le cas où on viendrait un jour à juger nécessaire de changer la limite, exprimée en dollars, au-delà de laquelle il faudrait faire rapport. Le Directeur financier du PNUD souscrivait à cette explication, estimant que l'indication du montant au-delà duquel il faudrait faire rapport était mieux à sa place dans la règle, mais cela, ainsi que la limite en dollars à établir, il appartenait au Conseil d'administration d'en décider.

205. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2001/6 (voir annexe I).

Débat consacré au FNUAP

Déclaration de la Directrice exécutive

206. Prenant la parole pour la première fois devant le Conseil d'administration, la nouvelle Directrice exécutive a commencé par rendre hommage à ses deux prédécesseurs. Puis elle s'est présentée, parlant de sa famille et de son évolution professionnelle. Elle était issue d'une famille bourgeoise de Médine, en Arabie saoudite, et ses parents avaient pris très au sérieux l'obligation que leur faisait la règle islamique de pourvoir à son éducation. Elle avait également reçu un soutien financier et des encouragements de son gouvernement. Elle se sentait de ce fait à beaucoup d'égards l'illustration du but visé par le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) - l'affranchissement de la femme. Elle a parlé des liens qui existent entre le Conseil d'administration et la CIPD (l'un et l'autre datant de 1994). Elle a dit que le FNUAP avait le plus grand besoin de l'appui du Conseil d'administration pour réussir à contribuer à faire aboutir le Programme d'action de la CIPD. Elle avait l'intention de coopérer avec le Conseil à la réalisation des objectifs de l'organisation.

207. Le FNUAP se trouvait, a-t-elle poursuivi, confronté à une triple nécessité : assurer sa stabilité financière, renforcer sa capacité institutionnelle d'action et prendre en charge le contexte social et culturel de l'élaboration et de l'exécution des programmes. Pour assurer l'avenir financier du Fonds, il fallait considérer les ressources de base comme constituant l'assise même de l'organisation. Seulement, après l'essor consécutif à la CIPD, en 1995, leur niveau n'avait pas cessé de baisser, avec, toutefois, une légère remontée en 2000 par rapport à l'année précédente. Par contre, il y avait eu une augmentation spectaculaire des ressources complémentaires, due en particulier aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, en faveur de la sécurité des produits de santé génésique. Cependant, l'insuffisance des ressources de base avait empêché le FNUAP de donner toute sa mesure dans la mise en application du Programme d'action et il était demandé à tous les pays de remédier à cette situation et de faire, si possible, des annonces de contributions pluriannuelles.

208. Afin de renforcer la capacité institutionnelle d'action du FNUAP, la Directrice exécutive a dit qu'elle avait l'intention d'axer principalement l'effort sur ce qui suit: a) élaborer et mettre en pratique une conception stratégique des objectifs et opérations à mi-parcours du Fonds; b) évaluer, six mois après, la récente opération de réalignement et y apporter d'éventuels changements; c) formuler une stratégie de mise en valeur des ressources humaines; d) mettre au point un système de partage du savoir et d'amélioration des communications tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation; e) rendre le FNUAP plus visible.

209. Le troisième défi à relever, à savoir concilier principes universels et valeurs culturelles, était autant affaire de conviction personnelle de la Directrice exécutive que de priorité pour le FNUAP. Trouver l'équilibre entre principes universels, aspirations nationales et spécificités culturelles était un problème auquel tous les pays et le FNUAP se trouvaient confrontés. Il ne fallait pas perdre de vue le point essentiel dont on était convenu lors de la CIPD, à savoir que non seulement il n'y avait pas contradiction entre, d'une part, les principes universels énoncés lors de cette conférence et, d'autre part, priorités nationales et valeurs culturelles, mais qu'il y avait même entre eux des possibilités d'interaction de nature à dynamiser les débats et programmes mondiaux et nationaux. Il s'agissait, pour le FNUAP, d'aider

les pays dans un esprit d'extrême sensibilité à l'égard de valeurs culturelles précieuses et de totale détermination à bâtir sur ce qu'il y avait de positif dans les valeurs et les comportements et à mettre le programme du Fonds en phase avec les principes universels.

210. La Directrice exécutive a soulevé la question des approches sectorielles, disant que le Fonds continuerait à y prendre une part active et qu'il veillerait à ce que la santé et les droits dans les domaines génésique et sexuel ainsi que les préoccupations d'ordre démographique y trouvent toute leur place. Le FNUAP assumait un rôle de premier plan dans l'action engagée pour la sécurité des produits ou articles de santé génésique. Il continuerait à oeuvrer avec ses partenaires à la poursuite de la réforme des Nations Unies et il était résolu à faire aboutir les mesures envisagées par le Sommet du millénaire.

211. À la fin de son intervention, la Directrice exécutive a rendu hommage à Mme Kerstin Trone, Directrice exécutive adjointe (Programmes), qui prenait sa retraite, retraçant dans ses grandes lignes une carrière au cours de laquelle elle avait, notamment, occupé plusieurs postes de responsabilité au FNUAP depuis 1975. À d'admirables qualités personnelles Mme Trone joignait celles qui avaient donné au travail qu'elle avait fait au service du FNUAP son inestimable valeur.

212. Parlant de son propre rôle de direction, la Directrice exécutive a dit qu'elle se félicitait de la précieuse collaboration qu'allait lui apporter le nouveau Directeur exécutif adjoint (Programme). Elle avait l'intention de pratiquer un type de gestion collégiale avec participation de tous les membres du Conseil d'administration au processus décisionnel. Elle étudiait également la possibilité d'y associer les représentants présents sur le terrain. Elle a conclu en adressant ses remerciements à tous les donateurs, et spécialement à ceux qui donnaient le plus, et elle a demandé aux gouvernements d'aider le Fonds à atteindre son objectif de stabilité financière. Elle a demandé aussi au Conseil d'administration de remettre l'analyse du Programme consultatif technique du Fonds, qui avait été prévu pour la troisième session ordinaire de 2001, à la première session ordinaire de 2002.

213. Prenant la parole au nom de son groupe, le Vice-Président du groupe des États d'Asie et du Pacifique a remercié la Directrice exécutive de l'excellente qualité de son intervention, transmis à Kerstin Trone les remerciements de son groupe pour le travail qu'elle avait fourni au cours de sa carrière au FNUAP et adressé ses félicitations au nouveau Directeur exécutif adjoint (Programme). Le FNUAP et, du reste, l'ensemble de la communauté internationale auraient à surmonter bien des difficultés pour prolonger l'oeuvre du Dr Nafis Sadik et faire aboutir les orientations tracées par la CIPD. La nouvelle Directrice exécutive pouvait compter sur le soutien du groupe des États d'Asie et du Pacifique, dont le Vice-Président a tenu à souligner, pour finir, que la gravité de la pandémie de VIH/sida était telle qu'il fallait en faire une priorité encore plus grande de l'organisation.

214. Le Vice-Président du groupe des États d'Europe occidentale et autres États a souhaité la bienvenue à la nouvelle Directrice exécutive, disant que les membres de son groupe ne doutaient pas qu'elle saurait prendre le relais de son prédécesseur. Le FNUAP était investi d'un important mandat dont il lui fallait s'acquitter en coopérant et collaborant avec des partenaires du monde entier, surtout s'il s'agissait de promouvoir l'affranchissement des femmes un peu partout dans le monde, et il ne pourrait pas le faire sans une augmentation de ressources. C'est pourquoi le pays du Vice-Président de ce groupe d'États avait décidé de relever de 35 pour cent le

montant de sa contribution en 2001. L'orateur a demandé que le Fonds s'associe de plus près avec les fondations pour le complément de ressources que cela pourrait lui valoir. L'institutionnalisation d'une gestion à base de résultats et l'intégration, dans les programmes du FNUAP, des leçons apprises étaient absolument indispensables si le renforcement institutionnel dont la Directrice exécutive avait parlé devait se matérialiser. Il était vital d'opérer à l'échelle des secteurs et c'était là une démarche à envisager par toutes les composantes du système des Nations Unies. L'orateur voulait savoir à quelles stratégies on songeait pour amener les hommes à intervenir en faveur de la santé génésique et dans l'émancipation des femmes. Il a, à son tour, dit l'importance de la lutte contre le VIH/sida, et pas seulement dans le cadre du Programme commun ONUSIDA et il a, pour finir, rendu hommage à Mme Trone, dont on regretterait beaucoup le départ.

215. Le Vice-Président du groupe des États d'Europe orientale et autres États a, au nom de tous ses membres, souhaité la bienvenue à la Directrice exécutive. Il a rendu hommage au Dr Sadik pour son inestimable contribution à l'oeuvre du FNUAP et il y a associé Mme Trone. Sa région connaissait bien la nouvelle Directrice exécutive, qui avait précédemment dirigé la Division des États arabes et de l'Europe. Il a dit son espoir de voir se développer et s'étendre la coopération entre les pays de sa région et le FNUAP. Il a fait état des nombreux problèmes que connaissait sa région: forte mortalité au sein de la population active, baisse de l'espérance de vie, aggravation des taux de vulnérabilité aux maladies sexuellement transmissibles, et notamment de l'infection par le VIH/sida, et complexité des formes de migration. Il était impossible d'en dire trop sur le nombre et la difficulté des tâches auxquelles le FNUAP devrait s'atteler; il lui faudrait posséder de bons moyens de gestion et disposer d'un système lui permettant de voir clairement celles de ses activités qui devaient être jugées prioritaires si le Programme d'action de la CIPD allait pouvoir être mis en place dans sa totalité.

216. Le Vice-Président du groupe des États d'Afrique a pris la parole au nom des membres de sa région, disant que c'était principalement au FNUAP d'assurer la réalisation des objectifs de la CIPD. Il lui faudrait agir essentiellement sur trois fronts: a) mobiliser les ressources nécessaires pour pouvoir répondre à une demande de services en augmentation; b) appliquer une stratégie de ressources humaines efficace; c) renforcer les moyens d'action au niveau du terrain. Il fallait faire intervenir le personnel national dans le processus de programmation et utiliser les écoles et les dispensaires comme autant de têtes de pont à partir desquels atteindre les objectifs de la CIPD, lesquels, comme on pouvait le remarquer, avaient été incorporés à ceux du Sommet du Millénaire. L'orateur a remercié Mme Trone pour tout le travail qu'elle avait accompli, faisant remarquer qu'elle avait consacré la majeure partie de sa carrière à la population et aux problèmes de santé génésique du monde en développement, notamment à Harare, au Zimbabwe, à la tête de l'équipe chargée de l'appui technique aux pays.

217. De nombreuses délégations ont félicité la Directrice exécutive de son accession à ses nouvelles fonctions, se disant sûres que, sous sa direction, l'organisation continuerait à accumuler les succès en s'appuyant sur les réalisations de son prédécesseur. Plusieurs ont parlé avec exaltation de sa déclaration liminaire. Une délégation a dit tout le plaisir que lui avait donné la simplicité avec laquelle elle avait fait part de ses convictions, ajoutant que ce don qu'elle avait de les faire partager par d'autres serait d'une valeur inestimable pour l'organisation.

218. Plusieurs délégations ont parlé des différents problèmes de population et de santé génésique auxquels le monde devait faire face. L'une d'entre elles a fait remarquer que la population du monde dépassait maintenant les 6 milliards et que cela avait une grande incidence sur les maladies liées aux accouchements et à l'épidémie de VIH. Au nombre des domaines auxquels les délégations jugeaient qu'il fallait porter une attention prioritaire figuraient la santé génésique des adolescents, la mortalité maternelle, la violence exercée contre les femmes et le VIH/sida. On a fait remarquer que le FNUAP était un organisme des Nations Unies bien armé pour intervenir efficacement à cet égard. Une délégation pensait que le Fonds devrait trouver son propre créneau dans chacun de ces domaines d'attention prioritaire pour ensuite s'attaquer, en concertation avec ses partenaires, à leurs aspects pluridimensionnels. Une autre a dit qu'il était peut-être temps de revoir le libellé de la mission de l'organisation de manière à mieux en faire ressortir l'objet et à en axer davantage l'orientation vers la satisfaction des besoins accrus en services de santé génésique.

219. Plusieurs délégations ont parlé du rôle du FNUAP dans l'entreprise d'affranchissement de la femme. Selon une d'entre elles, le monde dans son ensemble ne prêtait pas assez d'attention aux droits des femmes et c'était là un domaine où le FNUAP pouvait jouer les premiers rôles. Une autre était aussi d'avis que le FNUAP était en mesure de promouvoir les droits des femmes et des adolescents et qu'il devait le faire. Pour plusieurs, il ne pouvait pas y avoir développement humain sans émancipation des femmes, beaucoup ajoutant qu'il fallait, malgré les obstacles, renforcer le rôle des hommes à cet égard. Le FNUAP devait s'en faire plus résolument l'avocat.

220. Plusieurs délégations ont fait état des effets dévastateurs de la pandémie de VIH/sida, disant qu'il fallait donner à ce problème toute la priorité qu'il méritait de recevoir. Une délégation a souligné l'importance de la session extraordinaire que l'Assemblée générale devait tenir prochainement sur la question. D'autres ont dit qu'on ne soulignait pas assez le rôle que pouvaient jouer les hommes dans la lutte contre le VIH/sida et une délégation a demandé à la Directrice exécutive de dire comment le FNUAP s'y prenait pour faire participer les hommes à la lutte contre la progression de ce mal. Plusieurs ont noté avec plaisir que le FNUAP se penchait sur la question de la sécurité des produits de santé génésique. Elles ont fait mention spécialement de l'importance que cela revêt pour empêcher la progression de l'épidémie. C'était un domaine où le succès pouvait être tangible et le Fonds devait s'employer à donner à son action un impact plus fort et plus durable. On a noté avec satisfaction les contributions récentes des Pays-Bas et du Royaume-Uni à la sécurisation des produits de santé génésique.

221. Plusieurs délégations ont dit que si des progrès devaient être faits dans la solution des problèmes de population et de santé génésique que connaît le monde, cela nécessiterait la collaboration de tous les partenaires, y compris des donateurs bilatéraux. C'est pourquoi les partenariats qui lient le FNUAP à d'autres organismes devaient être maintenus et renforcés. Le Fonds devait comprendre que l'évaluation commune de pays et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement sont de très bons points de départ pour l'intégration des problèmes de population et de santé génésique dans des programmes de développement plus solidement charpentés. Plusieurs délégations ont cité des exemples de cas où la collaboration entre leurs propres programmes bilatéraux et ceux du FNUAP donnait de bons résultats. Des pays bénéficiaires de programmes ont également fait état de la valeur

des rapports de coopération que le FNUAP entretenait avec eux. Pour une délégation, cependant, la coordination entre les organismes des Nations Unies était insuffisante et cette délégation estimait que le système des coordonnateurs résidents avait encore besoin d'être renforcé.

222. Les délégations convenaient qu'il fallait renforcer l'appareil institutionnel du Fonds. Seul un personnel compétent et dévoué pouvait faire ce qui devait être fait, et le Fonds possédait un personnel qui en était la ressource la plus précieuse. Pour en mettre en valeur tout le potentiel, le FNUAP devait renforcer sa stratégie en matière de ressources humaines. Il s'était instauré un climat stimulant de bonne coopération avec l'extérieur et au sein du personnel. C'en était au point que le personnel accueillait les nouveaux défis avec enthousiasme et l'effet pourrait en être encore accru en incitant les jeunes membres du personnel à contribuer à relever ces défis. Plusieurs délégations ont accueilli avec satisfaction le mode de direction de type collégial qui était envisagé et elles attendaient avec intérêt d'en connaître les résultats. Une délégation a dit qu'il faudrait institutionnaliser plus avant le mode de gestion axée sur les résultats si l'on voulait progresser dans la réalisation des objectifs de la CIPD et de la CIPD+5. Elle a dit aussi que le FNUAP serait d'autant plus à même d'attirer des financements qu'il serait en mesure de faire état de résultats.

223. Plusieurs délégations pensaient, comme la Directrice exécutive, qu'il faudrait au Fonds davantage de ressources pour pouvoir remplir son mandat. Les ressources de base étaient bien, en effet, l'assise même de l'organisation. Même si les ressources d'origine bilatérale et multilatérale étaient en augmentation depuis quelques années, le Fonds ne pourrait mener à bien son programme qu'à condition de pouvoir attirer des financements en ressources de base. À cet égard, le fait que les ressources de base avaient augmenté de 5 % en 2000 par rapport à l'année précédente était de bon augure, même si leur montant était inférieur à ce que prévoyait le plan de financement pluriannuel. Une délégation a dit qu'alors que les pays du monde devenaient de plus en plus interdépendants, tous n'assumaient pas leurs responsabilités; l'aide aux pays en développement était même en recul. Le surcroît d'efforts fournis par certains donateurs ne suffisait pas. Cela dit, il était encourageant de constater que le nombre des donateurs avait augmenté au cours de l'année écoulée. Une autre délégation a instamment demandé aux donateurs qui ne donnaient pas assez de voir s'ils ne pourraient pas faire mieux. Plusieurs ont dit que le manque de ressources ne devait pas faire obstacle à la réalisation des objectifs de l'organisation et elles ont fait valoir la nécessité de revenir au plus vite au niveau de financement de 1995 et de le dépasser.

224. Plusieurs délégations se sont référées aux observations de la Directrice exécutive concernant la nécessité de concilier principes universels et traditions culturelles. Le principe directeur du Fonds à cet égard devait être l'application du Programme d'action de la CIPD. On reconnaissait qu'il n'était pas toujours facile d'amener les pays à appliquer des principes qui avaient reçu l'agrément de la communauté internationale, mais les accords du Caire et de Beijing devaient être respectés. Souvent, les principes universels étaient reconnus, mais le soutien politique nécessaire à leur application se révélait difficile à trouver.

225. Une délégation s'est félicitée des observations de la Directrice exécutive concernant l'approche sectorielle et elle a indiqué que son gouvernement y voyait une innovation positive sur la voie d'une prise en main des programmes de

développement par les pays eux-mêmes. Elle demandait instamment au FNUAP d'intensifier sa participation à ce type de démarche en raison du fait que le FNUAP possédait, dans le domaine de la santé génésique et de la lutte contre le VIH/sida, des compétences qui pourraient être très utiles pour l'intégration de ces domaines aux programmes sectoriels pertinents. On était en train de préparer, à l'intention des coordonnateurs résidents et autres personnels de terrain, des principes directeurs sur la participation aux approches sectorielles qui, une fois qu'ils auraient trouvé leur forme définitive, aideraient les organismes des Nations Unies à orienter leur participation.

226. La Directrice exécutive adjointe (Programme) s'est dite touchée par les paroles flatteuses que plusieurs délégations avaient prononcées à son égard à l'occasion de son départ en retraite. La Directrice exécutive, de son côté, a fait savoir qu'elle était sensible à la chaleur de l'accueil qu'on lui avait réservé et elle remerciait les délégations pour les marques d'encouragement et de soutien qu'elle en avait reçues. Elle voulait entretenir avec les membres du Conseil d'administration des rapports qui ne seraient empreints d'aucun formalisme. Dans le droit fil des observations que diverses délégations avaient faites à cet égard, elle a dit que la lutte contre le VIH/sida était à coup sûr une priorité du Fonds, lequel y travaillait dans un certain nombre de domaines, notamment en matière de transmission du virus de la mère à l'enfant. Son association avec les pays d'Afrique dans la lutte contre le sida, pour laquelle la Fondation Gates avait versé 57 millions de dollars, montrait l'importance que le Fonds attachait à la lutte contre le VIH/sida en Afrique subsaharienne. L'achat de produits faisait partie des domaines pour lesquels le FNUAP jouissait d'avantages comparatifs et la satisfaction de la demande de préservatifs était une arme importante dans la lutte contre le VIH/sida. La Directrice exécutive était fière que l'on ait jugé le FNUAP le plus efficace des partenaires d'ONUSIDA. Les hommes, a-t-elle dit, avaient un rôle crucial à jouer en faveur de l'émancipation des femmes. Le Fonds ne ménageait pas ses efforts en vue de les amener à se faire éducateurs de leurs semblables en la matière, de leur faire mieux comprendre le rôle du sexe masculin dans la transmission du VIH/sida et d'informer les garçons sur les questions qui touchent aux différences entre les sexes. En réponse à une question, la Directrice exécutive a dit que le Fonds faisait de plus en plus appel à des experts nationaux comme conseillers techniques.

227. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leurs marques de soutien à propos de la question des ressources. Il lui était agréable de constater que 102 pays avaient versé des contributions au Fonds en 2000; le fait que beaucoup de pays en développement faisaient partie de ce nombre témoignait de l'importance qu'ils donnaient aux problèmes de population et de santé génésique. Le Fonds devait continuer à oeuvrer de manière à faire en sorte que la problématique population-développement entre dans le cadre des préoccupations nationales. Le Président du Conseil d'administration a conclu le débat en adressant des remerciements à la Directrice exécutive et en disant que le débat avait été bien plus qu'un débat purement protocolaire de bienvenue à la nouvelle Directrice administrative, car il avait touché à un grand nombre de questions de fond importantes sur lesquelles le Conseil d'administration se pencherait au cours des sessions à venir.

VIII. Programmes de pays et questions connexes

Rapport d'activité sur l'exécution du programme multinational

228. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a fait, oralement, un rapport d'activité sur la première année d'existence du programme multinational que le Conseil d'administration avait approuvé en janvier 2000. L'idée de ce programme, a-t-elle dit, était née du fait que, de par son expérience, le PNUD avait pu constater qu'il pouvait être répondu à certains besoins des pays bénéficiaires de programmes de manière plus judicieuse et plus efficace par la coopération et au moyen d'échanges mondiaux, interrégionaux et régionaux. Le programme multinational comprenait une composante interrégionale et quatre composantes régionales. Ensemble, elles contribuaient à la réalisation des principaux objectifs du Fonds par la mise en place de capacités en matière de santé génésique, en appuyant les efforts déployés au niveau international et régional en vue d'établir des systèmes d'information et de données et en organisant, au niveau mondial et régional, des campagnes de sensibilisation et d'information, d'éducation et de communication afin d'assurer un soutien public et politique aux programmes de population et de santé génésique.

229. Les priorités du programme multinational relativement à la santé génésique étaient, notamment, de réduire la mortalité maternelle, de mettre en place un cadre général de soins de santé génésique de bonne qualité, de rendre plus sûrs les produits de santé génésique, de mettre à la disposition des adolescents une information et des services de santé génésique, d'apprendre à se prémunir contre le VIH/sida et d'assurer des soins de santé génésique dans les situations d'urgence.

230. De même, dans le domaine des stratégies de population et de développement, le Fonds s'employait à renforcer les systèmes mondiaux, régionaux et nationaux de données, avec indicateurs, pour la formulation de politiques de population et de santé génésique. Un des grands axes du programme était d'appuyer les efforts inter-institutions et les publications qui renseignaient sur les travaux les plus récents et fournissaient des données statistiques actualisées sur la problématique des sexes et la situation des femmes. Dans le domaine des activités de sensibilisation, un appui était fourni aux activités prioritaires de nature à contribuer à infléchir les orientations, les textes législatifs et les comportements en faveur des objectifs de la CIPD+5 et objectifs apparentés et à mobiliser des ressources au niveau international et national.

231. La Directrice exécutive adjointe a conclu en disant que le programme multinational jouait un rôle important par le concours qu'il apportait aux pays pour les aider à atteindre leurs objectifs dans les domaines essentiels du programme du FNUAP. Pour donner de l'efficacité à ce programme, le Fonds devait s'attacher à procéder par interventions stratégiques en rapport avec les besoins des pays. C'est à cette fin que l'on était en train d'actualiser les principes directeurs relatifs au suivi du programme multinational et à remédier aux faiblesses relevées dans le dernier cycle du programme.

232. À la suite de l'aperçu que venait de donner la Directrice exécutive adjointe de la première année du programme multinational, un certain nombre de délégations ont posé des questions sur la valeur ajoutée par ce programme, sur son orientation générale et sur le classement de ses activités par ordre de priorité. Selon une délégation, la présentation du programme en avait montré le potentiel, mais pas

suffisamment la manière dont il pourrait contribuer à donner plus d'efficacité aux programmes de pays. Cette délégation s'est dite encouragée de voir que le programme était étroitement lié aux objectifs de la CIPD+5 et qu'il favorisait la coopération Sud-Sud. Elle voulait en savoir davantage sur la manière dont se faisait la coordination entre le programme multinational et les programmes de pays au niveau du terrain. Elle a dit aussi que le Fonds avait besoin de voir ce qu'étaient les moyens d'action des ONG qui recevaient une aide dans le cadre du programme multinational ainsi que leur rôle et leur contribution au renforcement des capacités nationales. Une autre délégation a dit n'avoir aucun mal à accepter l'explication de la raison d'être du programme, mais elle voulait être sûre que la conception en était bonne et que les résultats en justifiaient le coût. Il faudrait, à cet égard, montrer ce que le programme apportait de valeur et de différence aux programmes de pays.

233. À ces observations, la Directrice exécutive adjointe a répondu que, comme le programme était en place que depuis un an, le but visé par le rapport oral d'activité avait été de tenter d'identifier les résultats attendus, lesquels devraient être analysés plus tard pour voir s'ils répondaient à cette attente. À son avis, le programme s'orientait selon des axes qui répondaient à des besoins qui avaient été relevés au niveau des pays et des régions. Il s'agissait notamment de réduire la mortalité maternelle, de protéger la santé génésique des adolescents et de combattre le VIH/sida. Les travaux en cours sur l'établissement d'indicateurs étaient d'une utilité immédiate pour tous les programmes de pays du FNUAP. La coopération Sud-Sud et la participation à des activités de formation à l'étranger étaient d'autres exemples d'activités qui entraient dans le cadre du programme multinational mais qui avaient un impact direct sur les programmes de pays.

234. La Directrice de la Division de l'appui technique a dit qu'il fallait, pour obtenir le maximum de résultats du programme multinational, mieux en assurer la coordination au siège, ajoutant qu'un groupe de travail inter-divisions s'employait à rechercher la manière d'améliorer cette coordination et, en particulier, la manière de faire intervenir les bureaux de pays dans les activités relatives au programme, y compris au moyen d'activités pilotes au niveau des pays. Elle a, une fois de plus, fait observer que le programme se faisait beaucoup plus ciblé en matière de santé génésique, limitant son action à la mortalité maternelle, à la qualité des soins, à la lutte contre le VIH/sida, à la sécurisation des produits de santé génésique et à la santé génésique des adolescents.

235. La Directrice exécutive a dit que le programme s'attachait à renforcer les articulations entre les activités nationales, régionales et interrégionales, citant à cet égard deux exemples tirés de son expérience de Directrice de la Division des États arabes et de l'Europe. Il s'agissait, dans le premier cas, de l'utilisation du mouvement scout dans les États arabes pour former, au niveau de la région, des adolescents qui auraient ensuite, une fois rentrés dans leur pays, à transmettre leur nouveau savoir aux jeunes de leur âge. Le deuxième exemple concernait l'enquête panarabe sur la famille, qui avait pour but de déterminer ce qu'étaient les besoins de santé des différents membres de la famille sur le plan régional, recueillant ainsi des données qui pouvaient être utilisées dans les programmes nationaux.

Programmes de pays

236. Les programmes de pays du FNUAP prévus pour le Burkina Faso, le Tchad, le Ghana, la Namibie, l'Ouganda, l'Indonésie, la Turquie, l'Équateur, le Guatemala et

le Pérou ainsi que le programme d'assistance au peuple palestinien ont été approuvés par le Conseil d'administration sans examen séparé, conformément aux dispositions de la décision 97/12.

237. Le processus d'approbation terminé, plusieurs délégations ont pris la parole pour poser des questions ou faire des observations sur les programmes qui venaient d'être approuvés. Sur le plan des préoccupations d'ordre général, une délégation s'est félicitée du travail fourni par le FNUAP pour aider les pays à lutter contre les mutilations sexuelles infligées aux femmes, en particulier dans les pays où la pratique en est très répandue comme au Burkina Faso, au Tchad, au Ghana et en Ouganda. À propos de la sécurité des produits de santé génésique, une autre a fait remarquer que la demande mondiale de préservatifs n'avait pas augmenté ces dernières années, ce qui était une tendance inquiétante, et elle demandait au FNUAP de renforcer, dans ses programmes de pays, son appui en faveur des efforts d'information, d'éducation et de communication de nature à encourager l'utilisation de préservatifs. Elle lui demandait aussi de faire davantage pour la gestion technique des produits de santé génésique, comme c'était le cas dans le programme qui venait d'être approuvé pour le Ghana. Elle félicitait aussi le FNUAP d'avoir inclus les soins d'après avortement dans des programmes comme ceux du Ghana et du Pérou, mais elle se demandait pourquoi il n'était pas fait mention de ce type de soins dans d'autres programmes, en particulier du Burkina Faso et du Tchad, pays où 11 % des admissions dans les services de gynécologie étaient liées à des problèmes consécutifs à un avortement.

238. Au sujet du programme du Burkina Faso, une délégation a dit qu'il ne semblait pas y avoir de lien entre le programme de pays qui venait d'être approuvé et le Document stratégique de lutte contre la pauvreté qui avait été adopté l'année précédente, de sorte qu'elle se demandait si toutes les parties prenantes avaient suffisamment participé au processus de formulation du programme. Elle notait qu'au cours des six années précédentes, l'utilisation de contraceptifs n'avait que très légèrement augmenté au Burkina Faso - passant de 4 à 6 %. Elle voulait savoir ce qu'il en était de l'application de l'approche sectorielle dans le pays et sur la part qu'y avait le FNUAP. Elle a dit qu'il fallait que le FNUAP travaille avec les autorités décentralisées aussi bien qu'avec celles du centre. Elle s'inquiétait de constater que la coordination entre organismes des Nations Unies était insuffisante et qu'il n'avait pas été suffisamment fait état, dans le document de programme de pays du FNUAP, du travail effectué par d'autres institutions, notamment l'OMS et l'UNICEF, dans les domaines de la maternité sans danger et de la prévention du VIH/sida. Une délégation a fait observer que le travail qu'elle faisait au Burkina Faso n'avait pas été mentionné dans le programme de pays et dit qu'elle jugeait important de le signaler, car ce travail était axé principalement sur la lutte contre la propagation du VIH/sida parmi les adolescents, ce qui était un des grands axes du programme du FNUAP.

239. En ce qui concerne la Namibie, les délégations approuvaient l'orientation du programme vers la santé génésique, en particulier celle des adolescents, comme moyen d'enrayer la progression du VIH/sida. Des questions ont toutefois été posées sur le point de savoir pourquoi on cherchait à financer un tel pourcentage du coût total au moyen d'une assistance multilatérale et si cette assistance avait pu être obtenue. Une délégation voulait en savoir davantage sur ce qui se faisait pour coordonner les programmes des divers donateurs qui travaillaient à prévenir la propagation du VIH/sida. Une autre a indiqué qu'il fallait une collaboration plus

étroite entre les ministères engagés dans la lutte contre le VIH/sida, ajoutant que le FNUAP pourrait jouer un rôle de catalyseur à cet égard. Elle estimait aussi que le Fonds pourrait contribuer à renforcer la capacité institutionnelle du Ministère de la santé et des services sociaux et à améliorer la participation de la communauté à la fourniture d'informations et de services de santé génésique aux jeunes gens. Dans le cadre de cet effort, les comités régionaux de lutte contre le sida, créés par le gouvernement pour renforcer la participation de la communauté, avaient besoin d'être techniquement mieux soutenus. On a, à propos de l'idée de faire adopter l'utilisation du préservatif féminin en Namibie, estimé que ce serait une opération complexe et susceptible de ne pas produire tous les résultats escomptés.

240. À propos du programme de pays du Ghana, une délégation a fait savoir que son propre programme bilatéral et celui du FNUAP se recoupaient dans trois régions et elle estimait que le travail qui se faisait dans le domaine de l'amélioration de la santé des femmes ouvrait la voie à d'autres activités dans le domaine du renforcement des capacités d'intervention des collectivités. En ce qui concerne l'Ouganda, une délégation a dit qu'elle approuvait ce pays de concentrer ses efforts sur la santé génésique et de soutenir les activités nationales de lutte contre la propagation du VIH/sida qui obtenaient des résultats.

241. Prenant la parole au sujet du programme de pays de l'Indonésie, une délégation a fait savoir qu'elle ne suivait pas le FNUAP dans l'appréciation qu'il faisait de l'utilisation du préservatif dans ce pays : étant donné les bouleversements économiques que ce pays connaît depuis quelques années, le fait que le taux d'utilisation de préservatifs y avait été maintenu était un résultat tout à fait remarquable.

242. À propos du Guatemala, une délégation a fait savoir qu'il y avait de nombreuses ressemblances entre le programme du FNUAP et son propre programme bilatéral, dont les activités s'inscrivaient dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, et elle estimait qu'il devrait y avoir d'importantes possibilités de synergie entre les deux programmes.

243. Parlant du programme d'assistance au peuple palestinien, une délégation a fait observer qu'il y avait loin de la connaissance des méthodes modernes de planification de la famille à l'application de ces méthodes. Voilà, a-t-elle poursuivi, qui montrait la nécessité d'un plus gros effort de sensibilisation ainsi que d'information, d'éducation et de communication. Elle voulait aussi des précisions sur les activités auxquelles il serait fourni un appui dans le cadre du programme qui venait d'être approuvé ainsi que sur leur lieu géographique. La même délégation a noté que la présentation du programme de pays avait fait état d'un bon niveau de coopération entre le FNUAP et l'Autorité palestinienne. Elle a fait savoir par ailleurs que son propre programme de coopération bilatérale s'était heurté à de la résistance quand il s'était agi de mettre les questions de santé génésique au programme des établissements d'enseignement et elle se demandait si le FNUAP ne péchait pas par excès d'optimisme quant à ce qui pouvait être obtenu à cet égard. Elle voulait savoir aussi dans quelle mesure les troubles qui ont éclaté récemment dans le territoire palestinien occupé pouvaient avoir des incidences sur l'application du programme. Une autre délégation trouvait que le programme du FNUAP était bien adapté à la situation qui y régnait. Elle voulait en savoir davantage sur la façon dont le siège du FNUAP et le bureau de pays communiquaient ainsi que sur la coordination qui se faisait avec d'autres organismes des Nations Unies. Elle voulait

savoir aussi dans quelle mesure le programme était tributaire de l'aide extérieure et ce que l'on faisait pour renforcer les moyens d'action de l'Autorité palestinienne et des ONG locales pour inscrire le programme dans la durée.

244. Le Représentant permanent du Ghana a exprimé les remerciements de son pays pour le programme du PNUD. Il a, parlant du processus de programmation, fait savoir que les préparatifs avaient commencé dès l'examen à mi-parcours du précédent programme. Le processus avait, dans sa totalité, fait intervenir les parties prenantes ghanéennes et affirmé le caractère ghanéen de l'opération. L'élaboration du programme et des sous-programmes s'était faite en utilisant le cadre logique, ce qui avait permis de définir les priorités du programme et de voir ce qui était réalisable. Les raccordements aux politiques nationales pertinentes ont été mis en valeur, de même que les rapports de complémentarité avec les programmes d'autres partenaires en développement. Cette démarche était conforme aux objectifs du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et de l'évaluation commune de pays. Le choix de 24 districts du Nord résultait des recommandations de l'examen à mi-parcours. L'orateur a parlé du rôle constructif qu'avait joué dans l'élaboration du programme l'Équipe d'appui technique aux pays, dont le siège est à Addis-Abeba. Il a recommandé que, quel que soit le système d'appui technique retenu à l'avenir, les fonds de l'assistance technique soient décaissés au niveau du terrain pour ensuite être distribués en fonction des besoins d'assistance technique ressentis par les pays. Il a dit aussi qu'il espérait que la stratégie mondiale de sécurisation des produits de santé génésique serait résolument poursuivie. Il a, pour finir, demandé aux gouvernements des pays donateurs de ne pas perdre de vue la composante multilatérale du programme du FNUAP qui venait être approuvé pour le Ghana.

245. La délégation du Burkina Faso a rendu hommage au FNUAP pour son aide à l'élaboration d'une stratégie visant à réduire la mortalité maternelle, dont l'application donnait des résultats. Elle a souligné la part que le Fonds prenait à la lutte contre la propagation du VIH/sida. Elle a dit aussi que son pays avait besoin d'un soutien financier pour le recensement qui devait avoir lieu prochainement.

246. Le Représentant permanent de l'Équateur a exprimé les remerciements de son gouvernement pour le programme que le Conseil d'administration venait d'approuver. Il a indiqué qu'avec l'aide du FNUAP et d'autres membres de la communauté internationale son pays avait beaucoup progressé vers la réalisation de ses objectifs démographiques, dans l'amélioration de la situation des femmes et dans la lutte contre le VIH/sida. Il constatait toutefois que d'autres donateurs internationaux avaient cessé de financer des programmes de population et de santé génésique dans son pays et que le FNUAP pourrait bientôt se trouver seul à le faire.

247. Le Directeur général du bureau du Ministère de la santé du Pérou chargé des questions de financement, d'investissement et de coopération externe a dit que son ministère apportait son soutien au programme envisagé et qu'il allait consacrer une part de ses propres ressources à des programmes de population et de santé génésique dans le droit fil du programme du FNUAP qui venait d'être adopté. Le gouvernement était favorable au Programme d'action de la CIPD, avec lequel les programmes en cours étaient en phase, comme faisant partie des priorités de développement du pays. L'orateur a remercié le Conseil d'administration d'avoir approuvé le programme; son pays devait encore faire face à un certain nombre de défis et le programme du FNUAP aiderait son pays à les relever.

248. Le représentant de la Palestine a remercié le Conseil d'administration d'avoir approuvé son programme et dit qu'il aimerait particulièrement rendre hommage au bureau du FNUAP à Jérusalem pour l'excellent travail qu'il avait fourni. Il a fait remarquer que l'Assemblée générale avait récemment rappelé à la communauté internationale que le peuple palestinien attendait d'elle une assistance économique et sociale et la liberté de mouvement dans le territoire palestinien occupé. L'Autorité palestinienne continuerait à coopérer avec le FNUAP à la réalisation de programmes de population et de santé génésique.

249. La Directrice de la Division de l'Afrique a remercié les diverses délégations pour les observations et suggestions constructives qu'elles avaient faites. Il en serait, a-t-elle dit, tenu compte dans la mise en application des programmes qui venaient d'être approuvés pour le Burkina Faso, le Ghana, la Namibie et l'Ouganda. Elle a indiqué qu'il n'avait pas toujours été possible, en ce qui concerne certains domaines de coopération avec d'autres partenaires en assistance internationale, d'en parler de manière détaillée dans les descriptifs de programmes de pays nécessairement brefs qui avaient été présentés au Conseil. Les versions plus longues qui avaient été établies pour usage interne étaient bien plus explicites à cet égard. La mention qui avait été faite d'un de ces programmes bilatéraux au Burkina Faso avait déjà fait l'objet d'un rectificatif au document relatif au programme de ce pays. La Directrice de la Division de l'Afrique a dit aussi que certains pays ne voulaient pas voir les soins d'après avortement mentionnés explicitement dans leurs programmes, mais qu'ils étaient inclus dans les services de santé génésique auxquels le FNUAP apportait son soutien.

250. Au sujet du volume considérable d'assistance multilatérale recherché pour le programme de la Namibie, il fallait se rappeler que, pour le système d'allocation de ressources du Fonds, la Namibie était classée comme pays « B », de sorte que les ressources de base qui pouvaient être consacrées au programme représentaient un montant modique. Cependant, la pandémie de sida avait des effets dévastateurs sur le pays, ce qui fait que des discussions avaient été engagées avec d'autres partenaires, notamment l'Union européenne, en vue de réunir le montant d'assistance multilatérale nécessaire pour enrayer la progression du VIH/sida. Si ces discussions n'aboutissaient pas, le programme était conçu de telle manière que les activités pourraient être concentrées à l'intérieur d'une aire géographique limitée. La Directrice de la Division de l'Afrique a dit aussi que ce que faisait le Fonds en vue d'amener la population à prendre une part plus active à la prévention du VIH/sida était décrit de manière plus détaillée dans la version longue du programme et que la substance en serait étoffée au fur et à mesure de l'élaboration des sous-programmes et des sous-projets. Les contraintes de ressources obligeaient le Fonds à axer l'essentiel de son action sur le VIH/sida et la santé génésique des adolescents. Il ne serait pas possible d'aider au financement du recensement, mais le FNUAP fournirait une assistance technique par l'intermédiaire de l'Équipe d'appui technique aux pays.

251. En ce qui concerne le Burkina Faso, la Directrice de la Division de l'Afrique a fait savoir au Conseil d'administration qu'un groupe de travail de Ouagadougou était en train d'étudier la question de la formation des prestataires de services de santé génésique. Le fait que ceux-ci manquaient des compétences nécessaires en la matière était peut-être une des raisons pour lesquelles le taux d'utilisation des contraceptifs avait si peu augmenté. Si tel était le cas, on pourrait envisager, dans le cadre du programme du FNUAP, de faire un plus gros effort pour les activités de

formation. Si, comme l'avait laissé entendre une délégation, la coordination avec les programmes que d'autres organismes des Nations Unies réalisaient au Burkina Faso était insuffisante, alors le problème serait analysé et il y serait porté remède. D'ailleurs, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement prévoyait l'intervention de tous les organismes des Nations Unies dans des activités de programme coordonnées et intégrées. C'est ainsi que les trois mêmes régions avaient été choisies par tous les organismes des Nations qui avaient des activités dans le pays afin de maximiser l'effet de synergie et l'impact. Le Fonds travaillerait à l'intérieur de ce cadre avec toutes les parties prenantes sous la direction du gouvernement.

252. Le Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique a dit qu'il faisait tout à fait sienne l'analyse présentée par la délégation qui s'était exprimée sur le taux d'utilisation des contraceptifs en Indonésie et il félicitait le gouvernement pour le travail qu'il faisait en dépit de la crise économique. Il a fait remarquer que l'exécution du programme se faisait en coordination avec son propre programme national et que les activités du FNUAP seraient concentrées dans trois provinces.

253. La Directrice de la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes a remercié les délégations pour leurs observations constructives au sujet de la coordination dans les programmes qui venaient d'être approuvés. Elle a fait savoir que les soins d'après avortement faisaient partie des services de santé génésique dans tous les pays pour lesquels de nouveaux programmes avaient été approuvés, même s'il n'en était pas fait explicitement mention. Elle a également appelé l'attention sur le fait que, pour les trois programmes, des efforts considérables seraient à faire pour réunir les ressources extrabudgétaires nécessaires pour compenser la maigreur des ressources ordinaires disponibles pour les pays de la catégorie « B », même s'il s'agissait de pays qui connaissaient toujours de fortes disparités sociales et des taux de pauvreté élevés.

254. Le Chef de module pour les États arabes a remercié les délégations de leurs observations concernant le programme d'assistance au peuple palestinien, disant que le FNUAP occupait une position d'incontestable chef de file dans le domaine de la population et de la santé génésique ainsi que de l'aide à la mise en place de systèmes de santé génésique dans le territoire palestinien occupé. Le Fonds travaillait avec tous les partenaires qui y étaient présents dans le cadre d'un groupe de coordination sur la santé et la population. Il avait, depuis le commencement de ses activités en 1996, concentré son action sur l'institutionnalisation de services de santé génésique intégrés, sur la gestion de la logistique, sur la mise en place d'un système d'information de santé ainsi que de conseils et d'orientation et sur l'établissement de normes, y compris protocoles et principes directeurs, concernant la qualité des soins. Le FNUAP avait adopté une démarche participative dans laquelle intervenaient le Ministère de la santé, les acteurs de la société civile, d'autres organismes des Nations Unies et les donateurs. Le FNUAP jouissait de la confiance totale de ses homologues nationaux.

255. Le Chef de module pour les États arabes a dit que le programme d'assistance au peuple palestinien adopté par le Conseil d'administration reprenait, en le développant, le programme précédent du Fonds en ce qui concerne la mise en place de capacités dans le secteur de la santé et les systèmes de données. Il procédait selon une stratégie à plusieurs axes qui allait de la satisfaction des besoins humanitaires à ceux de développement en passant par ceux de la reconstruction ainsi que du

renforcement des moyens d'action à moyen terme. Le FNUAP axait son action sur les zones géographiques où les indicateurs étaient les plus mauvais (taux élevés de fécondité, faibles taux d'utilisation de contraceptifs et forte mortalité et morbidité maternelle) et il envisageait de suivre une stratégie d'amélioration par étapes de ces indicateurs. Les six provinces dans lesquelles le FNUAP avait choisi d'intervenir se trouvaient dans les zones nord et sud de la Rive occidentale et dans la partie sud de la Bande de Gaza.

256. Le FNUAP travaillait en concertation avec ses homologues nationaux à la promotion d'une démarche permettant de choisir et d'obtenir les meilleurs soins de santé génésique. Cette démarche englobait une approche holistique de la santé génésique comprenant la planification familiale, les soins maternels et, en certains points, le dépistage et la gestion des maladies sexuellement transmissibles. À ces services viendraient s'ajouter le dépistage du cancer du sein et de l'utérus ainsi que des activités de conseils pour promouvoir l'administration de conseils de santé génésique aux adolescents. Le Fonds envisageait de coopérer avec la Commission européenne et l'organisme des États Unis pour le développement international (USAID) à la sécurisation des produits de santé génésique et il aiderait le Ministère de la santé et des ONG comme l'Association palestinienne de planification familiale à élargir la gamme des choix en matière de contraception et à mettre en place un système de gestion de la logistique. Le Chef de module pour les États arabes a fait état des bons résultats obtenus par les activités de santé génésique des adolescents organisées dans le cadre de programmes scolaires et extra-scolaires. Deux centres modèles situés dans les camps d'Al-Bureij et de Jabalia s'attachaient à répondre aux besoins de santé génésique des femmes, y compris des jeunes femmes et des adolescentes. Ces centres proposaient des activités d'un type novateur telles que l'offre de conseils et de soutien psychosocial aux femmes victimes de violences liées à leur condition de femmes. Ces activités bénéficiaient aussi d'un concours financier de l'Italie et on était à la recherche d'arrangements permettant d'arriver à la stabilité à moyen terme.

257. Le Chef de module pour les États arabes a dit que le FNUAP rechercherait diverses modalités d'application du programme en fonction des contraintes de la situation d'urgence. C'est ainsi qu'au cours des derniers mois, le FNUAP avait passé des marchés avec des fournisseurs locaux pour assurer une continuité d'approvisionnement des centres de santé génésique en fournitures et médicaments de base. De même, par suite des restrictions à la liberté de mouvement d'une communauté à l'autre, le personnel de divers organismes de développement et d'aide a été déployé de manière à se mettre au service de projets réalisés dans des sites voisins, assurant ainsi la continuité de la prestation des services. Le Chef de module pour les États arabes a dit en conclusion que la communication avec le représentant du FNUAP était quotidienne, en particulier durant la situation d'urgence.

258. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a indiqué que le manque d'espace dans les documents du Conseil d'administration empêchait de donner beaucoup de détails sur les programmes, mais que le Fonds savait gré au Conseil de ses observations parce qu'elles aidaient à orienter la présentation des programmes de pays. Elle a dit que les documents de programmes de pays étaient une sorte de « cible mobile » en ce sens que leur présentation ne cessait de changer. Elle a dit aussi que ces documents devraient peut-être en dire davantage sur la coopération avec d'autres organismes de développement et s'étendre davantage sur les

raccordements entre les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les programmes du FNUAP.

259. En ce qui concerne le processus de programmation, la Directrice exécutive adjointe a remercié le Représentant permanent du Ghana pour sa déclaration. Certes, le Fonds pensait comme lui que le processus de programmation était sur la bonne voie en ce qu'il commençait dès l'examen à mi-parcours, qu'il se voulait résolument national, qu'il faisait une grande place aux articulations avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qu'il utilisait le cadre logique, qu'il renforçait les articulations entre les sous-programmes et qu'il prévoyait la fourniture d'une assistance technique par les équipes d'appui technique aux pays dans l'élaboration du programme. Bien sûr, on pouvait toujours faire encore mieux. La Directrice exécutive adjointe a dit, pour finir, que l'évaluation démographique avait précédé l'évaluation commune au Ghana, mais que cela changerait avec l'achèvement d'un nombre de plus en plus grand d'évaluations communes.

IX. Questions diverses

UNOPS : État de la réserve opérationnelle

260. Le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a fait savoir au Conseil d'administration que planification et budgétisation se faisaient de manière synchrone à l'UNOPS depuis plusieurs années. Les résultats obtenus par rapport aux prévisions étaient indiqués dans un rapport établi à partir du plan d'action de chaque année. Avec l'expérience de la planification, les résultats effectivement obtenus s'étaient rapprochés de plus en plus des objectifs préalablement fixés pour la quasi-totalité des variables clés du modèle financier de l'UNOPS.

261. En 2000, toutefois, pour des raisons contre lesquelles l'UNOPS ne pouvait pratiquement rien, les prestations de services étaient tombées à un niveau sensiblement plus bas que ce que prévoyait le plan d'action pour cette année. De ce fait, il fallait s'attendre à une baisse de revenu pour l'exercice financier de 2000.

262. Le règlement financier que le Conseil d'administration avait approuvé en 1995 avait prévu pareille éventualité. Les baisses de revenus et les fluctuations de trésorerie étaient les principaux aléas auxquels la réserve opérationnelle pouvait remédier. Le règlement financier donnait au Directeur exécutif le pouvoir de puiser dans la réserve quand de telles éventualités se présentaient. Le Directeur exécutif devait toutefois en faire rapport au Conseil d'administration par l'intermédiaire du Comité de coordination de la gestion à la prochaine session ordinaire du Conseil. Cela voulait dire que l'approbation officielle du Conseil n'était pas exigée dans les cas prévus par le règlement financier. On pouvait aussi faire valoir qu'il serait prématuré de présenter un rapport au Conseil sur la question étant donné que les états financiers pour 2000 n'étaient pas encore tout à fait prêts.

263. Comme l'année 2000 tirait à sa fin et que la possibilité d'une baisse de revenus devenait apparente, le Directeur exécutif avait envoyé une note écrite aux membres du Comité de la coordination de la gestion pour les informer de la situation. Celle-ci avait ensuite fait l'objet d'un exposé au Comité en janvier 2001. Comme c'était la première fois que pareille situation se produisait depuis la création de l'UNOPS en 1995, le Comité a estimé qu'il faudrait procéder à une évaluation indépendante des variables financières telles qu'elles avaient évolué en 2000, accompagnée d'une analyse critique des perspectives pour l'exercice financier 2001. Y devait être incluse une évaluation des moyens dont disposait l'UNOPS pour commencer à remettre dans la réserve ce qu'elle y avait puisé. Le Directeur exécutif avait engagé à cette fin la société KPMG. Les observations ci-après s'inspiraient des résultats de l'opération.

264. Ayant examiné le cycle de l'activité économique de l'UNOPS, KPMG avait fait remarquer qu'il y avait toujours des périodes où l'argent sortait plus vite qu'il ne rentrait, et l'UNOPS ne faisait pas exception à cette règle. Le rôle et la fonction d'une réserve financière pouvaient être différents pour des organismes de financement opérant sur la base du principe du financement partiel. Dans le cas de l'UNOPS, soit le financement se faisait d'entrée de jeu, soit le client bailleur de fonds prenait des engagements financiers fermes, comme dans le cas du PNUD.

265. KPMG avait reconfirmé que les baisses temporaires de recettes étaient considérées comme un phénomène courant dans le domaine d'activité qui était celui

de l'UNOPS. Le Conseil d'administration avait donc été bien avisé de prendre la décision d'autoriser l'UNOPS à créer une réserve opérationnelle.

266. Les consultants estimaient aussi, comme le Comité de la coordination de la gestion, qu'un prélèvement effectué pour pallier une baisse temporaire de revenu était conforme aux dispositions du règlement financier concernant l'utilisation de la réserve opérationnelle.

267. Dans l'examen des données financières dont elle disposait pour l'année 2000 à cette date, la société KPMG avait noté que, depuis l'adoption des plans d'action par l'UNOPS, l'écart entre les prestations de services effectives et celles qui avaient été prévues n'avait jamais dépassé 5 %. En 2000, toutefois, dans l'état actuel des choses, on pouvait s'attendre à un écart de 25 %. Les consultants avaient examiné de manière assez détaillée les trois principaux facteurs qui avaient, selon l'UNOPS, contribué à cette extraordinaire chute des prestations, et donc du revenu, en 2000 : des réductions imprévues des budgets de projets approuvés au titre des ressources de base du PNUD, des retards dans la réception des autorisations de mise en chantier pour les projets relevant d'accords de services de gestion et des changements de gouvernement qui obligeaient à revoir les priorités. La baisse d'activité était imputable, à hauteur de 86 pour cent, aux deux premiers facteurs.

268. Se fondant sur les chiffres prévisionnels pour 2000, KPMG avait calculé que la baisse de revenu pourrait être de l'ordre de 3 à 5 millions de dollars, soit environ 10 % de l'objectif que l'UNOPS s'était fixé pour l'année. Les consultants avaient également analysé les mesures que la direction de l'UNOPS avait prises dans la perspective d'une baisse probable de revenu. Ils ont relevé qu'un certain nombre de mesures avaient été prises en vue de réduire les dépenses d'administration en 2000. Et KPMG avait conclu qu'il était difficile, du fait que, pour une bonne part, la baisse de revenu était directement le fait de décisions prises par des clients de remettre à plus tard ou de retarder la réalisation de programmes pourtant autorisés, de voir ce que la direction de l'UNOPS aurait pu faire d'autre pour prévenir le déficit.

269. Comme le prévoyait le mandat qui leur était donné, les consultants ont alors examiné la question de savoir quand et comment le montant prélevé sur la réserve opérationnelle lui serait restitué. Ils l'ont fait sur la base d'un examen du portefeuille de projets dont l'exécution devait avoir lieu en 2001 et de ceux qui étaient en préparation ferme pour l'année. Ils ont, à cet égard, formulé les observations suivantes : « En ce qui concerne 2001, nous trouvons des exemples de projets reportés depuis 2000 et qui sont maintenant en cours de réalisation. De plus, l'activité de début d'année paraît forte, de sorte que les projections ont peut-être péché par excès de prudence. En outre, on maîtrise bien les dépenses administratives. La conjonction de tous ces éléments devrait valoir à l'UNOPS une année de bons résultats financiers dont l'excédent pourrait servir à restituer à la réserve opérationnelle le montant prélevé en 2000. »

270. La société KPMG comptait, dans le secteur des activités sans but lucratif, de nombreux clients qui s'étaient dotés de réserves opérationnelles, de sorte qu'elle possédait une assez solide expérience en la matière. Cette expérience, à quoi venaient s'ajouter les observations qui avaient été faites durant le débat sur l'UNOPS, étaient à l'origine de quelques recommandations supplémentaires que le Directeur exécutif a expliquées au Conseil parce qu'elles se rapportaient à des questions dont il était saisi. En ce qui concerne la nature de la réserve, on avait

demandé si le niveau prescrit devrait être un montant imposé ou un maximum autorisé. KPMG estimait qu'on disposerait d'un meilleur outil de gestion financière avec un maximum autorisé (avec peut-être aussi établissement d'un minimum).

271. Concernant la formule à utiliser pour calculer le niveau de la réserve, KPMG avait fait l'observation suivante : « Le calcul est le produit exclusif des résultats effectifs de l'année précédente (coûts de programmes aussi bien que d'administration). En cas d'anomalie, en particulier dans les dépenses de programmes, au cours d'une année donnée, l'impact d'une réserve calculée pourrait être brutal. C'est pourquoi nous recommandons à l'UNOPS d'envisager un autre mécanisme (par exemple, une moyenne mobile sur trois ans) pour le calcul des réserves autorisées. » Les autres recommandations concernaient les systèmes d'information de gestion et la fixation des commissions, deux questions qu'il était envisagé d'inclure dans le plan d'action pour 2001.

272. Comme le confirmait KPMG, l'UNOPS avait subi, en 2000, une baisse de prestations et de revenu pour des raisons sur lesquelles il n'avait aucune prise. De ce fait, conformément aux dispositions du règlement financier, que le Conseil d'administration avait approuvé pour l'UNOPS, le Directeur exécutif puiserait dans la réserve opérationnelle pour compenser la contraction temporaire de ses revenus. Cette réserve avait été constituée grâce aux très bons résultats financiers obtenus par l'UNOPS au cours des quatre précédentes années et elle recommencerait à être reconstituée dès 2001.

273. Le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion a noté que le Directeur exécutif avait dit qu'il fallait s'attendre à une baisse possible de revenu pour 2000 et qu'il faudrait éponger cette baisse, en totalité ou en partie, en 2001, appuyant ses dires sur les travaux de la société KPMG. Le Comité de la coordination de la gestion n'avait pas encore reçu ce rapport (ou une version provisoire de ce rapport) et n'en avait par conséquent pas débattu. Ce rapport devrait dire quelle part de revenu de projets avait été différée et quelles possibilités il y aurait de compenser cette contraction en 2001, traiter de la certification des réductions de coûts et faire des observations sur les niveaux de prestations et de revenus correspondants attendus en 2001 ainsi que sur les mécanismes à mettre en oeuvre pour savoir quelle part du prélèvement effectué sur la réserve pourrait être restituée en 2001. Le Comité de la coordination de la gestion n'avait pas, pour le moment, l'intention de prendre une décision concernant le calcul de la réserve opérationnelle. Il s'agissait, dans l'immédiat, d'apurer les comptes financiers pour 2000 et d'approuver les projections financières à inclure dans le plan d'action pour 2001.

274. Un intervenant a demandé qu'un exemplaire du rapport de la société KPMG soit remis aux membres du Conseil d'administration. En ce qui concerne les observations de KPMG jugeant par trop prudentes les projections de revenu pour 2001, il a dit que cette prudence de projection devrait être maintenue étant donné les résultats obtenus en 2000.

275. Le Directeur exécutif de l'UNOPS mettrait le rapport de KPMG à la disposition des membres du Conseil d'administration, faisant observer que, comme il était dit dans le rapport, l'UNOPS avait fait un certain nombre d'hypothèses tout à fait différentes de celles qui avaient été faites l'année dernière. Telle était l'origine de l'excès de prudence qui, s'il fallait en croire KPMG, aurait présidé à l'établissement des projections. Une très grande partie du portefeuille du PNUD était toujours en question. L'UNOPS avait fait le calcul qu'en termes de rephasage,

80 pour cent seulement des activités de 2000 seraient rephasées en 2001. C'est pourquoi on avait apporté un soin particulièrement attentif à la planification pour 2001. C'était, dans l'histoire de l'UNOPS, la première fois que des engagements fermes d'une source financière pour des projets déjà en cours n'avaient pas pu être honorés au dernier moment. Le Directeur exécutif a confirmé que l'UNOPS n'avait pas l'intention de réclamer des dommages-intérêts, préférant faire appel à la réserve opérationnelle.

276. Le Conseil d'administration a pris note du rapport oral sur la réserve opérationnelle de l'UNOPS.

277. Le Conseil d'administration a conclu ses travaux par l'adoption de la décision 2001/7 (voir annexe I).

**Réunion commune aux Conseils d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement/Fonds des Nations Unies
pour la population et du Fonds des Nations Unies
pour l'enfance, à laquelle a participé le Programme
alimentaire mondial (26 janvier 2001)**

X. Cadres d'indicateurs pour évaluations communes de pays

Allocution de Poul Nielson, Commissaire européen au développement et à l'aide humanitaire : « Les Nations Unies et l'Europe: des partenaires multilatéraux actifs »

278. La première partie de la réunion commune était présidée par S.E. le Dr Movses Abelian (Arménie), Président du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance. L'Administrateur du PNUD, la Directrice exécutive de l'UNICEF, la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Directeur exécutif adjoint du Programme alimentaire mondial (PAM) et M.Poul Nielson, Commissaire européen au développement et à l'aide humanitaire étaient à la tribune. L'Administrateur du PNUD a présenté M. Nielson.

279. M.Nielson a mis l'accent sur le renforcement des relations entre la Commission européenne et les Nations Unies, ajoutant que ces relations pouvaient encore s'améliorer et que l'association des deux organisations pourrait devenir encore plus productive. Leur coopération devrait se faire plus systématique et être moins affaire de circonstances et de projets et il fallait un plus fort engagement mutuel dans la concertation des orientations. Ce renforcement de leur collaboration aurait pour base la reconnaissance de ce que les organismes des Nations Unies pourraient ajouter de valeur et apporter de compétences à la réalisation des priorités de la politique de développement de la Communauté européenne.

280. Évoquant le changement intervenu dans la politique de développement de la Commission européenne au cours de l'année écoulée, M. Nielson a indiqué les trois éléments majeurs qui avaient contribué à donner sa forme à la nouvelle approche que la Communauté européenne suivrait dorénavant dans sa politique de développement et sa coopération au développement. Tout d'abord, la Commission européenne et les ministres du développement de l'Union européenne avaient, lors des Conseils de mai et de novembre 2000, adopté une politique européenne du développement. Ensuite, les 15 pays de l'Union européenne et 77 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) réunis au sein du partenariat ACP-Union européenne avaient, avec le nouvel accord de Cotonou, franchi une étape importante dans leurs rapports. Enfin, la Commission avait pris des décisions lourdes de conséquences sur la manière de réformer et d'améliorer de fond en comble la gestion de l'aide extérieure de la Communauté. Ces trois décisions avaient eu pour but d'aider la Communauté à répondre à un double défi: rendre l'aide extérieure plus productive et aider les pays en développement à entrer progressivement dans le concert de l'économie mondiale.

281. La nouvelle politique de développement de la Communauté européenne se donnait pour objectif suprême de ses orientations et de ses activités le recul de la pauvreté. Dans une perspective mondiale, la Commission axerait son action sur six domaines pour lesquels elle disposait d'avantages comparatifs : le commerce et le

développement; l'intégration et la coopération régionale; la mise en place de politiques macro-économiques liées à des stratégies de lutte contre la pauvreté, en particulier au renforcement de secteurs sociaux comme ceux de la santé et de l'éducation; la fiabilité et la stabilité des transports; les stratégies de sécurité alimentaire et de développement rural durable; le renforcement des capacités institutionnelles, la bonne gouvernance et la primauté du droit. Les questions qui, comme la problématique des sexes, l'environnement et les droits de l'homme, touchent à plusieurs secteurs, seraient pleinement intégrées à toutes les activités.

282. Étant l'un des plus gros bailleurs de fonds pour l'aide au développement, la Communauté s'efforçait de tirer le meilleur parti possible des cadres et processus existants, comme les documents stratégiques de lutte contre la pauvreté et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Dans l'élaboration des documents de stratégies de pays pour les planifications pluriannuelles à venir, l'Union européenne ferait sa programmation sur la base de ces documents partout où ils seraient disponibles.

283. Les engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social serviraient de base à la définition des nouvelles orientations de la politique de la Commission européenne pour la coopération au développement. Ces engagements avaient été pleinement incorporés dans l'accord de partenariat ACP-Union européenne signé à Cotonou le 23 juin 2000. Cet accord mettait l'accent sur la lutte contre la pauvreté et l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. On commencerait par renforcer la dimension politique des relations entre les pays ACP et l'Union européenne de façon à les rapprocher sur les plans des droits humains, de la règle démocratique, de la primauté du droit, de la bonne gouvernance, de l'égalité de sexes, de la prévention de la corruption et de l'importance de la communication et de l'information. Des accords régionaux de partenariat économique seraient conclus dans le cadre de zones régionales de libre-échange, ce qui permettrait aux pays ACP de s'intégrer progressivement à l'économie mondiale. La meilleure réponse à la globalisation des économies se trouvait dans la coopération et l'intégration régionales et le commerce était fortement lié aux problèmes de normes en matière d'environnement et de travail. L'accord de Cotonou ouvrait la voie à l'augmentation des investissements directs à l'étranger, que l'Union européenne avait l'intention de stimuler au moyen d'un nouveau mécanisme d'investissement doté d'un montant de 2,2 milliards d'euros.. L'attribution des fonds serait fondée sur l'évaluation des besoins individuels de chaque pays et de ses résultats.

284. M. Nielson a également parlé de la réforme du service externe de la Commission qui devrait commencer en 2001. La recherche d'une plus grande efficacité reposait sur trois éléments principaux : un nouvel Office de coopération Europe-Aid pour gérer l'aide extérieure de l'Union européenne; la mise en place de mécanismes internes plus forts et mieux articulés pour donner qualité et cohésion à la programmation de l'aide fournie par la Commission européenne; un examen minutieux des engagements pris dans le but d'améliorer la rapidité et la qualité des dépenses. Le lancement de la première phase de déconcentration et de dévolutions de pouvoirs à 23 délégations en 2001 était bien avancée et comprenait l'offre de ressources humaines et matérielles. Toutes les délégations auraient bénéficié de cette mesure pour la fin de 2003.

285. L'un des buts de la gestion de l'aide extérieure était de renforcer la coopération avec un certain nombre d'organismes de développement et d'aide humanitaire des Nations Unies. Le nouveau modus operandi ouvrirait des espaces à l'instauration d'une forme de coopération plus souple avec les Nations Unies, ce que ferait aussi la passage à une culture d'entreprise au sein de la Commission européenne à l'égard des Nations Unies. Un certain nombre de rencontres capitales auraient lieu en 2001 concernant la lutte contre la pauvreté, notamment la Troisième Conférence sur les pays les moins avancés et la réunion relative au financement du développement.

286. La politique de développement de la Communauté européenne était entrée dans une ère nouvelle. Étant donné son rôle de partenaire mondial de premier plan dans la coopération au développement, la Communauté était prête à assumer sa part de l'obligation commune d'oeuvrer à l'amélioration de la société internationale. Il fallait davantage, et non moins, de gestion mondiale. Le resserrement de la coopération entre la Communauté européenne et le système des Nations Unies renforcerait cette orientation.

287. Avant de conclure, M. Nielson a tenu à dire qu'il regrettait la décision récente prise par un important bailleur de fonds à l'égard du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), en particulier alors que tant de femmes, victimes de violences et marginalisées, avaient besoin de son aide. Il a fait valoir toute l'importance que revêtait le travail du FNUAP ainsi que de la Fédération internationale pour le planning familial, deux organisations qui faisaient beaucoup pour l'éradication de la pauvreté et pour l'avènement d'une communauté mondiale digne de ce nom.

Observations des délégations

288. Une délégation s'est félicitée de la nouvelle ère de coopération au développement dans laquelle la Communauté européenne disait être entrée. Sa volonté de partenariat avec les Nations Unies, en particulier, était quelque chose de très positif. Le plus difficile était de faire avancer la coordination et la coopération. L'oratrice a fait état du renforcement des activités opérationnelles des Nations Unies, de l'importance croissante des activités régionales et de l'intensification de la collaboration entre les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods comme autant d'évolutions positives. Le développement appelait une approche réaliste et holistique de façon à pouvoir traduire aussitôt les idées nouvelles en principes d'action et en stratégies. Le resserrement des relations entre la Commission européenne et les Nations Unies dans le domaine du développement et des activités à but humanitaire était considéré comme hautement prioritaire par sa délégation, qui exerçait actuellement la présidence de l'Union européenne. La poursuite ultérieure du dialogue entre les Conseils d'administration et le Commissaire était à encourager.

289. Une autre délégation a exprimé sa gratitude au Commissaire pour s'être rendu en visite au Japon avant d'assister à la réunion commune des Conseils d'administration. Il était important, a-t-elle dit, d'assurer un soutien public à l'aide publique au développement (APD) au moyen de programmes bien conçus et efficaces. Elle se félicitait de l'ouverture de l'Office de coopération Europe-Aid. Son pays partageait un grand nombre des objectifs décrits par M. Nielson, en particulier celui de coopérer avec les Nations Unies. Au niveau des pays, les documents stratégiques de lutte contre la pauvreté ainsi que les plans d'action

sectorielle représentaient des instruments essentiels. On devrait, pour la coordination des aides, procéder graduellement, sans chercher à imposer ses vues aux pays en développement. Les pays bénéficiaires de ces aides devraient pouvoir choisir, en fonction de leur propre situation, la forme d'aide au développement qui leur convient. On pourrait à cet égard envisager à la fois l'approche-programme et l'approche-projet.

290. D'autres délégations ont accueilli avec satisfaction l'importance que l'Union européenne attachait à l'aide au développement et le renforcement de sa coopération avec les Nations Unies. On espérait que la réunion sur le financement du développement contribuerait à inverser la tendance à la décrue des ressources mobilisées à cette fin. Une délégation a souligné les bons résultats que la collaboration régionale avait permis d'obtenir en matière de lutte contre la pauvreté dans la région Amérique latine et Caraïbes. Une autre a posé des questions concernant la coordination entre instruments de programmation au niveau des pays et sur la manière dont se ferait la coordination entre les programmes individuels des membres de l'Union européenne et le programme global de l'Union en la matière.

291. La Directrice exécutive de l'UNICEF a dit qu'elle savait gré au Commissaire Nielson de s'être employé à forger un partenariat entre l'Union européenne et les Nations Unies. L'UNICEF était résolue à oeuvrer avec l'Union européenne à la poursuite du dialogue envisagé par le Commissaire. L'UNICEF, a dit par ailleurs la Directrice exécutive, attendait avec beaucoup d'intérêt l'examen, prévu pour 2001, des résultats obtenus 10 ans après le Sommet mondial pour l'enfance.

292. La Directrice exécutive du FNUAP a remercié le Commissaire des paroles encourageantes qu'il avait eues pour le FNUAP et dit que celui-ci apporterait son soutien aux activités qu'il avait proposées, en particulier sur le plan régional.

293. Le Directeur exécutif adjoint du Programme alimentaire mondial a remercié le Commissaire de son exposé et indiqué que son organisation avait reconnu le rôle important de l'Union européenne en créant pour elle un siège dans son conseil d'administration.

294. L'Administrateur du PNUD s'est déclaré en faveur du nouveau partenariat entre les Nations Unies et l'Union européenne, dont il a souligné toute l'importance.

295. M. Nielson a répondu aux observations et aux questions, disant que la Commission envisageait avec plaisir l'accélération du dialogue avec les Nations Unies et soulignant l'importance de la coopération dans le domaine de la prévention des conflits et des efforts à faire pour combler l'écart entre crise et développement. Une coopération au développement efficace était, a-t-il dit, de la plus haute importance pour le maintien de l'appui public à l'APD. En ce qui concerne la programmation, il a dit toute l'importance des plans d'action sectorielle comme moyen d'améliorer la qualité et la prévisibilité des activités de développement. L'utilisation du document stratégique de lutte contre la pauvreté comme cadre permettait une meilleure coordination entre donateurs par l'intervention des institutions de Bretton Woods. Il fallait agir collectivement en faveur de programmes réalisables dont les résultats seraient tangibles. En réponse à une question, M. Nielson a répondu que l'Union européenne ne fournirait pas de contributions de base aux fonds et programmes des Nations Unies du fait que certains de ses membres étaient déjà donateurs. Il fallait espérer que la réunion

relative au financement du développement contribuerait à mobiliser un appui public en faveur de l'APD.

Progrès réalisés dans l'emploi des cadres d'indicateurs pour évaluations communes de pays

296. La deuxième partie de la réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM était présidée par Mme Ulla-Maija Finkas-Aho (Finlande), Vice-Présidente du Conseil d'administration du PAM, qui a transmis à l'assistance les salutations de son Président. Elle a dit que la séance serait consacrée aux progrès enregistrés dans l'établissement et l'emploi des indicateurs pour évaluations communes de pays et elle a présenté le Chef du groupe de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement sur les indicateurs utilisés dans les évaluations communes de pays.

297. Le Chef du groupe de travail a dit que l'élaboration de ces indicateurs était un des meilleurs exemples de coopération entre organismes des Nations Unies, car, outre les organisations qui étaient représentées à la tribune, la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, toutes les commissions régionales et d'autres institutions encore avaient pris une part active à ce travail. Il a mis l'accent sur le fait que l'évaluation commune de pays était un processus engagé et dirigé par le pays pour examiner et analyser l'état de son développement, que la souplesse des directives rendait celles-ci aisément adaptables aux besoins et à la situation du pays et que ce type d'opération favorisait la collaboration entre partenaires nationaux et internationaux en développement. La liste des indicateurs inclus dans le cadre qui figurait dans les directives relatives aux évaluations communes de pays était là à titre indicatif; elle n'avait rien de normatif ni d'exhaustif. Les indicateurs devaient permettre de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des principaux objectifs de développement définis dans le cadre des conférences, sommets et conventions des Nations Unies qui avaient eu lieu dans les années 90. Le cadre d'indicateurs permettait aussi de déceler les lacunes éventuelles de données et les domaines où un renforcement des systèmes nationaux de statistique s'imposait.

298. Afin de déterminer les progrès accomplis dans l'utilisation des cadres d'indicateurs pour évaluation commune de pays, le groupe de travail avait fait parvenir un questionnaire aux pays qui avaient procédé à cette évaluation commune depuis l'établissement des directives et il avait reçu des réponses de 36 des 37 pays considérés. L'opération avait fait apparaître que les équipes de pays des Nations Unies, qui faisaient ce travail avec la collaboration des gouvernements, utilisaient des indicateurs adaptés au pays. Le choix des indicateurs dépendait essentiellement des données dont on disposait. La plupart des équipes de pays avaient fait savoir qu'elles avaient travaillé en étroite coopération avec les administrations nationales, en particulier avec les offices nationaux de statistiques et les ministères d'exécution, et qu'il avait été beaucoup fait appel à des experts nationaux. L'enquête avait montré l'importance capitale du rôle de l'office national de statistique pour le choix et l'agrément des indicateurs. À cet égard, la plupart des équipes de pays avaient fait savoir qu'elles s'en étaient tenues aux données de sources nationales et que c'était uniquement dans des situations de crise ou d'après conflit qu'elles avaient puisé abondamment à des sources internationales.

299. L'enquête avait montré que la plupart des équipes avaient établi des bases de données pour le suivi des conférences internationales ou qu'elles envisageaient de le

faire. Toutefois, les contraintes de ressources et le manque de compétences faisaient qu'il était difficile de les tenir à jour. Les indicateurs des cadres d'évaluation commune de pays étaient utilisés comme base pour l'évaluation et l'analyse de la situation du pays, pour la détermination des domaines dans lesquels il était urgent d'intervenir et de mettre en place des programmes et comme instruments pour activités conjointes de plaidoyer et de programmation. Un bon nombre d'équipes de pays avaient fait état d'interactions entre les évaluations communes de pays et d'autres cadres directifs et plusieurs avaient parlé d'articulations sur les documents stratégiques de lutte contre la pauvreté. Beaucoup disaient avoir en place des programmes pour renforcer leur capacité statistique ou envisageaient de le faire au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

300. Le Président a indiqué qu'il resterait plusieurs problèmes à résoudre. Les cadres d'indicateurs pour évaluation commune de pays auraient besoin d'évoluer pour tenir compte des priorités nouvelles mises au jour par les plans nationaux, les bilans des conférences et la Déclaration du millénaire. La collecte des données coûtait cher et on ne disposait que de ressources modiques pour renforcer les systèmes statistiques. Il fallait donc que la communauté internationale continue à soutenir ce genre d'activité de son assistance financière et technique. L'établissement des nouveaux indicateurs devrait se faire en s'inspirant de ce qui s'était fait de mieux jusque-là et tirer parti d'une plus grande participation nationale et régionale.

Communication de l'équipe de pays pour le Népal

301. Le Vice-Président de la Commission nationale de planification du gouvernement népalais a fait savoir que le système des Nations Unies menait des activités au Népal depuis 1951 et que les nombreux résultats tangibles de son action avaient permis d'améliorer la vie du peuple népalais, ajoutant que les Nations Unies étaient un ami et partenaire de confiance du gouvernement. Il a cité trois projets à la réalisation desquels le PNUD, l'UNICEF et le PAM apportaient leur concours en fonction de l'avantage comparatif de chacun. Il a pris bonne note des mesures concrètes prises pour renforcer la coopération par l'intermédiaire des évaluations communes de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. En sa qualité de chef du groupe national d'étude sur le projet d'évaluation commune, il avait été particulièrement satisfait de la richesse du débat sur les problèmes de développement du pays auquel la formulation de ce mécanisme avait donné lieu.

302. La création du cadre d'indicateurs pour évaluation commune de pays avait duré 18 mois, période au cours de laquelle une série de consultations avait eu lieu avec divers organismes gouvernementaux chargés de la collecte des données et avec les décideurs et autres fonctionnaires auxquels ces données étaient destinées. Ils étaient arrivés à la conclusion qu'il fallait trouver un juste milieu entre ce qui était souhaitable et ce qui était réalisable. Les groupes thématiques interinstitutions des Nations Unies étaient à mentionner en particulier pour la part qu'ils avaient prise à l'établissement définitif des besoins en données et de leurs sources. Ces données, très complètes et à jour, permettraient au gouvernement de suivre systématiquement la réalisation des objectifs définis par les conférences internationales. Mention devait être faite des étroites relations de travail qui s'étaient établies entre le gouvernement népalais et les organismes des Nations Unies en vue de rendre le

recensement de la population, qui devait avoir lieu bientôt, plus équitable du point de vue des sexes.

303. Le Coordonnateur résident des Nations Unies et Représentant résident du PNUD a dit que le cadre d'indicateurs pour évaluation commune de pays utilisé au Népal avait contribué à dresser un bilan global de la situation du développement et à faire voir quels étaient les grands problèmes à résoudre. Il donnait une assise à l'analyse des besoins de développement et il permettait de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs établis au niveau mondial et ceux du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. On avait pu, grâce à lui, déceler les lacunes de données et déterminer les besoins en renforcement de capacités. Il faisait partie d'une stratégie à trois volets - évaluation, analyse et action - bien soudés entre eux. Les indicateurs qui avaient été choisis l'avaient été pour leur adéquation au contexte népalais et parce qu'on pouvait disposer de données de bonne qualité. Ceux qui avaient participé au processus - l'administration, les organismes des Nations Unies et autres partenaires en développement - s'étaient constitués en groupes spéciaux interinstitutions pour décider des indicateurs à utiliser. Ils s'étaient entendus sur 114 indicateurs, établis sur la base de 28 sources gouvernementales et de 7 sources internationales, mais il restait quelques lacunes à combler. C'est pour combler ces lacunes que le système national d'information avait besoin s'être renforcé dans les domaines de la collecte des données, du traitement des données et de l'harmonisation des services statistiques.

304. Le Représentant du FNUAP au Népal a fait savoir que l'utilisation des indicateurs pour évaluation commune de pays au Népal y avait réduit la fréquence des chevauchements d'activités entre organisations et stimulé l'esprit d'équipe et le zèle au sein du personnel des Nations Unies présent dans le pays. Le document correspondant avait été bien accueilli, et pas seulement au Népal. Parlant des enseignements à en tirer, le Représentant du FNUAP a fait valoir que le processus aurait encore pu gagner en participation, ajoutant que cela avait accru la charge de travail déjà lourde des groupes spéciaux interinstitutions. Il a dit aussi qu'il aurait été plus productif d'utiliser une approche par référence aux droits dès le début.

305. Les résultats de l'évaluation commune avaient mis en lumière les obstacles que le Népal devait vaincre pour réussir à se développer. Le plus gros de ces obstacles était de réduire un état de pauvreté de revenu endémique : 42 % de la population vivaient au-dessous du seuil de pauvreté établi par le gouvernement lui-même et le plan national de développement prévoyait de réduire de moitié ce pourcentage d'ici 2015. Les disparités de revenu étaient grandes et l'indicateur du PNUD pour le développement humain mettait le pays à un rang peu enviable. Le taux d'accroissement de la population demeurait élevé (celle-ci doublait tous les 29 ans) et les indicateurs de santé, comme le taux de mortalité maternelle et les taux de mortalité des nouveau-nés et des moins de cinq ans, étaient inquiétants. Le Népal avait les taux de mortalité juvénile les plus élevés d'Asie du Sud et les femmes n'y avaient guère accès aux soins prénatals. Les taux de scolarisation au niveau du primaire étaient en hausse, mais ils étaient encore faibles par rapport aux autres pays et il y avait de gros écarts entre la scolarisation des filles et celle des garçons. Et les femmes continuaient à souffrir d'autres handicaps encore.

306. Le Représentant de l'UNICEF a parlé de la manière dont le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement aiderait le pays à passer du stade de l'analyse à celui de l'action et il a donné deux exemples. Il a commencé par faire le

point sur l'éducation des filles : le taux net de scolarisation des filles dans le primaire était inférieur de 19 points à celui des garçons. Une analyse en avait été faite qui avait montré que les programmes actuels ne faisaient rien pour combler cet écart et qu'il fallait augmenter le nombre des enseignantes et améliorer la qualité de l'enseignement dispensé aux filles. Il existait maintenant, avec le plan-cadre, un programme commun conçu pour atteindre ces objectifs. Dans le deuxième exemple, l'évaluation avait mis au jour des lacunes de données sur le marché de l'emploi en ce qui concerne la part respective des hommes et des femmes, le travail des enfants et le secteur non structuré. On avait pu voir ainsi que la politique suivie par le gouvernement en matière d'emploi avait omis de s'attaquer à certains des problèmes les plus épineux du pays. C'est pourquoi le plan-cadre avait prévu la fourniture d'un appui commun pour la mise en place d'un système d'information sur le marché de l'emploi et la réalisation d'une enquête sur la population active.

307. Le Représentant du PAM/Directeur de pays a axé son intervention sur les activités communes des Nations Unies au Népal, activités qui avaient pour principale aire géographique les régions les plus déshéritées du pays. Les organismes des Nations Unies coopéraient à la réalisation d'un certain nombre de projets dans plusieurs districts de l'ouest du pays qui souffraient de déficit alimentaire. L'Initiative Achham, qui avait été lancée dans un district de l'ouest, faisait coopérer l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le FNUAP, le PAM, le PNUD et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à des projets qui concernaient la démarginalisation des femmes; la survie, la croissance et le développement de l'enfant; la lutte contre le VIH/sida; la bonne gestion des affaires publiques; la formation de revenu et la création d'emplois ainsi que l'amélioration de la situation économique et sociale des populations de basse caste et des opprimés. Plusieurs organismes coopéraient aussi à une initiative commune contre la traite des femmes et des filles.

308. Le Représentant permanent du Royaume du Népal a dit que le fait qu'on avait choisi le Népal pour thème d'une communication spéciale aux réunions communes des conseils d'administration témoignait de la confiance et des fructueuses relations de travail qui existaient entre son gouvernement et les organismes des Nations Unies. Comme ces organismes avaient été de tout temps les meilleurs et les plus sûrs partenaires du pays, le gouvernement népalais s'attachait à rechercher leur coopération. Il lui serait agréable mettre en oeuvre tout modèle susceptible de faire avancer le développement du pays, ce qu'étaient, à n'en pas douter, les évaluations communes de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Cela dit, il ne fallait pas perdre de vue que le Népal ne pouvait pas se permettre le luxe d'expérimentations dont le succès ne serait pas raisonnablement assuré et que la marge d'erreur était très étroite. Il devait certes y avoir compatibilité entre donateurs et entre secteurs, mais il fallait voir que la création d'une multiplicité d'outils de planification poserait de gros problèmes à un pays aussi vulnérable que le Népal.

309. Les délégations ont accueilli avec satisfaction la communication de l'équipe de pays des Nations Unies au Népal ainsi que les déclarations du Vice-Président de la commission nationale de planification et du Représentant permanent. Plusieurs délégations ont fait valoir l'importance des évaluations communes de pays et dit souhaiter voir mettre ce processus au coeur des efforts de développement des Nations Unies. Elles espéraient que son rôle serait d'axer les débats, durant l'examen triennal des orientations du Conseil économique et social (ECOSOC) ainsi

que dans le débat de fond, sur les indicateurs et le renforcement des capacités dans la Commission de statistique. La communication et l'exposé du chef du groupe de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement sur les indicateurs utilisés dans les évaluations communes de pays avaient montré ce qu'on pouvait en attendre pour le renforcement des capacités. Ils avaient montré aussi le rôle fondamental des indicateurs comme moyen d'aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement et d'orienter l'assistance des Nations Unies.

310. Plusieurs délégations constataient avec plaisir que les évaluations communes de pays donnaient la priorité aux indicateurs à base de sources nationales. Une a dit qu'il faudrait songer davantage à l'intérêt que présenteraient également des indicateurs régionaux. On a fait savoir qu'il fallait poursuivre l'analyse de la validité des différents indicateurs - un unique indicateur global ne conviendrait pas pour tous les pays. L'évaluation commune de pays appartenait au pays lui-même, mais des consultations étaient nécessaires avec tous les membres du système des Nations Unies et, dans la mesure du possible, avec des organismes représentant la société civile, le secteur privé ainsi que les donateurs bilatéraux. Il fallait mieux faire s'accorder les modes de collecte de données et la demande dans les pays en développement. On espérait que l'analyse commune de situation contribuerait à réduire le nombre des analyses que donateurs et gouvernements auraient à faire.

311. Une délégation a fait ressortir toute l'importance qu'il y avait à établir clairement que les évaluations communes de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement devaient correspondre aux objectifs des pays pour lesquels ils étaient conçus et à faire en sorte que les gouvernements jouent un rôle de premier plan dans leur élaboration. On a indiqué qu'il fallait faire examiner par la Commission de statistique des Nations Unies, organisme intergouvernemental qui en déterminerait la validité technique, les indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs définis par les conférences. Il n'y avait, par exemple, pas d'objectifs convenus par la communauté internationale ou de moyen de vérifier l'application des principes de bonne gouvernance. La même délégation a dit que tous les indicateurs devaient être conformes aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Elle a fait savoir aussi que les dispositions des accords conclus dans le cadre des conférences mondiales s'appliquaient à tous les pays, et pas seulement aux pays en développement.

312. Une délégation a indiqué que son gouvernement avait fait une évaluation de la manière dont l'évaluation commune et le plan-cadre pour l'aide au développement étaient appliqués dans deux pays. Il y avait eu, a-t-elle dit, des progrès pour ce qui concerne le travail en équipe, ajoutant qu'à son avis, plus forte serait la collaboration à l'élaboration des évaluations communes, meilleurs seraient les programmes d'aide au développement. Il ne fallait pas oublier qu'il s'agissait là d'un processus, donc appelé à évoluer et à se développer. Une autre délégation a fait observer qu'il devenait de plus en plus difficile de convaincre le contribuable de la valeur de l'aide publique au développement. De sorte que le rôle des évaluations communes de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement pourrait être aussi de montrer au public que l'argent donné en son nom ne l'était pas en pure perte. L'important était de veiller à ne pas trop bureaucratiser le processus et de laisser à ces mécanismes assez de souplesse pour répondre aux besoins de pays en développement différents. La même délégation a demandé davantage de coordination avec les activités des donateurs bilatéraux.

313. Dans sa réponse, le Vice-Président a dit que le renforcement des capacités était au coeur même des processus d'évaluation commune et de plans-cadres. Dans son pays, les résultats en avaient été très bons, le gouvernement étant intervenu dès le premier débat concernant l'établissement des indicateurs. Voilà qui était absolument nécessaire si le gouvernement devait sentir qu'il en avait la propriété. Le processus avait montré, toutefois, combien il était nécessaire de renforcer l'infrastructure du pays en matière d'information. Et c'était ce que faisaient des organismes des Nations Unies en aidant le Bureau central de statistique à se doter de moyens accrus pour générer des données et les diffuser.

314. Le Représentant résident a dit que les donateurs bilatéraux intervenaient dans les réunions de groupes thématiques et qu'ils faisaient partie du processus de consultation. Les problèmes qu'il y aurait à résoudre avaient trait, notamment, à l'insuffisance des données et à la nécessité de rendre l'appareil institutionnel du pays mieux à même de répondre à ce besoin. Le chef du groupe de travail a dit qu'il y avait eu de gros progrès dans la mise en application des évaluations communes, mais qu'il s'agissait d'un processus qui en était encore à ses débuts. Il fallait continuer à le revoir et à le peaufiner, surtout pour que le gouvernement puisse y prendre part et en assumer la maîtrise. Il fallait continuer à renforcer les capacités, surtout en ce qui concerne les données relatives aux différences entre sexes, données qui, souvent, n'existaient qu'à l'état rudimentaire. C'était là un domaine où les organismes des Nations Unies étaient particulièrement actifs. Le Représentant résident reconnaissait que l'on manquait d'indicateurs de bonne performance. Il a dit, par ailleurs, qu'il était vrai que l'évaluation commune de pays était un outil destiné aux pays en développement. Toutefois, les organismes chargés d'observer l'application des dispositions des traités internationaux le faisaient, pour les droits civile et politiques, dans les pays développés aussi bien que dans les pays en développement.

Débat avec les Directeurs exécutifs des fonds et programmes

315. La troisième partie de la réunion commune était présidée par S. E. M. Gert Rosenthal (Guatemala), Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP. Il a accueilli à la tribune la Directrice exécutive de l'UNICEF, la Directrice exécutive du FNUAP, l'Administrateur du PNUD et le Directeur exécutif adjoint du PAM.

316. Le Président du Conseil d'administration a invité les délégations à changer de niveau de débat, à passer du niveau des pays à celui, plus général, des organismes eux-mêmes. Une délégation a demandé ce que serait la prochaine étape pour l'intégration du processus d'évaluation commune et de plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement aux méthodes du programme et ce que serait le rôle d'une approche par référence aux droits. L'Administrateur du PNUD a mis en lumière les objectifs adoptés lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies, dont il a dit qu'ils apportaient une nouvelle énergie au processus de plan-cadre et engageaient les gouvernements à conclure des alliances mondiales et nationales. Ceci permettrait aux équipes de pays de s'aligner sur les objectifs du Sommet, ce qui donnerait ainsi plus d'efficacité à la coopération entre tous les partenaires et faciliterait, de ce fait, la programmation. L'Administrateur a insisté sur le fait que l'application d'une approche par référence aux droits n'impliquait pas imposition d'un programme d'inspiration extérieure au pays, mais plutôt l'occasion d'une mobilisation des partenaires présents dans le pays en vue de réaliser des progrès d'une manière à laquelle tous puissent s'associer. La Directrice exécutive du

FNUAP a fait observer que cette façon de procéder donnait aux gouvernements les outils dont ils avaient besoin pour honorer les obligations prévues par les traités auxquels ils étaient parties.

317. La Directrice exécutive de l'UNICEF a indiqué qu'un certain nombre de pays - comme le Cambodge, la Colombie et le Mozambique - étaient en train d'adopter ce type d'approche. Elle a appuyé sur le fait que la mise en application de l'évaluation commune de pays et du plan-cadre pour l'aide au développement devrait se faire sous la direction du gouvernement avec la participation de tous les partenaires, y compris les organisations non gouvernementales. Elle a noté qu'on avait beaucoup progressé sur la voie de la « nationalisation » du processus et que la jonction entre, d'une part, ces deux mécanismes et, d'autre part, le document stratégique de lutte contre la pauvreté et le cadre de développement intégré était en train de se faire. Rappelant qu'au cours des premières réunions communes, les conseils d'administration en étaient à se demander ce que pourraient être les évaluations communes et les plans-cadres, voici que les membres de ces conseils en étaient déjà à débattre, au bout d'un laps de temps relativement court, de ce qui avait été réalisé. Pour éviter que le processus ne devienne un fardeau, la Directrice exécutive de l'UNICEF et la Directrice exécutive du FNUAP ont indiqué qu'il n'y aurait plus à faire d'analyses de situation au niveau des agents d'exécution et que ces analyses avaient déjà été remplacées, dans certains cas, par les évaluations communes et les plans-cadres.

318. Un certain nombre de délégations ont remercié les membres de l'équipe de pays du Népal de la qualité de leur communication et fait observer que la coopération des Nations Unies dans ce pays se justifiait à tous points de vue. Une délégation a demandé comment faire profiter d'autres équipes des leçons à retenir du succès de la formule évaluation commune /plan-cadre pour l'aide au développement au Népal et quel type de rôle de direction pourrait être exercé par l'échelon central. Une autre voulait savoir ce qui pourrait être fait pour assurer un développement et une diffusion plus larges de l'information et comment faire intervenir davantage les institutions de Bretton Woods dans les activités du système des Nations Unies. Une délégation a demandé à être renseignée sur le rapport qu'il y avait entre les données utilisées dans les rapports nationaux sur le développement humain et celles qui l'étaient pour les évaluations communes.

319. L'Administrateur du PNUD a dit que de gros efforts étaient en cours, dans le cadre d'activités communes de formation, en vue de faire connaître les bonnes pratiques en la matière et que, dans les cas où il était constaté que le processus accusait du retard, le Groupe des Nations Unies pour le développement envoyait des missions pour évaluer la situation et pour prêter leur concours aux équipes de pays. En ce qui concerne la diffusion de l'information, il a appelé l'attention des membres du Conseil d'administration sur les nouveaux sites Internet : RC Net (le réseau des coordonnateurs résidents des Nations Unies) et DevLink (communications à l'intention des équipes de pays des Nations Unies). Il a indiqué par ailleurs que les organismes des Nations Unies coopéraient avec les institutions de Bretton Woods par l'intermédiaire des cadres de développement intégrés et des documents stratégiques de lutte contre la pauvreté. Il a, pour finir, mis l'accent sur le fait que ce qu'il fallait, en fin de compte, c'était une forte emprise du pays sur le processus.

320. Une délégation a noté que, dans les pays en développement, la collecte nationale de données était généralement faible et souligné qu'un renforcement des

capacités s'imposait à cet égard. Une autre a dit que les indicateurs devraient, par leur variété et leur souplesse, pouvoir s'accorder avec la situation du pays. Une autre a demandé des éclaircissements sur le rôle des commissions régionales. La Directrice exécutive de l'UNICEF a dit que les commissions régionales étaient tenues informées et que l'interaction s'était améliorée et s'affirmait toujours davantage. La Directrice exécutive du FNUAP a fait savoir que son organisation avait apporté son concours aux commissions régionales pour la collecte des données, ajoutant que la coopération était déjà très forte dans ce domaine.

321. Le Directeur exécutif adjoint du PAM a rappelé qu'il y avait eu, au cours de son histoire, des périodes où le système des Nations Unies avait changé radicalement de cap. Le mécanisme des évaluations communes de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement représentait un outil logique et rationnel pour comprendre les événements du passé, et notamment les conférences internationales des années 90. Il y avait actuellement une évidente volonté de coopération et beaucoup d'équipes de pays obtenaient de bons résultats. Il y avait aussi en présence, toutefois, des organismes qui avaient, chacun de son côté, à s'acquitter séparément d'un important mandat.

322. Résumant le débat, le Président du Conseil d'administration a dit que d'appréciables progrès avaient été faits dans le domaine des cadres d'indicateurs. Il a appelé l'attention sur l'importance d'une prise en main nationale du processus et indiqué que ces cadres devaient être adaptés aux besoins du pays.

Déclaration de la Directrice exécutive de l'UNICEF sur la sécurité du personnel

323. Prenant la parole au nom du Groupe des Nations Unies pour le développement pour répondre aux préoccupations exprimées concernant la sécurité du personnel, la Directrice exécutive de l'UNICEF a dit que la sécurité du personnel des Nations Unies était une question de la plus haute importance pour l'ensemble du système. Au cours des dernières années, les risques s'étaient très fortement accrus, en proportion directe de la multiplication des conflits armés et de l'aggravation de l'instabilité. Il fallait de toute urgence pouvoir disposer de ressources supplémentaires pour améliorer de manière sensible la sécurité du personnel de terrain. Seuls les gouvernements étaient en mesure de susciter la volonté politique et les ressources additionnelles nécessaires et seuls les gouvernements pouvaient instituer des mesures de nature à en finir avec une culture d'impunité qui laissait en liberté ceux qui commettent des crimes contre le personnel des Nations Unies.

324. Elle a rappelé que le Secrétaire général avait fait établir une série de propositions tendant à la mise en place d'un minimum d'arrangements de sécurité et qu'il avait demandé le versement d'un montant additionnel de 5 millions de dollars à un fonds d'affectation spéciale qui existait déjà. Comme les contributions à ce fonds avaient tardé à se manifester, elle priait instamment les membres des conseils d'administration de prendre des engagements fermes à cet égard afin de protéger le personnel des Nations Unies.

325. Prononçant la clôture de la réunion, le Président du Conseil d'administration a adressé ses remerciements aux membres du groupe de travail, aux directeurs exécutifs et à ses collègues des Conseils d'administration. La réunion avait été bénéfique aux organismes en présence : ils s'en trouvaient enrichis sans avoir eu à déroger à leur mandat. Et, conformément à la demande du Conseil économique et

social, le rapport de la réunion commune lui serait transmis par les bureaux des trois Conseils d'administration.

Deuxième partie
Session annuelle

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York
les 11 et 12 juin 2001

I. Questions d'organisation

1. Le Président du Conseil d'administration a formulé une déclaration liminaire dans laquelle il a informé le Conseil des réunions du Bureau qui avaient eu lieu depuis la dernière session du Conseil, en janvier.
2. Le Président a informé le conseil que le Vice-Président du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, M. Grant Robertson (Nouvelle-Zélande), avait été muté à un autre poste. Le Conseil a élu en remplacement Mme Ginette Lachance (Canada) pour le reste de l'année. Le Président a souhaité la bienvenue au Bureau à Mme Lachance et attendait avec intérêt leur collaboration future.
3. Le Conseil a adopté l'ordre du jour révisé figurant dans le document DP/2001/L.2 et Corr.1, tel que modifié oralement par la Secrétaire.
4. La Secrétaire du Conseil d'administration a informé les membres de l'état de la documentation qui sera discutée pendant la session. Elle a fait savoir que, regrettamment, les rapports et les documents de séance établis en vue de la session du Conseil n'étaient pas tous disponibles dans les langues officielles. Ils seraient distribués au Conseil pendant sa session à mesure qu'ils seraient publiés par le Service des conférences de l'ONU.
5. À la fin de la session, le Conseil d'administration a approuvé le programme de travail pour sa deuxième session ordinaire de 2001, qui devait se tenir à New York du 10 au 14 septembre.

Débat consacré au FNUAP

II. Rapport de la Directrice exécutive pour 2000

Rapport annuel pour 2000

6. La Directrice exécutive a ouvert la session annuelle de 2001 en présentant au Conseil une déclaration sur les faits nouveaux intéressants qui s'étaient produits depuis sa session précédente, en janvier. Elle a commencé par souhaiter la bienvenue à Mme Imelda Henkin, nouvelle Directrice exécutive adjointe (Gestion), après quoi elle a souligné que le FNUAP traversait une période de transition qui comportait cinq principaux éléments : a) élaboration et mise en oeuvre d'un cadre stratégique énonçant les objectifs à mi-parcours et les opérations du FNUAP; b) évaluation du processus de réalignement; c) formulation d'une stratégie de mise en valeur des ressources humaines; d) transformation du FNUAP en une organisation fondée sur le savoir; et e) amélioration de la visibilité du Fonds. Le FNUAP avait reçu des subventions de la Fondation Bill et Melinda Gates, de la Fondation John D. et Catherine T. MacArthur, de la Fondation David et Lucile Packard, de la Fondation Rockefeller et du Gouvernement britannique pour mener à bien le processus de transition.

7. La Directrice exécutive a insisté sur le fait que la première priorité, pour le FNUAP, était le renforcement des opérations sur le terrain. Aussi le Fonds avait-il entrepris une étude d'évaluation des besoins sur le terrain. La Directrice exécutive présenterait ultérieurement les résultats de cette étude et, le cas échéant, les recommandations sur lesquelles celle-ci aurait débouché. Indépendamment de la réalisation d'une analyse d'ensemble des besoins des bureaux de pays du FNUAP, les priorités du Fonds pour 2001 étaient : le renforcement de la programmation dans des domaines comme la réduction de la mortalité maternelle, la promotion de la santé génésique parmi les adolescents et la prévention du VIH/sida, la poursuite du programme de réalignement et l'élaboration d'une stratégie de mise en valeur des ressources humaines, l'intégration des méthodes de gestion axée sur les résultats au niveau de l'ensemble de l'Organisation, l'amélioration de l'information, de la communication et du partage des connaissances et la promotion d'activités de plaidoyer et de partenariats au plan mondial.

8. La Directrice exécutive a fait savoir qu'elle avait beaucoup voyagé depuis qu'elle avait pris ses fonctions au début de l'année et qu'elle s'était rendue aussi bien dans des pays où étaient réalisés des programmes, notamment en vue du très important Sommet africain sur le VIH/sida, que dans des pays donateurs afin de mobiliser leur appui. Nombre des gouvernements donateurs avec lesquels elle s'était entretenue avaient exprimés un soutien extrêmement positif aux travaux du FNUAP. S'agissant du financement, la Directrice exécutive était à la fois optimiste, car les contributions aux ressources ordinaires du Fonds avaient légèrement augmenté pour la première fois depuis plusieurs années, et réaliste, car les recettes demeuraient inférieures aux 312,6 millions de dollars que le Fonds avait atteints après la Conférence internationale sur la population et le développement, en 1995. Elle a remercié les différents donateurs, qui avaient été nombreux à accroître leurs contributions en 2000. Il était particulièrement encourageant de noter que, pour la première fois, le nombre des donateurs au Fonds avait atteint la centaine en 2000.

9. La Directrice exécutive a fait savoir que le Prix des Nations Unies pour la population pour 2001 avait été décerné à Mme Nafis Sadik, qui l'avait précédée à la tête du FNUAP, et à l'Organisation japonaise de coopération internationale pour la planification familiale. Elle a conclu son allocution en soulignant la nécessité de renforcer l'obligation redditionnelle au niveau de l'ensemble de l'organisation et en particulier au niveau de la direction générale. En fait, c'était sur elle que pesait la plus lourde responsabilité à cet égard. La Directrice exécutive avait préparé son programme de travail triennal après avoir expressément identifié les résultats concrets à atteindre, et elle était certaine que le Conseil d'administration la tiendrait responsable de leur réalisation.

10. Lorsqu'elle a présenté au Conseil d'administration le rapport annuel du FNUAP pour 2000 (DP/FPA/2001/4), la Directrice exécutive a précisé que la première partie du rapport était consacrée à une synthèse des principaux événements de 2000, y compris le départ à la retraite de Mme Sadik et l'hommage que le Conseil avait rendu à sa direction, tandis que la deuxième partie portait sur les activités de plaidoyer réalisées pendant l'année. Le rapport essayait d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des activités de plaidoyer au plan national en indiquant les résultats les plus fréquemment cités dans les rapports annuels des bureaux de pays afin de donner une idée de l'ampleur de ces activités et de leur riche diversité. La Directrice exécutive a mentionné ensuite certains des principaux aspects de l'aperçu statistique et de la troisième partie du rapport, qui contenait des informations sur les activités réalisées par le Fonds dans six programmes, notamment afin d'améliorer la santé génésique et de fournir une assistance humanitaire.

11. De nombreuses délégations ont félicité la Directrice exécutive des résultats obtenus depuis qu'elle était entrée en fonction six mois auparavant. Une délégation a commenté que la transition s'était apparemment faite sans aucune anicroche. Les délégations ont également souhaité la bienvenue à Mme Henkin dans ses nouvelles fonctions et manifesté leur intérêt de collaborer avec elle, relevant les relations de travail positives qu'elles avaient eues avec elle dans ses différentes autres fonctions au Fonds.

12. Le rapport annuel a été bien accueilli, de même que le rapport intérimaire sur le plan du financement pluriannuel. La plupart des délégations se sont félicitées de l'accent qui avait été mis sur le plaidoyer dans la première partie du rapport et ont félicité le Fonds de la qualité de son exposé. Une délégation a remercié le secrétariat du FNUAP de la haute qualité du rapport qu'il avait établi. Une autre a dit que le rapport était tout à fait satisfaisant et complet mais qu'elle souhaiterait qu'à l'avenir, les rapports annuels traitent plus en détail de tous les aspects des activités du Fonds, y compris pour ce qui est des stratégies en matière de population et de développement. Une autre délégation a considéré que le rapport devrait être utilisé pour démontrer clairement à quel point le Fonds avaient avancé sur la voie de la réalisation des objectifs pour 2015 fixés par la Conférence internationale sur la population et le développement.

13. Une délégation a relevé une anomalie apparente dans le rapport annuel et l'aperçu statistique : les recettes ordinaires avaient augmenté de 5,1 %, tandis que les dépenses allouées aux programmes avaient diminué de 29 %. Une autre délégation a relevé que le total des ressources s'était accru de 27 % et ne comprenait pas pourquoi il y avait eu une telle diminution des montants alloués aux

programmes. Une autre délégation encore a exprimé l'espoir que la nécessité de reconstituer la réserve opérationnelle ne s'était pas traduite par une diminution des dépenses allouées aux programmes et que, le cas échéant, une telle situation devrait être évitée à l'avenir. Une autre délégation a espéré qu'à l'avenir, il serait établi un lien plus étroit entre l'aperçu statistique et les autres éléments du rapport de sorte que, par exemple, la diminution des dépenses affectées aux programmes ait été expliquée pleinement dans d'autres parties du rapport.

14. Plusieurs délégations ont apprécié la partie du rapport annuel pour 2000 consacrée aux activités de plaidoyer et nombre d'entre elles ont demandé au Fonds de continuer à renforcer ses activités dans ce domaine. Une délégation a dit que cela montrait que le Fonds s'employait à transformer profondément les attitudes de la société. Une autre délégation est convenue que, comme il était dit dans le rapport, les bonnes idées ne se propagent pas d'elles-mêmes. En fait, dans son pays, des messages ciblés avaient beaucoup contribué à infléchir les attitudes. Cette délégation a souligné que l'un des principaux enseignements retirés était la nécessité de faire preuve de souplesse : des messages devaient être adaptés aux situations locales. Une autre délégation a mentionné qu'il importait de renforcer les capacités en matière de plaidoyer. Les délégations sont convenues que les efforts de plaidoyer devaient avoir des résultats clairement définis et qu'il fallait essayer de mesurer avec plus de précision l'impact des activités de plaidoyer. Elles ont ajouté que le plaidoyer devait faire partie intégrante de la conception des sous-programmes et ne pas constituer un élément étranger.

15. Pendant la discussion, plusieurs délégations ont mentionné l'importance du rôle de plaidoyer que le FNUAP avait à jouer dans des domaines comme la prévention du VIH, la mortalité maternelle, la condition de la femme, la santé génésique des adolescents et le rôle des hommes. Plusieurs délégations ont insisté sur le fait que ces questions devaient toujours être abordées à la lumière des valeurs culturelles nationales. Il a été mentionné à ce propos que la participation des dirigeants religieux, comme cela a été mentionné dans le rapport sur le plaidoyer et comme l'avait dit aussi la Directrice exécutive, était souvent la clef du succès. Une délégation s'est dite très heureuse que la Directrice exécutive ait décidé de s'employer activement à établir un lien entre les programmes et les contextes sociaux et culturels.

16. Une délégation a considéré que le Fonds devait continuer à montrer à quel point des stratégies plus avisées en matière de santé génésique, de population et de développement étaient essentielles au développement. Une autre délégation a été d'avis que le plaidoyer touchant les stratégies en matière de population et de développement paraissait avoir été relégué au second plan. Quelques délégations ont dit qu'en fait le rapport annuel n'accordait pas assez d'attention aux domaines d'activité concernant les stratégies relatives à la population et au développement en général. Selon elles, il s'agissait là d'un aspect important des activités du Fonds. L'absence de recensement, par exemple, entravait le développement. Une délégation a encouragé le FNUAP à accorder une attention accrue aux questions de population dans des régions du monde, comme l'Europe orientale, où des taux de mortalité élevés et le vieillissement des populations constituaient des problèmes de plus en plus sérieux.

17. S'agissant des ressources, les délégations se sont chaleureusement félicitées de l'amélioration des ressources ordinaires en 2000. L'une d'elles a dit que, tout en

ayant constaté avec plaisir que la tendance à la baisse des ressources avait été inversée, le Fonds ne disposait pas encore des ressources dont il avait besoin pour contribuer à la réalisation des objectifs fixés pour 2015 par la Conférence internationale sur la population et le développement. Une autre délégation a mis en relief les souffrances que causerait l'insuffisance des ressources et a déclaré que la communauté des donateurs devait se rendre compte que le moment n'était pas à un ralentissement des activités alors que les taux d'infection par le VIH augmentaient si rapidement, que les taux de mortalité maternelle demeuraient si élevés et que les grossesses parmi les adolescentes constituaient un problème croissant.

18. En ce qui concerne la sécurité des approvisionnements en produits nécessaires aux programmes de santé génésique, une délégation était d'avis qu'il importait au plus haut point de susciter une implication nationale et de promouvoir la durabilité des résultats et surtout de renforcer les capacités dans le domaine de la logistique. Cette délégation a exprimé le désir de recevoir un complément d'informations sur les résultats escomptés ainsi qu'une brève liste des articles en question. Une autre délégation a souligné que le FNUAP avait un rôle à jouer dans la distribution non seulement de préservatifs mais aussi d'autres produits contraceptifs.

19. Plusieurs délégations ont appuyé les efforts d'aide humanitaire du FNUAP mais l'une d'elles a regretté que le rapport présenté au Conseil n'ait pas replacé cette assistance dans le contexte d'une approche fondée sur les droits de l'homme. Une autre délégation a souligné que les populations en détresse avaient besoin non seulement de vivres mais aussi d'autres formes d'assistance humanitaire dans des domaines comme la mortalité maternelle, le VIH/sida et la santé génésique des adolescents, autant de problèmes auxquels il fallait s'attaquer en périodes de crises humanitaires. Une autre délégation a souligné que les efforts déployés par le Fonds pour former les membres des forces armées et des forces de maintien de la paix comme pédagogues pour contribuer à prévenir l'infection par le VIH était une initiative qui devait être menée à grande échelle. Une autre délégation encore a souhaité avoir des informations sur la proportion des ressources de base qui étaient allouées à l'assistance humanitaire et sur la dotation en personnel des programmes d'aide humanitaire.

20. Deux délégations ont fait savoir que des représentants de leurs pays avaient participé à l'examen à mi-parcours du programme du FNUAP en Chine, dont il était rendu compte dans la troisième du rapport annuel. L'une et l'autre de ces délégations ont déclaré que ce programme avait eu un impact positif sur les pays dans lesquels le FNUAP menait des activités. Une délégation a souligné que des progrès avaient été accomplis en matière de volontariat, de formation, de renforcement des capacités et de plaidoyer à l'appui de la santé génésique et que l'amélioration des services de santé génésique s'était traduite par une diminution du nombre d'interruptions volontaires de grossesses. Elle a souligné que la principale contrainte paraissait tenir à l'absence de données permettant de mieux mesurer les résultats des programmes. La délégation chinoise a souscrit aux observations des délégations qui avaient considéré que le programme du FNUAP dans ce pays avait eu un impact positif, et elle a fait savoir qu'il y avait eu une diminution du nombre d'avortements ainsi que des taux de mortalité infantile et maternelle. La délégation chinoise est convenue qu'il était parfois difficile de rassembler les données nécessaires pour évaluer les résultats obtenus dans les pays où opérait le FNUAP et qu'il fallait du temps pour procéder à des évaluations plus qualitatives. Elle a ajouté que son pays appuyait l'idée consistant à utiliser les pays auxquels le FNUAP

fournissait une assistance pour élaborer des programmes plus efficaces de surveillance et de prévention du VIH/sida.

21. En réponse, la Directrice exécutive est convenue que, comme l'avaient dit plusieurs délégations, le FNUAP avait un important rôle de plaidoyer à jouer pour promouvoir la mise en oeuvre des objectifs fixés par la Conférence internationale sur la population et le développement dans le monde entier. Il allait de soi que, dans toutes ses activités de plaidoyer, le FNUAP collaborait avec d'autres partenaires ou opérait par leur intermédiaire et c'était là l'une des raisons pour lesquelles il était très difficile de savoir exactement à qui étaient dus les résultats de plaidoyer. Il ne faisait aucun doute que les équipes des Nations Unies dans les pays devaient travailler ensemble dans leurs efforts de plaidoyer. En réponse aux déclarations faites par plusieurs délégations, la Directrice exécutive a dit que le Fonds continuerait de collaborer avec les dirigeants religieux et qu'elle avait décidé de constituer un groupe spécial pour étudier les questions liées aux valeurs culturelles. Elle était tout à fait d'accord avec le fait qu'il fallait impliquer les gouvernements nationaux dans les programmes de plaidoyer et autres programmes et que les activités dans ces domaines devaient répondre aux besoins spécifiques et être fondées sur les priorités nationales de chaque pays.

22. La Directrice exécutive a fait savoir que la décomposition des ressources que le Fonds allouait aux programmes était la suivante : environ 70 % pour la santé génésique, 20 % pour les stratégies en matière de population et de développement et 10 % pour le plaidoyer. Cette décomposition se reflétait généralement aussi dans les divers programmes de pays, selon les besoins spécifiques de chaque pays, et le Fonds continuait, à l'intérieur de ces paramètres, à mettre l'accent sur les activités relatives aux stratégies en matière de population et de développement. Il ne s'agissait certainement pas là d'un domaine que le Fonds entendait négliger. Pour ce qui était de l'assistance humanitaire, la Directrice exécutive a été d'avis qu'il fallait accorder une attention accrue aux besoins des femmes, et spécialement des femmes enceintes et des jeunes mères.

23. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) a remercié les membres du Conseil de leur appui. Comme l'avaient souligné plusieurs délégations, les dépenses allouées aux programmes avaient effectivement diminué en 2000. En effet, le Fonds avait dû puiser dans la réserve opérationnelle au cours des deux années écoulées. De ce fait, le Fonds avait dû réduire les allocations aux programmes pendant le premier semestre 2000 pour reconstituer la réserve opérationnelle et veiller à ne pas dépasser les crédits ouverts pendant l'année. En outre, 25 millions de dollars de contributions annoncées pour l'année n'avaient été reçus qu'à l'automne 2000, date trop tardive pour qu'ils puissent être programmés efficacement pendant l'année.

24. Le Chef du Service de la programmation multinationale a remercié les pays donateurs qui avaient fourni une assistance pour renforcer la sécurité des approvisionnements en produits de santé génésique. Il a informé le Conseil que la stratégie du FNUAP en la matière lui serait communiquée. L'on y trouverait des informations plus détaillées sur les mesures que le Fonds avait l'intention d'adopter pour faire de la sécurité des approvisionnement en contraceptifs un élément central des activités du Fonds dans les pays en mettant l'accent sur le renforcement des capacités, la création de partenariat, le plaidoyer, la mobilisation de ressources, l'amélioration de la durabilité des résultats et l'appui technique. Le FNUAP continuait de dispenser une formation et une orientation aux représentants et aux

conseillers des bureaux de services techniques en ce qui concerne la mise en oeuvre des activités visant à assurer un approvisionnement régulier en produits liés à la santé génésique dans les pays où opérait le FNUAP. L'on avait essayé dans cette stratégie d'identifier clairement les produits escomptés ainsi que les modalités d'évaluation de ces produits. La liste des contraceptifs essentiels demandée par les délégations était actuellement à l'étude à l'OMS. Sa version définitive serait établie lors d'une réunion d'examen qui devait avoir lieu en juillet et elle serait ensuite distribuée.

25. Le Chef du Service de la programmation multinationale a ajouté que le Fonds s'employait à actualiser ses procédures d'achat, notamment en ayant recours à l'Internet. Les gouvernements consacraient des ressources accrues aux efforts tendant à assurer un approvisionnement régulier en contraceptifs et un accent plus marqué était mis sur la sensibilisation sociale de sorte que ceux qui en avaient les moyens paient au moins une partie de leur coût. En outre, on s'efforçait de resserrer la collaboration avec le secteur privé. Néanmoins, les pays les moins avancés devraient continuer de s'en remettre aux produits donnés. L'on estimait que le montant total des ressources nécessaires pour la distribution de contraceptifs était légèrement inférieur à un milliard de dollars par an et que 40 % environ de ce montant devraient provenir des donateurs.

26. Le Chef du Service de l'assistance humanitaire du FNUAP a déclaré qu'il fallait satisfaire les besoins de centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées dans leur propre pays pour éviter qu'ils ne soient traumatisés encore plus. La ferme volonté de promouvoir les droits de l'homme qui était reflétée dans le Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la population et le développement était tenue en échec lorsque les populations, en particulier les personnes déplacées se voyaient privées de leurs droits. Le FNUAP s'employait, avec l'appui de plusieurs donateurs, à renforcer sa capacité de faire face à de telles situations au moyen d'un personnel réduit au siège et à Genève. Le Fonds étudiait comment il pourrait étoffer ses effectifs internes, notamment en élaborant une stratégie quinquennale de dotation en personnel. Le FNUAP continuerait de collaborer avec des groupes religieux pour fournir une assistance en périodes de crise. Le Chef du Service de l'assistance humanitaire a ajouté que la proportion des ressources ordinaires allouées à l'aide humanitaire était réduite. Pour la plupart des activités d'appui en période d'urgence, le Fonds était tributaire des contributions versées à la suite du processus d'appel groupé des Nations Unies ainsi que d'autres types de ressources extrabudgétaires. Le Fonds avait participé à tous les appels groupés lancés en 2001, et les donateurs avaient répondu plus généreusement que les années précédentes.

27. Le Chef par intérim du Service de la population et du développement a fait savoir que le Fonds avait constitué au sein de la Division d'appui technique un service chargé d'appuyer les activités concernant l'élaboration de stratégies en matière de population et de développement aux échelons régional et national. Ce service travaillait dans plusieurs domaines clés et il avait joué un solide rôle de plaidoyer afin de mobiliser un appui financier et technique pour pouvoir procéder à des recensements de population. Le Fonds collaborait étroitement avec la Division de la population du Secrétariat de l'ONU et le Consortium Paris 21 afin de constituer une base de données qui permette de renforcer la programmation fondée sur des faits concrets. Le FNUAP s'attachait, en collaboration avec ses partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement, à faire en sorte que les

stratégies en matière de population et de développement soient dûment prises en considération dans les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF). Le Fonds avait été chargé du chapitre de Rio+10 concernant les liens entre la population, l'environnement et la pauvreté, et le Service de la population et du développement travaillait à l'élaboration d'un rapport sur les aspects opérationnels de ces liens.

28. Le prochain Rapport sur l'état de la population mondiale serait consacré au thème de la population et de l'environnement. Une Assemblée mondiale sur la population et le vieillissement serait convoquée en 2002 pour réviser le plan d'action qui avait été adopté à Vienne en 1982, et le FNUAP jouerait un rôle actif dans cette entreprise. Un très important problème en matière de population et de développement était le VIH/sida. Les activités du Fonds ne tendaient pas seulement à prévenir l'infection par le VIH : les bureaux de pays du FNUAP participaient également aux activités visant à évaluer et à atténuer l'impact de l'infection par le VIH sur différents segments de la pyramide des âges, notamment pour faire face aux problèmes tel que le nombre croissant d'orphelins du Sida et le fardeau imposé aux grands-parents du fait « des générations manquantes ».

29. Évoquant les domaines considérés comme importants dans le contexte des efforts de plaidoyer du Fonds, le Directeur exécutif adjoint (Programme) a parlé du rôle vital que le Fonds avait à jouer pour prévenir l'infection par le VIH chez les adolescents, ce pour quoi il était particulièrement bien placé du fait des services et des conseils de santé génésique qu'il fournissait aux adolescents. Le Directeur exécutif adjoint s'est dit d'accord avec les délégations qui avaient estimé qu'il fallait s'employer plus activement à réduire les taux de mortalité maternelle et à intégrer la planification de la famille aux services de santé de base ainsi qu'à fournir des soins obstétricaux d'urgence. Le Fonds non seulement s'employait activement à aider à fournir des services dans ces domaines mais menait en outre de nombreuses activités de plaidoyer pour mobiliser l'appui des gouvernements, des collectivités locales et des autres partenaires.

30. Le Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique a informé le Conseil qu'il venait de rentrer de Chine, où avait eu lieu l'examen à mi-parcours du programme du FNUAP dans ce pays, auquel avait participé un certain nombre de missions de pays membres du Conseil à Beijing. Cette délégation s'était rendue dans trois des pays où opérait le FNUAP. L'examen avait été présidé par le Gouvernement chinois et les ONG y avait pris une part active. Les participants avaient retiré de l'examen une impression extrêmement positive du programme du FNUAP dans le pays, qui était réalisé sur la base d'une approche fondée sur les droits de l'homme avec la pleine coopération et le plein appui des pays intéressés. Il avait été créé des groupes locaux de coordination au niveau des districts; les activités de prévention et de traitement des infections sexuellement transmissibles avaient été incorporées au programme de formation des agents sanitaires; et l'on s'attachait à constituer une base de données sur les indicateurs locaux de santé génésique. Une évaluation finale serait réalisée ultérieurement, et le FNUAP suivrait la situation de manière systématique et en rendrait compte au Conseil.

Plan de financement pluriannuel

31. La Directrice exécutive a dit présenter avec plaisir le premier rapport du FNUAP sur le Plan de financement pluriannuel (PFP) pour 2000-2003

(DP/FPA/2001/4/Partie II). Elle a ajouté que le Fonds mettait en oeuvre le PFP dans le contexte d'une approche de la gestion axée sur les résultats. Pour rassembler les données nécessaires à l'établissement de ce premier rapport sur le PFP, le Fonds avait entrepris une analyse de la situation dans 123 pays. Cette analyse avait, d'une manière générale, confirmé la validité du cadre des résultats du PFP et confirmé que les programmes de pays du Fonds contribuaient beaucoup à la réalisation des résultats du PFP et des objectifs fixés par la Conférence internationale sur la population et le développement. Le Fonds avait constitué une base de données dans laquelle étaient entrés les résultats escomptés au niveau des pays, les modalités de leur évaluation et les moyens à mettre en oeuvre pour les obtenir et qui, et c'était là le plus important, reflétait la disponibilité de données indispensables à la mesure des résultats. Le Fonds avait entrepris de mettre en place un système de rapports annuels axés sur les résultats des bureaux de pays et des conseillers des bureaux d'appui technique auquel puissent avoir accès tous les fonctionnaires, de sorte que chacun puisse en tirer des enseignements.

32. L'intégration de la gestion axée sur les résultats était l'une des principales priorités de l'organisation. Le Fonds avait déjà adopté le cadre logique comme outil de programmation et de gestion, et il continuerait de s'employer à renforcer les compétences en matière de programmation et de gestion stratégiques dans le cadre de ses efforts de renforcement des capacités en général. L'élaboration et le lancement du PFP avaient amené le Fonds à analyser le rôle qu'il pourrait jouer pour promouvoir la réalisation des objectifs fixés par la Conférence internationale sur la population et le développement. Le PFP était un instrument évolutif et devait être continuellement actualisé et affiné. Dans son premier rapport au Conseil sur le PFP, le Fonds avait essayé d'être tout à fait honnête et d'indiquer non pas ce que le Fonds voulait être ou l'image qu'il souhaitait projeter mais plutôt ce qu'était effectivement la situation dans la réalité. L'établissement de ce rapport au Conseil avait conduit le Fonds à évaluer ses contraintes et ses points faibles ainsi que ses atouts et ses réalisations, spécialement sur le terrain.

33. La Directrice exécutive a fait observer que le début des nouveaux cycles de programmation par pays, en 2002 était un excellent point de départ pour commencer à intégrer l'approche de la gestion axée sur les résultats aux activités du Fonds sur le terrain, d'autant que 39 nouveaux programmes seraient lancés cette année-là. Les quatre domaines prioritaires étaient le renforcement des capacités et de l'implication nationale; le renforcement des compétences et des processus de gestion des programmes; l'amélioration de la disponibilité de données; et l'intégration de la gestion axée sur les résultats à la culture de l'organisation. Le rapport dont le Conseil était saisi mentionnait sans ambages les difficultés auxquelles se heurtait le FNUAP dans ces efforts. Aucune de ces difficultés ne pourrait être réglée du jour au lendemain.

34. La Directrice exécutive a réitéré que tous les fonctionnaires du FNUAP devaient être individuellement responsables des résultats et qu'elle ferait en sorte que la Direction générale soit responsable en dernier ressort au niveau de l'organisation dans son ensemble. Les résultats ne pouvaient pas être obtenus isolément, et le Fonds continuerait de collaborer avec de nombreux partenaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies. Les objectifs fixés ne pouvaient pas être réalisés non plus sans ressources adéquates. Aussi fallait-il, si l'on voulait obtenir des résultats durables, constituer une base de financement prévisible et croissante, et les ressources de base demeuraient le fondement même

des programmes du Fonds. La Directrice exécutive comptait sur le concours du Conseil d'administration pour obtenir les ressources financières nécessaires.

35. Les délégations se sont félicitées de l'engagement du Fonds de mettre en oeuvre une approche axée sur les résultats et le PFP et se sont dites satisfaites du rapport intérimaire qui avait été soumis au Conseil, qui constituait un bon point de départ pour reconfigurer le Fonds. Plusieurs délégations ont également mentionné la volonté manifestée par la Directrice exécutive d'inculquer des habitudes de responsabilité et de gestion axée sur les résultats à l'organisation. Les délégations sont convenues que l'obligation redditionnelle des fonctionnaires constituait un élément essentiel et ont accueilli favorablement l'affirmation de la Directrice exécutive selon laquelle c'était en définitive elle qui était responsable en dernier ressort.

36. Les délégations ont considéré que le rapport sur le Plan de financement pluriannuel était clair et « convivial », mais l'une d'elles a été d'avis qu'à l'avenir, il devrait être plus succinct. Certaines des données qu'il contenait pourraient peut-être être présentées globalement sous forme de tableau. Les délégations ont estimé qu'il fallait mettre l'accent sur les graves problèmes qui pouvaient entraver la mise en oeuvre du PFP et indiquer les solutions qui pouvaient leur être apportées. Une délégation a estimé que les progrès reflétés dans le rapport sur le PFP étaient encourageants étant donné que le Plan de financement pluriannuel n'était appliqué que depuis un an. De nombreuses délégations sont convenues que le PFP était un instrument évolutif et se sont dites satisfaites de ce qui avait été accompli jusqu'à présent. Le PFP devait être continuellement affiné et perfectionné et adapté à la lumière des résultats escomptés, qu'ils aient été obtenus ou non, et le Fonds devait évaluer l'impact des résultats afin d'ajuster ses politiques en conséquence.

37. Les délégations se sont dites conscientes de ce que le document qui leur avait été soumis était un rapport intérimaire qui ne portait que sur moins d'une année d'activités, mais elles ont demandé qu'à l'avenir, le rapport mette davantage l'accent sur les résultats et les produits. Les membres du Conseil d'administration ont souhaité recevoir à l'avenir un rapport annuel axé sur les résultats. Les rapports concernant le PFP devaient indiquer clairement ce qui marchait et ce qui ne marchait pas et pourquoi. À ce propos, une délégation a fait observer que le rapport n'indiquait aucunement quelle serait la stratégie appliquée à l'avenir pour résoudre les problèmes identifiés. Une autre délégation a exprimé le souhait que le Fonds appelle l'attention sur les résultats qui avaient causé une surprise.

38. S'agissant des objectifs du PFP lui-même, les délégations ont déclaré que le Plan de financement pluriannuel qui avait été approuvé dans la décision 2000/9 du Conseil reflétait comme il convient les objectifs fixés par la Conférence internationale sur la population et le développement et mettait l'accent sur les avantages comparatifs du FNUAP. Le PFP réitérait la nécessité pour le FNUAP de renforcer les étroits partenariats qu'il avait noué avec d'autres organismes des Nations Unies comme le PNUD et l'UNICEF. Une délégation a fait valoir qu'étant donné que les trois organismes avaient élaboré leurs PFP respectifs à peu près en même temps, ils devraient aider à créer une approche plus globale de l'aide au développement des Nations Unies. Une autre délégation a été d'avis que le PFP du Fonds devait mettre l'accent sur l'action à entreprendre pour faire face aux conséquences des avortements réalisés dans de mauvaises conditions d'hygiène et que le Fonds devrait continuer de collaborer avec l'OMS pour mettre en oeuvre des

initiatives de promotion de la maternité sans risques. Une autre délégation encore a déclaré qu'une étroite collaboration entre le siège et les bureaux de terrain était essentielle et que le problème majeur consistait à renforcer les partenariats avec les organismes membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, les gouvernements et la Banque mondiale. Une autre a déclaré que les considérations stratégiques à prendre en compte pour la mise en oeuvre du PFP au cours de l'année à venir, telles qu'elles étaient exposées dans la section VII du rapport, étaient extrêmement pertinentes et a demandé au FNUAP de tenir le Conseil informé s'il prévoyait de modifier ses priorités à un égard quelconque.

39. Les délégations ont estimé que les produits obtenus dans le domaine des stratégies en matière de population et de développement n'étaient pas aussi visibles que ceux obtenus dans le domaine de la santé génésique. Une délégation a estimé qu'il était clair que la population et le développement étaient l'un des aspects les plus importants du développement économique et social et qu'il s'agissait d'une question qu'il fallait envisager dans une perspective à moyen et à long terme. Telle était l'une des raisons pour lesquelles le PFP revêtait une telle importance.

40. Les délégations sont convenues qu'il demeurait très nécessaire de rassembler des données pour pouvoir évaluer le degré de réalisation des objectifs du PFP. Pendant la discussion, nombre de délégations ont mis en relief la nécessité de disposer de données exactes, la fiabilité des données pouvant servir à l'établissement de scénarios de référence étant toujours un problème. Faute de scénario de référence, toute analyse était impossible. Plusieurs délégations ont demandé au FNUAP d'indiquer en détail comment il collaborait avec les autres organismes des Nations Unies pour élaborer une stratégie commune de collecte et d'analyse de données. Tous les programmes de pays du FNUAP devaient tendre à renforcer les mécanismes d'analyse et de collecte de données. Il fallait mettre au point des outils de suivi et d'évaluation fondés sur des indications concrètes et évaluer les résultats de manière plus empirique. Il fallait par ailleurs harmoniser la périodicité des travaux de collecte de données.

41. Les délégations ont été heureuses de constater que le Fonds appliquait progressivement des méthodes de gestion axée sur les résultats mais ont souligné que ces méthodes devaient être systématisées et englober tous les aspects des activités du FNUAP. Il fallait également inculquer au personnel une culture axée sur les résultats. Une délégation a demandé quels types de formation étaient dispensés pour amener les fonctionnaires du FNUAP à appliquer les concepts et mécanismes de gestion axée sur les résultats. Une délégation a souligné que la gestion axée sur les résultats ne devait pas devenir l'apanage de quelques initiés mais devait être une habitude au niveau de l'organisation dans son ensemble. Une autre a demandé au Fonds d'investir davantage dans le renforcement des capacités des bureaux de pays, particulièrement pour promouvoir l'utilisation du cadre logique.

42. De nombreuses délégations ont considéré qu'il fallait atteindre les objectifs de financement projetés dans le PFP si l'on voulait que les objectifs fixés soient réalisés. Faute de recettes suffisantes, le PFP ne donnerait pas les résultats escomptés. Une délégation a estimé qu'alors même que les ressources étaient inférieures à celles qui avaient été projetées dans le Plan de financement pluriannuel adopté dans la décision 2000/9 du Conseil, le Fonds ne devait pas baser ses plans financiers sur des projections qui, manifestement, ne se matérialiseraient pas. Une autre délégation a fait observer que les recettes ordinaires étaient moindres que

prévu alors même que le Fonds avait déployé des efforts sérieux pour axer la gestion des activités sur les résultats. Une délégation a fait observer à ce propos qu'il incombait aux membres du Conseil de mobiliser des ressources financières pour le Fonds et leur a demandé de s'acquitter de leurs responsabilités. Il a été dit en outre que les annonces de contributions devraient être pluriannuelles pour que le FNUAP puisse compter sur des ressources prévisibles pour programmer ses activités.

43. Une délégation a dit avoir suivi de très près les observations formulées lors de la discussion et a estimé que les principaux points que les délégations avaient soulevés s'appliquaient à toutes les organisations de promotion du développement : difficulté d'obtenir des données exactes et récentes pour pouvoir mesurer les résultats; difficulté qu'il y avait à inculquer une culture axée sur les résultats au sein des organisations; nécessité d'actualiser et d'affiner le PFP à la lumière de l'expérience acquise; et nécessité d'établir un lien plus étroit entre le PFP et la mobilisation des ressources. Il n'existait pas de recette unique, chaque organisation pouvait apprendre des autres et toutes devaient partager leur expérience. Cette délégation s'est néanmoins dite certaine que les travaux en cours porteraient un jour leurs fruits. Nul ne devait oublier que la gestion axée sur les résultats n'était pas une fin en soi mais seulement un moyen de réaliser des objectifs. À ce propos, la perfection pouvait être l'ennemi du bien si le temps et les ressources disponibles étaient consacrés à l'élaboration de cadres logiques parfaits tandis que les activités concrètes languissaient. Une autre délégation est convenue que le PFP ne devait pas devenir un obstacle bureaucratique à surmonter ni constituer une charge trop lourde pour l'exécution des programmes. Le PFP devait être considéré comme un outil et utilisé en conséquence. La nécessité d'investir dans les ressources humaines devait être fondée également sur une analyse raisonnable du rapport coûts-avantages.

44. La Directrice exécutive a répondu aux observations formulées par les délégations en expliquant que, bien que le rapport fût effectivement assez long, le Fonds avait voulu exposer l'expérience acquise au début de la mise en oeuvre du PFP de manière aussi détaillée que possible et avoir un dialogue transparent avec le Conseil. Elle a souscrit aux commentaires faits par les membres du Conseil pendant la discussion, à savoir : a) la nécessité d'établir un lien plus étroit entre les ressources et le PFP; b) la nécessité de créer des partenariats si l'on voulait atteindre les objectifs visés dans le PFP; et c) la nécessité de disposer de données exactes pour pouvoir mesurer les résultats. Elle a ajouté que le Fonds essaierait de simplifier ses rapports concernant le PFP et de ne pas présenter de rapports faisant double emploi et qu'il devrait être à même, l'an prochain, de soumettre un rapport plus analytique axé sur les résultats.

45. Le Directeur de la Division de la planification et de la coordination stratégiques s'est fait l'écho des délégations qui avaient dit que le PFP était un outil évolutif et que chacun apprenait peu à peu à le mettre en oeuvre. Le Fonds avançait de manière pragmatique, et la perfection ne devait certainement pas devenir l'ennemi du bien. En outre, le PFP devait effectivement être utilisé comme un outil aussi bien d'évaluation que de gestion, et il n'avait peut-être pas été placé un accent suffisant sur ce dernier aspect. Le Directeur a passé en revue certains des thèmes évoqués pendant la discussion et a relevé que toutes les délégations avaient insisté sur les données. La communauté internationale devait appuyer les efforts de collecte et d'analyse de données si l'on voulait que la gestion axée sur les résultats soit un succès. La collecte de données de référence était un bon investissement, et un accent plus marqué serait mis sur ce type d'activité dans les programmes de pays

commençant en 2002. Les activités de collecte et d'analyse des données devaient être organisées de telle sorte qu'elles deviennent systématiques et génèrent des données comparables d'une période à l'autre. Le Fonds continuerait de travailler avec le Groupe des Nations Unies pour le développement dans ce domaine car il s'agissait là d'un problème commun à tous les organismes de promotion du développement.

46. Le Directeur a ajouté que l'obligation redditionnelle du personnel était une question qui avait été fréquemment mentionnée dans le rapport au Conseil et qui continuerait d'être suivie pour aider le personnel à adopter les approches de gestion axée sur les résultats. Le Fonds s'emploierait à renforcer les capacités internes du personnel, mais la plus grande difficulté consistait à aider les pays où opérait le Fonds qui avaient besoin d'une formation pour institutionnaliser la gestion axée sur les résultats. Il restait beaucoup à faire à cet égard. Par ailleurs, toutes les organisations se heurtaient au problème consistant à établir une correspondance entre les ressources disponibles et les résultats à atteindre, c'est-à-dire à déterminer comment traduire les apports en produits.

47. Le Directeur a déclaré que l'objectif de ressources sur lequel était fondé le PFP était la meilleure approximation que le Fonds ait pu établir lors de l'élaboration du PFP. Si le PFP devait être intégralement réalisé, les objectifs de financement du premier scénario décrit dans le document DP/FPA/2000/6 devraient être atteints. En cas d'insuffisance des ressources, il fallait déterminer comment le rythme de la programmation devrait être ajusté en conséquence. Il avait été formulé par la discussion beaucoup d'observations auxquelles le Fonds devrait réfléchir pour renforcer à l'avenir l'application des méthodes de gestion axée sur les résultats. Le Fonds ne négligerait pas pour autant ses activités de plaidoyer et s'emploierait à mieux centrer son attention sur les stratégies en matière de population et de développement.

48. Le Chef du Service de la gestion axée sur les résultats a souscrit aux observations des délégations qui avaient considéré que tous les organismes de développement, aussi bien multilatéraux que bilatéraux, devaient intégrer la gestion axée sur les résultats à leurs programmes et s'entraider. Il était d'accord aussi avec celles qui avaient souligné que l'obligation redditionnelle devait être étendue à l'ensemble de l'organisation. Il s'agissait là d'un principe qui était pleinement appuyé par la Direction générale. Le programme de travail de chaque fonctionnaire devait refléter les résultats escomptés, et tous les fonctionnaires devaient comprendre comment ces résultats contribuaient à la réalisation des objectifs généraux visés par l'organisation. Il fallait également continuer à former le personnel à la gestion axée sur les résultats et notamment à l'utilisation d'outils comme le cadre logique. Par ailleurs, il fallait certes tenir compte lors de la conception des programmes des obstacles qui pouvaient entraver la gestion des résultats, surtout en matière de données. Tous les programmes devaient tendre à renforcer durablement les capacités nationales de collecte et de traitement des données. Le FNUAP s'attacherait à renforcer l'implication des pays et la participation des parties prenantes ainsi qu'à créer des partenariats avec d'autres institutions.

49. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) a déclaré que le Fonds s'employait à intégrer systématiquement la gestion axée sur les résultats aux programmes de pays, aux examens à mi-parcours et à tous les autres aspects du processus de suivi et

d'évaluation. Le FNUAP avait entrepris d'analyser la présentation des rapports annuels des bureaux de pays pour déterminer comment ceux-ci pourraient mieux refléter la gestion axée sur les résultats. Tous les fonctionnaires se rendaient compte qu'ils devaient, par fierté professionnelle, produire des résultats. Il fallait certes renforcer les activités de collecte et d'analyse de données et s'employer à trouver les indicateurs intermédiaires appropriés. Le Fonds collaborait étroitement avec les autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement à l'élaboration de tels indicateurs. Il fallait espérer que le rapport de l'an prochain commencerait à refléter les résultats obtenus.

50. Le représentant de l'UNESCO a fait savoir que le FNUAP et son organisation avaient établi de longue date un partenariat productif. Il a ajouté que les deux institutions ne cessaient de resserrer leur coopération sur le terrain, spécialement en ce qui concerne le suivi du Forum mondial de l'éducation qui avait eu lieu à Dakar (Sénégal) en avril 2000.

51. Le Conseil a pris note du rapport de la Directrice exécutive pour 2000 [DP/FPA/2000/4 (Partie I et Partie I/Add.1, Partie II, Partie III et Partie IV)].

52. À la fin du débat, la Directrice exécutive a remercié le Conseil d'administration des précieuses indications qu'il avait données au Fonds pendant la semaine écoulée. Les discussions avaient porté sur le processus de renouveau et de transition, les priorités de l'organisation, l'obligation redditionnelle et les résultats. Un aspect crucial des débats avait porté sur les ressources et la nécessité d'atteindre les objectifs de financement fixés si l'on voulait que le Fonds puisse produire les résultats esquissés dans le PFP. La Directrice exécutive continuait d'être optimiste et pensait que le Fonds recevrait les ressources nécessaires.

III. Engagements financiers en faveur du FNUAP

53. Lorsqu'elle a présenté au Conseil son rapport sur les engagements financiers (DP/FPA/2001/5), la Directrice exécutive a dit qu'elle était à la fois optimiste et réaliste : optimiste parce que les ressources ordinaires du Fonds avaient augmenté légèrement – de 3,1 % –, mais réaliste parce que ce chiffre demeurait bien inférieur à ce qu'il avait été jadis. Elle éprouvait un optimisme prudent quant à la poursuite en 2001 de l'augmentation des ressources ordinaires. Elle a précisé que c'était la qualité des opérations du FNUAP sur le terrain qui encourageait les donateurs à appuyer le Fonds et a fait savoir que la mobilisation des ressources serait l'une de ses premières priorités en tant que Directrice exécutive. Elle a demandé au Conseil de faire en sorte que les ressources ordinaires du Fonds reviennent au niveau de 300 millions de dollars et même le dépassent.

54. Le Chef du Service de la mobilisation des ressources a exposé au Conseil la dynamique qui expliquait les chiffres figurant dans le document qui lui avait été soumis. Pour l'exercice 2000-2001, le Service de la mobilisation des ressources s'était fixé pour objectif d'arrêter la tendance à la baisse des ressources ordinaires du Fonds, d'élargir la base de donateurs pour que leur nombre atteigne la centaine, de mieux répartir la base de contributions parmi les principaux donateurs et de continuer à renforcer le suivi des recettes supplémentaires et l'obligation redditionnelle à cet égard. Comme l'avait signalé la Directrice exécutive, les ressources ordinaires avaient légèrement augmenté, et il y avait lieu de remercier les donateurs qui avaient pu maintenir le niveau de leurs contributions ou l'accroître en 2000. En outre, l'objectif des 100 donateurs avait été atteint. Il s'agissait là d'un élément extrêmement important car les pays contribuant étaient ainsi amenés à assumer un rôle de partenaire dans la réalisation des activités du Fonds. Le renforcement du suivi des ressources supplémentaires n'était pas un objectif de mobilisation de ressources en tant que tel mais aidait en fait à accroître les ressources en donnant aux donateurs l'assurance que leurs contributions étaient utilisées judicieusement. Le Chef du Service de la mobilisation des ressources a terminé en appelant l'attention des membres du Conseil sur le tableau 13 du document DP/FPA/2001/5, qui montrait le niveau qu'avaient atteint les contributions de chacun des principaux donateurs au Fonds. Si chacun d'eux pouvait à nouveau porter ses contributions à ce niveau, les perspectives de financement du Fonds seraient excellentes.

55. Plusieurs délégations ont saisi l'occasion que leur offrait la session du Conseil pour annoncer les contributions de leur pays au FNUAP pour 2001 et, dans certains cas, pour les années suivantes. Les délégations ont manifesté leur satisfaction de ce que les contributions aux ressources ordinaires du FNUAP aient enregistré une modeste mais « agréable » augmentation. Une délégation a estimé que le rapport présenté par le Chef du Service de la mobilisation des ressources avait suscité des sentiments mitigés, d'optimisme parce que le nombre de donateurs avait augmenté, mais de déception parce que l'objectif de mobilisation de 270 millions de dollars au titre des ressources ordinaires n'avait pas été atteint. Les délégations ont fait observer que la tendance au cours des trois années écoulées demeurait à la baisse et que le financement du FNUAP demeurait bien inférieur au chiffre qu'il avait atteint en 1995. Quelques délégations ont soulevé la question du partage des charges : autrement dit, quelques donateurs versaient des contributions disproportionnées. Une délégation a relevé à ce propos que l'aide publique au développement en

pourcentage du revenu national continuait de diminuer pour les principaux pays donateurs. Des délégations ont également insisté sur l'importance des ressources ordinaires. Elles ont relevé avec plaisir que les ressources supplémentaires du FNUAP avaient considérablement augmenté mais ont fait valoir que les ressources ordinaires devaient demeurer le pilier des organismes de développement des Nations Unies si l'on voulait sauvegarder le caractère multilatéral de leurs activités. Les délégations ont relevé en outre que la situation du FNUAP se ressentait de la force du dollar des États-Unis par rapport à bien d'autres monnaies. Une délégation a demandé à ce propos s'il ne serait pas possible de tenir des comptes dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis dans la mesure où il y avait lieu de présumer que nombre des dépenses que devait payer le Fonds étaient libellées en d'autres monnaies.

56. Une délégation a relevé l'observation du Chef du Service de la mobilisation des ressources, selon laquelle il était peut-être trop tard dans l'année pour des annonces de contributions se tenant, comme en l'occurrence, lors de la session annuelle, en juin. Celle-ci a relevé que la Conférence pour les annonces de contributions à l'UNICEF en 2001 avait eu lieu en janvier. Le FNUAP et le PNUD ne devraient-ils pas adopter le même calendrier? Pour ce qui était des annonces de contributions pluriannuelles, une délégation s'est félicitée de ce que 25 donateurs aient pu faire de telles annonces de contributions et a exprimé l'espoir que leur nombre augmenterait à l'avenir. Quelques délégations ont déclaré néanmoins que leurs pays ne pourraient pas, en raison de leurs processus budgétaires nationaux, prendre d'engagements pluriannuels. Une délégation a fait observer que le Conseil d'administration avait adopté le Plan de financement pluriannuel pour le FNUAP et que le Fonds s'était engagé à obtenir au moyen de ce plan des résultats tangibles; cependant, les donateurs n'avaient pas pris d'engagements concomitant de verser les ressources nécessaires pour que les objectifs visés dans le PFP puissent être atteints.

57. En réponse aux observations formulées, le Chef du Service de la mobilisation des ressources a fait observer que la question du taux de change n'était pas nouvelle et affectait les activités du Fonds depuis trois ans. L'idée consistant à tenir des comptes dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis, spécialement en euros, avait été examinée par le passé. Cela demeurait une possibilité mais n'allait pas sans poser certains problèmes. Le PFP et les engagements financiers devaient être reliés plus étroitement. Le Chef du Service s'est dit d'accord avec les délégations qui avaient exprimé l'avis que le mois de janvier serait peut-être mieux approprié pour organiser une conférence d'annonces de contributions.

58. La Directrice exécutive a conclu en remerciant à nouveau les donateurs au Fonds, la Commission européenne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, qui avaient versé d'importantes contributions supplémentaires pour des initiatives comme celle concernant la prévention du VIH/sida et le renforcement de la sécurité des approvisionnements en contraceptifs.

59. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur les engagements financiers pluriannuels en faveur du FNUAP (DP/FPA/2001/5).

IV. Stratégie du FNUAP en matière d'information et de communication

60. Le Directeur de la Division de l'information, du Conseil d'administration et de la mobilisation des ressources a présenté le rapport sur la stratégie du FNUAP en matière d'information et de communication (DP/FPA/2001/6), qui exposait en détail les mesures adoptées par le FNUAP pour mettre en oeuvre la stratégie adoptée par le Conseil d'administration dans sa décision 97/13, quatre ans auparavant. Le Directeur a insisté sur le fait que la Conférence internationale sur la population et le développement avait confié au FNUAP le rôle de direction des activités internationales de plaidoyer au sujet des questions concernant la population et la santé génésique. La Conférence et le processus CIPD+5 avaient également mis au premier plan un certain nombre de questions, comme le VIH/sida, la santé génésique des adolescents, la violence contre les femmes et les avortements non hygiéniques, autant d'éléments qui étaient les principaux thèmes des efforts de plaidoyer du Fonds.

61. Le Directeur a réitéré que, comme il était dit dans le document DP/FPA/2001/6, le plaidoyer visant les pays où opérait le FNUAP était mené au plan national dans le cadre des programmes de pays tandis que le siège fournissait les matériels d'information, des conseils et une formation. Le rapport annuel de la Directrice exécutive pour 2000 traitait en détail des activités de plaidoyer au plan national et donnait quelques exemples marquant d'initiatives couronnées de succès. Le Directeur limitait par conséquent son exposé au Conseil aux efforts de communication et de plaidoyer entrepris au plan mondial.

62. Le Directeur a passé en revue la portée des efforts de communication déployés au plan mondial, qui reposait notamment sur la publication de prestige du Fonds, le Rapport annuel sur l'état de la population mondiale ainsi que sur ses autres publications et brochures, en particulier celle intitulée Les problèmes démographiques : dossier d'information. Il a également évoqué l'impact de l'Internet sur les efforts de communication du Fonds et a souligné que le Forum de La Haye qui avait eu lieu en 1999 dans le cadre du processus d'examen CIPD+5 et la Journée de six milliards, également réalisée en 1999, avaient été des manifestations dont il avait été rendu compte dans les médias mondiaux. Par ailleurs, les ambassadeurs itinérants du FNUAP avaient accompli une oeuvre précieuse dans différents pays du monde. Les initiatives de plaidoyer s'adressaient au grand public, au parlementaires et aux gouvernements dans les pays aussi bien donateurs que bénéficiaires.

63. Le Directeur a informé le Conseil que la stratégie adoptée dans la décision 97/13 avait été couronnée de succès. Étant donné les dimensions du Fonds et les ressources mises à sa disposition, le FNUAP avait mis en oeuvre cette stratégie comme il le fallait et avait enregistré quelques succès notables. L'un des résultats de ces succès, toutefois, était que le FNUAP était devenu plus visible et était exposé à des critiques sur plusieurs fronts, souvent de la part d'adversaires qui étaient mal informés ou qui déformaient à dessein la nature des activités du Fonds à leurs propres fins.

64. Le Directeur de la Division a conclu en soulignant que les défis auxquels le Fonds était confronté consistaient notamment à établir un lien plus étroit entre le plaidoyer et la communication, d'une part, et la mobilisation des ressources, de

l'autres, à resserrer les partenariats avec les ONG et les groupes de parlementaires pour élargir le message de la Conférence internationale sur la population et le développement et à rehausser la visibilité et l'image du FNUAP. Il était néanmoins difficile et cher d'évaluer l'impact des efforts de communication et de plaider du FNUAP, mais cela était néanmoins prioritaire. Le Chef du Service des relations avec les médias a mis en relief l'importance de la révolution qu'avait entraînée l'utilisation toujours croissante de l'Internet ainsi que les possibilités qui s'offraient au FNUAP et les défis auxquels celui-ci était confronté. Le Directeur a ensuite fait un exposé multimédias présentant certains traits saillants des efforts de communication du FNUAP.

65. Nombre de délégations ont accueilli favorablement la présentation multimédias du rapport et ont félicité le Fonds d'avoir si bien réussi à mettre en oeuvre sa stratégie en matière d'information et de communication. Des délégations ont considéré que le rapport montrait que le Fonds menait une large gamme d'activités d'information et de communication et que les ressources limitées dont il disposait étaient bien utilisées. Une délégation a reconnu l'importance critique que revêtait le plaidoyer, à la fois en tant que domaine d'activité prioritaire et que stratégie visant à faciliter la réalisation des objectifs prévus par le Plan de financement pluriannuel. Elle a constaté avec plaisir que la stratégie tendait notamment à obtenir des résultats au plan national, par exemple en matière de formulation de nouvelles politiques et de nouvelles lois. Elle a vivement encouragé le Fonds à fixer des objectifs intermédiaires de nature à mesurer avec plus de précision les résultats obtenus. Une autre délégation s'est dite heureuse de voir que la stratégie mondiale de communication était conçue et utilisée pour compléter les efforts nationaux de plaidoyer.

66. Une délégation a évoqué la question du rôle que devait jouer le Fonds face aux critiques dont il faisait l'objet. À son avis, réfuter les nouvelles parues dans les médias qui faussaient ou déformaient les activités du FNUAP ne devait pas être considéré comme une irritation mais plutôt comme une occasion de se montrer volontariste et de mobiliser un appui plus vaste, au plan international, en faveur des programmes concernant la population et la santé génésique. Ces critiques offraient en effet une bonne occasion de sensibiliser les publics influents. Une autre délégation a fait valoir que les membres du Conseil ne devaient pas oublier que les critiques dirigées contre le Fonds étaient en fait dirigées contre tous les États membres. Une autre encore a estimé que le FNUAP ne devait pas se montrer trop hésitant et devrait diffuser son message avec une hardiesse encore plus grande.

67. Une délégation a souligné que l'important n'était pas la visibilité du FNUAP lui-même mais plutôt la mesure dans laquelle la stratégie en matière d'information et de communication pouvait promouvoir la réalisation des objectifs fixés concernant la population et le développement. Il ne fallait pas que les activités tendant à rehausser l'image du Fonds compromettent ses efforts de plaidoyer dans les pays en développement. La même délégation a félicité le Fonds de la précieuse contribution apportée par ses ambassadeurs itinérants.

68. Une délégation a considéré que des initiatives comme la publication de la brochure intitulée Les problèmes démographiques : dossier d'information et du Rapport sur l'état de la population mondiale ainsi que la Journée mondiale de la population étaient des initiatives utiles que le Fonds exécutait avec un grand professionnalisme et qui suscitaient un écho considérable dans le monde entier. Une

délégation a demandé que la version imprimée du rapport annuel destinée au grand public soit disponible lors de la session annuelle du Conseil.

69. En réponse aux observations formulées, la Directrice exécutive a déclaré que le Fonds s'était penché sur sa stratégie de « commercialisation » pour déterminer comment le rôle du FNUAP pourrait être redéfini dans un environnement en mutation de sorte qu'il puisse oeuvrer avec succès à la mise en oeuvre des objectifs fixés par la Conférence internationale sur la population et le développement. Ces efforts devaient être intégrés aux échelons mondial, régional et national. Comme le FNUAP est une organisation dont l'image était visible dans le monde entier, il constituait une cible commode pour tous ceux qui avaient des raisons politiques de le critiquer. Des opinions diverses avaient été exprimées au sujet des questions examinées par la Conférence internationale sur la population et le développement ainsi que lors de l'examen CIPD+5, mais les attaques dirigées contre le Fonds ne pouvaient pas être mises sur le même pied avec de telles divergences de vues, qui étaient légitimes. La Directrice exécutive a ajouté que les efforts de plaidoyer du Fonds s'adressaient à toutes les régions du monde mais étaient parfois entravés par des difficultés d'accès, ce qui était l'une des raisons pour lesquelles le FNUAP investissait pour améliorer la connectivité avec tous ses bureaux extérieurs. Les ambassadeurs itinérants avaient effectivement accompli une mission efficace qui avait été couronnée de succès. La sélection des ambassadeurs itinérants ne répondait pas à des critères prédéterminés et ils étaient choisis selon le talent avec lequel ils pouvaient représenter le FNUAP dans leurs propres contextes nationaux.

70. Le Directeur de la Division de l'information, du Conseil d'administration et de la mobilisation des ressources a remercié les délégations d'avoir souligné que le Fonds ne devait pas se montrer trop hésitant, et a précisé que le Fonds essaierait d'être plus hardi. Il a souscrit aux observations des délégations qui avaient considéré que le Fonds devait continuer de s'efforcer de projeter une image plus nette, et il a remercié l'appui que le Conseil apportait à ces efforts. Le Fonds essayait de faire réaliser des sondages d'opinion dans certains pays pour essayer de déterminer l'impact des efforts de plaidoyer, mais il s'agissait là d'une opération onéreuse, et le Fonds ne pouvait pas se permettre de dépenser à cette fin des millions de dollars. Les principales caractéristiques d'une campagne efficace de plaidoyer étaient bien connues : il fallait a) être certain des faits; b) veiller à ce que le message reste simple; c) l'abrégier autant que faire se pouvait; et d) le répéter maintes et maintes fois. Le public était influencé par des éléments extrêmement divers, et le Directeur de la Division a dit que les événements qui avaient entouré le processus CIPD+5 avaient appelé l'attention d'un public plus vaste sur les questions de population. Le Fonds s'efforcerait de faire en sorte que la version imprimée du rapport annuel soit disponible pour la session annuelle du Conseil. Le principal problème consistait à recueillir les données financières définitives de l'exercice précédent en temps utile pour que le rapport puisse être composé et imprimé avant la session du Conseil.

71. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2001/8 (voir annexe I).

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

V. Processus de programmation

72. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) du FNUAP a présenté le rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur les progrès accomplis en matière de programmation et les possibilités futures qui s'offraient dans ce domaine (DP/2001/12 et DP/FPA/2001/7), relevant que ce document représentait un jalon dans la collaboration et la coopération entre les quatre membres du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement. Il a mis en relief le processus suivant lequel les quatre organisations avaient pu s'entendre sur les options pour l'adoption d'un processus d'approbation des programmes harmonisé, lesquelles étaient exposées dans le document dont le Conseil était saisi. Cela montrait que les organismes membres du Groupe des Nations Unies pouvaient conjuguer leurs efforts rapidement pour élaborer une proposition conjointe et s'entendre sur une vision et une approche commune.

73. Les avantages de ce nouveau processus, selon le Directeur exécutif adjoint, étaient qu'il offrait aux différents conseils d'administration des options leur permettant d'assurer une supervision conjointe ponctuelle des questions de fond, qu'il prévoyait des mesures concrètes tendant à faire du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement des éléments faisant partie intégrante du processus de programmation et qu'il réduisait la charge de travail imposée aux gouvernements par des processus de programmation plus lourds et mal coordonnés. Ce processus consolidait les efforts déployés pour harmoniser les cycles de programmation en permettant aux organisations membres du Groupe des Nations Unies pour le développement d'harmoniser davantage leurs programmes respectifs.

74. Le Directeur exécutif adjoint a expliqué la différence entre les deux options présentées dans le document conjoint. Selon l'option 1, le PNUD et le FNUAP ne présenteraient la documentation pertinente qu'une seule fois pendant le cycle d'élaboration et d'approbation des programmes tandis que, selon l'option 2, les deux institutions présenteraient cette documentation deux fois. Pour cette raison, les deux organisations manifestaient une solide préférence pour l'option 1.

75. Le Directeur exécutif adjoint a souligné que, quelle que soit l'option, le processus de programmation devait répondre à l'initiative nationale. Il était indiscutable que les gouvernements avaient un rôle prééminent à jouer dans la direction du processus d'élaboration des programmes et la détermination de leur contenu. C'était les gouvernements qui étaient aux commandes, et les organismes des Nations Unies devaient se borner à fournir un appui et une assistance.

76. L'Administrateur associé du PNUD a appuyé les observations formulées par le Directeur exécutif adjoint, considérant que les propositions dont le Conseil d'administration était saisi contribueraient beaucoup à apaiser la préoccupation manifestée à maintes reprises par l'Assemblée générale devant la multiplicité des processus et systèmes par lesquels les Nations Unies fournissaient une aide au développement au niveau des pays. Le PNUD était de plus en plus préoccupé par la nécessité de simplifier au maximum les procédures pour améliorer la qualité et l'exercice de l'obligation redditionnelle.

77. L'Administrateur associé a fait valoir que, quelle que soit l'option retenue, les programmes des quatre organisations seraient préparés simultanément, ce qui permettrait à l'équipe des Nations Unies dans le pays de s'employer avec leurs homologues nationaux à mener à bien un processus de programmation unique. Les modalités de programmation proposées se traduiraient par une amélioration de la qualité des programmes étant donné que chaque fonds ou programme pourrait se fonder sur une analyse de la situation qui serait plus complète et plus globale que celle qu'il pourrait réaliser à lui seul. L'Administrateur associé a réitéré que, des deux options présentées, le PNUD préférerait la première.

78. Les délégations ont félicité les deux institutions d'avoir collaboré si efficacement, ce qui ne manquerait pas de faciliter le processus de réforme des Nations Unies au niveau des pays. Cette interaction a facilité la coordination, la cohérence et la synergie entre les activités des différents fonds et programmes intéressés. Une délégation est convenue qu'il fallait simplifier le processus de programmation et éviter les chevauchements et a donc souscrit aux principes énoncés dans le document DP/2001/12. Tel a également été l'avis de bien d'autres délégations. L'une d'elles s'est dite heureuse de constater que le processus proposé prévoyait une intervention du Conseil d'administration à un stade plus précoce du processus de programmation. Plusieurs délégations ont demandé que les représentants résidents ne négligent aucun effort pour impliquer les représentants dans les pays des membres du Conseil d'administration au processus de consultation mené à l'étape de la formulation des programmes. Une autre délégation a dit qu'elle appuyait le nouveau processus proposé mais que celui-ci devrait être appliqué de manière pragmatique. Une autre encore est convenue que le processus devait être souple et ne pas constituer une camisole de force.

79. De nombreuses délégations ont commenté la relation entre le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, d'une part, et le processus de programmation proposé, de l'autre. Plusieurs ont souligné avec force que le bilan commun de pays et le Plan-cadre devaient constituer les fondements des programmes. L'une d'elles a dit qu'à son avis, le processus proposé préservait les prérogatives du gouvernement, lesquelles se trouveraient en fait renforcées étant donné que les stratégies nationales adoptées s'appliqueraient à toutes les organisations. Nombre de délégations ont considéré toutefois que le document qui leur avait été présenté n'insistait pas suffisamment sur le fait que les programmes devaient répondre à l'initiative nationale. Une délégation a souligné que le rôle du gouvernement était primordial, ce qui n'était pas clairement reflété dans le document. Le processus d'élaboration des programmes devait être dirigé par le gouvernement. C'était lui qui dirigeait et guidait le processus et définissait ses priorités nationales, lesquelles étaient communiquées au représentant résident comme base d'un consensus, lequel devait être forgé sous la direction et les indications du gouvernement. C'était donc à tort qu'il était dit dans le document DP/2001/12, à propos de la troisième étape visée au paragraphe 13, que les réunions stratégiques se tiendraient « sous l'égide de leurs représentants respectifs [des organismes partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement] et en collaboration étroite avec leurs homologues gouvernementaux ». De plus, le gouvernement devait prendre une part active aux processus d'élaboration du bilan commun de pays et du Plan-cadre. Une délégation a été d'avis que les étapes énumérées au paragraphe 13 du document DP/2001/12 devaient être modifiées pour consolider le principe si souvent réaffirmé selon lequel le processus de

programmation était « la propriété » des pays intéressés. Une autre délégation a dit qu'il serait difficile de prendre note d'un document dans lequel plusieurs paragraphes suscitaient des problèmes.

80. L'avis général a été que la qualité des programmes dépendrait de celle du bilan commun de pays et du Plan-cadre et qu'il fallait indubitablement tenir compte des spécificités des situations nationales. Le pays où devait être réalisé le programme devait être satisfait des résultats des processus d'élaboration du bilan commun de pays et du Plan-cadre et être certain que ceux-ci reflétaient fidèlement les priorités nationales. Une délégation a souligné néanmoins que l'élaboration du bilan commun de pays et du Plan-cadre ne représentait pas nécessairement une simplification des processus. Selon l'expérience acquise par son pays, l'élaboration du Plan-cadre faisait intervenir des procédures extrêmement complexes qui supposaient une charge de travail supplémentaire aussi bien pour le gouvernement que pour les bureaux dans le pays des organismes des Nations Unies. Elle a relevé que, souvent, le Plan-cadre était faible et de qualité très variable, comme l'avait mentionné l'Administrateur dans son rapport annuel axé sur les résultats (RAAR). Une autre délégation a considéré qu'il était clair que l'élaboration du bilan commun de pays et du Plan-cadre avait parfois donné de bons résultats mais que tel n'était pas toujours le cas.

81. Plusieurs délégations se sont interrogées sur la façon dont le processus proposé serait effectivement appliqué sur le terrain. Une a été d'avis qu'il se traduirait par une meilleure harmonisation des programmes, ce qui était hautement souhaitable. Une autre s'est demandée cependant à quel point il serait possible d'harmoniser en fait les programmes sur le terrain. Plusieurs délégations ont demandé des éclaircissements sur la façon dont l'UNICEF et le PAM adopterait un processus semblable à celui du PNUD et du FNUAP. Une délégation a estimé que les programmes de pays proposés ne devraient être discutés par le Conseil que si cinq de ses membres le demandaient.

82. Dans sa réponse, l'Administrateur associé a souligné que les membres ne devaient pas craindre que les gouvernements soient laissés en marge du processus de programmation : leur rôle était primordial et cela ne changerait pas. Il a regretté que cela n'ait pas été reflété clairement dans le document soumis au Conseil d'administration. Relevant que certaines délégations avaient exprimé des réserves quant à la façon dont les bilans communs de pays et les plans-cadres avaient été élaborés dans certains cas, il a fait valoir qu'il convenait de porter ces préoccupations à l'attention des directions du PNUD et du FNUAP et des autres organismes des Nations Unies de manière que le nécessaire puisse être fait. L'Administrateur associé a demandé néanmoins que le Conseil s'attache à faire avancer la discussion pour pouvoir mettre au point un processus de programmation de nature à simplifier les procédures en vigueur et à harmoniser les processus des quatre organisations intéressées. À son avis, il s'agissait là d'objectifs sur lesquels l'accord général pouvait se faire.

83. La Directive exécutive adjointe du FNUAP (Gestion) a souligné que le Conseil devait donner les indications voulues au sujet des propositions qui lui avaient été soumises et que les vues exprimées pendant le débat étaient par conséquent extrêmement utiles. Le Conseil devait encourager l'élan suscité par la collaboration entre les membres du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement qui avaient travaillé sur les propositions d'élaboration des

programmes pour que cela puisse devenir un modèle pour la coopération et la collaboration futures entre les organisations.

84. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2001/11 (voir annexe I).

VI. Activités d'audit et de contrôle internes

85. L'Administrateur associé a présenté le rapport du PNUD sur les activités d'audit et de contrôle internes en 2000 (DP/2001/13) et a fait savoir au Conseil que l'Administrateur avait l'intention de continuer à renforcer les fonctions d'audit interne à la suite d'une analyse approfondie de ces services. Il a expliqué que le document dont le Conseil était saisi comportait un certain nombre d'observations touchant la participation du Bureau des services de contrôle interne de l'ONU, contenait des explications détaillées des problèmes identifiés par les auditeurs et abordait la question de la portée de l'audit des modalités d'exécution nationale. Pour la première fois, le rapport pour 2000 comportait une liste des types et des critères de notation utilisés en 2000 pour l'audit de tous les bureaux vérifiés. Il contenait en outre une analyse des problèmes récurrents, ainsi que des statistiques sur les enquêtes en cours concernant des affaires de fraude et leurs résultats.

86. L'Administrateur associé, se référant à la portée de l'audit des projets faisant l'objet d'une exécution nationale, a expliqué que le PNUD avait élaboré un plan d'action pour améliorer la mesure dans laquelle les dépenses effectuées dans le contexte d'une exécution nationale seraient couvertes par les certificats d'audit. Il subsistait néanmoins un certain nombre de difficultés, dont celles qui tenaient aux délais dans lesquels les rapports devaient être présentés et aux coûts élevés des audits. Le PNUD s'employait à régler ces problèmes en collaboration avec le Comité des commissaires aux comptes. Le Directeur du Bureau de l'audit et des études de performance a fourni un complément d'informations au sujet de l'état d'avancement des audits des activités faisant l'objet d'une exécution nationale.

87. La Directrice exécutive adjointe du FNUAP (Gestion), présentant le document DP/FPA/2001/8, a fait observer que la portée des audits internes du FNUAP avait été bien moindre en 2000 qu'en 1999. En effet, de nouvelles modalités d'audit étaient en cours d'établissement en Afrique ainsi que dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. La Section de la vérification des comptes du FNUAP manquait de personnel, mais il devrait être remédié à la situation d'ici au dernier trimestre de 2001, ses effectifs devant être doublés. La Direction générale du Fonds était sérieusement préoccupée par le fait que, dans le dernier rapport d'audit, le nombre de bureaux de pays ayant reçu une note satisfaisante avait diminué et que le nombre de pays pour lesquels il avait été identifié de légères lacunes avait beaucoup augmenté. La Directrice exécutive adjointe a ensuite exposé les initiatives qui étaient prises en matière de formation pour renforcer les capacités de gestion des bureaux de pays. En particulier, une évaluation d'ensemble des capacités et des besoins des bureaux extérieurs était sur le point de commencer.

88. Le Directeur exécutif adjoint du Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU (UNOPS) a fait savoir que les activités de son Bureau étaient vérifiées par le Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD. En 2000, il avait été réalisé au total 34 opérations d'audit dans les domaines de la gestion financière, du personnel, de l'administration, de l'exécution des programmes et des projets et de la gestion. L'UNOPS avait souscrit à la grande majorité des recommandations formulées par les auditeurs et s'employait à les appliquer. L'UNOPS avait mis en oeuvre toutes les recommandations faites au sujet des achats imputés au budget administratif.

89. Plusieurs délégations ont souligné qu'il était très important d'améliorer les mécanismes de contrôle appliqués dans le cadre de l'audit interne. Les délégations ont également considéré que le fait de présenter les trois rapports de la même façon avait été utile. Elles ont néanmoins souligné qu'il conviendrait de procéder à un examen dynamique des mesures adoptées pour résoudre les problèmes se qui présentaient et qu'il importait de savoir quelle était la suite donnée aux recommandations formulées par les auditeurs. Il faudrait décrire de façon complète et plus détaillée tout ce qui avait été fait pour mettre en oeuvre les recommandations précédentes. Une délégation a été d'avis que la fonction d'audit devrait occuper une place plus stratégique au sein des trois organisations considérées.

90. Plusieurs délégations ont relevé le grand nombre de bureaux de pays aussi bien du PNUD que du FNUAP qui avaient été considérés comme présentant des lacunes et ont demandé quelles étaient les raisons de cet état de choses et quelles étaient les mesures adoptées pour remédier à cette situation. Dans le cas du PNUD, les activités de 39 bureaux de pays en tout avaient été considérées comme étant de qualité satisfaisante ou présentant des légères lacunes ou des lacunes plus sérieuses, mais jamais de bonne qualité. Dans le cas du FNUAP, la notation avait été de qualité satisfaisante pour moins de la moitié des bureaux de pays, présentant des légères lacunes pour neuf bureaux, des lacune pour quatre et des lacunes graves pour deux d'entre eux. Les délégations se sont donc inquiétées de la mesure dans laquelle les bureaux de pays respectaient les politiques et procédures établies, ce qui paraissait être un problème chronique. Une délégation a relevé que le FNUAP avait établi un système complet de bases de données sur les audits et les recommandations (CARDS) et a formulé l'espoir que cela aiderait l'organisation à faire mieux respecter les procédures établies.

91. Plusieurs délégations ont fait observer que le nombre de projets soumis à une exécution nationale pour lesquels il n'avait pas encore été reçu de rapport d'audit demeurait considérable. Une délégation a noté à ce propos que certaines améliorations pourraient être apportées sans affecter pour autant la législation nationale. Les délégations ont souhaité savoir quelles étaient les mesures envisagées dans les cas où les capacités nationales d'audit étaient insuffisantes. Une délégation a été d'avis que les pays où des programmes étaient réalisés devaient être encouragés à honorer leurs engagements en matière d'audit et qu'il fallait constamment s'attacher à renforcer les capacités dans ce domaine.

92. S'agissant du PNUD, une délégation s'est inquiétée de l'affirmation faite dans le rapport selon laquelle certains gouvernements répugnaient à se soumettre à des audits du PNUD en sus de ceux qu'exigeaient les institutions financières internationales. Cette délégation a souhaité savoir comment les processus d'audit de ces institutions et du système des Nations Unies pourraient être harmonisés. Elle a relevé en outre que les enquêtes se poursuivaient sur un certain nombre d'affaires remontant à 2000 et a souhaité savoir où elles en étaient.

93. Pour ce qui est du FNUAP, une délégation s'est dite très préoccupée de constater que le fonctionnement au jour le jour des bureaux de pays était effectivement affecté par la diminution des ressources. Elle a souhaité avoir des exemples de cas dans lesquels le Fonds avait considéré l'établissement du bilan de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement comme un processus long et difficile, comme indiqué dans le rapport. Elle était préoccupée aussi par le fait qu'il était dit dans le rapport que le FNUAP n'avait pas d'idées

claires quant au rôle qui lui incombait en ce qui concerne l'élaboration d'approches sectorielles dans le secteur de la santé. Une délégation a estimé que le FNUAP était encore à un carrefour pour ce qui était de renforcer sa gestion dans ce sens que le nombre de recommandations formulées à la suite de l'audit interne avait augmenté par rapport à l'année précédente. En particulier, il semblait que les bureaux de pays éprouvaient des difficultés à appliquer comme il convient le cadre logique et il serait bon de savoir quelles étaient les mesures envisagées pour remédier à cette situation. Cette délégation a relevé que le Fonds avait progressé quelque peu pour ce qui est de la clôture des comptes des projets qui avaient été achevés.

94. En ce qui concerne l'UNOPS, une délégation a fait observer que plusieurs lacunes avaient été relevées dans le rapport mais que celui-ci n'indiquait pas assez clairement quelles en étaient les causes et quelles mesures seraient adoptées à l'avenir pour y remédier. Elle a ajouté que l'UNOPS avait entrepris d'appliquer 173 des 207 recommandations et a souhaité savoir quelle était la suite qu'il était envisagé de donner au reste.

95. Le Directeur du Bureau de l'audit et des études de performance a informé le Conseil que l'audit de tous les bureaux de pays comprenait une vérification des opérations d'achat qui était en cours. En ce qui concerne les voyages, les audits étaient réalisés en coopération avec le Bureau des services de contrôle interne de l'ONU. Les résultats des audits concernant aussi bien les achats que les voyages seraient publiés l'année suivante. S'agissant des certificats d'audit, le Directeur a fait savoir que le taux de couverture avait atteint 80 % en 1999 et avait été de 69 % en 1998, soit un pourcentage global de 74 % sur cette période de deux ans. À la date de l'avis donné par le Comité des commissaires aux comptes, ce pourcentage avait été de 51 % pour des dépenses de 2,9 millions de dollars; au 31 janvier 2001, ce pourcentage avait atteint 69 %. Pour 2000, les bureaux de pays avaient présenté des plans dont il ressortait qu'un audit serait effectué pour 87 % des dépenses. Sur l'ensemble des dépenses devant être soumises à un audit, celui-ci avait été achevé pour 734 millions de dollars de dépenses, et il restait à vérifier des dépenses de 376 millions de dollars.

96. S'agissant de la capacité des services nationaux d'audit, le Directeur du Bureau de l'audit et des études de performance a expliqué qu'il s'agissait souvent surtout d'un problème de planification. Comme les services nationaux d'audit n'étaient pas informés à l'avance de ce que l'on attendait d'eux, ils étaient parfois pris par surprise au moment de procéder à un audit des projets et des programmes. Ce qu'il fallait surtout, c'était les impliquer à un stade précoce, lors de la conception du programme, de manière qu'ils puissent mieux se préparer à s'acquitter de leurs responsabilités. Dans certains cas, le PNUD, en consultation avec les gouvernements nationaux, envisagerait d'avoir recours à des cabinets d'audit privés si besoin était.

97. Pour ce qui était de la question de savoir pourquoi aucun des bureaux de pays du PNUD n'avait reçu la note « bonne qualité », le Directeur a été d'avis, si cela était certes regrettable, le Conseil ne devrait pas trop se préoccuper de notes légèrement déficientes. Le Bureau de l'audit et des études de performance aurait pu affecter une note comme « qualité satisfaisante », mais avait préféré utiliser celle de « légères lacunes » pour faire en sorte que la Direction générale concentre son attention sur les problèmes identifiés dans le rapport d'audit. Souvent, les légères lacunes constatées ne concernaient que certains domaines d'activité des bureaux et

il était relativement facile de résoudre les problèmes identifiés, de sorte que les notes attribuées ne reflétaient pas nécessairement des carences majeures. S'agissant de la possibilité d'harmoniser le type et la portée des audits réalisés par les institutions financières internationales et le PNUD, ce dernier n'était pas préoccupé par la portée des audits, la principale difficulté tenant à leur date. L'étape à laquelle devaient être réalisés les audits des institutions financières internationales et du système des Nations Unies étaient très différentes, ce qui causait parfois des difficultés considérables pour les pays où étaient exécutés des programmes. S'agissant enfin des enquêtes en cours, le Directeur, sans pouvoir commenter telle ou telle affaire, a donné l'assurance que l'organisation était résolue à faire en sorte que les fautes graves fassent l'objet de sanctions sévères.

98. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) du FNUAP a réitéré que la Directrice exécutive était fermement résolue à inculquer une culture d'obligation redditionnelle au FNUAP. Il fallait espérer, à ce propos, que les effectifs du Service de vérification interne du FNUAP seraient au complet d'ici la fin de l'année. Comme indiqué pendant la discussion, le Fonds avait institué le système CARDS pour suivre l'application des recommandations formulées lors des audits précédents, ce qui ne manquerait pas de se traduire par une application plus rigoureuse de ces recommandations.

99. Le Chef du Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation du FNUAP a été d'avis que les observations formulées pendant la discussion contribueraient utilement à améliorer la qualité du rapport d'audit et de contrôle interne qui serait présenté au Conseil à l'avenir. En réponse aux questions posées au cours de la couverture de l'audit des projets faisant l'objet d'une exécution nationale, le Fonds s'était employé en collaboration avec le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU à élaborer une stratégie d'amélioration de la couverture des audits qui avait été approuvée par la Cinquième Commission. Des progrès satisfaisants avaient été accomplis en ce qui concerne la clôture des comptes des projets et le Fonds n'avait pas relâché ses efforts dans ce domaine. Le FNUAP s'attachait à clore les comptes de 1 362 projets dont les états financiers ne faisaient apparaître aucune transaction au cours des trois dernières années.

100. Pour ce qui était des approches sectorielles et de la réforme du secteur de la santé, le Chef du Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation a rappelé que le FNUAP avait soumis un document à ce sujet au Conseil en 1999. Le siège s'attachait actuellement à élaborer des directives pour indiquer plus clairement au personnel des bureaux de pays comment il devait participer à l'élaboration des approches sectorielles. En outre, le FNUAP s'employait à donner des directives plus concrètes aux bureaux de pays à propos des examens à mi-parcours et autres examens internes de manière à ce qu'ils soient plus clairs et plus uniformes. Dans ce contexte, le Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation venait d'achever une analyse de la suite donnée aux examens à mi-parcours réalisés au cours des cinq dernières années. Le cadre logique avait été employé avec succès comme outil de programmation mais il était utile aussi comme outil de gestion, et le personnel devait être mieux formé à cet égard pour que les mesures appropriées soient adoptées. Une formation était dispensée aussi au personnel pour qu'il apprenne à utiliser la matrice du cadre logique des programmes de pays comme élément du processus de suivi. S'agissant des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, le FNUAP était tout à fait disposé à participer à cet exercice, mais il ne fallait pas perdre de vue que le personnel des

bureaux de pays du FNUAP était souvent restreint et ne se composait que deux ou trois personnes. La participation aux processus d'élaboration des bilans communs de pays et des plans-cadres, qui exigeaient pas mal de temps et de travail, sollicitait parfois à l'excès les bureaux de pays. Quelques organisations avaient eu recours à des consultants pour résoudre ce problème, mais la qualité des résultats avait été inégale.

101. Le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS, se référant à la question posée à propos du nombre de recommandations auxquelles il n'avait pas été donné suite, a précisé qu'il s'agissait de recommandations formulées à propos d'un grand projet en Afrique, dans le cas duquel des lacunes avaient effectivement été constatées en ce sens qu'il n'y avait pas eu de suivi à la suite de l'audit. L'on s'employait à remédier à cette situation pour veiller à ce qu'elle ne se renouvelle pas.

102. Le Conseil d'administration a pris note des rapports concernant les activités d'audit et de contrôle internes du PNUD (DP/2001/13), de l'UNOPS (DP/2001/15) et du FNUAP (DP/FPA/2001/8).

VII. Rapports sur les missions de visite au Honduras et en Bosnie-Herzégovine

Honduras

103. La représentante du Canada, parlant également au nom du Brésil, de la Bulgarie, de la Chine, de l'Éthiopie, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie, de la Mauritanie et de la Suisse, a présenté le rapport sur la mission de visite au Honduras (DP/2001/CRP.6), qui avait eu lieu du 19 au 27 mars 2001. Pour tous les intéressés, la visite avait été très dense pour ce qui était des informations rassemblées et de la richesse de l'expérience acquise. La représentante du Canada a, au nom des participants à la visite, remercié l'ensemble de l'équipe des Nations Unies au Honduras, grâce à laquelle la visite avait été couronnée de succès.

104. La visite avait permis aux participants de voir comment les réformes de l'Organisation des Nations Unies et les décisions du Conseil d'administration étaient appliquées sur le terrain. L'ensemble de l'équipe des Nations Unies collaborait avec le gouvernement à l'élaboration du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement, qui reflétait la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Le PNUD avait renforcé son rôle en matière de politiques générales et s'attachait à fournir des avis « en amont ». Le PNUD avait contribué à l'établissement du Fonds d'affectation spéciale pour la démocratie, instance de dialogue et de consensus qui avait été lancée par le Président du Honduras et par 25 organismes des Nations Unies et institutions multilatérales. En outre, le PNUD avait joué un rôle clef dans l'accord des Nations Unies et la mobilisation des ressources à la suite des destructions causées par le cyclone Mitch. Les participants ont constaté que les efforts du PNUD correspondaient à ses domaines d'activités thématiques, à savoir la gouvernance, domaine dans lequel il collaborait très étroitement avec le gouvernement, la décentralisation, dans le cadre de laquelle il travaillait au niveau municipal, et l'environnement, domaine dans lequel il s'attachait traduire les enseignements retirés à la suite du cyclone Mitch dans des mesures tendant à prévenir de nouvelles dévastations de l'environnement.

105. S'agissant du FNUAP, la représentante du Canada a signalé qu'alors même que le FNUAP ne disposait que de ressources extrêmement limitées au Honduras, il collaborait étroitement avec le gouvernement pour intégrer la population aux activités sectorielles. La mission de visite avait été impressionnée par le rôle joué par le FNUAP dans la formation d'infirmières et d'infirmières auxiliaires. En outre, le Fonds collaborait avec le Ministère de l'éducation pour intégrer l'éducation sexuelle aux programmes d'études des écoles et avait fait publier des articles dans des revues de jeunes pour sensibiliser ces derniers aux questions liées à la santé génésique. Aussi bien le FNUAP que le PNUD aidaient le gouvernement à préparer un recensement national de la population et du logement. Le Honduras était le pays d'Amérique centrale le plus affecté par la pandémie de VIH/sida, qui devenait un problème de plus en plus pressant. Les deux institutions participaient aux efforts entrepris pour endiguer la propagation du VIH et pour faire face à l'impact du VIH/sida sur le développement du pays. La représentante du Canada a conclu en disant que les participants étaient rentrés très satisfaits de la qualité des activités réalisées aussi bien par le PNUD que par le FNUAP au Honduras.

106. Un autre participant à la visite a souscrit aux vues exprimées par la représentante du Canada, a félicité le secrétariat de la manière dont il avait organisé

la visite et a manifesté son appui aux travaux réalisés par le PNUD et le FNUAP. Il a relevé en particulier l'importance des dégâts causés par le cyclone Mitch et le problème environnemental persistant causé par un déboisement généralisé. Les programmes des deux organisations devaient être poursuivis même s'ils devaient être ajustés en cours d'exécution.

107. La représentante du Honduras a, au nom de son gouvernement, remercié de leur visite les membres du Conseil d'administration. L'oeuvre accomplie par les deux institutions avait beaucoup contribué à atténuer l'impact de la crise humanitaire causée par le cyclone Mitch. De nombreuses populations continuaient de vivre dans des camps et le cyclone avait été une catastrophe naturelle de dimensions majeures dont les effets continueraient de se faire sentir pendant des années. La représentante du Honduras a relevé la collaboration qui s'était instaurée entre le gouvernement et le système des Nations Unies dans le contexte de l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au Honduras et a souligné que les efforts de décentralisation en cours avec l'appui du PNUD revêtaient une importance capitale pour le développement du pays.

108. La Directrice de la Division pour l'Amérique latine et les Caraïbes du FNUAP a noté que le Honduras était l'un des rares pays de la région classé dans la « catégorie A » aux fins des critères d'allocation des ressources du FNUAP. Il importait au plus haut point de mobiliser des ressources pour appuyer les activités menées par le FNUAP au Honduras et dans d'autres pays d'Amérique centrale. Il s'agissait de pays pauvres qui étaient extrêmement susceptibles aux catastrophes naturelles et qui couraient actuellement un danger accru du fait de la pandémie de VIH/sida. La Directrice de la Division a souscrit sans réserves aux observations formulées à propos de la nécessité de continuer à coordonner efficacement les activités des différents éléments du système des Nations Unies au Honduras.

109. L'Administrateur assistant du PNUD et Directeur du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes est convenu de la cohésion de l'action du système des Nations Unies. En fait, le Honduras avait été l'un des premiers pays où avait été établi une Maison des Nations Unies. L'Administrateur assistant transmettrait au Coordonnateur résident les préoccupations exprimées par les membres du Conseil lors des débats qui avaient eu lieu à la session annuelle touchant l'implication nationale dans le processus d'élaboration du Plan-cadre. En réalité, tous les progrès qui avaient été accomplis au Honduras avaient été le résultat du partenariat forgé avec le gouvernement. En ce qui concerne l'atténuation des effets des catastrophes naturelles, les programmes du PNUD seraient renforcés afin d'améliorer la gestion des bassins versants. Le réchauffement de l'atmosphère était un fait, de sorte que la région risquait fort d'être plus susceptible aux cyclones, aux inondations et à la sécheresse. Le développement risquait d'en être affecté dans l'ensemble de la région.

Bosnie-Herzégovine

110. La représentante du Honduras, parlant également au nom de l'Allemagne, du Bélarus, de l'Équateur, de l'Éthiopie, de la Finlande, du Gabon, de la Grèce, des Philippines, de la Suisse, de l'Ukraine et du Viet Nam, a présenté le rapport (DP/2001/CRP.7) sur la visite en Bosnie-Herzégovine, qui s'était déroulée du 6 au 12 avril 2001. Elle a commencé par remercier les bureaux locaux du PNUD, du FNUAP et des Volontaires des Nations Unies (VNU), qui avaient apporté un appui

précieux à la mission. Pendant la visite, celle-ci s'était entretenue avec des représentants du Gouvernement, de la communauté internationale et des ONG. Le pays se voyait confronté à des circonstances spéciales en ce sens qu'il traversait une transition d'une économie dirigée vers une économie de marché et que le pouvoir du gouvernement était très limité dans la mesure où l'État était composé de deux entités autonomes.

111. La mission de visite avait étudié le cadre de coopération du système des Nations Unies avec la Bosnie-Herzégovine dans le contexte des priorités nationales du pays et avait relevé que le FNUAP n'y avait pas de programme ordinaire. Elle avait examiné aussi les modalités d'exécution du programme et avait relevé qu'il fallait mener à bien dès que possible la transition vers l'exécution nationale. Pour ce qui était de la coordination entre les membres du système des Nations Unies, la représentante du Honduras a fait observer que la situation était compliquée par le grand nombre d'organisations internationales qui opéraient dans le pays et que le PNUD pourrait utilement renforcer son rôle de coordination. Les activités aussi bien du PNUD que du FNUAP dépendaient de la capacité de mobiliser des ressources autres que de base. L'équipe avait analysé les avantages comparatifs des deux organisations et avait relevé que le PNUD s'attachait à renforcer la gouvernance démocratique afin de faciliter la réconciliation ethnique après la guerre et à promouvoir l'état de droit. Les activités du FNUAP concernaient principalement la santé génésique, mais étaient limitées par un sérieux manque de ressources. La conclusion était que ces deux organisations devaient avoir pour objectif le développement plutôt que l'aide humanitaire; que les activités devaient être réalisées avec souplesse; qu'il fallait mobiliser des ressources suffisantes; et qu'il était nécessaire d'élaborer une stratégie globale pour coordonner les travaux des différentes institutions.

112. Le représentant de la Bosnie-Herzégovine, remerciant les membres du Conseil d'administration de leur visite et de l'utile rapport qu'ils avaient présenté, a déclaré que, comme il était indiqué dans le rapport, le pays se heurtait à de nombreux défis, et notamment à celui consistant de passer des secours humanitaires à l'aide au développement et d'une économie dirigée à une économie de marché. Les activités du PNUD et du FNUAP étaient importantes pour le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine, lequel espérait pouvoir resserrer encore plus sa coopération avec eux à l'avenir.

113. L'adjoint de l'Administrateur assistant du PNUD chargé du Bureau pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants a relevé la grande utilité de la visite, qui avait fait apparaître clairement le rôle important que jouait le PNUD et l'équipe de pays des Nations Unies dans le passage d'une situation post-confliktuelle à une aide au développement. Le représentant de la Division pour les États arabes et l'Europe du FNUAP a fait valoir qu'étant donné son caractère limité, l'action du Fonds en Bosnie-Herzégovine devait exploiter son créneau, et tendre à améliorer la santé génésique des femmes et des jeunes, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités nationales, et à mobiliser un montant accru de ressources supplémentaires pour pouvoir mettre en oeuvre les programmes nécessaires.

114. Le Conseil d'administration a pris note des rapports sur les missions de visite au Honduras (CP/2001/CRP.6) et en Bosnie-Herzégovine (DP/2001/CRP.7).

VIII. Rapports du PNUD et du FNUAP sur leurs contributions au plan stratégique du système des Nations Unies pour le VIH/sida

PNUD

115. Présentant le rapport relatif à la contribution du PNUD au Plan stratégique du système des Nations Unies pour le VIH/sida pour 2001-2005 (DP/2001/16), l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement a commencé par mettre en relief le fait qu'il était urgent d'élargir les mesures prises pour lutter contre le VIH/sida à tous les niveaux du PNUD afin de concrétiser les engagements pris lors du Sommet du Millénaire, en septembre 2000.

116. L'Administrateur assistant a déclaré que relever le défi représenté par l'épidémie de VIH/sida était une priorité au niveau de l'ensemble de l'organisation et que le PNUD considérait que son rôle à cet égard était de renforcer les institutions de gouvernance. Ayant reçu pour mandat de promouvoir le développement humain durable et en sa qualité de coparrain du Programme ONUSIDA, le PNUD était éminemment placé pour aider les pays à gérer une intervention complète et coordonnée et à intégrer les stratégies de lutte contre le VIH/sida à l'ensemble des activités d'élaboration des politiques de développement et de planification, notamment au moyen d'instruments comme les stratégies de réduction de la pauvreté.

117. La stratégie proposée pour combattre le VIH/sida était fondée sur les avantages comparatifs du PNUD ainsi que sur l'expérience acquise dans le contexte des programmes nationaux, régionaux et mondiaux. Le PNUD s'attachait à mener une action de plaidoyer et un dialogue politique pour mobiliser le solide appui à tous les niveaux et pour promouvoir la création de coalitions et un dialogue politique national. Il avait également un rôle à jouer en ce qui concerne le renforcement des capacités et des institutions dans des domaines comme la planification, la gestion, l'exécution et la décentralisation de programmes nationaux multisectoriels et sexospécifiques de lutte contre le VIH/sida; dans l'intégration de la lutte contre le Sida aux activités de planification de développement, aux stratégies de réduction de la pauvreté et au processus d'allocation de ressources; dans la promotion des droits de l'homme en tant que cadre normatif et éthique de lutte contre le VIH/sida; et dans l'utilisation des technologies d'information et des technologies multimédias pour l'organisation de campagnes d'information et de sensibilisation de grande envergure.

118. L'Administrateur assistant a mis en relief l'importance croissante que revêtait le rôle du Coordonnateur résident dans le contexte des nouveaux défis posés par la pandémie de VIH/sida. Ainsi, le nombre total de groupes thématiques sur le VIH/sida qui existaient dans les pays appuyés par le PNUD avait atteint 113 en 2000. Le Coordonnateur résident faisait en sorte, au moyen de ces groupes thématiques, que les interventions de lutte contre le VIH/sida soient coordonnées et se renforcent mutuellement. Comme il était essentiel de coordonner les activités, le PNUD continuerait d'appuyer et de renforcer le système des coordonnateurs résidents pour qu'il puisse jouer pleinement son rôle au niveau des pays.

119. L'Administrateur assistant a expliqué que les partenariats avaient été la clef de l'action du PNUD et avaient parfois compensé la sérieuse insuffisance des

ressources. Par exemple, l'action menée depuis 1990 par plus de 150 Volontaires des Nations Unies (VNU) aux niveaux des communautés, des pays et des régions avait eu un impact marqué sur l'efficacité des efforts du PNUD. Il y avait lieu de noter toutefois que si l'on voulait que le PNUD puisse jouer pleinement le rôle qui lui incombait dans le cadre du Programme ONUSIDA, conformément à la stratégie qui inspirait son action, il était indispensable de mobiliser des ressources accrues pour appuyer ses activités au niveau des pays.

120. L'Administrateur assistant a fait observer que le PNUD devait s'attacher surtout à élargir la portée de son action et qu'il suivait différentes démarches pour obtenir des résultats concrets, notamment en mettant l'accent sur les avis et l'analyse des politiques; en appuyant le renforcement des capacités et des institutions; en aidant à créer un environnement propice à une action efficace en matière de prévention et de soins; en aidant les pays à planifier et à mettre en oeuvre des stratégies nationales de réduction de la pauvreté et de développement tenant compte de l'impact socio-économique à long terme du VIH/sida; en s'associant à une large gamme de parties prenantes; en appuyant activement la coopération Sud-Sud; et en mettant en place le Système mondial SURF et des bases de connaissances concernant le VIH/sida.

121. La Directrice exécutive adjointe du Programme ONUSIDA s'est félicitée de l'action menée par le PNUD en intégrant la lutte contre le VIH/sida à ses six domaines d'activités prioritaires et du rôle de direction qu'il avait assumé, en tant que co-parrain du Programme ONUSIDA, dans les domaines relevant de son mandat. C'était à juste titre que le PNUD avait mis l'accent sur ses avantages comparatifs et sur le renforcement de sa stratégie. Le Programme ONUSIDA ne pourrait que bénéficier des initiatives de coordination qu'avait prises le PNUD au niveau des pays ainsi que des efforts qu'il avait déployés pour appuyer l'élaboration d'approches multisectorielles et pour atténuer l'impact socio-économique du VIH/sida.

122. De nombreuses délégations ont félicité le PNUD d'avoir fait de la lutte contre le VIH/sida l'une des priorités de l'organisation et ont approuvé l'accent qui avait été mis dans sa stratégie sur les cinq domaines d'activité ciblée. Les délégations ont également manifesté leur satisfaction de la participation active des VNU.

123. Plusieurs délégations ont encouragé le PNUD à affiner sa stratégie à la suite de la session extraordinaire que l'Assemblée générale des Nations Unies devait prochainement consacrer au Sida, à la lumière des engagements qui seraient pris à cette occasion. Les délégations ont souligné en outre l'importance qu'il y avait pour le PNUD à coordonner ses interventions aux échelons mondial, régional et national s'il voulait obtenir des résultats concrets et avoir un impact durable. Il fallait assurer la cohérence des politiques à ces trois niveaux, et les interventions menées devaient être bien coordonnées et se renforcer mutuellement.

124. Quelques délégations ont mis en relief l'importance de la gouvernance et de l'impact socio-économique ainsi que la nécessité d'introduire une gestion axée sur les résultats, notamment en matière d'évaluation d'impact et d'obligation redditionnelle. Une délégation a souhaité savoir comment le PNUD pourrait jouer un rôle accru dans l'analyse des liens entre la pauvreté et le VIH/sida. Plusieurs ont demandé un complément d'informations sur les rôles respectifs des coordonnateurs résidents et des groupes thématiques des Nations Unies en matière de lutte contre le VIH/sida. En outre, les délégations ont souligné qu'il fallait éclaircir le rôle de

plaidoyer qui incombait à chaque organisme des Nations Unies au niveau des pays afin d'assurer la cohérence des messages de toutes les organisations.

125. Quelques délégations se sont dites préoccupées par la capacité du PNUD en matière de ressources humaines ainsi que par la disponibilité des ressources nécessaires à la mise en oeuvre de sa stratégie. L'une d'elles a souligné qu'il fallait former les fonctionnaires, dans la mesure où le VIH/sida soulevait des questions délicates dont il était parfois difficile de parler ouvertement. Cette délégation a demandé au PNUD de beaucoup investir dans le renforcement des capacités du personnel.

126. En réponse à la question posée à propos des effectifs, l'Administrateur assistant a précisé que ceux-ci se composaient actuellement de cinq fonctionnaires au siège et de deux fonctionnaires détachés sur le terrain, ainsi que de quelque 70 responsables nationaux de la lutte contre le VIH/sida. Force était de reconnaître que ces effectifs n'étaient pas suffisants, mais le PNUD avait mis en oeuvre différentes innovations, comme l'approche de l'équipe-programme et le réseau de bases de connaissances afin d'améliorer la productivité des ressources humaines limitées qui étaient disponibles.

127. Se référant au rôle du PNUD dans le contexte de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au Sida, le Chef de l'équipe chargée de la lutte contre le VIH/sida a expliqué que différentes initiatives avaient été prises. Le PNUD était l'organisme chef de file pour la table ronde officielle qui devait se tenir à l'occasion de la session extraordinaire au sujet de l'impact socio-économique de la pandémie de Sida et avait publié un rapport intitulé « HIV/AIDS : Implication for Poverty Reduction ». Le PNUD avait collaboré étroitement avec le Programme ONUSIDA et la Banque mondiale pour intégrer la lutte contre le VIH aux stratégies de réduction de la pauvreté dans certains pays. Les rapports nationaux sur le développement humain avaient également été un instrument efficace. Malgré tout, il restait encore à faire.

128. S'agissant des groupes thématiques des Nations Unies, le Chef d'équipe a expliqué que 113 des 125 pays où étaient exécutés des programmes avaient entrepris de créer un groupe thématique mais qu'il en restait 12 où il n'existait pas encore de groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/sida. Dans certains pays, le Coordonnateur résident consacrait presque l'intégralité de son temps aux mesures de lutte contre le VIH/sida et au renforcement de la coordination et de la planification intégrée, par exemple en incorporant la question du VIH/sida au bilan commun de pays, comme cela avait été le cas dans de nombreux pays. L'équipe de pays des Nations Unies devait accomplir cinq tâches : aider les gouvernements à honorer les engagements pris lors de la session extraordinaire, notamment en renforçant la mise en oeuvre des plans stratégiques nationaux; soutenir les organisations de la société civile; préciser les rôles et les responsabilités de chaque organisation; renforcer l'esprit d'équipe; et renforcer l'obligation de rendre compte des résultats obtenus.

129. En résumé, les délégations ont félicité le PNUD d'avoir inclus la lutte contre le VIH/sida dans ses domaines d'activité prioritaires et de s'être attaché à centrer sa stratégie à cet égard. Quelques-unes ont estimé néanmoins que les références qui étaient faites aux groupes vulnérables et aux droits de l'homme dans le document DP/2001/16 n'étaient pas acceptables. Ces questions, comme elles intéressaient l'ensemble du système des Nations Unies, devaient être discutées dans le contexte de la session extraordinaire de l'Assemblée générale. Ces délégations ont donc

demandé au PNUD de réviser le rapport sur sa contribution au plan stratégique du système des Nations Unies pour le VIH/sida à la lumière des décisions qui seraient adoptées lors de la session extraordinaire et de soumettre à nouveau ce rapport à l'examen du Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2002.

FNUAP

130. Présentant le rapport sur la contribution envisagée du FNUAP au plan stratégique du système des Nations Unies pour le VIH/sida pour 2001-2005 (DP/FPA/2001/9), la Directrice de la Division d'appui technique a déclaré que l'appui que le FNUAP apportait à la lutte contre le VIH/sida était inspiré par les principes énoncés par la Conférence internationale sur la population et le développement, qui prévoyait l'accès universel aux services de santé génésique d'ici à 2015 ainsi que lors de l'examen de l'application des décisions de la Conférence cinq ans après, qui mettaient l'accent sur la priorité que revêtait la prévention de l'infection par le VIH. Le FNUAP apportait un certain nombre d'avantages comparatifs aux activités de prévention du VIH, notamment la prise en compte du contexte socio-culturel et en particulier des questions sexospécifiques, comme l'habilitation des femmes et la responsabilité des hommes. Le Fonds pouvait également incorporer les activités de prévention du VIH aux programmes intégrés de santé génésique, notamment au moyen d'efforts de communication tendant à infléchir les comportements. Le Fonds collaborait avec une large gamme de partenaires et jouait le rôle d'organisme chef de file dans plusieurs domaines comme la distribution de préservatifs, la logistique et la programmation.

131. La Coordinatrice du FNUAP pour la lutte contre le VIH/sida a informé le Conseil que le Fonds axerait son appui sur trois domaines prioritaires : a) la prévention du VIH chez les jeunes; b) une programmation d'ensemble pour la distribution de préservatifs aux hommes et aux femmes; et c) la prévention de l'infection chez les femmes enceintes et la transmission de l'infection à leurs enfants. Pour prévenir l'infection par le VIH chez les jeunes, il fallait mettre en oeuvre des interventions qui tiennent compte du contexte culturel de chaque pays, qui soient conviviales et qui fournissent une éducation, une information et des services tendant à promouvoir un comportement sexuel responsable et sans risques. En ce qui concerne la distribution de préservatifs, le FNUAP s'attacherait, dans le cadre de sa stratégie de renforcement de la sécurité des approvisionnements en produits de santé génésique à renforcer les capacités nationales dans des domaines comme la gestion de la logistique, l'assurance-qualité et la promotion sociale. La protection contre l'infection par le VIH de toutes les femmes enceintes serait intégrée à tous les services de santé maternelle et infantile appuyés par le FNUAP.

132. Pour atteindre ses objectifs, le FNUAP continuerait de collaborer avec des partenaires dans tous les secteurs. Les enseignements retirés par le FNUAP étaient notamment que la prévention donnait des résultats, efficaces et économiques et était possible; qu'un solide appui politique était nécessaire; que le succès des efforts déployés en matière de prévention, de soins et de soutien dépendait de l'application d'une approche multisectorielle; que la prévention, les soins et le soutien étaient indissociablement liés et étaient les plus efficaces lorsqu'ils étaient programmés ensemble; que les programmes de santé génésique et sexuelle permettaient de fournir les informations et les services nécessaires et constituaient également un point d'entrée pour les interventions tendant à promouvoir le changement social et l'infléchissement des comportements; que les programmes devaient être réalisés

dans le contexte des structures existantes plutôt que d'en créer de nouvelles; et que la participation de toutes les parties prenantes intéressées était indispensable.

133. La Directrice exécutive adjointe du Programme ONUSIDA a signalé que le FNUAP avait joué le rôle d'organisme chef de file, pour tous les coparrains du Programme, dans des domaines comme l'examen des programmes, l'élaboration de stratégies institutionnelles, les campagnes de prévention parmi les adolescents et la programmation des activités de distribution de préservatifs.

134. Pendant la discussion concernant la contribution proposée du FNUAP au Plan stratégique du système des Nations Unies pour le VIH/sida pendant la période

2001-2005, plusieurs délégations ont appuyé les efforts déployés par le Fonds dans ses principaux domaines d'activité, en particulier l'accent qui avait été mis sur la prévention, spécialement parmi les adolescents. De nombreuses délégations ont mis en relief l'importance que revêtait le plaidoyer dans les activités menées par le FNUAP dans ce domaine et se sont félicitées des efforts entrepris par le Fonds pour accroître la participation des hommes aux programmes de prévention du VIH/sida. Les délégations ont souligné en outre qu'il fallait investir dans les activités au niveau des pays et adapter ces activités aux spécificités de chacun. Le Conseil a approuvé l'orientation stratégique qui avait été esquissée et a reconnu que l'expérience et les avantages comparatifs du FNUAP mettaient le Fonds à même de s'acquitter de son rôle d'organisme chef de file dans la réalisation des objectifs fixés par la Conférence internationale sur la population et le développement et des jalons définis lors de l'examen CIPD+5. Plusieurs membres du Conseil ont demandé au FNUAP de redoubler d'efforts et d'assumer un rôle de direction plus visible dans la prévention de l'infection par le VIH, en particulier parmi les jeunes.

135. Plusieurs délégations ont considéré que les trois domaines d'activités prioritaires correspondaient au mandat, aux avantages comparatifs et aux capacités techniques du FNUAP. Elles ont mis particulièrement en relief le rôle que pouvait jouer le FNUAP en travaillant avec les jeunes : l'expérience que le Fonds avait acquise dans ce domaine et le fait qu'il était conscient de la délicatesse de telles interventions faisaient qu'il était bien placé. Une délégation a relevé qu'il importait de ne pas négliger les garçons. Une autre a estimé qu'il fallait rehausser le rôle de plaidoyer du Fonds. Une autre encore a souscrit à la stratégie du FNUAP mais a estimé que tout ce qui était fait ne suffisait pas compte tenu des effets dévastateurs de la pandémie.

136. Une délégation a souligné qu'il importait de faire participer les personnes qui vivent avec le VIH/sida à l'élaboration et à l'exécution des programmes. Une autre a souhaité savoir ce que faisait le Fonds en ce qui concerne les microbicides, tandis qu'une autre a rappelé qu'à sa dernière réunion, le Comité de coordination du Programme ONUSIDA avait demandé un renforcement de la coopération sur le terrain et souligné que cette coopération devait se manifester au plan mondial. Enfin, une autre délégation a instamment engagé le FNUAP à accélérer son action et à tenir ses fonctionnaires sur le terrain pour responsables des résultats obtenus.

137. En réponse, le Directeur de la Division d'appui technique et la Coordinatrice pour la lutte contre le VIH/sida ont déclaré que les observations positives formulées par les membres du Conseil d'administration raviveraient les efforts déployés par le Fonds pour prévenir l'infection par le VIH. Ils se sont dits pleinement d'accord avec les membres du Conseil qui avaient relevé l'importance des partenariats. La

participation des groupes cibles à la conception et à l'exécution des programmes était un principe que le FNUAP suivait dans toutes ses activités. S'agissant de l'obligation redditionnelle et de l'importance des indicateurs et d'un suivi axés sur les résultats, la Directrice exécutive avait déjà indiqué qu'il s'agissait là d'une priorité jusqu'aux échelons les plus élevés du Fonds. Ils ont assuré le Conseil que le Fonds continuerait de collaborer avec le secteur de l'éducation, tant à l'école qu'au moyen d'activités périscolaires, pour infléchir dans un sens positif le comportement des jeunes. Le Directeur de la Division d'appui technique a confirmé qu'il importait de former le personnel du FNUAP à la prévention du VIH/sida pour lui permettre d'appuyer pleinement les efforts déployés dans ce domaine par leurs homologues nationaux. Il ne s'agissait pas seulement de questions techniques mais aussi d'être à l'aise lors de la discussion de sujets délicats, et il fallait espérer que la coopération serait renforcée dans ce domaine.

138. Pour ce qui était de l'efficacité des groupes thématiques, certains de ces derniers travaillaient plus efficacement que d'autres et il fallait s'employer à les renforcer. C'était à juste titre que les délégations avaient souligné la nécessité d'accroître les ressources. Le Fonds redoublerait d'efforts pour mobiliser l'appui financier requis. Enfin, le Fonds avait tiré un grand nombre d'enseignements utiles des efforts nationaux, et il y avait lieu de remercier les membres du Conseil qui avaient fait part de l'expérience qu'ils avaient acquise à cet égard.

139. La Coordinatrice du FNUAP pour la lutte contre le VIH/sida a fait savoir que différents organismes de recherche associés au Fonds, comme le Conseil de la population, menaient des investigations au sujet des microbicides mais que ces produits n'étaient pas encore suffisamment au point pour être utilisés dans le cadre des programmes, bien qu'ils soient extrêmement prometteurs pour les femmes qui voulaient avoir des enfants tout en voulant se protéger contre l'infection par le VIH. Pour ce qui était de l'impact des efforts de prévention du VIH, l'intervention du FNUAP était menée dans le contexte de la santé génésique, de sorte qu'il était très difficile de rassembler des données exactes permettant de déterminer le degré de succès des activités entreprises et, par exemple, de mesurer l'évolution du pourcentage des membres de groupes vulnérables qui avaient des relations sexuelles non protégées. En ce qui concerne la nécessité de renforcer les capacités du personnel, la Coordinatrice s'est félicitée de l'occasion qui s'offrait de sensibiliser les fonctionnaires du FNUAP pour les amener à mieux comprendre les questions qui entouraient la pandémie de VIH/sida.

140. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2001/9 (voir annexe I).

Débat consacré au PNUD

IX. Rapport annuel de l'Administrateur pour 2000

141. L'Administrateur, présentant son rapport pour 2000 (DP/2001/14 et Add.1 à 3), a relevé que le PNUD s'était employé activement à faire en sorte que les décisions adoptées par le Conseil d'administration portent leurs fruits, particulièrement pour ce qui était du suivi du Sommet du Millénaire et de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA), ainsi que des préparatifs des conférences sur le racisme et sur le financement du développement, du Sommet mondial pour le développement social et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida.

142. L'Administrateur a souligné qu'il fallait adopter immédiatement des mesures décisives pour que la majorité des PMA puissent atteindre les objectifs de développement fixés dans la Déclaration du Millénaire. À cette fin, il fallait établir des structures de gouvernance mondiale qui soient plus équitables et les pays en développement, et en particulier les plus pauvres d'entre eux, devraient véritablement avoir voix au chapitre dans les conférences internationales. Les bureaux de pays du PNUD participaient déjà de très près à appuyer la préparation de projets de financement du développement ainsi que du Sommet mondial pour le développement social et ils faisaient le nécessaire pour que les pays en développement sollicitant un appui du PNUD soient certains de voir leurs problèmes et priorités pris en considération.

143. L'Administrateur a souligné que pour attirer des ressources et mobiliser l'engagement politique nécessaire pour remporter la victoire dans la lutte contre la pauvreté, il importait de se gagner le concours de l'opinion publique. Le PNUD travaillait avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et le Groupe des Nations Unies pour le développement à mettre en oeuvre les activités visant à réaliser les objectifs fixés lors du Sommet du Millénaire. L'Administrateur a fait savoir qu'il avait l'intention d'entreprendre à partir de 2001 une campagne mondiale s'adressant aux gouvernements, aux parlements et à la société civile afin de créer l'élan politique nécessaire pour mobiliser des ressources suffisantes et accorder la priorité aux politiques visant à garantir que chacun puisse bénéficier de la mondialisation.

144. L'Administrateur a ensuite esquissé certaines des principales réalisations qui avaient marqué l'année 2000 ainsi que les défis que le Programme devrait relever. La restructuration de l'organisation, dont les effets tardaient souvent à se manifester, commençait à donner des résultats concrets et à avoir un impact au niveau des pays. L'Administrateur a rendu hommage au dévouement du personnel du PNUD, qui avait traversé 10 années de bouleversements sans précédent. Le PNUD faisait plus avec un personnel plus réduit. Selon l'Administrateur, la plus grande récompense serait de voir le PNUD devenir le partenaire privilégié des efforts de développement. Les plans d'entreprises établis par l'Administrateur pour la période 2000-2003 avaient été conçus pour orienter le PNUD dans cette direction.

145. L'Administrateur a déclaré que la principale tâche, pendant la première année d'application des plans d'entreprises, avait consisté à recentrer la vision, les structures et les systèmes de mesure du PNUD. La deuxième année, l'accent avait été mis sur la réforme non plus tant au siège mais un niveau des bureaux de pays, en

mettant l'accent sur le personnel et sur les performances. Les progrès accomplis pendant les deux premières années avaient été énormes. Le siège avait fourni un appui à 80 bureaux de pays pour les aider à reprofiler leurs activités. La troisième année serait consacrée aux performances, l'idée étant d'utiliser les nouvelles capacités au niveau des pays pour obtenir un impact général et cohérent sur le développement et pour aider les pays à mieux tirer parti des nouveaux services offerts par le PNUD.

146. Le rapport annuel axé sur les résultats (RAAR) pour 2000 reflétait des résultats tangibles obtenus dans six domaines – gouvernance démocratique, réduction de la pauvreté, environnement et énergie, prévention et atténuation des crises, technologies de l'information et de la communication et lutte contre le VIH/sida – sur la base des priorités nationales et de la demande de services du PNUD. Les efforts qui avaient été faits pour intégrer aux activités la promotion de la parité entre les sexes et pour renforcer la coopération Sud-Sud commençaient également à porter leurs fruits. Dans le premier de ces deux derniers domaines, le PNUD continuerait de s'employer à renforcer le partenariat efficace qui avait été noué avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), bien que les problèmes à résoudre restent formidables.

147. L'Administrateur a souligné que le renouveau du PNUD, fondé sur les plans d'entreprises, passait par la mise en place au niveau des pays d'un nouveau modèle opérationnel qui mette l'accent sur les services consultatifs et les politiques générales, l'appui au système des coordonnateurs résidents et l'assistance pour l'appui au développement. Le PNUD assumerait ainsi un rôle de premier plan pour créer dans chaque pays, sur la base de programmes répondant à l'initiative nationale, une série de services de développement communs et intégrés. L'Administrateur a souligné que l'accent que le PNUD entendait désormais mettre sur les activités en amont ne devait aucunement être interprété comme signifiant que les activités concernant des projets spécifiques seraient négligées. L'intention étant au contraire de mieux faire correspondre les projets aux objectifs de caractère plus général, qui s'harmonisaient mieux avec les priorités stratégiques des pays en développement. Tous les programmes étaient conçus de manière à maximiser les atouts réels du PNUD, qui étaient l'innovation en matière de politique générale, la confiance unique dont il jouissait et l'effet de catalyseur qu'il produisait sur les stratégies de développement en général.

148. L'Administrateur a relevé que le PNUD devait continuer d'améliorer l'efficacité en réaffectant les ressources budgétaires vers les domaines d'activités stratégiques prioritaires, comme la restructuration des opérations, les technologies de l'information, l'apprentissage du personnel, le recrutement de cadres en début de carrière, l'appui technique pour la formulation de politiques générales et les besoins du personnel en matière de sécurité et de protection contre le VIH/sida. En outre, l'organisation devait continuer à renforcer son appui au système des coordonnateurs résidents au moyen d'efforts concertés tendant à susciter une plus grande implication des pays dans des mécanismes comme l'élaboration des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et trouver le moyen d'orienter tous ces efforts vers la réalisation des objectifs fixés lors du Sommet du Millénaire.

149. L'Administrateur a signalé que le PNUD avait lancé en décembre 2000 l'opération de modification du profil des bureaux de pays, qui comportait une série

bien définie d'engagements du siège et qui prévoyait l'octroi de ressources supplémentaires que les bureaux de pays pourraient utiliser pour introduire des informations au niveau des pays. De ce fait, les fonctionnaires en poste dans tous les pays avaient été amenés à prendre connaissance des principes et méthodologies qui sous-tendaient l'opération au moyen d'une série d'ateliers appuyés par quelque 80 missions, qui avaient aidé les bureaux de pays à élaborer leurs plans de transformation. À la fin de 2001, au moins 80 % des bureaux de pays auraient préparé et mis en oeuvre des programmes d'activité tendant à mieux faire correspondre les ressources humaines et financières aux objectifs stratégiques définis par le pays.

150. Pour ce qui était de l'importante question de l'apprentissage, l'Administrateur a fait savoir que la nouvelle École virtuelle du développement, dont les 100 premiers étudiants avaient été sélectionnés, aiderait les fonctionnaires en poste, et en particulier les administrateurs nationaux, à améliorer leurs compétences de gestion et leurs connaissances techniques. En 2000, 110 bureaux de pays participaient à des programmes d'acquisition de nouvelles compétences en vue de l'intégration de la problématique des sexes.

151. Pour ce qui était de la sécurité du personnel, le Conseil d'administration pouvait être assuré que le PNUD appuyait sans réserve la proposition que le Secrétaire général avait présentée à l'Assemblée générale et qu'il ne négligerait aucun effort pour mettre en oeuvre les mesures communes destinées à protéger la sûreté et la sécurité de tous les fonctionnaires.

152. L'Administrateur a rappelé au Conseil d'administration que pour aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs stratégiques de développement, le PNUD ne devait pas se contenter d'élaborer un rapport annuel axé sur les résultats. Il fallait amener les pays en développement associés à entamer avec le PNUD un dialogue sur la façon dont ce dernier pourrait au mieux appuyer la réalisation des stratégies élaborées par les pays eux-mêmes. Les représentants résidents menaient déjà un tel dialogue avec l'équipe de direction. L'Administrateur s'est engagé à centrer l'attention de la direction pour faire une place plus large aux stratégies nationales qu'aux processus internes en consolidant et en exploitant les atouts et les avantages comparatifs du PNUD. L'Administrateur a déclaré que le PNUD s'attachait à élargir ses partenariats avec les centres d'excellence et d'apprentissage dans les pays en développement afin d'élargir régulièrement la coopération Sud-Sud.

153. En ce qui concerne l'implication nationale et l'efficacité de la prestation des services, l'Administrateur a souligné que l'objectif primordial consistait à renforcer l'investissement national dans toutes les activités de développement et que l'exécution nationale demeurerait la modalité privilégiée et serait renforcée du fait que le PNUD pourrait désormais fournir des services d'appui plus souples. L'Administrateur attendait avec intérêt la discussion qui devait avoir lieu à la deuxième session ordinaire du Conseil, en septembre 2001 au sujet des mesures prises pour donner suite aux activités autres que de base et aux recommandations issues des évaluations des projets faisant l'objet d'une exécution directe.

154. L'Administrateur a signalé que le montant total net des recettes du PNUD en 2000 était de 634 millions de dollars, soit environ 47 millions de dollars de moins qu'en 1999, ce qui avait été dû en partie à la fermeté du dollar. Selon les projections, les ressources devraient augmenter de 2 % en 2001, soit la première

augmentation réelle des contributions au PNUD depuis plus de huit ans, et 14 donateurs membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) avaient fait savoir qu'ils accroîtraient leurs contributions aux ressources ordinaires (de base). En outre, en dépit des contraintes considérables qu'ils connaissaient, 42 pays bénéficiaires avaient annoncé des contributions aux ressources ordinaires du PNUD. Malgré ces tendances positives, il était regrettable qu'en 2000, l'aide publique au développement (APD) soit tombée à son niveau le plus faible en proportion du produit national brut des pays de l'OCDE, c'est-à-dire à moins d'un tiers de l'objectif accepté de 0,7 %. En outre, la tendance qu'avaient les donateurs à se concentrer sur des thèmes et des pays spécifiques était préoccupante car nombre de PMA devaient de ce fait s'en remettre à des donateurs qui ne les considéraient pas comme des partenaires prioritaires dans le contexte de leurs efforts de développement. Pendant les années 90, l'APD fournie aux pays les moins avancés, par habitant, avait diminué de 45 %. Aussi était-il de plus en plus nécessaire de redoubler d'efforts pour accroître les ressources ordinaires, lesquelles étaient, pour l'essentiel, allouées aux pays les plus pauvres de tous, particulièrement en Afrique.

155. En conclusion, l'Administrateur a rappelé au Conseil d'administration que le PNUD ne devait pas détourner son attention du défi consistant à définir un nouvel ordre du jour du développement au XXI^e siècle, comme cela avait été souligné dans la Déclaration du Millénaire. Il a exprimé l'espoir que la prochaine Conférence sur le financement du développement et le Processus d'examen du Sommet mondial pour le développement social cinq ans après constitueraient la base nécessaire sur laquelle puisse être édifié un plan d'action approprié. Il a espéré en outre que, lorsque les plans entrepris auraient été pleinement mis en oeuvre, un PNUD rénové, recentré et doté de ressources adéquates serait au centre des efforts déployés au plan mondial et national pour atteindre les objectifs fixés.

Observations générales concernant le rapport annuel de l'Administrateur pour 2000

156. Les délégations ont accueilli favorablement le rapport annuel de l'Administrateur pour 2000 et ont remercié l'Administrateur de son excellent exposé, tout en appréciant la sincérité, la clarté et l'objectivité avec lesquelles avaient été résumés les résultats obtenus et ce qui restait à faire dans les six domaines d'activités prioritaires, comme indiqué dans les plans d'entreprises. En outre, elles ont félicité le personnel de ses excellentes performances. Quelques délégations ont encouragé l'Administrateur à poursuivre le programme de réformes de manière à améliorer l'efficacité et l'efficacités du PNUD. Le PNUD devrait, lorsqu'il y a lieu, entreprendre des consultations avec les gouvernements au sujet de la modification du profil des bureaux de pays. La qualité des performances, particulièrement au niveau des pays, déterminerait le niveau des contributions aux ressources du PNUD. Plusieurs délégations ont également encouragé l'Administrateur à maximiser les synergies entre les approches en amont et en aval du développement, en accordant une attention particulière aux besoins divers et aux différentes circonstances des pays appuyés par le PNUD.

157. Plusieurs délégations se sont félicitées de la participation du PNUD à la lutte contre le VIH/sida, mettant en relief les problèmes de développement causés par l'épidémie. Le PNUD était l'une des très rares organisations à comprendre l'aspect développement de l'épidémie. Quelques délégations ont encouragé le PNUD à poursuivre les travaux qu'il avait entrepris pour exploiter les technologies de

l'information aux fins du développement et à coordonner ses activités avec celles de ses autres partenaires, y compris les milieux d'affaires, les acteurs non étatiques et les institutions financières internationales, en mettant l'accent sur les domaines dans lesquels il jouissait d'avantages comparatifs. Quelques délégations ont instamment engagé le PNUD, étant donné ses avantages comparatifs, à renforcer son rôle de coordination en mobilisant le concours des autorités nationales, du système des Nations Unies et des autres sources de financement du développement. Plusieurs délégations ont souligné que le processus de programmation devait néanmoins répondre à l'initiative des pays et être dirigé par ceux-ci et ont souligné que si une exécution directe coexistait avec une exécution nationale, cela risquerait d'affaiblir les capacités nationales. Les délégations ont insisté sur le fait que le renforcement des capacités était un élément d'importance capitale des efforts de réduction de la pauvreté, du développement durable et d'une participation effective à l'économie mondiale. L'une d'elles a ajouté qu'il faudrait avoir pleinement recours aux institutions de formation existantes.

158. Plusieurs délégations ont pris note des efforts entrepris pour intégrer la problématique des sexes aux programmes du PNUD, tant au siège qu'au niveau des pays. L'Administrateur a été engagé à aller plus loin, de concert avec l'UNIFEM, en dépit des obstacles formidables qui existaient dans certains pays.

159. Nombre de délégations se sont inquiétées de la situation de la sécurité et de la sûreté du personnel des Nations Unies sur le terrain. En tant qu'organe opérationnel du système des Nations Unies et que gérant du système de coordonnateurs résidents, le PNUD était investi de responsabilités spéciales à cet égard. Les délégations ont souligné néanmoins que la responsabilité primordiale de la sécurité du personnel des Nations Unies incombait aux gouvernements des pays hôtes et aux communautés locales. Les programmes de sécurité des Nations Unies devaient être fondés sur la responsabilité, une solide coordination sur le terrain, une formation normalisée et des directives opérationnelles de base.

160. Nombre de délégations se sont félicitées de l'augmentation des ressources ordinaires du PNUD, bien que celles-ci restent insuffisantes. Suivant l'exemple de l'Administrateur, plusieurs délégations ont fait appel à la communauté des donateurs pour qu'elle fasse preuve de la volonté politique nécessaire et qu'elle verse des contributions généreuses de sorte que l'organisation puisse s'attacher comme il convient à promouvoir la réalisation de l'objectif primordial de la Déclaration du Millénaire, consistant à réduire de moitié la pauvreté absolue d'ici à 2015. Quelques délégations se sont à nouveau engagées à maintenir ou à accroître leurs contributions aux ressources de base du PNUD. D'autres ont demandé qu'un équilibre judicieux soit établi entre les ressources de base et les autres ressources et ont été d'avis que les arrangements de financement et d'engagement de dépenses par thème devraient être appliqués prudemment de manière à ne pas compromettre les priorités et les besoins des pays. Il a également été demandé au PNUD de fournir une assistance afin de mobiliser un appui pour préparer la Conférence sur le financement du développement qui devait avoir lieu en 2002.

Réponse de l'Administrateur

161. L'Administrateur a remercié le Conseil d'administration de ses franches observations et s'est dit heureux que les orateurs aient été également répartis entre représentants des pays donateurs et des pays bénéficiaires. Il a regretté que le

rapport n'ait pas été distribué dans toutes les langues, ce qui avait été dû principalement au volume de la documentation et à l'énorme charge de travail à laquelle étaient confrontés les services des Nations Unies qui étaient appelés à traiter les documents. Il a promis d'étudier la question pour éviter qu'une telle situation se renouvelle à l'avenir.

162. L'Administrateur a pris note des préoccupations, que le PNUD partageait, exprimées au sujet de la problématique des sexes. La situation en 2000 avait été meilleure qu'en 1999. Il était difficile de mesurer les progrès accomplis sur la voie de l'intégration de la problématique hommes-femmes car il s'agissait d'une question intersectorielle qui faisait partie intégrante du développement en général. L'Administrateur a assuré le Conseil d'administration que le PNUD continuerait de travailler sur cette question de concert avec l'UNIFEM, dont la Directrice exécutive avait été désignée champion de cette question au sein du PNUD.

163. Pour ce qui était des dépenses et du budget du PNUD, l'Administrateur a fait savoir que l'opération de restructuration avait entraîné des dépenses immédiates, qui étaient financées de deux façons : au moyen des ressources extrabudgétaires et au moyen d'économies. Le rapport entre le total des dépenses administratives et le total des recettes du PNUD était parmi les meilleurs qui soit, et les coûts du Programme étaient généralement moindres que ceux d'autres organismes des Nations Unies.

164. L'Administrateur a expliqué la relation entre les activités en amont et en aval en faisant observer qu'il fallait les combiner judicieusement de sorte que les projets aient un effet de catalyseur visible et encouragent le changement au plan national. Ainsi, en accord avec les autorités nationales, il serait mis fin aux projets qui ne répondaient pas au critère de synergie politique/projet.

165. En outre, l'Administrateur a expliqué que la campagne menée au sujet des objectifs du Sommet du Millénaire avait pour objet de susciter un appui pour pouvoir réduire de moitié la pauvreté absolue d'ici à 2015. Les résultats des activités pilotes aideraient à mobiliser l'opinion publique de l'hémisphère Nord en montrant quelle était effectivement la situation sur le terrain, ce qui permettrait de réunir les ressources nécessaires.

166. S'agissant du problème du VIH/sida, l'Administrateur a fait observer que le PNUD avait un rôle à jouer dans l'élaboration des politiques nationales de lutte contre le sida et dans la diffusion d'informations afin de sensibiliser les populations et d'infléchir leur comportement et d'aider ainsi à contenir la propagation de l'épidémie. Il a fait observer en outre que le PNUD et l'ensemble du système des Nations Unies, y compris le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), disposaient d'une masse critique de moyens qui pouvaient jouer un rôle d'importance capitale dans le renforcement des capacités nationales, la coordination et le plaidoyer aux échelons national et international. Dans ce contexte, le PNUD s'abstiendrait d'intervenir dans les domaines où d'autres organismes avaient des avantages comparatifs.

167. L'Administrateur a souligné qu'il existait manifestement un créneau pour le PNUD en ce qui concerne l'exploitation des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour promouvoir le développement. Après avoir franchi l'étape des projets de démonstration, le PNUD commençait à appliquer des approches plus générales et fournissait des services consultatifs pour aider les pays à élaborer leurs stratégies en matière de TIC.

168. Se référant à la rationalisation des procédures, l'Administrateur a insisté sur la nécessité d'agir rapidement pour pouvoir fournir les services requis aux pays bénéficiaires. Il a fait observer en outre que le PNUD continuerait de faire preuve de souplesse et de répondre aux besoins et aux priorités des pays. Pour ce qui était des réductions d'effectifs dans les bureaux de pays, l'Administrateur a expliqué que la modification du profil de ces bureaux avait tendu en particulier à créer des équipes qui puissent se charger de la fourniture des services du PNUD renouvelé. La compression des effectifs avait été aussi l'un des résultats de budgets à croissance nulle. L'Administrateur a rappelé au Conseil d'administration que la réduction avait été beaucoup plus marquée au siège que dans les bureaux de pays, sans que cela ait permis de réaliser des économies notables, la plupart des postes affectés étant financés au moyen de ressources extrabudgétaires. En conclusion, l'Administrateur a une fois de plus remercié le Conseil des observations très constructives qui avaient été formulées à propos de son rapport.

Aperçu du rapport annuel axé sur les résultats

169. L'Administrateur associé, présentant le rapport annuel axé sur les résultats (RAAR) pour 2000 (DP/2001/14/Add.1), a fait valoir que l'établissement de ce rapport représentait un autre jalon sur la voie de l'introduction de la gestion axée sur les résultats et a relevé que le PNUD avait obtenu des résultats dépassant beaucoup les attentes grâce à l'encouragement, à l'appui et à la participation active des membres du Conseil d'administration. Le premier RAAR avait tendu principalement à identifier les résultats. Le RAAR pour 2000 avait surtout pour objet d'en tirer des enseignements afin d'améliorer la gestion de l'organisation. Le PNUD s'était également fondé, dans l'établissement de ce rapport, sur l'approche de la gestion axée sur les résultats, comme convenu avec le Conseil.

170. Le Directeur du Groupe d'appui opérationnel a fait savoir que, lorsqu'il avait établi le RAAR, le PNUD s'était inspiré de la Déclaration du Millénaire pour veiller à ce que la mondialisation devienne une force positive pour tous les habitants de la planète et pour créer aux échelons national et mondial un environnement propice au développement et à l'éradication de la pauvreté. Sa présentation mettait l'accent sur la nature de l'appui fourni, les performances et la méthodologie.

171. Le RAAR faisait apparaître l'interface entre les activités en amont et en aval dans le contexte des six objectifs visés, lesquels étaient à leur tour subdivisés en sous-objectifs, produits et résultats. Plus des 75 % des activités du PNUD avaient trait au renforcement des capacités, à la formulation des politiques et à l'élaboration de stratégies. La répartition des résultats était semblable à celle de 1999. Au niveau des produits, le pourcentage des progrès réalisés en 2000 variait entre 53 et 77 %. Les objectifs annuels concernant les produits avaient été atteints à concurrence de 57 à 92 %. Les principales priorités (gouvernance, lutte contre la pauvreté et environnement) correspondaient au niveau des ressources de base et des autres ressources. Cependant, la modicité des ressources de base limitait la couverture des activités et des performances.

172. Les rapports nationaux sur le développement humain étaient axés désormais non plus tant sur le plaidoyer et l'analyse mais plutôt sur l'action. À la demande des gouvernements, les activités visant à promouvoir les droits de l'homme avaient doublé et 90 % des interventions comportaient une large action visant à atténuer la

pauvreté. Le nombre de pays recevant une assistance dans le cadre de programmes de lutte contre le VIH/sida avait doublé. L'on s'était également employé à développer les capacités de gestion durable de l'environnement.

173. Des progrès considérables avaient été accomplis en ce qui concerne l'intégration aux activités de la problématique des sexes. En outre, des efforts avaient été déployés pour assurer le continuum entre les secours humanitaires et les activités de développement dans les situations de crise et les situations post-confliktuelles.

174. Le Directeur a signalé qu'il restait néanmoins à faire. Il fallait notamment réformer le secteur public pour en améliorer l'efficacité; réduire l'impact négatif de la mondialisation; réévaluer les activités concernant la base d'avoirs des pauvres; intégrer les questions environnementales aux programmes d'éradication de la pauvreté et d'amélioration de la gouvernance; améliorer la coordination des mesures visant à intégrer la problématique des sexes; et réduire les coûts de transaction.

175. S'agissant de la méthodologie, les résultats obtenus avaient été les plus notables dans les domaines de la vérification des données, de l'introduction de données de référence et de perfectionnement structurel, tandis que les difficultés avaient tenu à l'utilisation d'indicateurs de ces situations, l'évaluation des problèmes intersectoriels et aux partenariats. Il importait néanmoins de continuer à simplifier sans pour autant compromettre la rigueur, d'affiner la méthodologie et de réviser les bases de données.

Observations générales concernant le RAAR pour 2000

176. Les délégations ont considéré que le RAAR pour 2000 marquait une amélioration par rapport à celui de l'année précédente et ont félicité le PNUD de sa performance. Le document représentait un important pas en avant du point de vue de la méthodologie, spécialement pour ce qui était de la distinction établie entre les performances aux niveaux des produits et des résultats, la classification des progrès et la vérification des données; l'approche structurée et systématique qui avait été suivie pour obtenir des résultats; la richesse de l'information fournie au sujet de différents aspects du ciblage et des performances et l'honnêteté avec laquelle les performances avaient été évaluées. Quelques délégations ont considéré qu'il s'agissait là d'autant d'éléments qui constituaient un bon exemple pour les autres organismes des Nations Unies. Les délégations ont également apprécié l'intégration au rapport annuel des fonds et programmes associés, surtout des VNU, et le PNUD a été encouragé à mettre l'accent sur les rapports des fonds associés afin de renforcer les rôles et les effets de synergie et de faciliter l'imputation des résultats. D'une manière générale, les délégations ont déclaré que le RAAR prouvait clairement que le PNUD pouvait avoir un impact sur la vie quotidienne. En outre, quelques délégations ont demandé qu'il soit organisé une réunion informelle pour discuter de la méthodologie suivie pour préparer le RAAR; cette réunion a eu lieu le 21 juin.

177. Les délégations ont été d'avis que le résumé du RAAR devrait faire partie du rapport proprement dit et recommandé qu'à l'avenir, les rapports soient simplifiés de manière à être accessibles à un public plus large. Elles se sont accordées à considérer que le rapport annuel de l'Administrateur et le RAAR devraient être fusionnés afin d'éviter les doubles emplois et d'abrèger le texte. Les délégations ont estimé que l'ensemble du document analytique proposé, joint au rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation, constituerait une bonne base pour

examiner la question de l'efficacité des efforts de développement. Les autres suggestions formulées ont tendu à ce qu'il soit établi une distinction plus nette entre les progrès accomplis au niveau des produits et des résultats; à ce qu'il soit mis un accent plus marqué sur l'analyse des résultats; à ce que l'attention soit concentrée sur l'évaluation des domaines dans lesquels les résultats étaient insuffisants; à ce que l'on identifie les interventions orientées vers l'avenir; à ce que le rapport indique la suite donnée aux questions soulevées dans les rapports précédents; et à ce que le PNUD étudie la possibilité de faire participer des consultants externes ou indépendants à la préparation du RAAR. Par ailleurs, les délégations ont considéré que le PNUD devait continuer d'utiliser des indicateurs de situation.

178. Les délégations ont apprécié l'accent qui avait été mis sur les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire, les objectifs du développement arrêtés au plan international et la campagne mondiale de plaidoyer proposée par l'Administrateur. Quelques délégations ont mis en relief le rôle qui incombait au PNUD dans la solution des problèmes posés par la mondialisation, spécialement grâce à un renforcement des capacités. Les délégations ont insisté sur le fait qu'il importait que le PNUD continue d'appuyer la coopération technique entre pays en développement. Par ailleurs, le PNUD a été prié d'apporter des précisions sur sa participation à la préparation de la Conférence sur le financement du développement.

179. Quelques délégations ont accueilli favorablement l'accent nouveau qui avait été placé sur les droits de l'homme, mais l'une d'elles, craignant l'impact sur l'application à la programmation d'une approche fondée sur les droits, a demandé au PNUD de continuer à faire porter son attention sur une approche de la réduction de la pauvreté répondant à l'initiative des pays.

180. Les délégations ont appuyé le rôle de direction qu'avait joué le PNUD et le soutien que celui-ci avait fourni aux pays pour les aider à préparer les Stratégies de réduction de la pauvreté et à mettre en oeuvre l'Initiative à l'appui des stratégies d'élimination de la pauvreté. Quelques délégations ont noté que le RAAR ne comportait pas assez d'indications touchant l'application d'approches multisectorielles à l'atténuation de la pauvreté. D'autres ont souligné la corrélation qui existait entre la gouvernance et la réduction de la pauvreté et ont engagé le PNUD à continuer à jouer un rôle de premier plan à cet égard. D'autres encore ont invité le PNUD à rehausser la visibilité de ses avantages comparatifs dans la lutte contre l'épidémie de VIH/sida étant donné qu'il était l'une des rares organisations à comprendre l'aspect développement du problème.

181. Les délégations ont appuyé les activités menées par le PNUD en ce qui concerne l'environnement et l'énergie, le lien qui avait été établi entre la réduction de la pauvreté et la gestion de l'environnement, l'élaboration d'une politique révisée relative à l'environnement et le lancement de l'Initiative à l'appui des stratégies d'élimination de la pauvreté.

182. Le PNUD a été encouragé à continuer d'intégrer à ses activités, de concert avec l'UNIFEM, la problématique des sexes, la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et l'habilitation des femmes en tant que priorités stratégiques de l'organisation.

183. Plusieurs délégations se sont dites satisfaites des performances du PNUD dans les situations de crise et les situations post-confliktuelles, par exemple pour

renforcer les capacités dans les domaines de la sécurité humaine et de la consolidation de la paix. Elles ont exprimé le désir que des informations plus détaillées à ce propos figurent dans les futurs rapports. Selon les délégations, il importait de resserrer les liens avec le système des Nations Unies et avec les organisations sous-régionales et régionales. Le PNUD a été prié d'inclure dans le prochain RAAR des informations plus détaillées sur les situations de crise et les situations post-confliktuelles.

184. En ce qui concerne la réforme du système des Nations Unies, les délégations se sont dites préoccupées par le caractère hésitant des progrès réalisés et ont souligné que le PNUD avait un rôle central à jouer en coordonnant les opérations sur le terrain du système des Nations Unies, non seulement pour encourager un travail d'équipe dans le contexte de l'élaboration des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, mais aussi pour réduire les coûts de transaction. Quelques délégations ont proposé que l'objectif VI du Cadre de résultats stratégiques, selon l'appui du PNUD à l'Organisation des Nations Unies, soit inclus dans le prochain RAAR.

185. Se référant à la réforme du PNUD, plusieurs délégations ont estimé que le RAAR confirmait l'importance et la pertinence de la réorientation en amont de l'organisation. Simultanément, plusieurs délégations ont fait observer que le PNUD devait établir un équilibre judicieux dans ses activités en amont et en aval et établir une corrélation plus étroite entre les deux. Il a été relevé toutefois que l'état précaire des ressources de base entravait les progrès.

186. Les délégations ont appuyé les réformes qui étaient en cours au PNUD et les résultats déjà obtenus, comme l'internalisation de la gestion axée sur les résultats (RBM) au siège et au niveau des pays. Elles ont demandé qu'il soit donné des exemples spécifiques illustrant comment le Cadre de résultats stratégiques et le RAAR avaient aidé à renforcer les atouts du PNUD et à améliorer la programmation et la gestion de l'organisation en centrant davantage les activités, en réduisant le nombre de projets et en encourageant une cessation progressive des activités dans les domaines marginaux.

Réponse aux observations générales concernant le RAAR

187. L'Administrateur s'est félicité des suggestions, observations et commentaires constructifs qu'avaient formulés les membres du Conseil d'administration. Il a relevé en particulier que le principal intérêt du RAAR tenait à la mesure dans laquelle il permettait d'évaluer la demande des services fournis ou conçus par le PNUD.

188. L'Administrateur associé a répondu aux observations formulées sous quatre grandes rubriques : la présentation du RAAR lui-même; la mise en oeuvre des réformes du PNUD; les questions présentant un intérêt particulier; et la situation financière de l'organisation. Il a souscrit à la suggestion tendant à envisager de fusionner le RAAR et le rapport annuel de l'Administrateur, ce qui réduirait la place faite aux questions de procédure et déboucherait sur un document plus simple et plus convivial. Il a relevé en outre la nécessité d'internaliser les résultats du RAAR à la gestion de l'organisation. Les résultats obtenus étaient imputables aux efforts déployés par les pays auxquels le PNUD fournissait une assistance.

189. Se référant à la mise en oeuvre des réformes du PNUD, l'Administrateur associé a fait observer que les principaux points qui se dégagent du débat étaient les suivants : a) la réaffirmation du rôle du PNUD en tant qu'organisme de lutte contre la pauvreté; b) l'importance du renforcement des capacités; c) la nécessité d'établir une corrélation plus étroite entre les activités en amont et en aval; et d) l'appui qui devait continuer d'être fourni à l'intégration de la RBM, à la programmation et à la gestion. L'Administrateur associé a souligné que le PNUD continuerait d'opérer en se fondant sur les principes de la RBM en vue de transformer du tout au tout les modalités de travail de l'organisation.

190. L'Administrateur associé, se référant aux questions spéciales, a mentionné des sujets extrêmement divers comme le suivi des groupes de perfectionnement de la gestion; l'étude des moyens selon lesquels les pauvres pourraient bénéficier de la mondialisation; la participation à l'élaboration des stratégies de réduction de la pauvreté grâce à la mobilisation de la communauté des donateurs en faveur d'un sérieux effort de réduction de la pauvreté; la promotion des processus participatifs; l'analyse de l'impact de la politique macroéconomique sur les pauvres et la confirmation, au moyen d'activités de surveillance, du fait que les stratégies de réduction de la pauvreté avaient effectivement un impact sur le problème; et l'accroissement de la contribution du PNUD dans des domaines comme l'environnement et l'énergie, la lutte contre le VIH/sida et la préparation des rapports nationaux sur le développement humain. L'Administrateur associé a donné au Conseil d'administration l'assurance que l'organisation prenait très au sérieux les questions liées à la problématique des sexes.

191. S'agissant des discussions de fond au Conseil d'administration, l'Administrateur associé et Directeur du Bureau des ressources et des partenariats stratégiques a informé les membres du Conseil qu'un document de séance lui serait présenté à sa deuxième session ordinaire, en septembre 2001, sur la rationalisation de la documentation. Il a fait savoir en outre que le PNUD s'intéressait de très près à la Conférence sur le financement du développement et ne négligeait aucun effort, aux échelons local et régional, pour aider à la préparer. Des réunions officieuses avaient eu lieu à ce sujet avec les représentants permanents à New York. La question des biens publics mondiaux était appuyée par le PNUD.

192. Le Directeur du Groupe de l'appui opérationnel a fait observer qu'il était difficile d'utiliser des indicateurs de situation dans le RAAR étant donné, entre autres, que les données n'étaient reçues qu'avec un certain retard. L'analyse de la réalisation des objectifs de développement fixés dans la Déclaration du Millénaire pourrait être un autre moyen de dresser un tableau général de la situation au niveau des pays. Cependant, cela ne permettrait pas de disposer d'informations sur les indicateurs de situation touchant chacun des sous-objectifs du Cadre de résultats stratégiques, projet plus ambitieux.

Sous-objectifs sélectionnés

193. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique et le Directeur de la Division des interventions d'urgence ont présenté les trois sous-objectifs sélectionnés.

Objectif 1 : Création d'un environnement propice au développement humain durable
Sous-objectif 1 : Dialogue et coopération aux niveaux national, régional et mondial
pour élargir les options de développement aux fins d'une croissance durable et
équitable

194. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement a déclaré que 95 pays avaient présenté des rapports sur l'objectif 1, sous-objectif 1, et que plus de la moitié des activités concernaient le plaidoyer et le dialogue sur le développement humain durable. Un seul autre thème stratégique avait été traité plus en détail dans toutes les régions. L'idée consistait principalement à utiliser les rapports nationaux sur le développement humain pour le plaidoyer, l'analyse et la formulation des politiques; la concertation et la recherche d'un consensus; et la planification du développement. Quelques pays avaient intégré à leur rapport national sur le développement humain l'indice d'équité entre les sexes et les mesures d'habilitation des femmes. Dans d'autres, les rapports nationaux sur le développement humain avaient eu un impact sur la planification du développement à moyen et à long terme et notamment sur la préparation des stratégies de réduction de la pauvreté.

195. Les bureaux de pays du PNUD s'employaient à évaluer l'impact de la mondialisation sur le développement économique en s'attachant tout particulièrement à la situation des groupes vulnérables et à l'élaboration de mesures tendant à atténuer ses effets négatifs.

196. Il restait encore à faire pour rendre l'environnement politique et juridique propice au développement du secteur privé ainsi que pour promouvoir la coopération régionale et sous-régionale et la coopération technique entre pays en développement (CEPD/CTPD). La CEPD/CTPD et l'internalisation de la problématique des sexes suscitaient des difficultés méthodologiques. Étant donné le caractère multisectoriel de ces questions, il avait été difficile d'obtenir des résultats, lesquels se reflétaient dans tous les objectifs et sous-objectifs. Les programmes régionaux jouaient cependant un rôle notable dans la CEPD/CTPD.

197. Parmi les défis à relever, l'Administrateur assistant a souligné que le PNUD et les équipes de pays des Nations Unies devaient, dans leur plaidoyer et leur dialogue concernant les priorités et les objectifs nationaux, faire une plus large place aux produits visés dans la Déclaration du Millénaire. Il fallait renforcer la CTPD en tant que principale modalité d'opération du PNUD, collaborer avec les bureaux de pays et de région par l'entremise du Bureau des politiques de développement, et faciliter un échange de données d'expérience et de connaissances entre les pays, les organisations civiles, les groupes de réflexion et le secteur privé.

198. L'Administrateur assistant a informé le Conseil qu'il avait été créé pour appuyer la réalisation de l'objectif 1 un fonds d'affectation spéciale thématique pour attirer des ressources supplémentaires principalement pour la programmation par pays. L'une des principales difficultés auxquelles se heurtait le PNUD consistait à faire en sorte que ses fonctionnaires s'intègrent aux communautés, ce qui ne pourrait que rehausser la qualité de leur travail.

Observations concernant l'objectif 1/sous-objectif 1

199. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'accent que le PNUD avait mis sur le plaidoyer en faveur du développement humain durable et la préparation des rapports nationaux sur le développement humain. Elles ont également souhaité avoir l'assurance que le PNUD continuerait d'investir dans les rapports nationaux, surtout pour en améliorer la qualité, et une délégation a offert d'envisager de fournir une assistance technique et financière à cette fin. Une autre, tout en reconnaissant que les rapports nationaux sur le développement humain pouvaient être utilisés pour une action de plaidoyer concernant la mondialisation, n'a pas été certaine que l'utilisation d'un tel outil soit le meilleur moyen de traiter d'un phénomène d'aussi grande envergure.

200. Plusieurs délégations ont fait valoir que le Conseil d'administration ne devait pas attendre trop tôt des progrès sur la voie de la réforme des politiques, notant que de tels changements étaient toujours lents et pourraient prendre des années. Elles ont ajouté qu'il était difficile d'imputer les succès remportés à telle ou telle organisation spécifique. Force était néanmoins de reconnaître qu'une organisation devait savoir si elle était ou non sur la bonne voie dans la recherche de résultats au niveau des politiques générales.

201. Les délégations se sont dites satisfaites des activités menées par le PNUD pour renforcer la coopération régionale et sous-régionale et ont souligné que les efforts déployés dans ce domaine ne devaient pas être seulement le fait des 14 % de bureaux de pays qui s'en occupaient actuellement. Les délégations ont demandé au PNUD d'exploiter son créneau au moyen de programmes mondiaux et régionaux bien articulés afin de résoudre des problèmes tels que ceux posés par la mondialisation.

202. Une délégation a demandé un complément d'informations touchant le Cadre intégré d'allocation des ressources.

Réponse aux observations concernant l'objectif 1/sous-objectif 1

203. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement a répondu qu'au cours des deux ou trois années écoulées, le PNUD avait pris conscience de l'utilité des rapports nationaux sur le développement humain à des fins non seulement d'analyse mais aussi du plaidoyer et du dialogue. Il avait créé le Groupe des rapports nationaux sur le développement humain et avait établi un réseau de praticiens appuyé par le Bureau des rapports sur le développement, le réseau de spécialistes des politiques générales du PNUD et des institutions comme le Centre pour le développement humain dans le Sud de l'Asie. En ce qui concerne le Cadre intégré d'allocation des ressources, force était de reconnaître que son établissement avait été lent au cours des deux premières années, mais cette initiative avait récemment été refondue. L'Administrateur assistant a offert de fournir de plus amples détails sur ce point si besoin était. En ce qui concerne la CEPD/CTPD, il s'agissait certes d'une forme de coopération importante mais, du point de vue méthodologique, il était difficile d'obtenir des résultats concrets au moyen de ce qui était essentiellement une modalité de coopération.

Objectif 2 : Politiques économiques et sociales et stratégies pour la réduction de la pauvreté

Sous-objectif 2 : Expansion et protection de la base d'avoirs des pauvres

204. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a expliqué que la réduction de la pauvreté était devenu l'objectif prééminent de tous les efforts de développement du PNUD. Cependant, l'expansion et la protection de la base d'avoirs des pauvres constituaient, du point de vue des dépenses, le principal sous-objectif. En tout, 90 bureaux de pays s'occupaient déjà de la réalisation de l'objectif 2/sous-objectif 2. Les trois principaux domaines d'activité à cet égard concernaient : a) l'accès des pauvres aux ressources, aux avoirs et à l'emploi; b) l'accès aux services sociaux de base et aux systèmes de gestion des risques et la réduction de la vulnérabilité; et c) l'accès à l'information au moyen des TIC. La répartition équitable des terres et la réforme foncière demeuraient des questions potentiellement controversées. Les ressources et les avoirs étaient axés surtout sur le microfinancement, particulièrement en faveur des femmes. Les efforts déployés pour promouvoir la réforme des politiques, de la réglementation et des institutions avaient été couronnés de succès notables en Afrique et en Asie. Cependant, les deux tiers des produits environ se reportaient à des interventions dispersées au niveau des communautés. Bien qu'il y ait eu des interventions en aval, spécialement dans le contexte du programme Micro Start, il fallait redoubler d'efforts pour intégrer les enseignements tirés au niveau de l'action communautaire aux débats sur le microfinancement, sur la politique de promotion des petites et moyennes entreprises et sur la réforme des cadres réglementaires qui se poursuivaient à des échelons plus élevés. En outre, il était clair que les interventions touchant la promotion de l'emploi et la production sociale avaient donné moins de résultats. Cela était également reflété dans le RAAR pour 2000.

205. L'Administrateur assistant a relevé qu'il se dégageait de l'analyse du RAAR pour 2000 quatre thèmes nouveaux liés à la nécessité : a) de préciser la position du PNUD en tant qu'organisation en ce qui concerne les investissements dans la base d'avoirs des pauvres grâce à l'établissement de liens macro-micro; b) de mettre l'accent sur la sécurité sociale et la gestion des catastrophes naturelles; c) d'intégrer la problématique des sexes et le VIH/sida aux objectifs de réduction de la pauvreté, en s'assurant que les informations figurant dans le RAAR pour 2000 reflètent les modalités nouvelles selon lesquelles les bureaux de pays avaient intégré la problématique des sexes dans leurs activités en tant que problème multisectoriel; et d) d'exploiter les TIC pour élargir la base de ressources humaines des pauvres.

Observations concernant l'objectif 2/sous-objectif 2

206. Nombre de délégations ont mis l'accent sur la corrélation qui existait entre la décentralisation et la réduction de la pauvreté et ont souhaité avoir un complément d'informations sur le renforcement des institutions chargées des programmes d'atténuation de la pauvreté.

207. Se référant à la surveillance de la pauvreté, une délégation a demandé si l'on prenait seulement en compte le revenu ou des indicateurs plus larges et a souhaité savoir ce que le PNUD avait l'intention de faire à cet égard. Des informations ont été demandées aussi au sujet des mesures adoptées pour assurer la durabilité de l'assistance fournie par le PNUD dans le domaine des services de microfinancement.

Réponse aux observations concernant l'objectif 2/sous-objectif 2

208. Dans sa réponse, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a émis l'avis que le processus de décentralisation avançait peut-être trop vite et qu'il importait de bien comprendre ses incidences négatives. Il a relevé deux préoccupations en particulier : la capacité des institutions locales de fournir des services et le danger d'une « capture par les élites », c'est-à-dire d'une appropriation des avantages par les secteurs privilégiés. Il a donné au Conseil d'administration l'assurance que le PNUD collaborait étroitement avec les institutions nationales pour trouver le moyen de mesurer la pauvreté humaine.

*Objectif 5 : Situations spéciales en matière de développement
Sous-objectif 2 : Prévention des conflits, renforcement de la paix et relèvement durable et transition dans les pays sortant d'une crise*

209. Le Directeur de la Division des interventions d'urgence a fait savoir que 33 bureaux de pays avaient communiqué des rapports concernant l'objectif 5/sous-objectif 2, relatif à la prévention des conflits, au renforcement de la paix et au relèvement durable et à la transition dans les pays sortant d'une crise. Le PNUD continuait de s'attacher à garantir les moyens de subsistance des populations affectées par des conflits, en particulier dans des pays comme le Libéria, les Philippines, la République démocratique du Congo et Sri Lanka. L'action menée par le PNUD au niveau des communautés et au plan national était caractérisée aussi par la création d'un capital social (compétences, réseaux et institutions) rendue possible par les efforts de consolidation de la paix, de prévention et de relèvement. Le PNUD avait fourni un appui à l'Érythrée, au Kosovo et au Timor oriental, entre autres.

210. Le Directeur a relevé, parmi d'autres activités importantes, des opérations de déminage en Angola, en Croatie, en République populaire démocratique lao et en Somalie; des programmes de collecte d'armes légères en Albanie; la réinsertion des populations affectées par la guerre au moyen de programmes tendant à garantir des moyens d'existence durables; l'amélioration de l'accès aux services sociaux essentiels; l'appui aux processus de paix au plan national; le renforcement des capacités des institutions nationales dans des secteurs clés de la planification du développement; et l'appui à l'instauration de l'état de droit grâce à des programmes de formation et de renforcement des capacités au Guatemala, en Haïti, au Rwanda et en Somalie. Les agents du programme de Volontaires des Nations Unies ont joué un rôle croissant en appuyant les programmes du PNUD et d'autres organisations associées, comme le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat de l'ONU. Des Volontaires des Nations Unies avaient été affectés au Kosovo, en Sierra Leone et au Timor oriental. Le Directeur a souligné que la programmation des opérations de relèvement au niveau communautaire était apparue en 2000 comme le domaine d'activité le plus visible du PNUD.

211. En conclusion de ses observations liminaires, le Directeur s'est référé à certaines questions émergentes. Le PNUD était résolu à obtenir des résultats positifs et visibles de ses efforts de consolidation de la paix en s'attachant aux aspects développement de l'édification de la paix dans les pays en crise et en situation post-conflictuelle. Il fallait resserrer les liens entre les activités en amont et en aval et entre les activités aux niveaux des communautés et des pays. Il fallait accorder

davantage d'attention aux initiatives sous-régionales et régionales de nature à appuyer les efforts nationaux.

Observations concernant l'objectif 5/sous-objectif 2

212. Plusieurs délégations se sont préoccupées de la minceur des informations communiquées au sujet cet objectif et de ce sous-objectif ainsi que du peu d'attention qui avait été accordée au système des coordonnateurs résidents. L'une d'elles s'est dite préoccupée par l'affirmation figurant dans le RAAR selon laquelle les services du PNUD étaient de plus en plus demandés à mesure que la proportion de personnes tributaires de l'aide alimentaire diminuait. Une autre s'est dite surprise, étant donné l'importance du continuum entre secours et activités de développement, que 11 pays seulement aient communiqué des informations à ce sujet. Elle s'est demandée si cela était imputable au caractère limité des activités ou à un manque de résultats.

213. Une délégation a souhaité avoir des informations au sujet du rôle joué par le PNUD dans des régions comme le Timor oriental et le Kosovo.

Réponse aux observations concernant l'objectif 5/sous-objectif 2

214. Le Directeur de la Division des interventions d'urgence, se référant aux lacunes qui caractérisaient les rapports, a expliqué que le Conseil d'administration avait pris note du rapport de l'Administrateur sur le rôle du PNUD dans les situations de crise et les situations post-confliktuelles (DP/2001/4) dans sa décision 2001/1, adoptée le 5 février 2001, et a ajouté que le nombre de pays ayant communiqué des informations devait être replacé dans le contexte d'un groupe relativement restreint de 33 pays, qui étaient ceux auxquels le système des Nations Unies fournissait actuellement une assistance. Pour ce qui était de la coordination des activités du système des Nations Unies, le PNUD était au centre de cet effort et les rapports à ce sujet s'amélioreraient à l'avenir lorsque les outils et compétences disponibles auraient été améliorés.

215. Le Directeur de la Division a fait observer que, pour passer des secours à l'appui au développement, tous les organismes d'aide au développement devaient être impliqués d'emblée dans cette entreprise. Le PNUD travaillait sur cette question et avait déjà mis à l'épreuve ce concept dans l'État de Gujarat, en Inde, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et les institutions financières internationales. L'on s'attachait à poser les bases d'une intervention axée sur la pauvreté, la vulnérabilité et la participation, tout en fournissant des secours. Une réunion à ce sujet devrait se tenir prochainement. Le Directeur de la Division a conclu en expliquant que le passage du RAAR concernant les demandes d'assistance du PNUD y avait été inséré pour appeler l'attention sur l'aspect développement des activités de secours.

216. Le Conseil d'administration a pris note du rapport de l'Administrateur pour 2000, ainsi que du rapport annuel axé sur les résultats pour 2000 (DP/2001/14 et Add.1 à 3).

X. Fonds d'équipement des Nations Unies

217. Lorsqu'il a présenté le rapport annuel axé sur les résultats du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) (DP/2001/17), l'Administrateur associé a mis en relief l'efficacité des travaux du FENU ainsi que ses avantages comparatifs dans les domaines de la gouvernance locale et du microfinancement. Il a insisté sur le partenariat qui avait été créé entre le FENU et le PNUD dans ce domaine et a souligné que le FENU avait apporté une contribution importante aux programmes de réduction de la pauvreté, spécialement dans les PMA.

218. Le Secrétaire exécutif du FENU a fait savoir que les recommandations formulées à l'issue de l'évaluation de 1999 avaient été appliquées. Présentant le premier RAAR du Fonds, il a insisté sur les résultats positifs et les tâches qui restaient à accomplir. Il a également présenté le plan stratégique 2001/2002, qui comprenait une série d'initiatives visant à faire en sorte que les opérations du FENU soient ciblées sur ses objectifs généraux : implication nationale, participation, renforcement des capacités, innovations, prise de risques, impact politique et reproduction. Faute de ressources suffisantes, le Secrétaire exécutif a fait savoir que le FENU n'avait pas pu répondre intégralement à toutes les demandes d'assistance. S'il ne pouvait pas mobiliser des ressources de base supplémentaires, il ne pourrait pas maintenir ses activités à leur niveau actuel. Les ressources demeureraient bien inférieures à la demande d'investissements du type de ceux que finançait le Fonds. Néanmoins, le FENU continuerait de mener une action novatrice et de fournir des services de qualité qui puissent être reproduits ailleurs. Il continuerait de collaborer avec d'autres partenaires dans le domaine de la gouvernance locale et du microfinancement. Le Secrétaire exécutif a demandé au Conseil de remettre à 2003 l'évaluation de l'impact des activités du Fonds, dont il pourrait alors être rendu compte au Conseil en 2004.

219. Nombre de délégations ont remercié l'Administrateur associé et le Secrétaire exécutif de leurs exposés et de l'excellente qualité du rapport, relevant que celui-ci était novateur, convivial et équilibré. Félicitant le FENU de l'oeuvre accomplie, une délégation a annoncé une contribution de 1 000 dollars et une autre a fait savoir que la contribution de son pays au FENU avait augmenté de 15 % en 2001.

220. Nombre de délégations ont félicité le FENU de la haute qualité des activités menées dans leurs pays respectifs dans les domaines du renforcement des capacités, de la décentralisation et du microfinancement. Elles ont demandé que des ressources additionnelles soient mises à la disposition du Fonds de sorte que celui-ci puisse répondre comme il convient aux demandes d'assistance de ses clients.

221. Quelques délégations de pays donateurs ont apprécié les observations positives que les délégations avaient faites au sujet des activités menées par le FENU dans leurs pays. Plusieurs ont demandé des éclaircissements sur le faible degré de participation des femmes au développement et sur la façon dont le Fonds suivait l'exécution de projets plus anciens. Une délégation a souhaité avoir des informations plus détaillées sur les modalités de coordination ainsi que sur les bénéficiaires des activités du FENU dans son pays. Une autre a douté de la validité des conclusions retirées d'un nombre restreint de projets.

222. Plusieurs délégations de la communauté des donateurs ont également fait savoir que leurs pays avaient accru leurs contributions et ont espéré pouvoir continuer d'appuyer les activités du Fonds.

223. Le Secrétaire exécutif a remercié les délégations de leurs interventions constructives et a répondu aux questions posées. S'agissant de la coordination des bénéficiaires, il a fait savoir qu'il existait un comité du microfinancement qui rassemblait tous les acteurs intéressés. Les bénéficiaires des programmes et des projets du

FENU étaient tous les membres des communautés locales. La différence notable qui existait entre la forte participation des femmes à l'évaluation des besoins et leur présence réduite à l'étape de la planification tenaient souvent à des questions culturelles. Néanmoins, le FENU ne négligeait aucun effort pour accroître le degré de participation des femmes.

224. S'agissant de l'évaluation des projets relativement anciens, le Secrétaire exécutif a informé le Conseil que le Fonds réalisait chaque année des évaluations à posteriori d'un nombre sélectionné de projets. La pratique établie en 1999 de réduire l'ampleur des projets en cours serait maintenue. En ce qui concerne les indicateurs, le Secrétaire exécutif a fait observer que si les informations à propos de certains indicateurs étaient fondées sur un petit nombre de projets, le FENU pensait être fondé à tirer des conclusions des évaluations externes indépendantes.

225. Le Conseil d'administration a pris note du rapport annuel axé sur les résultats du Fonds d'équipement des Nations Unies (DP/2001/17) et a décidé de remettre à 2004 l'examen de l'évaluation de l'impact des programmes et des projets du Fonds demandée dans sa décision 99/22.

XI. Les technologies de l'information au service du développement

226. L'Administrateur, présentant le rapport sur le rôle du PNUD dans l'exploitation des technologies de l'information et de la communication (TIC) au service du développement (DP/2001/CRP.8), a esquissé les principaux problèmes auxquels se heurtaient les pays et la stratégie élaborée par le PNUD pour les résoudre et pour fournir une assistance. Il a souligné l'importance qu'il attachait personnellement à un déploiement efficace des TIC afin d'appuyer les interventions de développement. Il a ensuite expliqué pourquoi les TIC constituaient un élément prioritaire pour le PNUD dans sa lutte contre la pauvreté.

227. L'Administrateur a insisté sur le fait qu'en comblant le fossé de l'information, l'on pourrait aider à éliminer les inégalités économiques et sociales grâce au rôle que pouvaient jouer les TIC en tant que facilitateurs du développement. Il importait pour le PNUD de s'atteler à cette tâche, non seulement du point de vue du fossé des connaissances, mais aussi dans la perspective d'une amélioration constante de la gouvernance démocratique, de la productivité et de la compétitivité et de l'accroissement de l'emploi rendue possible par les effets positifs de la mondialisation et de l'élargissement des possibilités de développement.

228. L'ampleur du défi et le potentiel des TIC étaient, a ajouté l'Administrateur, trop considérables pour que les pays puissent agir uniquement au niveau de projets. Le PNUD aiderait les pays à formuler des politiques générales à ce sujet car ils devaient s'attacher à répondre avec plus de dynamisme aux défis et aux possibilités que présentait la nouvelle interdépendance de l'économie mondiale, car ils risquaient autrement d'être marginalisés. Le PNUD pouvait aider les pays à adopter des politiques novatrices et à utiliser les technologies de pointe pour qu'ils puissent exploiter les possibilités qui s'offraient. Les technologies de communication sans fil, par exemple, devenaient de plus en plus abordables et étaient en fait très appropriées à la situation des pays en développement. Il était essentiel aussi d'assurer une plus large participation du secteur privé aux investissements et au développement de l'infrastructure. Il se posait néanmoins différents problèmes généraux comme les défaillances du marché, l'accès du public aux technologies, les droits d'interconnexion, le soutien de l'État et la concurrence des services, autant d'aspects à propos desquels les pays en développement devaient négocier. La possibilité qu'avait le PNUD d'aider les pays en développement dans ce domaine tenait à ses avantages comparatifs traditionnels, à son rôle d'organisme de développement et de renforcement des capacités, à ses nouveaux aspects et à sa participation à des partenariats stratégiques et à des instances qui revêtaient une importance croissante pour les TIC. Grâce à des programmes et à des initiatives comme le Programme de constitution de réseaux pour le développement durable, le Programme d'information sur le développement pour l'Asie et le Pacifique et l'Initiative Internet pour l'Afrique, le PNUD avait déjà aidé à établir les premiers centres Internet dans plus de 45 pays et avait formé 25 000 agents de différentes organisations et institutions. Le PNUD et les VNU avaient conjugué leurs efforts dans le cadre d'un partenariat stratégique avec la Société Cisco Systems et d'autres entités pour dispenser une formation aux étudiants dans 24 PMA et leur apprendre à mettre en place et à entretenir l'infrastructure Internet dans ces pays.

229. L'Administrateur a précisé que l'appui du PNUD avait tendu à promouvoir la connectivité, l'accès, le développement du contenu local, la gouvernance

électronique, l'administration électronique, le commerce électronique, l'emploi électronique, l'éducation, la formation, le renforcement des capacités et le plaidoyer. Le PNUD, qui avait orienté de plus en plus ses activités en amont pour compléter les projets pouvant avoir un rôle de catalyseur en aval, s'associerait avec d'autres entités pour adopter des moyens nouveaux et novateurs des pays en développement à tirer parti des partenariats et des réseaux de formation pour s'attaquer plus efficacement aux défaillances des marchés, pour mobiliser des ressources et pour échanger des données d'expérience et des pratiques optimales. L'Initiative mondiale d'établissement de réseaux et d'informations (GNRRI), par exemple, partenariat public-privé avec la Fondation Markle, permettrait d'utiliser les connaissances et l'appui technique de cette dernière pour promouvoir le développement de l'infrastructure économique et la formulation de stratégies nationales dans ce domaine. L'assistance fournie au niveau des pays consisterait surtout à fournir des avis de politique générale et un appui pour la formulation et la mise en oeuvre de stratégies nationales de développement de l'infrastructure électronique. Par ailleurs, l'Initiative sur l'accès aux nouvelles technologies, projet conjoint d'Accenture, de la Fondation Markle et du PNUD, avait joué un rôle de premier plan en appuyant les travaux du Groupe d'experts du G-8 sur l'accès aux nouvelles technologies, dont le secrétariat était assuré par le PNUD conjointement avec la Banque mondiale. Des TIC seraient peu à peu intégrées à tous les domaines d'activités prioritaires du PNUD, mais les services de gouvernance électronique viendraient en tête de liste. Des subventions seraient fournies pour appuyer les initiatives spontanées qui pouvaient avoir un effet de catalyseur et compléter la mise en oeuvre des stratégies nationales. Enfin, NetAid et la Cisco Network Academy, qui opéraient dans le cadre de projets réalisés dans 24 PMA, apparaissaient comme un jalon important dans l'association entre les secteurs public et privé en matière de mobilisation de fonds publics et de formation technique.

230. Le rapport a été bien accueilli par les membres du Conseil d'administration. Tout en reconnaissant ce que le PNUD avait déjà accompli sur le terrain, quelques délégations ont demandé des éclaircissements sur le rôle et le créneau du PNUD étant donné le montant limité des ressources dont il disposait et l'assistance que fournissaient d'autres acteurs. Plusieurs délégations ont confirmé le rôle que jouait l'appui fourni par le PNUD en matière de TIC dans les efforts de développement et ont montré, en citant des exemples de leurs propres pays, comment les efforts déployés par le PNUD dans ce domaine avaient eu un effet de catalyseur.

231. En réponse, l'Administrateur, le Conseiller principal de l'Administrateur et le Directeur du Programme des TIC au service du développement ont fait valoir que le PNUD avait incontestablement un rôle à jouer et que son principal créneau consistait à aider les pays en développement à relever « le défi politique » que représentait le développement des TIC, à repenser les demandes d'activités stratégiques, à mettre en oeuvre leurs stratégies nationales de déploiement des TIC et à utiliser ces technologies pour faciliter la réalisation des objectifs de développement. En outre, le PNUD était investi d'une responsabilité spéciale, qui était d'aider les pays en crise et en transition et les pays se trouvant dans des situations spéciales. Le Conseiller principal de l'Administrateur a fait observer que les stratégies nationales de promotion des TIC constituaient un domaine nouveau et qu'aucune institution ne semblait être exclusivement qualifiée pour fournir un appui. Du fait de son orientation vers les activités de développement et des compétences qu'il avait acquises dans le domaine des TIC au service du

développement, le PNUD était bien placé pour jouer un rôle actif dans ce domaine; il travaillait en association avec bien d'autres organisations qui s'intéressaient elles aussi à l'impact des TIC sur le développement. En outre, le PNUD était à même de travailler avec les gouvernements qui étaient responsables au premier chef de ces questions. Il pouvait les aider à tirer le meilleur parti possible des compétences techniques et des ressources des partenariats publics-privés et des réseaux d'information, et à remédier ainsi aux défaillances des marchés, à créer de nouvelles entreprises et de nouveaux modèles de développement et à mobiliser les ressources fort nécessaires pour mettre en oeuvre les TIC au service du développement.

232. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur le rôle du PNUD dans l'exploitation des technologies de l'information au service du développement (DP/2001/CRP.8).

XII. Ressources financières

Engagements de financement

233. Présentant le rapport sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés (DP/2001/18) et la mise à jour de l'état des engagements de financement (DP/2001/CRP.9), l'Administrateur a réitéré la nécessité de traduire l'engagement politique suscité par la réunion ministérielle et reflété dans le plan de financement pluriannuel (PFP), le RAAR et les plans d'entreprises, dans une augmentation des ressources ordinaires. Les objectifs de développement fixés dans la Déclaration du Millénaire et la Conférence sur le financement du développement qui devait se tenir prochainement constituaient une occasion de s'attaquer, conjointement avec les décideurs, au problème du financement des activités de développement du système des Nations Unies. Le financement actuellement mis à la disposition du PNUD était insuffisant pour pouvoir lui permettre de s'acquitter de son mandat, pour répondre aux besoins des PMA, et spécialement aux pays de l'Afrique subsaharienne, et pour être un partenaire fiable. L'Administrateur a reconnu l'importance des ressources supplémentaires, tout en soulignant que c'était les ressources ordinaires qui constituaient le pilier des activités du PNUD. Les ressources supplémentaires constituaient un financement additionnel qui ne saurait se substituer aux ressources ordinaires.

234. L'Administrateur a exposé la situation actuelle des ressources pour ce qui était des recettes ordinaires projetées pour 2001, qui augmenteraient sans doute de plus de 2 % par rapport à 2000. L'impact des taux de change dissimulait le fait que 14 pays membres du CAD de l'OCDE avaient décidé d'accroître leurs contributions. L'Administrateur a également encouragé les donateurs, qu'il s'agisse des pays membres du CAD ou des pays bénéficiaires, d'accroître durablement leurs contributions réelles au titre des ressources ordinaires. L'Administrateur a reconnu aussi bien les donateurs qui avaient versé les contributions les plus importantes, en chiffres absolus et par habitant, que ceux qui avaient accru durablement et considérablement leurs contributions. Des améliorations étaient prévues pour ce qui était non seulement du montant des contributions mais aussi de leur prévisibilité et du respect par les gouvernements des échéanciers de paiement fixés.

235. L'Administrateur a encouragé les donateurs qui n'avaient pas encore annoncé leurs contributions à le faire et ceux qui l'avaient déjà fait à étudier sérieusement la possibilité de prendre des engagements supplémentaires. En outre, il a instamment invité les donateurs à appeler l'attention de leurs gouvernements sur les progrès que le PNUD avait accomplis dans son programme de réformes et à faire en sorte que les activités du PNUD occupent une place plus large dans l'ordre du jour politique en général des gouvernements donateurs.

236. En outre, l'Administrateur a donné un aperçu de la situation du financement des fonds administrés par le PNUD et a relevé la tendance à l'augmentation des contributions à l'UNIFEM et au Programme des VNU au cours des deux dernières années. Les contributions aux ressources ordinaires d'UNIFEM avaient augmenté de 13 % en 2000 et une nouvelle augmentation était attendue en 2001, six donateurs ayant accru leurs contributions de 20 %, voire davantage. Les contributions du Programme des VNU demeuraient de 3 millions de dollars, mais l'augmentation substantielle attendu en 2001 devrait porter le montant total des contributions à 10

millions de dollars, les résultats très réels obtenus par les VNU étant peu à peu mieux connus. Étant donné les fluctuations des taux de change, les contributions au FENU avaient diminué, mais celui-ci avait néanmoins pu élargir sa base de donateurs. Deux nouveaux pays membres du CAD avaient versé des contributions en 2000 et trois autres donateurs avaient pris des engagements pour 2001. Ces éléments positifs devraient se traduire par une augmentation modeste des ressources ordinaires au cours des trois années suivantes.

237. Les délégations se sont félicitées de l'augmentation projetée des contributions pour 2001 annoncée par l'Administrateur, après sept années de diminution. Simultanément, elles ont fait observer que les contributions, bien qu'en hausse, demeuraient inférieures aux objectifs convenus. Les orateurs se sont accordés à reconnaître la nécessité de mettre des ressources accrues à la disposition du PNUD pour que celui-ci puisse s'acquitter de son mandat et atteindre les objectifs fixés dans le PFP. Quelques donateurs ont souligné qu'il importait de prendre acte des réformes introduites et des progrès accomplis par le PNUD. L'un d'eux a souligné l'importance du mandat qui avait été confié au PNUD et a souhaité savoir comment étaient utilisées les économies réalisées grâce aux compressions d'effectifs. L'Administrateur a expliqué que ces économies avaient été redéployées, principalement pour les programmes de perfectionnement du personnel.

238. Quelques délégations ont commenté l'impact négatif que les fluctuations des taux de change avaient eu sur l'augmentation des contributions aux ressources ordinaires. L'une d'elles a soulevé la question de l'impact que cet état de choses avait eu sur le pouvoir d'achat d'intrants locaux et a demandé quel était le montant des dépenses du PNUD libellées en dollars et en monnaies locales, insistant sur la nécessité d'obtenir des éclaircissements.

239. Plusieurs orateurs ont fait savoir que leurs gouvernements avaient l'intention de maintenir le niveau de leurs contributions aux ressources de base ou de l'accroître en 2001. Une délégation a annoncé une contribution supplémentaire et une autre a dit qu'étant étroitement associée au PNUD, elle s'efforcerait d'obtenir un financement supplémentaire. Quelques délégations ont confirmé qu'elles annonceraient des engagements pluriannuels, mais d'autres ont fait savoir que la législation budgétaire en vigueur dans leurs pays leur interdisait de le faire.

240. Quelques délégations ont émis des suggestions touchant les mesures que le PNUD pourrait adopter pour garantir un appui continu, en ce qui concerne par exemple la définition d'un profil, l'harmonisation des programmes et la normalisation des procédures. Une délégation a dit que son gouvernement avait adopté un cadre pour évaluer les performances des organisations bilatérales, sur la base duquel il déterminerait le montant de ses contributions aux ressources ordinaires et de ses contributions supplémentaires. Quelques orateurs ont relevé que les ressources supplémentaires devaient être alignées sur les ressources ordinaires et ont recommandé que les fonds d'affectation spéciale existants soient regroupés en fonds d'affectation spéciale thématiques.

241. En réponse aux observations formulées par les délégations, l'Administrateur a déclaré qu'il fallait entreprendre une campagne en faveur d'une large mobilisation autour des objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire. Il fallait en outre que les Ministres des finances soient informés de la situation des ressources et veiller à assurer une base de financement adéquate pour les organismes de développement des Nations Unies, et le PNUD ne particulier.

Financement des programmes

242. L'Administrateur associé a relevé que le document de séance concernant le financement des programmes (DP/2001/CRP.10) avait pour but de lancer un processus de consultations qui déboucherait sur la décision que prendrait le Conseil d'administration en 2002 au sujet des arrangements de programmation pour 2004 et les années suivantes. Ces nouveaux arrangements devraient mettre l'accent sur les pays les plus pauvres et améliorer l'impact des activités du PNUD sur le développement humain. L'expérience montrait que les arrangements internes du PNUD concernant la rubrique 1.1.2 des montants cibles pour l'allocation des ressources de base (MCARB) pourraient être améliorés. Il fallait que les bureaux de pays puissent avoir accès de façon souple aux ressources nécessaires pour leurs activités de plaidoyer et leurs services consultatifs en amont.

243. Une délégation a craint que les éléments variables du système à trois niveaux des MCARB n'ait un impact négatif sur les courants de ressources aux PMA et les pays à faible revenu en comparaison de l'ancien système, fixe, des chiffres indicatifs de planification (CIP). Elle a fait observer qu'il serait trop tôt pour passer en revue le système des MCARB à la première session ordinaire de 2002, et a proposé de remettre cet examen à la deuxième session ordinaire de 2002. Une autre délégation a demandé des éclaircissements sur le passage ci-après du paragraphe 8 du document DP/2001/CPR.10 : « ... les arrangements internes du PNUD pour l'affectation des ressources au titre de la rubrique 1.1.2 des MCARB pourraient être améliorés; par exemple, ils pourraient être conçus de manière à ne pas imposer une charge de travail aussi lourde... ».

244. Une délégation a souligné la nécessité d'accorder une attention particulière à la façon dont les différentes formules de répartition des ressources pouvaient affecter les allocations de ressources aux pays où étaient menés des programmes de grande envergure, et elle a insisté sur le fait qu'il fallait accroître les ressources ordinaires allouées aux pays où étaient menés de tels programmes ainsi que des programmes de moindre ampleur.

245. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion, répondant aux observations formulées, a fait valoir que le document de séance était uniquement le point de départ d'un long processus de consultations sur cette importante question. Conformément à la décision 95/23 du Conseil d'administration, le système des MCARB avait permis d'instituer une progressivité plus grande que le système des CIP pour les PMA et les pays à faible revenu. Le système des MCARB garantissait qu'au moins 60 % des ressources disponibles aux fins des programmes étaient alloués aux PMA et 88 % aux pays à faible revenu. Pendant le cinquième cycle de programmation, sur la base des CIP, les PMA n'avaient reçu que 56 % environ du montant total des ressources disponibles pour les programmes. Il y avait lieu de noter en outre qu'étant donné la faiblesse des ressources ordinaires disponibles, les coûts de transaction liés aux processus d'affectation des MCARB 2 et des MCARB 3 étaient relativement élevés, eu égard en particulier à leur caractère ex-ante. Le PNUD s'attacherait à rationaliser les procédures internes, à la lumière des principes de gestion axée sur les résultats, pour réduire ces coûts.

246. L'Administrateur associé a ajouté que les MCARB 2 étaient conçus de manière à privilégier les programmes de haute qualité, eu égard aux performances. Pour mesurer les performances, toutefois, il fallait tout d'abord définir une série de critères objectifs permettant de répondre à un certain nombre de questions comme

les suivantes : quelles performances faut-il prendre en considération : celles des bureaux de pays ou des pays eux-mêmes? Fallait-il accorder des ressources accrues à ceux qui obtenaient les meilleurs résultats plutôt qu'à ceux qui étaient le plus dans le besoin?

247. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés (DP/2001/18) ainsi que de la mise à jour de l'état des engagements de financement (DP/2001/CRP.9).

248. Le Conseil d'administration a également pris note du rapport concernant les questions et principes à prendre en considération pour améliorer les actuels arrangements de financement des programmes (DP/2001/CRP.10).

XIII. Cadres de coopération avec les pays et questions connexes

249. L'Administrateur associé a présenté le rapport sur les options pouvant être envisagées pour les nouveaux instruments de programmation par pays du PNUD (DP/2001/CRP.11). Il a rappelé que l'introduction de méthodes de gestion axée sur les résultats avait, sous leur forme actuelle, représenté une charge de travail supplémentaire pour les pays où étaient exécutés des programmes, et il a recommandé que ces méthodes soient simplifiées et harmonisées avec les autres instruments et procédures.

250. Les procédures proposées n'affecteraient aucunement l'un quelconque des principes clefs de programmation, y compris ceux de l'implication nationale, de l'orientation vers les résultats et de l'obligation redditionnelle. Ces initiatives auraient pour effet de réduire les coûts de fonctionnement des bureaux de pays et permettraient au personnel de consacrer plus de temps à l'élaboration des programmes de pays.

251. Une délégation s'est dite satisfaite du document de séance relatif aux instruments de programmation (DP/2001/CRP.11), notant que les mécanismes modifiés réduiraient la charge de travail pesant sur les pays où étaient exécutés des programmes. Cette délégation a recommandé que ce document soit examiné en détail lors de la deuxième session ordinaire.

252. Une autre délégation a demandé des éclaircissements au sujet de la relation qui existait entre le cadre de coopération avec les pays et le cadre de résultats stratégiques (CRS), faisant valoir qu'il serait préférable d'utiliser le programme de pays, plutôt que l'UNDAF ou le bilan commun de pays, comme base du CRS. Elle a également exprimé des réserves concernant les mises à jour annuelles qui avaient été proposées.

253. En réponse, l'Administrateur associé a fait observer que la relation entre le CCP et le CRS exigeraient des consultations plus approfondies avec les autres organismes du système des Nations Unies, notant toutefois que le CRS était un mécanisme conçu de manière à pouvoir mettre à jour et ajuster plutôt que modifier le cadre de coopération avec les pays.

254. L'Administrateur associé a fait un exposé général concernant les deuxièmes cadres de coopération avec l'ex-République yougoslave de Macédoine (DP/CCF/MCD/2) et le Tadjikistan (DP/CCF/TAJ/2) pour la période allant de 2001 à 2003. Il a également abordé dans cet exposé la prolongation des cadres de coopération en cours avec l'Algérie, le Lesotho, la Namibie et l'Ukraine qui avait été demandée pour synchroniser les CCP avec les cycles de planification du gouvernement intéressé et pour harmoniser la planification du PNUD et celle des autres organismes des Nations Unies qui opéraient dans ces pays.

255. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur les options pouvant être envisagées pour les nouveaux instruments de programmation par pays du PNUD (DP/2001/CRP.11).

256. Le Conseil d'administration a approuvé les deuxièmes cadres de coopération avec l'ex-République yougoslave de Macédoine (DP/CCF/MCD/2) et avec le Tadjikistan (DP/CCF/TAJ/2).

257. Le Conseil d'administration a approuvé la deuxième prolongation du premier cadre de coopération avec l'Ukraine (DP/CCF/UKR/Ext.II).

258. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation des premiers cadres de coopération avec l'Algérie (DP/CCF/ALG/1/Ext.I), le Lesotho (DP/CCF/LES/1/Ext.I) et la Namibie (DP/CCF/NAM/1/Ext.I).

XIV. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

259. Lorsqu'il a présenté le rapport annuel (DP/2001/19), le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a mis en relief plusieurs éléments qui distinguaient l'année 2000 des années précédentes. L'UNOPS avait connu pour la première fois un déficit de ressources par suite de facteurs externes qui pourrait avoir un impact sur la réalisation de ses activités en 2000. Il a mis l'accent sur d'autres faits importants qui pourraient avoir un effet beaucoup plus durable, comme a) la percée qui avait été finalement accomplie en ce qui concerne la diversification des clients; b) la création du Conseil consultatif de l'entreprise; c) la création de partenariats avec des entités extérieures au PNUD qui sont caractérisées par une répartition des tâches et des domaines de responsabilité clairement définis; d) l'élaboration de la modalité de coopération de ville à ville; e) la fourniture de services consultatifs dans les domaines dans lesquels l'UNOPS a des avantages comparatifs, c'est-à-dire la gestion des projets; et f) l'élaboration d'une approche fonctionnelle des activités de relèvement et de reconstruction par le système des Nations Unies dans les pays se trouvant dans une situation post-conflictuelle. Après avoir indiqué quel était le dernier état des principales variables opérationnelles de l'UNOPS depuis le début de 2001, le Directeur exécutif a conclu en se montrant optimiste pour l'année 2001 et en rendant hommage au dévouement du personnel de l'UNOPS, tant au siège que sur le terrain.

260. De nombreuses délégations ont remercié le Directeur exécutif du rapport, qui a été qualifié de clair, concis et complet. Un représentant a été d'avis que le rapport serait plus instructif s'il avait été établi un lien plus étroit entre la contribution de l'UNOPS au développement en général et les priorités opérationnelles du système des Nations Unies dans son ensemble. La ponctualité de la publication du rapport est une question qui a préoccupé plusieurs délégations. Un orateur a constaté avec plaisir que le rapport avait été revu par le Comité de coordination de la gestion. Quelques délégations ont décrit l'UNOPS comme étant une organisation énergique, novatrice et axée sur ses clients qui fournissait des services de haute qualité. Un représentant a fait valoir que l'élargissement de la gamme de services offerts était un élément positif, tandis qu'un autre a engagé l'UNOPS à élargir la portée géographique de ses services. En outre, les délégations ont appuyé les efforts déployés par l'UNOPS pour être mieux à même de forger un partenariat efficace avec les organismes du système des Nations Unies et du secteur privé et pour diversifier sa base de clients.

261. Deux représentants ont pensé que les difficultés financières que traversait l'UNOPS seraient temporaires et se sont dits convaincus que l'UNOPS saurait les surmonter; l'un a imputé la situation financière au dynamisme des marchés plutôt qu'à une erreur de la part de la direction de l'UNOPS. Selon une autre délégation, il incombait au Conseil d'administration de donner des indications au Directeur exécutif touchant la gestion de l'UNOPS. Les délégations ont formulé un certain nombre de suggestions, tendant notamment à réduire le coût des services et le coût des transactions; à ce que les efforts de maîtrise des coûts soient poursuivis; à améliorer le mécanisme de calcul des commissions; à créer un système financier unique et intégré de manière à pouvoir rassembler, traiter et publier rapidement et avec exactitude les données relatives aux coûts; à ce qu'il soit préparé, en collaboration avec un certain nombre d'organisations, un manuel sur la gestion des

activités de relèvement et la stabilité sociale dans les pays en situation post-conflictuelle pour pouvoir harmoniser et coordonner plus facilement les activités; et à ce qu'il soit soumis au Conseil d'administration, à sa deuxième session ordinaire de 2001, un calendrier concernant la reconstitution de la réserve opérationnelle. Par ailleurs, les plans d'expansion devraient être précédés d'une évaluation et d'une analyse approfondies et l'UNOPS devrait centrer son attention sur ses avantages comparatifs et éviter les chevauchements d'efforts.

262. Les délégations ont demandé des éclaircissements ou un complément d'informations sur différentes questions, par exemple la relation entre les initiatives de partenariat de l'UNOPS et le Pacte mondial du Secrétaire général; la diminution apparente des activités réalisées conjointement avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme; les raisons pour lesquelles il avait été établi des bureaux à Copenhague, Tokyo et Washington; et le rôle de l'UNOPS à l'égard du Bureau des services d'achats interorganisations (BSAIO).

263. Le Directeur exécutif, après avoir remercié les délégations de leurs observations et leurs questions, a expliqué que l'UNOPS avait ajusté le taux de ses commissions de sorte que tout excédent par rapport au montant nécessaire conformément au principe d'autofinancement soit restitué à la communauté bénéficiaire. Les activités menées par l'UNOPS avec le Conseil consultatif d'entreprise amenaient l'organisation à réduire les dépenses d'administration, mais l'UNOPS exploiterait aussi toutes les possibilités qui s'offriraient d'acheter des produits aux meilleures conditions. L'UNOPS continuait d'entretenir des rapports productifs avec le HCR. En outre, l'UNOPS accordait la priorité à la collaboration avec les partenaires du secteur privé qui étaient conscients de leurs responsabilités sociales et étaient par conséquent soucieux de respecter les principes qui sous-tendaient le Pacte mondial. L'UNOPS et le Bureau du Pacte mondial avaient récemment décidé d'organiser ensemble, en novembre 2001, une conférence sur les partenariats avec le secteur privé et leur interface avec les principes reflétés dans le Pacte. Le Directeur exécutif a mis l'accent sur le caractère rigoureusement opérationnel plutôt que de représentation des activités de l'UNOPS et a expliqué que des bureaux avaient été établis à Tokyo et à Washington pour assurer la liaison avec les clients qui s'y trouvaient et les appuyer. Le Bureau de Copenhague permettrait à l'UNOPS de réduire les coûts de transaction pour ses opérations d'achat et de pouvoir réagir plus efficacement pour satisfaire les besoins des pays, ce qui était plus facile à partir d'une base européenne. L'UNOPS avait utilisé les services du BSAIO pour procéder à des achats spécifiques, et la relation entre les deux organisations dépendrait des discussions qui se poursuivaient entre le PNUD et l'UNOPS. La mise à jour du calendrier de reconstitution de la réserve opérationnelle sera discutée à la deuxième session ordinaire de 2001 du Conseil d'administration.

264. Le Secrétaire général adjoint à la gestion de l'ONU, en sa qualité de membre du Comité de coordination de la gestion, a exposé au Conseil d'administration les activités réalisées par le Comité dans le contexte des activités de l'UNOPS et de son rapport annuel. Il a remercié les délégations de leurs observations, lesquelles, très souvent, portaient précisément sur des questions dont le Comité s'était occupé lui aussi en 2001. Le Secrétaire général adjoint a ajouté que le Comité avait pour rôle de conseiller, de guider et de superviser les activités opérationnelles de l'UNOPS, y compris ses processus de planification et de rapport, et il a donné des exemples de la façon dont le Comité s'était acquitté de ce rôle dès qu'il était apparu que les recettes de l'UNOPS seraient insuffisantes. Le rapport annuel avait été considérablement

amélioré avec l'inclusion de nouvelles informations et analyses que le Comité jugeait importantes, mais le Comité n'en continuait pas moins à engager le Directeur exécutif à publier des données plus définitives et plus complètes sur la rentabilité des opérations. Le Comité de coordination de la gestion était conscient du fait que l'UNOPS, dans ses efforts d'élargissement de sa gamme de services, ne devrait pas offrir des services à n'importe quel prix simplement pour accroître son chiffre d'affaires.

265. Lors de la discussion qui a suivi, une représentante, parlant au nom de son groupe, a suggéré que le Conseil d'administration se borne à prendre note du rapport annuel étant donné que le reste du projet de décision concernait certains éléments en rapport avec l'examen auquel procédait actuellement le Bureau des services de contrôle interne. Un autre représentant, parlant au nom de sa région, a dit qu'il était prêt à adopter la décision figurant dans le rapport annuel. Il a également été proposé d'ajourner l'examen du document DP/2001/CRP/15 relatif à l'évaluation jusqu'à la deuxième session ordinaire de 2000, étant donné les informations supplémentaires qui avaient été obtenues pendant la semaine. Une délégation a considéré qu'il fallait ménager le temps nécessaire aux consultations avant qu'une décision puisse être prise sur la deuxième proposition. Le Président du Conseil a fait savoir, à titre d'information, que ni le PNUD, ni l'UNOPS, n'auraient d'objections à formuler à ce que l'examen du point 14 de l'ordre du jour soit renvoyé à la deuxième session ordinaire de 2001.

266. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2001/10 (voir annexe I).

XV. Évaluation

267. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport sur l'évaluation du financement au moyen de ressources autres que les ressources de base (DP/2001/CRP.12) et le rapport sur l'évaluation de l'exécution directe (DP/2001/CRP.13), notant que l'une et l'autre avaient été menées par des équipes indépendantes. L'évaluation du financement au moyen de ressources autres que les ressources de base avait été demandée par le Conseil d'administration dans sa décision 98/2 et celle de l'évaluation de l'exécution directe avait été entreprise sur l'initiative de l'Administrateur. Les deux comportaient des éléments communs, comme la question de l'implication nationale, et la capacité du PNUD de fournir efficacement des services. Du fait des carences des systèmes administratifs du PNUD, les coûts de transaction avaient été élevés. Les évaluations avaient par conséquent recommandé une refonte des systèmes d'exécution de manière à promouvoir l'implication nationale.

268. L'Administrateur associé a commenté les deux rapports d'évaluation du point de vue de la direction, soulignant que le PNUD demeurait attaché au principe de l'exécution nationale, tout en s'employant à améliorer les pratiques actuelles. Le débat en cours devait être considéré comme le début d'un processus de consultation qui déboucherait sur une discussion approfondie des questions de fond à la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration, en septembre 2001.

269. Les délégations ont remercié l'Administrateur associé et le Directeur du Bureau de l'évaluation de leurs déclarations liminaires. Elles ont reconnu que les membres du Conseil d'administration n'avaient pas eu le temps de prendre connaissance du rapport et que la discussion détaillée devrait par conséquent être remise jusqu'à la deuxième session ordinaire, en septembre 2001. Elles ont mis en relief l'observation de l'Administrateur associé selon laquelle le PNUD demeurait attaché au principe de l'exécution nationale. Cet engagement dissipait la préoccupation que suscitait le document de séance relatif à l'évaluation de l'exécution directe, qui semblait recommander que le champ d'application de cette modalité soit étendu au-delà de l'aide aux pays se trouvant dans des circonstances spéciales. Il a été souligné que l'exécution directe ne devrait pas se substituer à l'exécution nationale. Une délégation a jugé inacceptable que le document en question soulève la question de la corruption. La question des ressources supplémentaires soulevait celle du manque de comptabilisation des coûts aux fins de mécanismes de recouvrement.

270. Le PNUD est convenu que la question devrait être discutée de manière approfondie à la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration, en septembre 2001.

271. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a souligné qu'étant donné le nouveau climat de l'aide au développement et l'accent mis sur les performances et l'efficacité, les systèmes existants devaient être adaptés de manière à renforcer l'application nationale. Selon les conclusions de l'évaluation, il fallait que des mesures soient adoptées pour renforcer l'exécution nationale, principe auquel le PNUD était fermement attaché. Le modèle d'exécution directe ne devait pas être interprété comme devant faire concurrence à la modalité d'exécution nationale. Cependant, étant donné le nouvel environnement dans lequel opérait le PNUD, il fallait affiner les procédures et, le cas échéant, avoir recours à une exécution directe

dans des cas autres que les situations de crise. Il fallait trouver un juste milieu entre une fourniture efficace des interventions du PNUD aussi bien en amont qu'en aval. Les coûts de transaction élevés étaient usuels, quelle que soit la modalité d'exécution. L'obligation de rendre compte des résultats devait conduire à renforcer l'obligation redditionnelle touchant la prestation des services, quelle qu'en soit la modalité.

272. Le Conseil d'administration a pris note des résumés de l'évaluation du financement au moyen de ressources autres que les ressources de base et de l'évaluation de l'exécution directe et a décidé de discuter du fond de la question à sa deuxième session ordinaire, en septembre 2001.

273. Le Conseil d'administration a décidé d'examiner l'évaluation du financement au moyen de ressources autres que les ressources de base (DP/2001/CRP.12) et l'évaluation de l'exécution directe (DP/2001/CRP.13) à sa deuxième session de 2001.

XVI. Questions diverses

Rapport sur les activités du Comité de coordination des questions sanitaires

274. Le Chef par intérim du Service de la santé génésique a rendu compte au Conseil d'administration de la troisième réunion du Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires, qui avait eu lieu les 19 et 20 avril 2001 avec la participation des représentants de cinq membres du Conseil d'administration, à savoir le Danemark, l'Éthiopie, la Fédération de Russie, le Guatemala et le Viet Nam. La réunion avait été présidée par le représentant du Danemark.

275. Lors de cette réunion, le Comité de coordination avait relevé que des progrès significatifs avaient été accomplis dans le domaine du plaidoyer et que les travaux se poursuivaient dans ceux de l'élaboration, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des programmes. Il avait recommandé que les rapports que le secrétariat lui soumettrait à l'avenir exposent plus en détail la mesure dans laquelle la recommandation du Comité avait été appliquée. Le Comité de coordination a souligné qu'il fallait redoubler d'efforts pour que toutes les femmes aient accès aux soins et pour pouvoir ainsi réduire la mortalité maternelle. Toutefois, il n'a pas recommandé la création de groupes thématiques à ce sujet dans les pays où étaient exécutés des programmes car la question était déjà traitée par des groupes s'occupant de thèmes plus vastes. S'agissant de la santé génésique des adolescents, le Comité consultatif a souligné la nécessité d'élargir la portée de programmes actuels et de définir une série d'indicateurs pour les évaluer. Il n'a pas non plus recommandé la création de groupes thématiques spécifiques chargés de cette question. S'agissant de la lutte contre le VIH/sida, le Comité de coordination a souligné la nécessité d'élargir les interventions tendant à prévenir l'infection par le VIH chez les femmes enceintes et la transmission de l'infection à leurs enfants.

276. Les approches sectorielles avaient constitué le principal sujet de discussion lors de la troisième réunion du Comité de coordination des questions sanitaires. Le Chef par intérim du Service de la santé génésique a fait valoir que les approches sectorielles n'étaient pas une solution toute faite, mais plutôt un cadre de gestion de l'aide au développement sous la direction des gouvernements, au moyen d'un plan d'action coordonné à l'exécution duquel participent les donateurs, les gouvernements et la société civile. Le Comité de coordination avait entendu un exposé des représentants des Gouvernement du Cambodge et de l'Ouganda, qui avaient parlé de l'expérience acquise par leurs pays des approches sectorielles concernant la santé. L'une des principales conclusions avait été qu'il fallait éviter que les initiatives mondiales se multiplient et qu'il importait d'intégrer aux pratiques existantes les stratégies nouvelles qui semblaient plus pertinentes.

277. Le FNUAP avait entrepris de renforcer sa participation à l'élaboration des approches sectorielles dans plusieurs pays pour faire en sorte que la santé génésique, la problématique des sexes et la population reçoivent l'attention qu'elles méritaient. Le Fonds s'employait à renforcer sa capacité au siège et à perfectionner les connaissances et les compétences de ses représentants sur le terrain pour pouvoir mieux relever le défi que représentait la mise en oeuvre des approches sectorielles. Il fallait en outre resserrer les liens entre les approches sectorielles et les autres mécanismes de coordination comme le bilan commun de pays, le Plan-cadre des

Nations Unies pour l'aide au développement et les stratégies de réduction de la pauvreté. Le Fonds appuyait les recommandations formulées par le Comité de coordination des questions sanitaires tendant à ce que les incidences des approches sectorielles pour les activités de trois organisations continuent d'être étudiées.

278. La discussion sur les approches sectorielles se poursuivra lors de la quatrième réunion du Comité de coordination, qui doit avoir lieu à Genève en 2003, de même que les questions de la santé des mères et des nouveau-nés, de la violence contre les femmes et les filles et de l'infection par le VIH/sida chez les jeunes.

279. Une délégation a été d'avis que le Comité de coordination des questions sanitaires pourrait devenir une précieuse instance de coordination des activités des trois organisations dans le domaine de la santé. À l'heure actuelle, cependant, il ne se réunissait qu'une année sur deux. Cette délégation s'est demandée s'il ne devrait pas se réunir plus fréquemment pour être plus efficace. Elle a considéré en outre que les réunions du Comité de coordination devaient être plus nettement orientées vers des objectifs. Une autre délégation a dit qu'elle avait appuyé la création du Comité de coordination et la participation du FNUAP mais qu'elle commençait à se demander, après trois réunions, où résidait la valeur ajoutée, compte tenu en particulier des changements constants de sa composition et de l'intervalle qui s'écoulait entre ses réunions. Les trois organisations coopéraient déjà dans les domaines d'activité communs à leurs mandats respectifs, ce qu'il fallait encourager et renforcer, mais le moment était peut-être venu de revoir le rôle que pouvait jouer le Comité de coordination dans la promotion de cette collaboration.

280. Le représentant de l'UNICEF a déclaré que son organisation et le FNUAP entretenaient des rapports étroits aussi bien sur le terrain que dans le contexte du Groupe des Nations Unies pour l'aide au développement. Les questions spécifiques d'intérêt commun étaient notamment la maternité sans risques, la prévention de la propagation du VIH et, comme en avait discuté le Comité de coordination lors de sa dernière réunion, les approches sectorielles dans le secteur de la santé. Les deux organisations ne manqueraient certainement pas de resserrer constamment leur coopération, aussi bien dans le contexte du Comité de coordination qu'au niveau des secrétariats.

281. Le Directeur de la Division de l'appui technique a remercié le représentant de l'UNICEF de ses observations positives et s'est félicité des observations que les délégations avaient formulées au sujet du rôle du Comité de coordination. Celui-ci constituait un important moyen de coopération mais il en existait certes beaucoup d'autres et leur nombre semblait s'accroître sans cesse. Le moment était peut-être venu de revoir le mécanisme du Comité de coordination, des points de vue de la périodicité de ses réunions, de la teneur de son ordre du jour et des dépenses encourues. Il avait été décidé lors de la réunion de cette année que le mandat du Comité de coordination serait revu lors de sa prochaine réunion entre les trois organisations et les membres du Comité.

282. Le Conseil d'administration a pris note du rapport qui avait été présenté oralement au sujet des résultats de la troisième réunion du Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires qui avait eu lieu les 19 et 20 avril 2001.

Coopération technique entre pays en développement

283. L'Administrateur associé a présenté les décisions adoptées par le Comité de haut niveau pour l'examen de la Coopération technique entre pays en développement (CTPD) à sa douzième session, qui s'était tenue du 29 mai au 1er juin 2001 (DP/2001/CRP.14).

284. L'Administrateur associé a réaffirmé l'importance des partenariats Sud-Sud dans la réalisation des objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire et a souligné que de nouveaux outils, y compris de nouveaux partenariats et de nouvelles connaissances, étaient nécessaires à cette fin. Le PNUD a réitéré son engagement de financer les activités de coopération Sud-Sud, d'aider à la création de larges partenariats et de permettre aux pays en développement de mettre en commun leur expérience et de coordonner leurs stratégies de fourniture de services dans le cadre d'arrangements de CTPD.

285. Le Comité de haut niveau avait demandé à l'Administrateur d'appuyer, à titre prioritaire, les efforts entrepris pour intégrer la modalité de CTPD aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies; de prendre les mesures nécessaires pour mobiliser des ressources accrues en faveur de la CTPD au moyen du Fonds de contributions volontaires pour la promotion de la coopération Sud-Sud; d'améliorer l'efficacité du mécanisme de points focaux de la CTPD, spécialement au plan régional, ainsi qu'au niveau des pays au moyen du système des coordonnateurs résidents; de veiller à ce que l'identité distincte du Groupe spécial de la CTPD soit maintenue au PNUD et de présenter un rapport d'ensemble au Comité à sa troisième session sur les progrès accomplis en ce qui concerne la mise en oeuvre du Plan d'action de Buenos Aires, de la stratégie reflétant les nouvelles orientations de la coopération technique entre pays en développement et des décisions adoptées par le Comité de haut niveau à sa douzième session.

286. Le Conseil d'administration a pris note des décisions que le Comité de haut niveau pour l'examen de la Coopération technique entre pays en développement (DP/2001/CRP.14) avait adopté à sa douzième session, tenue du 29 mai au 1er juin 2001.

287. Le Conseil d'administration a achevé ses travaux en adoptant la décision 2001/12 (voir annexe I).

Troisième partie
Deuxième session ordinaire

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York
du 10 au 14 septembre 2001

I. Questions d'organisation

Durée de la session

1. En raison des événements tragiques survenus le 11 septembre 2001 à New York, la durée de la seconde session ordinaire du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a été ramenée de cinq à trois jours.

Plan de travail du Conseil d'administration pour 2002

2. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de la session.

3. Le Conseil d'administration a approuvé la liste des questions devant être abordées par le Conseil d'administration en 2002 (DP/2001/CRP.16).

4. Le Conseil d'administration a également approuvé son calendrier de travail pour 2002 : première session ordinaire du 28 janvier au 8 février; session annuelle du 17 au 28 juin (Genève); seconde session ordinaire du 23 au 27 septembre 2002.

Rationalisation de la documentation et simplification des méthodes de travail du Conseil d'administration

5. Le Directeur du Bureau des ressources et des partenariats stratégiques a présenté le document DP/2001/CRP.17-DP/FPA/2001/CRP.2 sur la rationalisation de la documentation et la simplification des méthodes de travail du Conseil d'administration, établi conjointement par le PNUD et le FNUAP.

6. Le Directeur a noté que le PNUD et le FNUAP se proposaient de réduire de 50 % le volume de la documentation. S'agissant de la présentation, il a proposé d'adopter une approche plus rigoureuse et plus stricte pour faciliter l'identification des principaux éléments des documents. Le Conseil d'administration souhaiterait peut-être continuer de réfléchir aux moyens d'améliorer ses méthodes de travail. Cet effort serait mené dans le cadre des structures et des principes existants. Il appartenait au Conseil d'administration de se prononcer sur ces questions et de conseiller le secrétariat.

7. Le chef du Service de la liaison avec le Conseil d'administration a fait siennes les observations du Directeur du Bureau des ressources et des partenariats stratégiques. L'objectif du document de séance était d'assurer le suivi de la décision 96/45, qui avait déjà permis d'améliorer sensiblement les méthodes de travail, notamment dans le domaine de la documentation, qui continuait néanmoins de poser problème. Il était donc temps de réviser le processus afin de mieux servir le Conseil d'administration et de réduire la charge de travail des services de conférence de l'Organisation des Nations Unies.

8. Un certain nombre de délégations ont rendu hommage au PNUD et au FNUAP pour la qualité du document et des déclarations liminaires. Elles ont convenu que les points soulevés méritaient une attention particulière.

9. S'agissant de la documentation, on s'est accordé à reconnaître qu'il fallait en réduire considérablement le volume sans en sacrifier la qualité. Les documents du Conseil d'administration devraient être distribués aux missions dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, dans un délai de six

semaines, conformément à la règle adoptée par l'Assemblée générale. Deux délégations ont demandé que les documents soient rédigés dans un langage plus simple, comportant moins d'abréviations et d'acronymes. Une délégation a fait observer qu'il y avait trop de documents de séance. Elle a déploré que les décisions soient, de plus en plus souvent, prises sur la base de ces documents, qui n'avaient pas de caractère officiel. Le Conseil d'administration pouvait exceptionnellement prendre des décisions en s'appuyant sur un texte publié uniquement en anglais. Or, cela était devenu la règle et non plus l'exception. Des mesures devaient impérativement être prises pour éviter de telles pratiques.

10. Les participants se sont accordés à reconnaître que les méthodes de travail du Conseil d'administration devaient être améliorées dans le cadre des structures et principes existants. Vu l'importance attachée au sujet, certaines délégations ont proposé que les consultations se poursuivent au sein des différents groupes et entre eux. Une délégation a proposé que le secrétariat rassemble les recommandations faites à l'issue de ces consultations dans un rapport qui serait soumis au Conseil d'administration en 2002.

11. Un représentant a déclaré que sa délégation était disposée à aider le secrétariat, à sa demande, à appliquer certaines des recommandations émanant des membres du Conseil d'administration.

12. Le Directeur du Bureau des ressources et des partenariats stratégiques a remercié les délégations de leurs propositions et de leurs observations constructives. Il a convenu de la nécessité de poursuivre le débat et a indiqué que le secrétariat continuerait de consulter les membres du Conseil d'administration dans les mois à venir.

13. Le Comité d'administration a pris note des propositions concernant la rationalisation de la documentation et la simplification des méthodes de travail du Conseil d'administration (DP/2001/CRP.17-DP/FPA/2001/CRP.2), ainsi que des observations.

Débat consacré au PNUD

II. Questions financières, budgétaires et administratives

Projet de budget du PNUD pour l'exercice biennal 2002-2003

14. L'Administrateur a présenté son rapport sur le projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 (DP/2001/21). Il a commencé par présenter les événements nouveaux survenus depuis la session annuelle de 2001. Il a notamment appelé l'attention sur la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida, au cours de laquelle le PNUD avait joué un rôle actif et continué d'appuyer l'action du Secrétaire général visant à mobiliser les ressources et l'opinion publique. Il a rendu compte du lancement réussi du Rapport sur le développement humain 2001 : mettre les nouvelles technologies au service du développement humain. Le Gouvernement mexicain avait accueilli la réunion de lancement, qui avait retenu l'attention des médias.

15. L'Administrateur a rendu compte de l'exposé qu'il avait présenté au Conseil économique et social à sa session ordinaire (Genève), ainsi que du Sommet du G-8 sur les technologies de l'information et de la communication pour le développement (Gênes). Il avait en outre rencontré les représentants résidents du PNUD pour l'Amérique latine et les Caraïbes, avait assisté à la Conférence postministérielle entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et ses partenaires de dialogue au Viet Nam, à la dixième réunion du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination de la coopération économique entre pays en développement, tenue sous l'égide du Groupe des 77 en République islamique d'Iran, à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, et avait coprésidé la réunion mondiale du personnel du PNUD (Afrique du Sud, 30 août 2001). Le choix de l'Afrique du Sud comme pays d'accueil avait mis en lumière l'importance que le PNUD accordait aux bureaux de pays. Ses récentes visites sur place avaient permis à l'Administrateur de constater que le PNUD avait franchi un cap et jouait un rôle remarquable dans les activités de renforcement des capacités; elles avaient en outre conforté sa confiance dans le principe de l'exécution nationale des projets. Les exemples remarquables de partenariats et la confiance que les pays bénéficiant des programmes vouaient au PNUD avaient également confirmé ces points de vue.

16. Se référant à l'application de ses plans d'action pour 2002-2003, l'Administrateur a indiqué que 80 bureaux de pays avaient déjà été réorganisés. La réorganisation, dirigée par le PNUD et gérée avec l'aide de quelques consultants, répondrait aux nouveaux besoins en matière de renforcement des capacités et de concertation sur l'action à mener dans les pays bénéficiant des programmes et réduirait les coûts administratifs de 15 % en moyenne, conformément aux objectifs de croissance zéro établis dans le budget de l'exercice biennal 2002-2003. Les efforts menés avaient déjà permis d'améliorer l'efficacité et de rationaliser les activités au niveau des pays. Le nombre de fonctionnaires au siège avait baissé de 18 % (212 postes supprimés sur un total de 948). Les réductions nettes à la fin de 2001 seraient d'environ 22 %, et non de 25 % comme prévu initialement, en raison de la nécessité de renforcer quelque peu les capacités dans des domaines de plus en plus importants tels que la lutte contre le VIH/sida, les technologies de l'information et de la communication pour le développement, les interventions d'urgence et le système interne de gestion de l'information du PNUD. Des réductions d'effectifs

supplémentaires étaient prévues pour les 6 à 12 prochains mois de 2002, conformément à l'objectif de réduction des effectifs de 25 % par rapport à 2000, qui avait marqué le début de la réforme.

17. L'Administrateur a annoncé que l'exercice de simplification avait permis d'accomplir de réels progrès car il plaçait les résultats au centre de l'activité du PNUD en établissant des liens entre les instruments d'évaluation des programmes, de la gestion et des performances. Pour ce faire, les bureaux de pays avaient utilisé un système unique de gestion, axé sur les résultats, pour planifier la plupart des aspects de leur travail, les contrôler et en rendre compte. D'ici à la fin de 2001, ils utiliseraient un cadre de résultats stratégiques plus souple et un cadre de coopération de pays plus simple, adaptés au cadre de résultats stratégiques et aux instruments de programmation de l'ONU. La fiche de suivi deviendrait le seul outil de gestion et serait assorti d'un instrument d'évaluation simplifié pour garantir l'harmonisation des résultats et des performances individuelles des fonctionnaires. Parallèlement à l'initiative de simplification, une attention particulière serait accordée à la restructuration des opérations afin d'accroître l'efficacité des bureaux de pays. L'amélioration des méthodes de travail serait le moteur de la prochaine génération de systèmes informatiques du PNUD et appuierait les efforts d'harmonisation de l'Organisation. L'Administrateur a souligné que le PNUD continuerait de privilégier l'exécution nationale des programmes.

18. Le nouveau centre d'évaluation serait chargé de sélectionner les coordonnateurs et les représentants résidents en identifiant les candidats ayant le profil requis pour mener la réforme de l'ONU et diriger les équipes de pays dans un environnement de plus en plus complexe. L'Administrateur a rendu hommage aux gouvernements qui avaient appuyé financièrement l'exercice d'évaluation.

19. L'Administrateur a signalé que le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) venait seulement d'achever l'examen du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Le Secrétaire général et le Comité de coordination de la gestion avaient prévu d'examiner le rapport prochainement, et les consultations avec le Conseil d'administration commenceraient une fois l'examen terminé.

20. L'Administrateur a déclaré que la stratégie du budget consistait à adapter les ressources aux objectifs et aux priorités des plans d'action. Les difficultés financières avaient rendu nécessaire l'élaboration d'un budget réduit et stratégique, aux priorités redéfinies. Les ressources avaient été allouées de manière à appuyer le renouveau du PNUD. Les économies dégagées grâce aux réductions supplémentaires seraient investies dans les ressources humaines – principalement dans la formation et la sécurité du personnel, la lutte contre le VIH/sida, la simplification des opérations et l'informatique au service du développement. Le renouveau du PNUD exigeait que soit appliquée toute une série de services faisant appel à des capacités financées aussi bien par le budget d'appui que par les ressources consacrées aux programmes. Les activités de renforcement des capacités et de conseil du PNUD étant des activités de développement axées sur les individus, l'organisation devait examiner comment les ressources étaient perçues et réparties entre le budget des programmes et le budget d'appui. L'Administrateur a indiqué au Conseil d'administration que le PNUD donnerait des détails supplémentaires lors de l'examen des futurs arrangements par le Conseil à sa session de 2002.

21. L'Administrateur a fait remarquer que la diminution des ressources ordinaires, observée depuis huit ans, avait été inversée et que, d'après les prévisions, les

contributions allaient augmenter en 2001 de 5,6 %, soit 36 millions de dollars par rapport à un montant total net de 634 millions de dollars recueilli en 2000. Les objectifs du plan de financement pluriannuel pour 2002 et 2003 avaient néanmoins été révisés à la baisse pour tenir compte des prévisions plus réalistes établies à 800 millions de dollars et 900 millions de dollars, respectivement. Du fait des paiements escomptés et du respect du calendrier des paiements par certains donateurs en 2001, le PNUD avait reconstitué sa réserve opérationnelle et était de nouveau sur la bonne voie. Le cofinancement par les donateurs (hors ressources de base) avait continué d'augmenter et représentait environ 30 % du montant total des recettes pour 2000. En application des décisions prises lors de la réunion ministérielle et de la seconde session ordinaire de 2000 du Conseil d'administration, le PNUD avait présenté un nouveau budget plus cohérent et plus adapté à l'évolution des ressources. Le budget comptait deux types différents de recettes, outre les ressources ordinaires. Le premier, le cofinancement par des tiers, était comparable aux ressources ordinaires en ce qu'il était utilisé pour les priorités dans le secteur du développement hors du pays contributeur. Le second, le partage des coûts par les pays bénéficiaires du programme, finançait des projets dans les pays contributeurs. Dans le document de présentation du nouveau budget, les ressources ordinaires et le cofinancement par des tiers étaient présentés comme relevant d'une catégorie différente de donateurs et distincts des ressources locales fournies par les pays bénéficiaires du programme. Le montant total des recettes escomptées pour 2002-2003 était de 4,9 milliards de dollars, dont 3 milliards de dollars émanant des donateurs et 1,9 milliard de dollars correspondant aux ressources locales. Sur ces ressources, 83 % iraient aux activités relatives aux programmes et les 17 % restants seraient alloués aux activités du budget d'appui. Sur les 17 % alloués au budget d'appui, 6 % étaient destinés aux activités opérationnelles de l'Organisation des Nations Unies.

22. L'Administrateur a souligné que le nouveau budget, d'un montant net de 502,6 millions de dollars pour 2002-2003, était de 15,7 millions de dollars inférieur au budget adopté pour 2000-2001. Ce chiffre reflétait à la fois une réduction de volume nette (43,1 millions de dollars) et une augmentation des dépenses largement due à l'inflation (24,6 millions de dollars). Le PNUD était parvenu à ce chiffre en réduisant les ressources de 70,5 millions de dollars au siège et dans les bureaux de pays, en augmentant de 11 millions de dollars l'appui institutionnel dans des domaines tels que la sécurité et l'évaluation des compétences et en attribuant 15,7 millions de dollars aux domaines prioritaires, principalement dans les bureaux de pays. Les propositions tenaient également compte d'évaluations plus réalistes des recettes.

23. L'Administrateur a également présenté des propositions budgétaires pour les Volontaires des Nations Unies (VNU), le Bureau des services d'achat interorganisations (BSAIO), le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). Le budget de l'UNIFEM avait été ajusté pour répondre aux objectifs relatifs à l'augmentation de ses sources de financement, à la gestion du programme et au principe de la stratégie axée sur les résultats. Les dépenses d'appui au programme reflétaient la nouvelle stratégie adoptée en matière de ressources humaines, qui devait permettre à l'UNIFEM d'améliorer sa coopération technique et ses services dans le cadre des programmes relatifs à l'égalité entre les sexes dans les pays collaborant avec d'autres organismes des Nations Unies.

Observations générales sur le rapport de l'Administrateur

24. Les délégations ont remercié l'Administrateur pour son discours liminaire remarquable et la grande qualité des rapports. Elles ont indiqué que le projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 leur semblait équilibré, réaliste et stratégique. De nombreuses délégations ont regretté l'insuffisance des contributions au titre des ressources ordinaires et le nombre restreint de donateurs. Elles ont souligné que les ressources ordinaires constituaient la substance même du financement de l'organisation et que les autres ressources pouvaient les compléter mais non s'y substituer. Les délégations se sont donc félicitées de constater que la tendance à la baisse des ressources ordinaires, qui avait marqué les huit dernières années s'était inversée, quoique le niveau atteint demeurerait en deçà des objectifs initialement fixés dans le plan de financement pluriannuel. Ce redressement de la situation témoignait de l'appui politique accordé au PNUD pour la réalisation de ses objectifs prioritaires, conséquence des bons résultats obtenus dans le cadre de ses plans d'action. Les délégations ont souligné qu'il fallait davantage de ressources ordinaires pour assurer au PNUD une présence mondiale, fondée sur les principes de neutralité et de multilatéralisme. Certains intervenants ont estimé optimiste l'augmentation prévue de 800 millions de dollars, et une délégation a souligné qu'il était à craindre que le montant obtenu ne soit inférieur à ces prévisions. D'autres ont annoncé que leur gouvernement avait l'intention de maintenir ou d'augmenter le niveau de leur contribution en 2002. Certaines délégations ont souligné qu'il était important, pour que les contributions demeurent à un niveau élevé, d'en répartir équitablement la charge.

25. De nombreuses délégations ont dit qu'elles appréciaient les efforts déployés par le PNUD pour contenir la masse budgétaire, mais qu'elles étaient préoccupées par la baisse des montants affectés aux activités de développement dans les pays à faible revenu, notamment en Afrique. Elles ont prié l'Administrateur d'envisager une moindre réduction du budget d'appui consacré aux pays les moins avancés, tout en maintenant une masse critique de ressources dans ce pays pour faire face à leurs besoins en matière de développement, recensés dans le Programme d'action adopté à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Deux délégations ont souligné qu'il fallait examiner la situation particulière des pays en transition avant de procéder à des réductions budgétaires.

26. Plusieurs intervenants ont approuvé l'approche adoptée par le PNUD pour diversifier ses sources de financement. Certaines délégations ont fait remarquer que les pays les moins avancés n'avaient toujours pas reçu une part équitable des ressources. Un intervenant a demandé à savoir s'il était prévu de mobiliser des ressources spéciales pour l'Afrique. De nombreuses délégations, reprenant les observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), ont souligné que le montant des dépenses d'appui devrait correspondre fidèlement au coût intégral des services fournis au titre des autres ressources. Certaines délégations ont accueilli avec satisfaction l'idée d'accroître les montants facturés au titre du recouvrement des coûts, et une délégation, tout en reconnaissant la nécessité d'imputer une « part équitable » des dépenses d'appui sur les autres ressources, a souligné que le PNUD devait demeurer compétitif.

27. Une délégation a fait observer que le rapport d'ensemble appui-dépenses (21,9 %) restait relativement élevé. Une autre a demandé s'il existait un rapport comparable pour les autres organismes des Nations Unies. S'appuyant sur les

observations du CCQAB, une des délégations a dit qu'elle s'opposait au transfert du coût de 27 postes d'économiste au budget du programme.

28. Certains intervenants ont approuvé les efforts de restructuration déployés au niveau des bureaux de pays pour améliorer l'efficacité et la qualité des services. L'un d'entre eux a suggéré que ces initiatives soient menées en consultation avec les gouvernements des pays bénéficiaires des programmes.

29. De nombreux orateurs se sont dit favorables à un surcroît d'investissement dans les domaines de l'apprentissage, de la lutte contre le VIH/sida, de la sécurité du personnel, du processus d'évaluation pour les coordonnateurs résidents, des exercices de simplification et des technologies de l'information au service du développement. Plusieurs délégations ont suggéré que le PNUD coordonne ses efforts avec ceux du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications.

30. Plusieurs délégations ont souligné l'importance que le système des coordonnateurs résidents, notamment le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement revêtait pour le PNUD. Une délégation a demandé au PNUD de redoubler d'efforts pour fonder de nouvelles Maisons des Nations Unies dans le cadre des activités de réorganisation menées au sein du système des Nations Unies. Deux délégations ont soutenu l'initiative du PNUD et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) tendant à créer un bureau commun, avec à sa tête un directeur qui assumerait à la fois les fonctions de coordonnateur résident et celles de représentant des organisations participantes.

31. Certaines délégations se sont félicitées que le PNUD mette l'accent sur les situations de crise et d'après-conflit par l'intermédiaire de sa Division des interventions d'urgence. L'organisation devrait cependant rester dans les limites de son mandat. Une délégation a suggéré que le PNUD renforce le rôle de la coopération technique entre pays en développement (CTPD) dans ce domaine. Une autre a ajouté qu'il était nécessaire d'affecter des ressources supplémentaires à la CTPD pour qu'elle soit efficace.

32. Certaines délégations ont reconnu que l'UNIFEM avait obtenu de bons résultats. Deux délégations se sont cependant dites préoccupées par l'augmentation du budget d'appui et l'accroissement des effectifs au siège, soulignant que l'UNIFEM ne devrait pas devenir une autre institution spécialisée avec les services d'appui correspondants.

33. Certaines délégations se sont félicitées des bons résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) en ce qui concerne la décentralisation et les secteurs du microfinancement.

34. Certaines délégations ont dit qu'elles approuvaient l'idée d'évaluer de manière plus réaliste les contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs. Une délégation a cependant demandé qu'à l'avenir, les contributions aux dépenses locales des bureaux extérieurs soient ventilées dans le projet de budget, de manière à ce que les contributions des gouvernements des pays bénéficiaires de programmes soient visibles.

35. Certaines délégations ont demandé instamment au PNUD et à la Banque mondiale de coordonner leurs efforts, compte tenu de leurs avantages comparatifs, pour éviter une répétition inutile des tâches.

Réponse de l'Administrateur

36. L'Administrateur a remercié les membres du Conseil d'administration pour leurs remarques constructives sur le projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003, ainsi que les gouvernements donateurs pour leurs contributions généreuses aux ressources ordinaires et autres ressources du PNUD. Il espérait que tous les donateurs suivraient l'exemple de ceux qui avaient augmenté le montant de leurs contributions pour que le PNUD puisse disposer des ressources appropriées afin de s'acquitter convenablement de son mandat.

37. L'Administrateur a dit qu'il se félicitait du débat sur le recouvrement des coûts. Il a apporté des éclaircissements sur la façon dont les principales fonctions du PNUD étaient financées grâce aux ressources ordinaires, notamment le poste du coordonnateur résident, dont on ne doit pas tenir compte, selon lui, dans le rapport coût-appui au titre des ressources ordinaires. L'organisation dans son ensemble s'appuyait largement sur les autres ressources, en particulier dans les pays où elles atteignaient un montant important, comme au Brésil.

38. Évoquant la baisse des ressources allouées aux pays à faible revenu, notamment en Afrique, l'Administrateur a expliqué que la distribution des ressources ordinaires du programme répondait à des critères objectifs adoptés par le Conseil d'administration et que seule une augmentation générale des contributions au titre des ressources ordinaires permettrait d'affecter des ressources plus importantes aux pays à faible revenu. L'Administrateur est convenu qu'il était nécessaire d'obtenir des fonds supplémentaires au titre des autres ressources pour l'Afrique et a indiqué qu'un certain nombre de mesures avaient été prises en ce sens. Il a ajouté que la question de la mobilisation des ressources avait été prise en compte dans les plans de gestion conçus pour la région, comme convenu lors de la réunion de groupe régionale. Les stratégies de mobilisation des ressources qui s'étaient avérées fructueuses dans d'autres régions, en particulier en Amérique latine, étaient appliquées en Afrique, et le PNUD veillerait à ce qu'une bonne part des fonds d'affectation spéciale thématiques soit mise à disposition.

39. L'Administrateur a expliqué que le processus de compression du personnel avait été suspendu en Afrique pour éviter que les activités des bureaux de pays ne soient sérieusement perturbées. Il a indiqué que les bureaux de pays ne comportaient plus que deux fonctionnaires internationaux en moyenne, puisque c'était cette catégorie qui avait été ciblée jusqu'alors dans les réductions de personnel. On ne pouvait guère réduire davantage le nombre de fonctionnaires internationaux si l'on entendait préserver le principe de l'universalité du recrutement. C'était donc le personnel national qui avait été particulièrement touché par les réductions proposées.

40. L'Administrateur a expliqué que le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications constituait un forum favorisant les interactions entre les secteurs public et privé, ainsi que la mobilisation des ressources pour les technologies de l'information et des communications. Le Groupe d'étude n'ayant donc pas été impliqué sur le plan opérationnel, il n'avait pas empiété sur les grands domaines d'activité du PNUD. L'Administrateur a cependant fait observer qu'il existait un solide partenariat entre le PNUD et le Groupe d'étude.

41. L'Administrateur a souligné que la coopération entre le PNUD et les institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale, étaient très

satisfaisantes, et qu'il était nécessaire d'affiner les rôles respectifs de la Banque mondiale et du PNUD. Il a engagé les membres du Conseil d'administration à encourager une répartition stratégique des tâches entre les deux organisations, par l'intermédiaire de leurs organes délibérants respectifs.

42. L'Administrateur a indiqué que le projet de budget pour l'UNIFEM était approprié compte tenu de la charge de travail de l'organisation, qui s'était accrue avec le temps, et qu'il était donc nécessaire de procéder à des ajustements adaptés sur le plan de la gestion. L'Administrateur a cependant garanti au Conseil d'administration que l'UNIFEM ne se transformerait pas en une institution spécialisée.

43. L'Administrateur a souligné que le PNUD tenait la CTPD pour fondamentale. Il est convenu que des ressources financières supplémentaires étaient nécessaires, d'où la nécessité de mobiliser rapidement des ressources à cette fin.

44. L'Administrateur a dit qu'il était favorable à ce que le renforcement des capacités de la Division des interventions d'urgence soit intégralement financé au titre des autres ressources, et a ajouté que les activités menées par le PNUD dans ce domaine rentreraient pleinement dans le cadre de son mandat.

45. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur l'examen annuel de la situation financière du PNUD en 2000 (DP/2001/22 et Add.1).

46. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget du PNUD pour l'exercice biennal 2002-2003 (DP/2001/24).

47. Le Conseil d'administration a pris note des informations sur les dépenses de coopération technique des organismes des Nations Unies en 2000 (DP/2001/30 et Add.1).

48. Le Conseil d'administration a pris note de la modification des règles de gestion financière du PNUD (DP/2001/CRP.18).

49. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la mise à jour du plan de financement pluriannuel et la révision du cadre intégré d'allocation des ressources (DP/2001/25).

50. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2001/13 (voir annexe I).

Fonds d'affectation spéciale pour l'environnement et pour l'énergie au service du développement durable

51. L'Administrateur a officiellement inauguré les fonds d'affectation spéciale thématiques pour l'énergie et l'environnement le 10 septembre 2001, lors de la seconde session ordinaire du Conseil d'administration. Il a noté que la création de ces nouveaux fonds d'affectation spéciale témoignait de la place centrale réservée aux services énergétiques et à la protection de l'environnement dans les efforts mondiaux de lutte contre la pauvreté. Il a souligné que l'énergie et l'environnement faisaient partie des priorités de l'organisation en matière de développement. Les nouveaux fonds d'affectation spéciale contribueraient aux efforts déjà déployés à l'échelle mondiale en permettant à la communauté des donateurs de satisfaire les besoins locaux en matière d'environnement et d'énergie auxquels il n'était jusqu'alors pas possible de faire face à l'aide d'autres sources de financement. Pour

chacun des nouveaux fonds d'affectation spéciale, l'objectif financier était de 60 millions de dollars sur une période de trois ans. Le Fonds pour l'environnement mondial et le Protocole de Montréal demeureraient d'importantes sources de financement pour les efforts déployés par le PNUD sur le plan de l'environnement dans le cadre de ses activités à l'échelon national.

52. Le Fonds d'affectation spéciale thématique pour l'environnement appuierait l'action menée par le PNUD pour aider les pays à mettre en place des politiques et des institutions efficaces leur permettant de lutter contre la pauvreté tout en préservant l'environnement. Le PNUD mettrait l'accent sur la prise en compte des questions de gestion de l'environnement dans les cadres de développement à l'échelle nationale, l'amélioration de la gestion de l'environnement au niveau local, et le règlement des problèmes environnementaux sur les plans mondial et régional.

53. Le Fonds d'affectation spéciale thématique pour l'énergie au service du développement durable aiderait les pays à adopter des modes de production et d'exploitation de l'énergie qui soient rentables, socialement acceptables et respectueux de l'environnement. Le Fonds aiderait à mettre l'accent sur les cadres politiques nationaux, les services énergétiques ruraux, les technologies énergétiques non polluantes et les nouveaux mécanismes de financement pour une énergie durable.

54. Grâce aux fonds d'affectation spéciale thématiques, les bureaux de pays recevraient une aide différenciée selon la nature des services offerts, le PNUD ayant défini des domaines d'activités prioritaires en ce qui concerne l'environnement et l'énergie. Le Bureau des politiques de développement, en collaboration avec les bureaux régionaux, définirait des critères permettant de hiérarchiser les demandes de financement. L'Administrateur a conclu en notant que les équipes de programmes pour l'énergie et l'environnement s'employaient actuellement à mobiliser des ressources à des fins spéciales et à définir des critères de hiérarchisation. Les fonds d'affectation spéciale thématiques devraient permettre de financer les activités des bureaux de pays à partir du début de 2002, sous réserve que les ressources fournies par les donateurs aient été reçues.

III. Plan de financement pluriannuel

55. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la politique du développement a présenté la mise à jour du plan de financement pluriannuel et la révision du cadre intégré d'allocation des ressources (DP/2001/25). Il a indiqué que le cadre intégré d'allocation des ressources était présenté au Conseil d'administration chaque année, conformément à la décision 99/1. Il a noté que le cadre avait été mis à jour par l'insertion des chiffres pour 2000 et la révision des projections pour les trois dernières années de la période de programmation. Il a fait état de retards dans la réalisation de l'objectif fixé pour les ressources ordinaires dans le plan de financement pluriannuel mais aussi d'une augmentation des ressources relevant du cofinancement par les donateurs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les contributions au titre de la participation aux coûts des programmes de pays connaissaient également un nivellement. Le Directeur a indiqué que le cadre intégré d'allocation des ressources se conformait pleinement aux projets de budget biennaux. En conclusion, il a fait remarquer que la plupart des délégations avaient déjà fait des observations concernant les objectifs de revenu.

56. Le Conseil d'administration a pris note du rapport intitulé « Mise à jour du plan de financement pluriannuel et révision du cadre intégré d'allocation des ressources » (DP/2001/25).

IV. Évaluation

57. Le Conseil a décidé de reporter l'examen du point relatif à l'évaluation à sa première session ordinaire de 2002.

V. Cadres de coopération de pays et questions connexes

58. L'Administrateur associé a fait observer qu'il y avait trois séries de documents : les rapports d'examen de pays, les cadres de coopération de pays et leurs prolongations. Il a également mentionné la proposition d'assistance future du PNUD au Myanmar et le nouveau cadre de coopération régionale pour l'Asie. D'autres cadres de coopération de pays seraient présentés à la première session ordinaire de 2002.

59. L'Administrateur associé a indiqué que les examens de pays étaient des évaluations indépendantes des résultats obtenus par le PNUD au niveau national. Ils permettaient au PNUD et aux autorités nationales de tirer des enseignements et leur offraient la possibilité de tirer parti d'informations objectives d'origine institutionnelle. Vingt-deux examens ont été réalisés en 1999, 51 en 2000 et plus de 20 à la fin d'août 2001. Les nouveaux cadres de coopération de pays ont bénéficié d'enseignements tirés de ces examens.

60. Comme le Conseil d'administration en était convenu, 10 examens de pays lui ont été présentés en 2001, soit deux par région. Il ressort de ces examens qu'en général les efforts visaient de plus en plus à améliorer les résultats opérationnels du PNUD. Toutefois, une plus grande attention devrait être accordée à l'égalité des sexes afin de lutter contre la féminisation de la pauvreté et aux données ventilées par sexe afin d'assurer le suivi des activités dans ce domaine. Le PNUD ayant renforcé le système de gestion axé sur les résultats, il sera mis fin aux examens de pays pendant le nouveau cycle des programmes de pays.

61. Pour ce qui des nouveaux cadres de coopération de pays, l'Administrateur associé a indiqué qu'ils correspondaient à la perspective approuvée pour le nouveau PNUD dans les plans d'action de l'Administrateur pour 2000-2003. Ils privilégiaient les actions en faveur des pauvres grâce au plaidoyer en amont et aux conseils d'orientation stratégique et visaient à améliorer la gouvernance en matière de lutte contre la pauvreté tout en tenant compte des priorités nationales et des intérêts des autres parties prenantes. Le dénominateur commun était toutefois la mise en place de systèmes, l'appui aux institutions et l'élaboration de politiques en faveur des groupes défavorisés et vulnérables. À ce titre, les cadres de coopération de pays vont appuyer les réformes en matière de démocratie et de protection des droits, notamment la promotion de la transparence et de l'obligation de rendre des comptes, la décentralisation et le renforcement de la gouvernance à l'échelle locale, l'appui aux systèmes électoraux et les droits de l'homme.

62. L'approche axée sur les résultats était un autre aspect des cadres de coopération de pays. Pour donner entièrement effet à cette approche et établir un lien plus étroit avec le cadre de résultats stratégiques et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, on avait encouragé certains bureaux de pays à oeuvrer avec les gouvernements à la mise à l'essai de la nouvelle formule des cadres de coopération de pays.

63. D'autres innovations ont été introduites, notamment une matrice qui a concilié les objectifs des cadres de coopération de pays avec ceux du plan de financement pluriannuel et du cadre de résultats stratégiques. Des liens ont également été établis avec le processus d'harmonisation des Nations Unies en organisant les résultats du PNUD autour de domaines stratégiques. La documentation a été réduite en partie

par l'établissement de résumés et de liens aux sites Web contenant d'autres informations pertinentes.

64. L'Administrateur associé a noté que le cadre de coopération sous-régional pour les pays de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et la Barbade (OECO) a permis de passer de 10 cadres de coopération de pays à un cadre de coopération sous-régional plus global. Le cadre de coopération sous-régional avait été élaboré en coordination avec le secrétariat de l'OECO et le Gouvernement de la Barbade.

65. Le cadre sous-régional a permis au PNUD de réaliser des économies d'échelle, étant donné qu'un seul document a été établi au lieu de 10 et que l'accent a été mis sur la stratégie de développement et de programmation régionale de l'OECO.

66. L'Administrateur associé a fait état de deux types de prolongations de cadres de coopération de pays : les prolongations d'un an et les deuxièmes prolongations d'un an. Les prolongations étaient nécessaires pour harmoniser les périodes de programmation du PNUD avec celles d'autres organismes des Nations Unies ou pour tenir compte des changements intervenus au niveau des gouvernements ou d'autres circonstances. Les deuxièmes prolongations, pour lesquelles l'approbation du Conseil était requise, ont permis aux autorités de faire un examen de pays approfondi en tenant compte des conditions du moment.

67. En conclusion, l'Administrateur associé a souligné que les cadres de coopération de pays indiquaient clairement l'évolution de l'orientation du PNUD, qui visait désormais à porter remède au sort des pauvres, à intervenir en amont et à concentrer les efforts sur les domaines où l'organisation dispose d'avantages comparatifs tout en étant axée sur la demande et les résultats. Il a assuré les membres du Conseil d'administration que le PNUD ferait beaucoup plus s'il disposait de plus de ressources.

68. Le Conseil d'administration a pris note des rapports d'examen de pays suivants :

Rapport d'examen de pays pour le Ghana	DP/CRR/GHA/1
Rapport d'examen de pays pour la République populaire démocratique de Corée	DP/CRR/DRK/1
Rapport d'examen de pays pour l'Égypte	DP/CRR/EGY/1
Rapport d'examen de pays pour la République de Moldova	DP/CRR/MOL/1
Rapport d'examen de pays pour le Brésil	DP/CRR/BRA/1
Rapport d'examen de pays pour le Guyana	DP/CRR/GUY/1

69. Le Conseil d'administration a approuvé les cadres de coopération de pays ci-après :

Deuxième cadre de coopération de pays avec le Burkina Faso	DP/CCF/BKF/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Burundi	DP/CCF/BDI/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Tchad	DP/CCF/CHD/2 et Corr.1
Deuxième cadre de coopération de pays avec la Gambie	DP/CCF/GAM/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le	DP/CCF/LES/2

Deuxième cadre de coopération de pays avec le Lesotho	DP/CCF/LES/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Malawi	DP/CCF/MLW/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Mozambique	DP/CCF/MOZ/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Sénégal	DP/CCF/SEN/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Swaziland	DP/CCF/SWA/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Togo	DP/CCF/TOG/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec la République-Unie de Tanzanie	DP/CCF/URT/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec la Zambie	DP/CCF/ZAM/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Bhoutan	DP/CCF/BHU/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec la Chine	DP/CCF/CPR/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec la République populaire démocratique de Corée	DP/CCF/DRK/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec l'Indonésie	DP/CCF/INS/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec la Mongolie	DP/CCF/MON/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Népal	DP/CCF/NEP/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec Sri Lanka	DP/CCF/SRL/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec la République de Moldova	DP/CCF/MOL/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Brésil	DP/CCF/BRA/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Chili	DP/CCF/CHI/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Guatemala	DP/CCF/GUA/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Pérou	DP/CCF/PER/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec l'Uruguay	DP/CCF/URU/2

70. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération sous-régionale pour les Caraïbes (DP/SCF/CAR/1).

71. Le Conseil d'administration a approuvé la deuxième prolongation du premier cadre de coopération avec l'Argentine (DP/CCF/ARG/1/EXTENSION II).

72. Le Conseil d'administration a pris note des prolongations des cadres de coopération de pays ci-après :

Première prolongation du premier cadre de coopération de pays avec le Bénin	DP/CCF/BEN/1/EXT.I
Première prolongation du premier cadre de coopération de pays avec les Comores	DP/CCF/COI/1/EXT.I
Première prolongation du premier cadre de coopération de pays avec la Côte d'Ivoire	DP/CCF/IVC/EXT.I
Première prolongation du premier cadre de coopération de pays avec le Ghana	DP/CCF/GHA/1/EXT.I
Première prolongation du premier cadre de	DP/CCF/MAU/1/EXT.I

Première prolongation du premier cadre de coopération de pays avec la Mauritanie	DP/CCF/MAU/1/EXT.I
Première prolongation du premier cadre de coopération de pays avec les Fidji	DP/CCF/FIJ/1/EXT.I
Première prolongation du premier cadre de coopération de pays avec les États fédérés de Micronésie	DP/CCF/FSM/1/EXT.I
Première prolongation du premier cadre de coopération de pays avec l'Inde	DP/CCF/IND/1/EXT.I
Première prolongation du premier cadre de coopération de pays avec Kiribati	DP/CCF/KIR/1/EXT.I
Première prolongation du premier cadre de coopération de pays avec les Îles Marshall	DP/CCF/MAS/1/EXT.I
Première prolongation du premier cadre de coopération de pays avec Nioué	DP/CCF/NIU/1/EXT.I
Première prolongation du premier cadre de coopération de pays avec les Palaos	DP/CCF/PLU/1/EXT.I
Première prolongation du premier cadre de coopération de pays avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée	DP/CCF/PNG/1/EXT.I
Première prolongation du premier cadre de coopération de pays avec le Samoa	DP/CCF/SAM/1/EXT.I
Première prolongation du premier cadre de coopération de pays avec les Îles Salomon	DP/CCF/SOI/1/EXT.I
Première prolongation du premier cadre de coopération de pays avec les Tonga	DP/CCF/TON/1/EXT.I
Première prolongation du premier cadre de coopération de pays avec Tuvalu	DP/CCF/TUV/1/EXT.I
Première prolongation du premier cadre de coopération de pays avec Vanuatu	DP/CCF/VAN/1/EXT.I

73. Le Conseil d'administration a pris note du rapport intitulé « Nauru : affectation d'un montant cible pour l'allocation des ressources de base » (DP/2001/31).

Cadre de coopération régionale pour l'Asie et le Pacifique

74. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a présenté le deuxième cadre de coopération régionale pour l'Asie et le Pacifique pour la période 2002-2006 (DP/RCF/RAP/2). Il a indiqué que le programme, doté d'un budget total de 130 millions de dollars, avait été établi à la suite de consultations élargies et tenait compte des tendances économiques, politiques, sociales et en matière d'environnement dans la région. Il permettra de fournir des biens publics régionaux, de réduire les facteurs extérieurs transfrontières et de promouvoir les activités de plaidoyer et la coopération à l'échelle régionale.

75. Le Directeur a également indiqué que le programme serait axé sur la gouvernance démocratique au service du développement humain, le développement durable, la mondialisation et la gouvernance économique. Il a également fourni des précisions concernant différents domaines d'activités du programme et les résultats escomptés, et souligné que des liens avaient été établis entre les cadres de coopération mondiale, régionale et de pays. En conclusion, il a fait savoir que dans le cadre de l'appropriation régionale et de la participation accrue des partenaires

nationaux, diverses initiatives régionales seraient organisées dans 12 ou 13 pays de la région au titre du deuxième cadre de coopération régionale pendant cette période.

76. Le Conseil d'administration a approuvé le deuxième cadre de coopération régionale pour l'Asie et le Pacifique (DP/RCF/RAP/2).

Note de l'Administrateur sur l'assistance future au Myanmar

77. Le représentant résident a présenté la note de l'Administrateur sur la poursuite de l'assistance au Myanmar (DP/2001/27).

78. Il a donné un aperçu des propositions figurant dans la note, en soulignant que toutes ces propositions avaient été formulées et seraient appliquées dans le cadre du mandat régissant actuellement les activités du PNUD au Myanmar. Il a indiqué en outre que la note avait été élaborée en consultation avec les différentes parties prenantes et les bénéficiaires, y compris les principaux partenaires et les organisations de la société civile. En général, les activités menées dans le cadre de l'Initiative pour le développement humain au cours de la prochaine phase continueraient à avoir pour objectif le renforcement des capacités des collectivités locales afin de les aider à mieux satisfaire les besoins fondamentaux de la population et à améliorer leurs perspectives dans le domaine économique et en matière de sécurité alimentaire. Ces activités seraient exécutées grâce à un certain nombre de stratégies et de mécanismes de manière à avoir un impact maximal sur la prise de décisions et la direction des affaires avec la participation des collectivités et à renforcer et élargir la réserve de partenaires de développement qualifiés dans les sociétés civiles au niveau local. Il y aurait deux grands projets de développement communautaire intégré avec des éléments de conservation et de protection de l'environnement à petite échelle; un projet de microfinancement visant à fournir de petits prêts aux collectivités rurales et à appuyer les institutions de microfinancement au niveau des collectivités; et un projet relatif au VIH/sida visant à renforcer les interventions effectuées au cours des phases précédentes de l'Initiative pour le développement humain, notamment un programme pour la sûreté des stocks de sang et un programme de prévention et de soins dans le domaine du VIH/sida. En outre, une enquête économique nationale sur les ménages et des évaluations détaillées dans les secteurs de l'agriculture et de l'environnement seraient entreprises.

79. Le représentant résident a également annoncé qu'un cadre de programme concernant la poursuite de l'assistance aux résidents du nord de l'État de l'Arakan avait été mis au point et était prêt à être soumis aux donateurs. Le PNUD attendait depuis mai 2001 l'approbation par le Gouvernement du document intitulé « Programme d'assistance relatif aux besoins élémentaires » pour le nord de l'État de l'Arakan, où le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) s'était occupé depuis 1993 du rapatriement et de la réinstallation des personnes revenant du Bangladesh. En attendant, avec l'appui du PNUD, le HCR mettait en place un plan intérimaire d'urgence afin d'assurer la poursuite de l'assistance pour le nord de l'État de l'Arakan jusqu'à l'approbation du Programme d'assistance relatif aux besoins élémentaires.

Observations générales sur la note de l'Administrateur

80. Sept délégations se sont félicitées de la haute qualité de la note et ont remercié le représentant résident de sa présentation claire et informative et de l'excellent

travail réalisé au Myanmar. Elles ont noté l'impact positif des activités menées dans le cadre de l'Initiative pour le développement humain, qui avaient été exécutées au niveau local dans des circonstances difficiles. Elles se sont déclarées satisfaites que le PNUD continue d'appliquer strictement les décisions du Conseil d'administration régissant l'assistance du PNUD au Myanmar et elles ont appuyé la nécessité d'une assistance continue aux populations rurales du Myanmar dans le cadre du mandat existant. Une délégation a confirmé que, sur la base des informations reçues de son ambassade à Yangon, les conclusions de la mission d'évaluation de l'Initiative pour le développement humain effectuée en 2000 reflétaient d'une manière très appropriée les conditions de vie marginales de la majorité de la population du pays et elle a convenu qu'on pouvait faire plus pour les collectivités rurales dans le cadre du mandat existant.

81. Une autre délégation a exprimé l'espoir que les résultats obtenus dans le cadre de l'Initiative permettraient d'appuyer les futurs efforts d'ajustement économique dans les secteurs des finances et de l'agriculture. Ces activités renforceraient les perspectives de promotion d'un dialogue à l'intérieur du pays, comme l'avait préconisé l'Envoyé spécial du Secrétaire général. En se référant au paragraphe 48 de la note, la délégation a demandé des éclaircissements au sujet de l'affectation des ressources prévues pour la prochaine phase de l'Initiative et des ressources qui avaient été mobilisées jusqu'à présent.

82. Certaines délégations ont demandé qu'il y ait une transition sans heurts avec le HCR et ont appuyé l'application du Programme d'assistance relatif aux besoins élémentaires dans les meilleurs délais. Elles ont exhorté la communauté internationale à appuyer le Programme. Elles ont également suggéré que le PNUD devrait avoir une stratégie claire pour les rapatriés afin d'éviter une crise humanitaire lors de la fin des activités du HCR dans le nord de l'État de l'Arakan. Plusieurs délégations ont souligné l'importance d'exécuter les activités opérationnelles du système des Nations Unies d'une manière mieux coordonnée. Une délégation voulait savoir quelle était la position du Gouvernement vis-à-vis du Programme d'assistance relatif aux besoins élémentaires.

83. Une délégation a prié instamment le PNUD d'envisager d'aborder les questions relatives aux personnes déplacées à l'intérieur du pays et d'élargir ses relations avec les organisations non gouvernementales (ONG) afin de promouvoir davantage les activités menées dans le cadre de l'Initiative pour le développement humain. Une délégation a exprimé l'espoir que le PNUD serait autorisé à coopérer avec le Gouvernement afin de relancer dès que possible les activités pleinement opérationnelles du programme de pays.

84. Certaines délégations ont souligné que le PNUD devrait continuer à informer la Ligue nationale pour la démocratie des activités au titre de ses projets dans le pays.

Réponse du PNUD

85. Le représentant résident a remercié les délégations de leurs observations et orientations positives. En ce qui concerne l'affectation des ressources pour la prochaine phase de l'Initiative, le représentant résident a annoncé que 20 millions de dollars pourraient être prélevés sur les montants cibles pour l'allocation des ressources de base (MCARB) pour la période de trois ans allant de 2002 à 2004. Afin de maintenir l'élan actuel des activités menées dans le cadre de l'Initiative, un

montant d'environ 50 millions de dollars avait été approuvé conformément à la décision 98/14 du Conseil d'administration. Des fonds additionnels seraient nécessaires pour compléter les ressources des MCARB afin de satisfaire les besoins des bénéficiaires visés au cours de la prochaine phase de l'Initiative. Il a exprimé l'espoir que des ressources seraient mobilisées pour un programme conjoint des Nations Unies visant à traiter d'une manière plus large les questions relatives au VIH/sida dans le pays. Jusqu'à présent, des ressources complémentaires n'avaient pas encore été mobilisées, à l'exception d'une petite somme au titre de la participation aux coûts fournie par le Japon dans le cadre de l'Initiative.

86. Le représentant résident a fait observer que le PNUD avait mis en place des arrangements de collaboration avec un certain nombre d'ONG internationales et nationales depuis la première phase de l'Initiative, en particulier dans les domaines du microfinancement et du VIH/sida. Plusieurs de ces arrangements devaient être maintenus, selon les besoins, au cours de la prochaine phase de l'Initiative. En ce qui concerne les personnes déplacées à l'intérieur du pays, le représentant résident a fait observer que le PNUD n'était pas en mesure de traiter cette question directement, mais qu'il appuierait les activités entreprises par d'autres organismes des Nations Unies qui étaient mandatés pour le faire. Il a en outre fait remarquer que le PNUD avait participé activement aux préparatifs de la Mission de l'Organisation internationale du Travail (OIT) qui devait commencer le 17 septembre 2001. Ce serait la première fois qu'une telle mission examinerait la question des personnes déplacées.

87. En ce qui concerne le Programme d'assistance relatif aux besoins élémentaires, le représentant résident a fait observer, au sujet des informations figurant dans le paragraphe 49 de la note, qu'un cadre de programme avait été mis au point en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, en particulier le HCR, et soumis pour approbation au Gouvernement en mai 2001. Une réponse était attendue très bientôt. Le HCR était en train d'élaborer un plan d'urgence pour le nord de l'État de l'Arakan avec l'appui du PNUD en attendant l'approbation du Programme d'assistance relatif aux besoins élémentaires, et une réunion de donateurs serait ensuite organisée.

88. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a remercié les membres du Conseil d'administration de leurs interventions et de leur appréciation du travail réalisé par le PNUD au Myanmar dans le cadre du mandat existant. Il a également remercié le Conseil d'avoir reconnu l'excellent travail réalisé par le représentant résident et ses collègues au Myanmar.

89. Le représentant du Myanmar a remercié l'Administrateur, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, et le représentant résident du PNUD au Myanmar de leurs contributions et de la haute qualité de la note. Il a également exprimé sa gratitude aux membres du Conseil d'administration pour avoir adopté les propositions concernant la poursuite de l'assistance du PNUD au Myanmar. Il a souligné qu'une assistance ininterrompue au développement du Myanmar bénéficierait à la population, en particulier les couches les plus vulnérables et les plus défavorisées. Étant donné les résultats encourageants des activités menées dans le cadre de l'Initiative pour le développement humain jusqu'à présent, il a exhorté les membres du Conseil à envisager au cours de leurs futures délibérations d'approuver un cadre standard de coopération avec le Myanmar. Il a souligné que le Gouvernement était totalement engagé envers le

développement économique du pays et était prêt à coopérer avec la communauté des donateurs afin d'appuyer les programmes visant à satisfaire les besoins de la population.

90. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2001/15 (voir annexe I).

VI. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

91. Le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a présenté le rapport sur les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2000-2001, les prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2002-2003 et le montant de la réserve opérationnelle (DP/2001/28 et Add.1) ainsi que le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur ces questions (DP/2001/29).

92. Après s'être associé aux orateurs qui avaient présenté leurs condoléances aux familles des victimes des événements qui se déroulaient aux États-Unis et exprimé leur solidarité avec elles, il a fait une déclaration qui, en raison des circonstances exceptionnelles et des changements apportés au calendrier de la réunion, a été brève. Il a dit que les dépenses engagées au titre des programmes en 2000 avaient été moins importantes que prévu, en raison essentiellement de circonstances qui avaient échappé au contrôle du Bureau – conclusion qui était appuyée par des experts indépendants du cabinet de conseil financier KPMG et du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) –, et que le budget révisé pour l'exercice biennal 2000-2001 (110,5 millions de dollars) était inférieur au budget initial. Aux fins d'une budgétisation réaliste, il avait fallu, en raison du caractère incertain du statut du Bureau vis-à-vis du PNUD (le CCQAB partageait les inquiétudes du Directeur exécutif au sujet des répercussions négatives, sur les opérations du Bureau, du débat prolongé sur son statut futur), ramener l'objectif d'exécution des projets pour 2001 à 616 millions de dollars, ce qui avait entraîné une réduction des recettes et du budget. Cela étant, le Bureau avait entièrement compensé la baisse, au premier semestre 2001, du nombre des projets du PNUD inscrits à son portefeuille en complétant ces projets par des projets d'autres entités des Nations Unies et il avait pris des mesures pour équilibrer son budget pour 2001 (report d'investissements, gel des recrutements, reclassement et redéploiement de personnel dans les secteurs où la demande était en hausse, etc.), ce dont le CCQAB l'avait félicité. Le Directeur exécutif a également indiqué qu'il appuyait les initiatives du Groupe des Nations Unies pour le développement visant à améliorer la sécurité du personnel.

93. En ce qui concernait les prévisions budgétaires révisées du Bureau pour l'exercice biennal 2002-2003, qui reflétaient une nouvelle baisse des ressources provenant du PNUD, celles pour 2002 semblaient réalistes mais le montant du portefeuille des projets pour 2003 était trop faible pour servir de base à un budget suffisamment détaillé. Le budget pour 2003 reflétait donc celui de 2002, dont les prévisions budgétaires révisées devaient être présentées au Conseil d'administration en septembre 2002. La réserve opérationnelle commencerait à être reconstituée à la fin 2001, date à laquelle elle serait créditée d'un montant de 1,5 million de dollars, puis un plan visant à la reconstituer entièrement d'ici à 2005, qui tablait sur les économies créées par la réorganisation du Bureau, serait établi au printemps 2002. Le prochain rapport annuel au Conseil d'administration donnerait des précisions sur la question. Le Directeur exécutif a par ailleurs proposé de modifier l'alinéa 3 a) iv) de l'article 8 du Règlement financier du Bureau pour que les prestations d'assurance maladie et dentaire versées aux fonctionnaires retraités puissent être financées par la réserve opérationnelle (modification qui était considérée comme prématurée par le Comité de coordination de la gestion mais non par le CCQAB, qui recommandait au Conseil de l'approuver). Le Directeur exécutif a par ailleurs recommandé de

calculer autrement le niveau de la réserve en le déterminant sur la base, non pas des dépenses administratives et des dépenses au titre des projets d'une seule année, mais de leur moyenne glissante sur trois ans.

94. Évoquant les observations formulées précédemment par le Comité de coordination de la gestion au sujet du projet de budget, le Directeur exécutif a affirmé que l'on pouvait considérer comme acquises les demandes de projet faites par les clients du Bureau; relevé qu'en se diversifiant davantage, le Bureau était devenu moins vulnérable en cas d'imprévu; affirmé qu'il était judicieux de constituer une réserve de 20 % dans l'éventualité où des accords d'exécution de projet ne se concrétiseraient pas; et s'est déclaré d'accord avec la recommandation tendant à reconstituer la réserve opérationnelle en fonction d'un calendrier. Il a également donné l'assurance au Conseil d'administration que les dépenses seraient révisées à la baisse si le montant prévu du budget des projets (790 millions de dollars) n'était pas atteint. Prendre des mesures tendant à inciter les unités administratives à atteindre leurs objectifs budgétaires donnerait aussi une marge de manoeuvre dont on ne disposait pas auparavant.

95. Le Directeur exécutif a indiqué que le CCQAB appuyait la proposition tendant à créer 45 postes supplémentaires, création dont le coût serait compensé par la suppression de 32 postes. Il a ajouté qu'il était d'accord avec la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que l'Administrateur du PNUD et le Directeur exécutif du Bureau examinent la question du futur statut du personnel du PNUD en poste au Bureau et il a proposé que cet examen s'effectue dans le cadre du Mémoire d'accord d'avril 1997. Le Bureau ferait savoir au CCQAB et au Conseil d'administration s'il était possible que le CCQAB examine ses budgets tous les deux ans seulement.

96. Une délégation a remercié le Directeur exécutif de la qualité de la documentation et une autre l'a félicité de la clarté de son exposé. Le fait que le Bureau ait un budget en équilibre, ait diversifié sa clientèle et fasse preuve de professionnalisme témoignait de la qualité de ses services et de son aptitude à faire office d'agent d'exécution à l'échelle du système des Nations Unies. Deux délégations ont fait savoir qu'elles appuyaient pleinement le budget et deux autres se sont déclarées satisfaites que le CCQAB s'y montre favorable. Une délégation s'est déclarée préoccupée par le fait que le rapport du BSCI n'ait pas encore été présenté au Conseil d'administration et deux ont dit espérer que la question serait réglée à la première session ordinaire de 2002. Un complément d'information a été demandé au sujet de l'état d'avancement et du calendrier du processus appelé à modifier le profil du Bureau.

97. Après avoir remercié les délégations de leurs observations, le Directeur exécutif a exposé brièvement les étapes passées et présentes du processus de réforme, qui prévoyait notamment de rationaliser les flux de travail, de créer des équipes intégrées, de réduire les coûts et d'accroître la productivité. La nouvelle structure, qui serait fondée sur les comptes clients, mettrait à profit le caractère généraliste du Bureau et maintiendrait les fonctions d'appui là où elles pourraient être exercées dans les meilleures conditions et avec le meilleur rapport coût-efficacité. Un avant-projet de la nouvelle structure organisationnelle devrait être prêt au début de 2002, celle-ci devant être graduellement mise en place dans le courant de l'année. Les économies qui résulteraient de la restructuration commenceraient à s'accumuler en 2003.

98. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2001/14 (voir annexe I).

Débat consacré au FNUAP

VII. Programmes de pays et questions connexes

99. En ouvrant le débat consacré aux programmes de pays et questions connexes du FNUAP, le Président a donné la parole à la délégation du Liban, qui avait demandé à intervenir. Le représentant du Liban a déclaré qu'à la suite de la décision 2000/19 du Conseil d'administration, le Liban était passé, selon le système d'allocation des ressources du Fonds, de la catégorie « B » à la catégorie « C », ce qui pourrait se traduire par une éventuelle baisse des fonds alloués à son pays. Cette décision était une source de préoccupation car elle risquait d'avoir des effets dommageables sur le développement du pays. Bien que le Liban fut un pays situé au niveau intermédiaire selon les indicateurs de développement, une telle décision n'avait pas pris en compte certains critères de développement actuels, qui font leur place à des facteurs autres que la satisfaction des besoins fondamentaux du peuple et à la façon dont les ressources étaient distribuées. Dans le cas du Liban, le développement était intervenu essentiellement dans les domaines de la banque et de l'immobilier, ce qui avait eu des conséquences moins favorables que prévu sur les conditions sociales du pays, dont une partie importante de la population vivait encore en état de pauvreté. La situation avait été aggravée par une récession économique depuis 1996.

100. Le représentant du Liban a en outre signalé que les indicateurs spécifiques utilisés dans le système d'allocation des ressources du FNUAP – mortalité infantile et taux d'alphabétisation chez les femmes adultes par exemple – n'avaient permis de déceler aucune amélioration au Liban au cours de la période 1995-2000. De surcroît, les moyennes nationales cachaient les besoins extrêmement urgents de certaines zones géographiques ou de certains segments de la population. L'intervenant a en outre regretté que l'on s'en tienne à des indicateurs quantitatifs qui n'indiquaient pas la qualité des services disponibles. Le Gouvernement libanais visait deux objectifs : réduire l'écart entre les moyennes nationales et celles des régions les moins développées et améliorer la qualité des services. Il y avait lieu de craindre que toute diminution des ressources n'ait des effets dommageables sur la capacité du Gouvernement d'atteindre ces objectifs et même qu'elle ne compromette les progrès déjà réalisés. L'intervenant a proposé que le Fonds décide des sommes allouées au Liban en prenant en considération d'autres critères, notamment les besoins humanitaires du pays, surtout dans sa partie sud. Il a exprimé le souhait que les problèmes considérables qu'il venait d'esquisser amènent le FNUAP à consentir un niveau de financement suffisant pour influencer sensiblement sur le développement du pays.

101. À la suite de la déclaration du représentant du Liban, le Président a signalé qu'aucune délégation n'avait demandé au secrétariat que tel ou tel programme de pays proposé par le FNUAP fasse l'objet d'un débat à part. En conséquence, conformément aux dispositions de la décision 97/12, le Conseil d'administration a approuvé les programmes de pays proposés pour le Bhoutan, l'Érythrée, la Gambie, la Mongolie, le Maroc, le Mozambique, le Niger, le Sénégal, Sri Lanka, le Soudan, la République arabe syrienne et la Thaïlande, ainsi que l'octroi de ressources additionnelles pour les programmes concernant les pays des Caraïbes de langues anglaise et néerlandaise. Après l'approbation des programmes de pays, plusieurs

délégations ont pris la parole pour formuler des commentaires ou poser des questions à propos des programmes qui avaient été approuvés.

102. En ce qui concerne l'Érythrée, une délégation a demandé s'il était judicieux d'introduire des contraceptifs féminins dans les six régions administratives du pays; il aurait été peut-être plus censé de lancer un programme pilote dans une seule région. Cette délégation s'est également demandée si le FNUAP planifiait d'évaluer les possibilités d'accès aux dispensaires du pays, et non pas seulement aux soins obstétricaux d'urgence. En ce qui concerne le Mozambique, cette délégation s'est demandée si le programme du FNUAP n'était pas trop ambitieux et trop étendu pour avoir un impact réel; elle a recommandé que le Fonds réoriente ses activités sur des zones où il jouit d'un avantage comparatif, à savoir l'élaboration des politiques et les campagnes de promotion. Cette délégation a également déclaré que le programme du Soudan était à son avis trop vaste. Elle a recommandé que le FNUAP se concentre sur les activités suivantes : aide aux sages-femmes; fourniture de contraceptifs (y compris le support logistique); et action en faveur d'une collaboration avec d'autres donateurs pour garantir au personnel des services de santé des salaires équitables. Dans le cas du Sénégal, la délégation a voulu savoir comment l'aide apportée par le programme du FNUAP aux « Centres Ados » serait le complément de l'initiative « Espaces Jeunes » du Gouvernement. Elle a déclaré qu'on menait actuellement une étude pilote dans deux régions pour voir si la fourniture de contraceptifs pourrait entrer dans le cadre de l'Initiative de Bamako. Si l'étude faisait ressortir que la fourniture de contraceptifs en tant que médicaments essentiels pouvait être élargie à l'échelle nationale, la délégation pria instamment le FNUAP de se faire l'avocat d'une action gouvernementale appropriée.

103. Une délégation a déclaré que la demande d'allocation de 2 millions de dollars de ressources additionnelles au programme destiné aux pays des Caraïbes de langues anglaise et néerlandaise soulevait des préoccupations sérieuses quant à la gestion de ce programme. Étant donné que la préparation et la présentation de rapports ponctuels sur les dépenses devaient être de règle dans tout programme, on ne s'attendrait pas normalement à un besoin a posteriori de ressources additionnelles. La délégation a voulu savoir quelles étaient les mesures correctives qui étaient prises et les initiatives qu'il était prévu de prendre pour mettre au point un suivi financier et des vérifications aux comptes plus stricts. Elle a exprimé l'espoir que ces préoccupations auront été pleinement prises en compte lorsque le prochain programme sous-régional pour les Caraïbes aura été présenté au Conseil d'administration. Une autre délégation a fait siennes ces observations. Une autre délégation a fait valoir que la demande de ressources additionnelles pour le programme des Caraïbes se justifiait pleinement, vu que la sous-région connaissait des taux de maladies sexuellement transmissibles (MST) et d'infection par le VIH qui étaient actuellement parmi les plus élevés du monde. Pour faire face à ces problèmes, il fallait intervenir au niveau régional au même titre qu'au niveau national. La délégation a exprimé sa conviction que le FNUAP coopérerait efficacement avec tous les partenaires intéressés pour faire face à la multiplication des problèmes.

104. Une délégation a dit qu'elle appuyait tous les programmes de pays et qu'à son avis, l'action du FNUAP se faisait réellement sentir dans tous les pays où il intervenait. À son avis toutefois, les documents afférents aux programmes de pays étaient souvent de nature descriptive et nombre d'entre eux ne présentaient pas de résultats clairement définis. À son avis, il importait que le FNUAP tire des leçons

des résultats des activités de ses programmes et, pour ce faire, l'analyse des résultats était fondamentale. Elle a rappelé qu'elle avait exposé les mêmes préoccupations lors de débats précédents consacrés au plan de financement pluriannuel, soucieuse qu'elle était de voir atteindre les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et de CIPD+5.

105. Le représentant de la Mongolie a remercié le Conseil d'administration du soutien apporté au nouveau programme quinquennal du FNUAP pour son pays. Ce programme se présentait sous des auspices favorables, son lancement correspondant au quarantième anniversaire de l'entrée de la Mongolie dans l'Organisation des Nations Unies. L'intervenant a rappelé que le FNUAP oeuvrait activement en Mongolie depuis un certain nombre d'années et le Gouvernement mongol était extrêmement satisfait de la coopération apportée par le Fonds. Le programme adopté par le Conseil d'administration aidera la Mongolie à atteindre les objectifs de CIPD et de CIPD+5. Le Fonds travaillait en coopération étroite avec le Gouvernement et avec la société civile pour renforcer les moyens nationaux dans les domaines de la santé en matière de reproduction et de la population ainsi que dans la mise au point de stratégies. Il en résultera une amélioration de la situation sanitaire de tous les mongols, notamment des femmes et des enfants. Pour conclure, l'intervenant a remercié tous les donateurs, bilatéraux et multilatéraux, qui contribuent au développement de son pays.

106. Le Directeur exécutif adjoint (programmes) a remercié les membres du Conseil de leur approbation des programmes de pays, de leurs suggestions excellentes et de leurs paroles de soutien au cours des débats. L'intervenant a rendu acte des efforts résolus déployés par les bureaux de pays du FNUAP. S'agissant des dépassements de crédits dans la sous-région des Caraïbes, il a souligné que le Fonds s'employait à améliorer ses systèmes de la gestion des finances et des programmes : c'était là un des points fondamentaux du processus de transition en cours. Il a en outre rappelé que le Fonds procédait à une révision de ses lignes directrices de ses programmes afin d'aider les bureaux de pays à gérer les programmes plus efficacement. Les nouvelles orientations seraient fondées sur une approche de gestion axée sur les résultats qui prenne en compte le bilan commun de pays (CCA) et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et qui garantisse des liens avec les documents stratégiques de lutte contre la pauvreté et les approches sectorielles. Ces lignes directrices inspireront les futurs programmes de pays présentés au Conseil.

107. Le chef de pôle pour les pays arabes a signalé que le prochain programme de pays proposé pour le Liban était actuellement mis au point et qu'il porterait sur la période 2002-2006. Elle a précisé que toutes les questions soulevées par le représentant du Liban seraient prises en considération dans ce programme. Elle a convenu que des données établies au niveau national cachaient l'importance des besoins ressentis dans de nombreux endroits du pays, et a ajouté que le Fonds travaillait, dans le contexte du Projet panarabe pour la santé familiale, à la mise au point de données au niveau infranational, en se concentrant sur les zones insuffisamment desservies. Elle a signalé que le FNUAP apportait une aide humanitaire dans les zones libérées du Sud-Liban. Elle a remercié le représentant du Liban de sa déclaration, qui contribuera à orienter les activités du Fonds dans ce pays.

108. En ce qui concerne le Soudan, le chef de pôle a estimé que les observations formulées quant à la nécessité de former des sages-femmes étaient justes et a expliqué que le Fonds concentrait ses efforts sur la mise en valeur des ressources humaines, notamment en ce qui concerne les sages-femmes, dans les zones visées par le programme de pays. Elle a ajouté que le FNUAP avait un avantage comparatif dans la gestion logistique de la fourniture de contraceptifs et que le programme aiderait le personnel homologue local à mettre au point et à entretenir un système de gestion logistique durable, comprenant le renforcement des capacités de prévision, d'achat et de distribution de produits de santé en matière de reproduction. Le Fonds continuerait à fournir des contraceptifs mais s'efforcerait d'aider à mettre en place un système durable. Toutefois, indépendamment de ces domaines d'activité, le Fonds estimait très important de s'attaquer à des problèmes émergents, tels que l'obtention d'un soutien politique pour la prévention des MST et du VIH/sida afin de faire face aux besoins des jeunes sur le plan de la santé en matière de reproduction.

109. Le Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique a remercié les délégations de leurs commentaires favorables sur les programmes de pays et ajouté que le Fonds continuerait à s'efforcer de les rendre plus analytiques en se fondant sur l'expérience acquise et l'analyse de situation des pays. Passant au programme de pays destiné à la Mongolie, il a remercié le représentant de la Mongolie de ses commentaires et a précisé que le Gouvernement mongol continuait à travailler activement avec le FNUAP dans l'exécution du programme. Le Fonds se félicitait grandement de sa coopération avec le pays, qui commémorait le quarantième anniversaire de son admission comme membre de l'Organisation des Nations Unies.

110. La Directrice de la Division de l'Afrique a expliqué que la décision d'élargir la distribution de préservatifs féminins à l'ensemble des six régions administratives de l'Érythrée était fondée sur des résultats d'un projet pilote de 1997. L'étude de suivi de ce projet avait recommandé que la fourniture de préservatifs féminins soit étendue aux six régions du pays. Elle a signalé que le FNUAP portait actuellement ses efforts sur les régions d'Asmara, Massawa et Assab, avec une aide du Gouvernement du Royaume-Uni pour un montant de 60 000 dollars. Elle a en outre signalé que dans le cadre du sous-programme relatif à la santé en matière de reproduction, on procédait actuellement à l'établissement de cartes concernant des soins d'urgence, où figureraient des données sur les dispensaires de soins de santé primaires. La collecte et l'analyse de ces données seraient menées conjointement avec le sous-programme relatif aux stratégies concernant la population et le développement.

111. Répondant à la question de savoir si l'action du FNUAP au Mozambique allait trop loin, la Directrice a dit de la portée thématique du programme que celui-ci viserait essentiellement deux domaines principaux. Le premier serait la santé en matière de reproduction chez les adolescents, en raison du niveau élevé d'infection du VIH dans le groupe d'âge de 15 à 34 ans, et en particulier de son taux élevé chez les filles de 15 à 19 ans, qui était supérieur au taux correspondant chez les garçons du même âge. L'autre domaine d'activité serait la mortalité maternelle, vu les taux élevés qu'elle connaît dans le pays. Le programme s'efforçait de mettre au point une approche intégrée des services de santé en matière de reproduction afin de les rendre plus accueillants aux jeunes et d'améliorer la qualité des services d'obstétrique. Le programme du Fonds contribuerait en outre au lancement de campagnes de promotion et à la mise au point de politiques au niveau national. Il s'efforcera de

renforcer des capacités techniques et institutionnelles, tant aux niveaux national que provincial, notamment en ce qui concerne la collecte et l'analyse des données pertinentes. L'intégration des questions d'égalité entre hommes et femmes interviendrait à toutes les phases du programme. Outre les interventions au niveau national et provincial, on mènerait dans certains districts des provinces visées, des activités susceptibles d'être renforcées ultérieurement par le Gouvernement.

112. En ce qui concerne le Sénégal, la Directrice a précisé que les « Centres Ados » appuyés par le FNUAP viendraient compléter et étayer les « Espaces Jeunes » et que ces deux initiatives se situeraient dans les mêmes espaces à objectifs multiples. Elle a précisé que le problème consistant à faire de la fourniture de contraceptifs une partie intégrante de l'Initiative de Bamako était très importante. Comme il a été dit lors du débat, l'idée de base consisterait à considérer les contraceptifs comme faisant partie des médicaments essentiels. Le FNUAP travaillera conjointement avec d'autres partenaires pour aider le Gouvernement à mettre en place un mécanisme dans ce sens.

113. La Directrice de la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes a pris note des préoccupations formulées par certaines délégations concernant les ressources additionnelles demandées pour le programme destiné aux pays des Caraïbes de langues anglaise et néerlandaise. Elle a précisé qu'il était très exceptionnel que le FNUAP formule une telle demande au Conseil d'administration, et ce pour la région dont elle est responsable. Les causes des dépassements de crédits dans ce programme tenaient à des problèmes de contrôle de la gestion et des finances, comme l'avait déclaré le Directeur exécutif adjoint (programmes). Les préoccupations exprimées par les délégations étaient pleinement justifiées et partagées par la direction du Fonds, notamment par la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes. Elle a précisé au Conseil que les montants additionnels avaient été pleinement utilisés pour des activités de programme approuvées par le Conseil, notamment pour couvrir des besoins importants et légitimes dans le domaine de la santé des adolescents en matière de reproduction. Une évaluation de fond avait souligné que le programme était parvenu à plusieurs résultats remarquables dans le domaine des activités de promotion et de la santé des adolescents en matière de reproduction.

114. La Directrice a fait savoir que des mesures correctives avaient été prises pour éviter que ces dépassements de crédits ne se répètent. Ces mesures comprenaient des mesures qui touchaient l'ensemble du FNUAP et qui visaient à améliorer les systèmes financiers et de ce fait à permettre un enregistrement plus précis et un suivi dans le temps des crédits alloués et des dépenses effectuées. On prenait actuellement des mesures spécifiques pour améliorer les qualifications du personnel de bureau et des cadres du bureau sous-régional. Un nouveau représentant serait chargé d'assurer la gestion du programme, et on veillera à ce que la personne choisie ait des compétences solides en matière de gestion. L'intervenante a en outre signalé que le FNUAP avait récemment renforcé ses moyens de vérification des comptes. Elle a fortement appuyé des vues de la délégation qui estimait que la progression rapide de l'infection du VIH dans la région des Caraïbes exigeait du FNUAP la mise en place d'un programme efficace.

Programme d'assistance au Myanmar

115. Le Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique a présenté le programme d'assistance proposé pour le Myanmar (DP/FPA/MMR). Il a fait savoir aux membres du Comité que le programme proposé était destiné à apporter une assistance humanitaire sur une période de quatre ans, afin de faire face à trois problèmes fondamentaux : le taux élevé de la mortalité maternelle, la progression du VIH (on a trouvé que 2 % des femmes enceintes étaient touchées) et le besoin de données concernant la population et la santé en matière de reproduction pour étayer les efforts déployés au titre du programme.

116. Le Directeur a dit que le programme proposé viserait les groupes les plus vulnérables de la population, qui travaillent essentiellement dans 12 villes. Le programme serait mis en oeuvre en coopération avec les programmes d'autres institutions des Nations Unies, y compris l'UNICEF et l'ONUSIDA, agissant dans le domaine de la prévention du VIH avec participations d'ONG locales et internationales. Il a fait savoir qu'il avait de plus en plus d'ONG travaillant dans le pays, vu la nécessité de faire face au problème croissant du VIH/sida. Il a également déclaré que si le Conseil approuvait le programme proposé, le FNUAP avait l'intention d'augmenter ses effectifs internationaux au Myanmar, en nommant en particulier un directeur des opérations résidant à Yangon. Il a conclu en répétant que le programme de pays proposé n'était pas un programme ordinaire, mais était conçu pour apporter une aide humanitaire extrêmement nécessaire dans certains domaines d'activité; il a manifesté l'espoir qu'il serait possible de mettre au point ultérieurement un programme de pays de type ordinaire.

117. Une délégation a exprimé des préoccupations concernant la déclaration contenue dans le document DP/FPA/MMR selon laquelle le programme d'assistance ferait appel aux échelons inférieurs du secteur de la santé. À son avis, cela pourrait indiquer que le programme accorderait au Gouvernement une légitimité politique non justifiée. Elle a souligné que les activités du FNUAP devraient limiter le niveau d'interaction avec les autorités gouvernementales à tous les niveaux. Elle a en outre demandé que le FNUAP informe de son programme le parti de l'opposition du pays.

118. Une autre délégation a déclaré ne pas être fondamentalement en désaccord sur le programme proposé, mais a demandé des éclaircissements pour savoir quelles étaient les résolutions ou les décisions prises antérieurement par l'Assemblée générale ou par le Conseil d'administration qui visaient la mise au point du programme du FNUAP.

119. Une autre délégation a pris note du fait que le FNUAP avait appuyé au Myanmar, depuis 1973, des activités à petite échelle concernant la santé en matière de reproduction, mais que le programme proposé signifiait un accroissement important de l'aide du FNUAP. À son avis, cette aide était justifiée au vu des statistiques alarmantes concernant la mortalité maternelle et le VIH/sida mentionnées dans le rapport dont le Conseil était saisi. Étant donné l'ampleur extrême des besoins, cette délégation a appuyé le programme proposé, mais a déclaré que le FNUAP devrait prendre de grandes précautions dans sa mise en oeuvre et son suivi, pour s'assurer que les informations et les services relatifs à la santé en matière de reproduction bénéficient directement à ceux qui en ont besoin sans que le Gouvernement ou les militaires n'en tirent avantage. Elle a également prié instamment le FNUAP de travailler en collaboration avec les ONG internationales et locales et avec l'ONUSIDA pour sensibiliser les populations au problème du VIH/sida, promouvoir un changement dans les comportements et

mettre au point des initiatives de prévention. Cette délégation a estimé, comme il est dit dans le document exposant le programme, que le FNUAP devait s'employer à répondre aux besoins non satisfaits en contraceptifs et à favoriser la collecte, l'analyse et la diffusion de données concernant la santé en matière de reproduction et le VIH/sida.

120. Dans sa réponse, le Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique a redit que le programme proposé serait mis en oeuvre par l'intermédiaire d'ONG locales et internationales et en partenariat avec d'autres institutions des Nations Unies. Répondant à la question concernant les résolutions ou décisions évoquées, il a précisé que le Conseil d'administration n'avait jamais adopté de décision concernant les activités du FNUAP au Myanmar. La délégation qui avait posé la question a alors déclaré qu'elle n'avait pas d'objection de fond à opposer au programme proposé, mais à son avis le FNUAP devait s'enquérir à l'avance de l'avis du Conseil d'administration lorsque aucune orientation n'avait été clairement exposée au préalable et qu'il ne devrait pas présumer connaître les vues du Conseil quand celui-ci ne les avait pas expressément formulées.

121. Une délégation a demandé au Fonds de faire rapport annuellement au Conseil d'administration, à sa session annuelle, sur l'application de son programme; le Conseil en avait convenu lorsqu'il avait approuvé le programme d'assistance au Myanmar.

122. Après l'adoption du programme d'assistance, le représentant du Myanmar a remercié les membres du Conseil d'administration et le FNUAP de leur soutien et a déclaré que le programme relatif à la santé en matière de reproduction avait été adapté pour correspondre aux besoins du peuple du Myanmar.

VIII. Questions financières, budgétaires et administratives

123. La Directrice exécutive a commencé son allocution devant le Conseil d'administration en indiquant que ce dernier était profondément attristé par les événements tragiques du 11 septembre 2001. Elle a formé le vœu de voir la tolérance s'instaurer entre les peuples et les pays du monde entier et a adressé au peuple et au Gouvernement américains les condoléances du personnel du FNUAP à la suite des attaques terroristes qu'ils ont subies.

124. La Directrice exécutive a ensuite présenté l'examen de la situation financière du FNUAP pour 2000 (document DP/FPA/2001/11), d'où il ressort que le Fonds se trouvait dans une meilleure position à la fin de 2000 qu'à la fin de 1999, lorsqu'il avait dû réduire de 26 millions de dollars le montant de sa réserve opérationnelle. Elle a signalé que cette réserve avait pu être reconstituée en 2000. Les ressources ordinaires avaient augmenté de 9,5 millions de dollars en 2000 par rapport à l'année précédente et un effort délibéré avait été fait pour réduire les dépenses. Le Fonds a ainsi pu afficher un excédent net de près de 50 millions de dollars en 2000, ce qui avait permis de reconstituer la réserve opérationnelle, d'affecter des ressources supplémentaires aux programmes de pays en 2001 et de financer certains autres projets liés notamment à l'amélioration de la connexité avec les bureaux de pays. Elle a par ailleurs fait remarquer que les contributions provenant d'autres sources, y compris les fonds d'affectation spéciale, s'étaient considérablement accrues et elle a signalé à cet égard les importantes contributions versées par les Pays-Bas et le Royaume-Uni au titre de la sécurité de l'approvisionnement en produits de santé génésique.

125. La Directrice exécutive a fait le bilan du processus de transition qui a été marqué notamment à partir de 1998 par un reclassement des postes au siège du FNUAP afin de les aligner sur les postes couvrant des fonctions analogues dans d'autres organismes des Nations Unies. Le processus de transition avait pour objectifs d'ensemble de renforcer les moyens du Fonds en tant qu'institution, d'en faire une organisation bien intégrée, de lui conférer une identité propre et d'y cultiver l'excellence.

126. L'une des principales activités menées à ce titre a été l'enquête sur l'évaluation des besoins des bureaux extérieurs réalisée en juin et juillet 2001. Quatre équipes s'étaient rendues dans 14 pays. Il en était principalement ressorti qu'une véritable concertation devrait s'instaurer à tous les niveaux de l'organisation, notamment entre les bureaux extérieurs et le siège. Les conclusions de l'enquête ont surtout porté sur la culture du Fonds, ses méthodes et procédures, ses relations intra-organisationnelles et son esprit. La Directrice exécutive a récapitulé plusieurs conclusions de l'étude dans chacun de ces domaines. Les conclusions ont été communiquées à tous les fonctionnaires pour obtenir leurs réactions et commentaires. Les conclusions et recommandations seraient examinées à la mi-octobre par un séminaire du personnel d'encadrement qui déciderait des changements à faire immédiatement. Les autres recommandations seraient transmises à six groupes de travail sur la transition qui seraient chargés de décider des meilleurs moyens d'y donner suite.

127. La Directrice exécutive a ensuite présenté le projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 2002-2003, en indiquant qu'il représentait un accroissement de 19,1 millions de dollars par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice précédent 2000-

2001. Cet accroissement devait être analysé, a-t-elle indiqué, dans un contexte approprié. Tout d'abord, le FNUAP rencontrait de multiples difficultés de programmation, notamment pour s'assurer que la population étaient pleinement intégrée aux stratégies de lutte contre la pauvreté et aux approches sectorielles. Le Fonds avait avant tout un rôle important à jouer dans la crise du VIH/sida, surtout en matière de sécurité de l'approvisionnement en produits de santé génésique et de plaidoyer. La Directrice exécutive a également recensé plusieurs problèmes opérationnels et administratifs auxquels se heurtait le FNUAP.

128. Sur les 19,1 millions de dollars de ressources supplémentaires demandées, 72 % correspondaient, selon les indications de la Directrice exécutive, à un relèvement des « coûts », c'est-à-dire à des augmentations de dépenses fixes telles que loyers, augmentations annuelles des traitements et remboursements à d'autres organismes du système des Nations Unies pour services rendus, notamment dans le domaine de plus en plus important de la sécurité du personnel. Les augmentations restantes, soit 28 %, seraient exprimées en « volume », qu'il s'agisse par exemple de financer de nouvelles initiatives visant à assurer la connexité des bureaux extérieurs, à mettre en place un nouveau système de gestion des ressources, à créer de nouveaux postes au siège, à couvrir le paiement d'indemnités de départ, à améliorer la formation des fonctionnaires et à absorber le coût du reclassement des postes dont il a été question plus haut.

129. La Directrice exécutive a indiqué que les réformes entreprises n'ayant pas encore abouti, elles n'avaient pas pu être pleinement prises en compte dans le projet de budget soumis au Conseil. Elle a indiqué que l'enquête sur l'évaluation des besoins des bureaux extérieurs pourrait influencer sur le réaligement du personnel du siège. Elle a donc proposé de présenter au Conseil, à sa deuxième session ordinaire de 2002, un budget révisé qui donnerait une idée globale et intégrée des besoins budgétaires du Fonds en fonction notamment de l'évaluation des besoins des bureaux extérieurs.

130. Abordant le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) (document DP/FPA/2001/12), la Directrice exécutive a relevé que le Comité avait signalé plusieurs sujets de préoccupation. Répondant aux questions soulevées à propos des projections de ressources, elle a fait observer qu'à partir des estimations les plus récentes des contributions des 20 principaux donateurs, les prévisions financières indiquées dans le projet de budget étaient réalisables. Elle a précisé que les indemnités de départ prévues au budget étaient en sus des départs normaux à la retraite, en indiquant qu'il s'agissait là d'un outil de gestion indispensable pour redynamiser l'organisation. Elle a justifié chacun des huit autres postes clefs de la catégorie des administrateurs demandés au siège : aucun accroissement net des effectifs n'en résulterait du fait que deux postes d'administrateur seraient transférés sur le terrain et six postes d'agent des services généraux seraient supprimés. Elle a signalé que le reclassement des postes envisagé était l'aboutissement d'un long processus au terme duquel les descriptions de poste avaient été redéfinies par rapport aux fonctions effectives. Enfin, elle a informé le Conseil que l'un des principaux soucis du Fonds était de préserver la totalité de ses moyens de contrôle financier.

131. La Directrice exécutive a conclu sa présentation au Conseil en admettant que la part des prévisions de dépenses pour l'exercice biennal dans le montant total des ressources ordinaires était plus élevée que dans les budgets précédents du FNUAP.

Cette tendance devrait certes être suivie de près, mais le projet de budget tenait compte des ressources dont avait besoin le Fonds pour atteindre ses objectifs stratégiques; elle s'expliquait en partie par des prévisions budgétaires antérieures trop optimistes, alors que les prévisions actuelles étaient réalistes. Le rapport entre le budget d'appui et le montant total des ressources ordinaires était comparable à ce qu'il était dans d'autres organismes des Nations Unies, et en fait même plus favorable. La Directrice exécutive a demandé au Conseil d'approuver le projet de budget d'appui biennal, sachant que le Fonds présenterait à la deuxième session ordinaire de 2002 un nouveau projet de budget établi sur la base d'un examen exhaustif portant notamment sur les résultats de l'enquête sur les besoins des bureaux extérieurs.

132. En réponse à la présentation par la Directrice exécutive de l'examen de la situation financière en 2000 et du projet de budget d'appui biennal pour 2002-2003, une délégation, intervenant au nom de 16 autres, a dit accepter pleinement que le FNUAP soit appelé à jouer un rôle décisif pour répondre aux besoins d'information et de services en matière de santé génésique partout dans le monde et pour atteindre les objectifs fixés par la Conférence internationale sur la population et le développement. À cet égard, ces délégations ont donné leur plein appui au Fonds. La délégation qui les représentait a indiqué que la baisse des ressources ordinaires enregistrée dans les années 90 était un sujet de préoccupation, tout comme l'évolution de la part respective des ressources ordinaires et des autres ressources. Cette délégation s'est demandée dans quelle mesure ces tendances empêcheraient le Fonds d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de son plan de financement pluriannuel. Elle a également prié la Directrice exécutive de faire part de son point de vue sur le Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/sida et pour la santé et sur l'alimentation de ce fonds par les institutions financières internationales. Cette délégation s'est également demandé si le FNUAP avait fixé des normes pour le ratio entre les coûts directs et les coûts indirects afin d'éviter que les coûts indirects ne dépassent les crédits alloués.

133. Cette délégation a déclaré envisager avec bienveillance les propositions formulées dans le budget d'appui biennal pour 2002-2003 concernant les dotations en personnel. Elle a toutefois relevé que, selon la déclaration de la Directrice exécutive, l'enquête sur les besoins des bureaux extérieurs avait mis en lumière qu'il importait notamment de préciser les rôles et attributions des services du siège. Cette délégation a jugé qu'une attention particulière devait être accordée aux conclusions de cette enquête afin de tenir compte à la fois des besoins sur le terrain et au siège. Cette délégation a prié la Directrice exécutive de rendre compte des résultats de l'enquête et de ses incidences éventuelles sur le budget d'appui biennal à la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration prévue en 2002, lorsqu'ils auront été dûment examinés par le CCQAB. Une autre délégation a également souscrit à cette requête.

134. Une autre délégation a convenu que le FNUAP jouait un rôle primordial et a fait observer que la baisse des ressources ordinaires avait été inversée au cours de l'année précédente; elle a exprimé l'espoir de voir cette tendance se poursuivre. Une autre délégation a déclaré partager ce sentiment, estimant que la nouvelle politique de gestion axée sur les résultats que le Fonds a adoptée renforcerait la confiance de la communauté des donateurs et que cette confiance pourrait se traduire par un accroissement suivi des ressources ordinaires. Cette délégation a félicité le FNUAP d'avoir atteint l'objectif de 100 pays donateurs qu'il s'était fixé pour 2000.

135. Une délégation a évoqué un problème que le CCQAB avait souligné dans son rapport, à savoir que le taux de remboursement des dépenses d'appui administratif et opérationnel, qui aurait dû être de 7,5 %, n'avait pas dépassé 2,1 % pour les ressources autres que les ressources de base. Autrement dit, les ressources ordinaires servaient à couvrir les dépenses administratives des programmes financés au moyen d'autres ressources. Cette situation était inadmissible. Une autre délégation a demandé qu'à l'avenir le projet de budget d'appui biennal contienne des explications plus détaillées à la rubrique « Autres ressources » qui figure dans le plan des ressources du Fonds.

136. Répondant aux observations et aux questions des membres du Conseil, la Directrice exécutive s'est déclarée sensible aux témoignages de soutien et d'encouragement donnés au FNUAP en raison de la qualité de l'action qu'il mène pour réaliser les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement. Elle a reconnu que la baisse globale des ressources ordinaires enregistrée entre 1995 et 1999 avait eu un impact certain, en particulier s'agissant de l'aptitude du Fonds à relever les défis croissants de la lutte contre la pandémie du sida. Elle a indiqué que toute nouvelle baisse de ces ressources menacerait l'exécution du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

137. À propos du Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/sida et pour la santé, la Directrice exécutive a dit qu'en tant que membre du Groupe de développement des Nations Unies, le FNUAP avait un rôle important à jouer pour garantir que la priorité continue d'être accordée à la fois à la prévention du VIH et à son traitement. Elle a indiqué que le sida devait être perçu comme un problème de développement qui touchait toutes les couches de la société. La priorité devait aller à l'appui aux actions nationales adaptées aux besoins des différents pays, l'un des rôles les plus utiles du FNUAP consistant en fait à participer à l'élaboration de plans d'action nationaux dans ce domaine. Plus précisément, il convenait de renforcer les groupes thématiques des Nations Unies sur le VIH/sida dans plusieurs pays. La Directrice exécutive a également indiqué que le VIH était souvent traité comme une maladie sexuellement transmissible, alors qu'il vaudrait mieux l'envisager dans le cadre global de la santé génésique, qui comprend des mesures prévues à divers niveaux pour contribuer à modifier les comportements. À cet égard, le FNUAP était remarquablement bien placé pour apporter son soutien dans la mesure où il était habitué depuis longtemps à traiter de questions délicates comme la pandémie du sida. Pour conclure, la Directrice exécutive a fait remarquer que le Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida et pour la santé devait être alimenté par des ressources supplémentaires provenant de la communauté des donateurs, plutôt que par des ressources qui seraient détournées d'autres activités de développement.

138. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) a répondu à la question soulevée au sujet du recouvrement des dépenses d'appui administratif afférentes à des activités financées au moyen des autres ressources. Elle a signalé que ces dépenses étaient de trois types : a) soutien administratif et opérationnel; b) services de gestion et d'appui; et c) recouvrement des coûts liés aux achats remboursables. Elle a indiqué que la décision 98/22 du Conseil d'administration avait fixé à 7,5 % le taux de facturation des services d'appui administratif et opérationnel et à 5 % celui des services de gestion et d'appui. Le Fonds se trouvait toutefois face à un dilemme : en faisant des contributions à des fins spécifiques, les donateurs stipulaient souvent qu'un pourcentage nettement moins élevé que prévu devait être consacré aux

dépenses administratives. Le Fonds devait alors décider s'il pouvait se permettre de renoncer à des fonds susceptibles de financer des activités utiles. La Directrice exécutive adjointe a indiqué au Conseil que, dans le projet de budget d'appui biennal, le montant net des remboursements prévus à ce titre avait été estimé à 8,7 millions de dollars, soit un montant inférieur au remboursement intégral conformément à la décision du Conseil d'administration. Il s'agissait d'un problème sérieux que devaient examiner le Fonds, le Conseil d'administration et les gouvernements donateurs.

139. La Directrice exécutive a conclu en indiquant qu'elle avait récemment envoyé une lettre dans laquelle elle demandait des dons supplémentaires de fin d'année qui seraient utilisés dans l'important domaine de la sécurité de l'approvisionnement en produits de santé génésique, et qui viendraient s'ajouter à toute autre contribution de fin d'année que les donateurs seraient en mesure de faire. Elle a signalé que le Fonds s'était fixé comme objectif de recevoir des contributions de 110 pays donateurs en 2001. Même si, dans certains cas, ces contributions seraient nécessairement modestes, elles témoigneraient concrètement de la volonté des gouvernements d'atteindre les objectifs fixés par la Conférence internationale sur la population et le développement.

140. Le Conseil d'administration a pris note de l'examen de la situation financière en 2000 (DP/FPA/2001/11) et du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget d'appui biennal pour 2002-2003 (DP/FPA/2001/12) et adopté la décision 2001/16 (voir annexe I).

IX. Questions diverses

141. Aucune question n'a été soulevée au titre du point 9 de l'ordre du jour.

142. Le Conseil d'administration a conclu ses travaux en adoptant la décision 2001/17 (voir annexe I).

Annexe I

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2001

Table des matières

<i>Numéro de la décision</i>		<i>Page</i>
Première session ordinaire de 2001 (26 et 29 janvier-5 février, New York)		
2001/1	Rôle du PNUD dans les situations de crise et d'après-conflit	201
2001/2	Coopération technique entre pays en développement	201
2001/3	PNUD : Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 1998-1999	202
2001/4	UNOPS : Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 1998-1999	203
2001/5	FNUAP : Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 1998-1999	203
2001/6	Projet de règlement financier commun concernant les contributions de sources non gouvernementales	203
2001/7	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2001	205
Session annuelle de 2001 (11-22 juin, New York)		
2001/8	Stratégie du FNUAP en matière d'information et de communication	209
2001/9	Plan stratégique de lutte du FNUAP contre le VIH/sida pour 2001-2005	210
2001/10	Rapport d'activité annuel présenté par le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	210
2001/11	Processus de programmation du PNUD et du FNUAP	211
2001/12	Récapitulation des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2001	213
Seconde session ordinaire de 2001 10-14 septembre, New York)		
2001/13	PNUD : Projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003	216
2001/14	UNOPS : Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2000-2001, projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 et rapport sur le montant de la réserve opérationnelle	219
2001/15	Assistance au Myanmar	219
2001/16	FNUAP : Projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 2002-2003	220
2001/17	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa seconde session ordinaire de 2001	221

2001/1

Rôle du PNUD dans les situations de crise et d'après-conflit

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur le rôle du Programme des Nations Unies pour le développement dans les situations de crise et d'après conflit (DP/2001/4 et Corr.1);
2. *Réaffirme* que le Programme des Nations Unies pour le développement a pour mandat fondamental de promouvoir le développement humain durable et que ses opérations doivent être conformes à son mandat, à ses principes et à la demande formulée par le gouvernement intéressé;
3. *Est conscient* que la prévention des crises et l'atténuation des conséquences des catastrophes devraient faire partie intégrante des stratégies de développement humain durable, et a conscience également que le Programme des Nations Unies pour le développement a une certaine expérience pratique des situations de crise et d'après conflit;
4. *Réaffirme* sa vive préoccupation devant le faible niveau des ressources de base du Programme et prie l'Administrateur de prendre toutes les mesures appropriées pour accroître ces ressources tout en améliorant la qualité de l'ensemble des services fournis par le Programme;
5. *Encourage* le Programme des Nations Unies pour le développement, dans le cadre des discussions engagées dans l'ensemble du système, à mener une action de sensibilisation pour faire reconnaître l'importance fondamentale d'une perspective de développement à long terme;
6. *Prie* le Programme des Nations Unies pour le développement, en sa qualité d'administrateur du système des coordonnateurs résidents, de renforcer son rôle de coordination et sa coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, conformément à son mandat fondamental.

5 février 2001

2001/2

Coopération technique entre pays en développement

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* que le deuxième cadre de coopération technique entre pays en développement (2001-2003) (DP/CF/TCDC/2) a été approuvé le 31 janvier 2001 et rappelle aussi la résolution 53/192 de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1998 et la résolution 2000/19 du Conseil économique et social en date du 28 juillet 2000;
2. *Prend note* des enseignements tirés du premier cadre de coopération, notamment la nécessité d'assurer la synergie des autres efforts entrepris par le Programme des Nations Unies pour le développement dans ce domaine et leur complémentarité, de procéder à une évaluation plus systématique de l'impact de la

coopération technique entre pays en développement et de s'attacher à faciliter les activités visant à renforcer les capacités Sud-Sud;

3. *Accueille avec satisfaction* les efforts déployés par l'Administrateur pour améliorer et intégrer la coopération technique entre pays en développement au sein du Programme des Nations Unies pour le développement et reconnaît le rôle unique du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement dans ces efforts;

4. *Apprécie* les contributions au Fonds d'affectation spéciale Sud-Sud apportées par plusieurs pays et autres donateurs et encourage tous les partenaires à redoubler d'efforts pour appuyer la coopération technique entre pays en développement, en particulier au moyen de modèles novateurs de coopération Sud-Sud, compte tenu du fait que les partenariats actuels et nouveaux entre pays en développement et leurs organisations régionales constituent une base solide pour promouvoir le développement;

5. *Se déclare à nouveau préoccupé* par le faible montant des ressources de base du Programme des Nations Unies pour le développement qui a, lui-même, influé sur les ressources allouées au Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement;

6. *Prie* l'Administrateur d'envisager, dans le cadre des nouveaux arrangements applicables à la programmation, l'allocation de ressources supplémentaires aux activités faisant intervenir la coopération technique entre pays en développement, compte tenu de la situation financière générale et de la nécessité de disposer de ressources suffisantes pour mener à bien d'autres activités.

2 février 2001

2001/3

PNUD : Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 1998-1999

Le Conseil d'administration

1. *Constate* que le Programme des Nations Unies pour le développement a accompli des progrès considérables dans l'application des recommandations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées dans ses précédents rapports et que des mesures sont actuellement prises pour donner suite à toutes les recommandations que le Comité des commissaires aux comptes a faites dans son rapport pour 1998-1999;

2. *Prend note avec satisfaction* des mesures décrites dans le document DP/2001/CRP.5 et prie instamment le secrétariat de prendre de nouvelles mesures appropriées pour assurer la présentation dans les délais requis d'états financiers conformes et exacts suivant les normes de comptabilité du système des Nations Unies.

1er février 2001

2001/4

UNOPS : Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 1998-1999

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport sur le suivi des recommandations formulées dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes (DP/2001/8);
2. *Prie* le Directeur exécutif de lui présenter, à sa première session ordinaire de 2002, un aperçu général actualisé de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, y compris les activités de suivi ayant été menées à bien.

1er février 2001

2001/5

FNUAP : Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 1998-1999

Le Conseil d'administration

Prend note du rapport du Directeur exécutif concernant les mesures qui ont été prises ou qui sont envisagées pour assurer l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 1998-1999, qui figurent dans le document DP/FPA/2001/2.

1er février 2001

2001/6

Projet de règlement financier commun concernant les contributions de sources non gouvernementales

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport sur le règlement financier commun concernant les contributions de sources non gouvernementales (DP/FPA/2001/3 et DP/2001/9);
2. *Approuve* les projets d'articles communs qui figurent en annexe à la présente décision.

31 janvier 2001

Annexe
Projets d'articles communs du Règlement financier

1. Premier article commun

Pour le FNUAP

« Le FNUAP peut accepter des contributions des gouvernements des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi que des institutions et organismes eux-mêmes. Le FNUAP peut également accepter d'autres contributions, y compris des contributions de sources intergouvernementales, non gouvernementales ou privées, et les utiliser soit pour apporter au Fonds un appui de caractère général, soit pour atteindre des objectifs compatibles avec ceux du Fonds. »

Pour le PNUD

« Le PNUD peut accepter des contributions des gouvernements des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi que des institutions et organismes eux-mêmes. Le PNUD peut également accepter d'autres contributions, y compris des contributions de sources intergouvernementales, non gouvernementales ou privées, et les utiliser soit pour apporter au Programme un appui de caractère général, soit pour atteindre des objectifs compatibles avec ceux du Programme. »

2. Deuxième article commun

Pour le FNUAP

« Le Directeur exécutif fait rapport chaque année au Conseil d'administration sur chacune des contributions reçues de sources intergouvernementales, non gouvernementales ou privées, sous réserve des limites particulières fixées par le Conseil. »

Pour le PNUD

« L'Administrateur fait rapport chaque année au Conseil d'administration sur chacune des contributions reçues de sources intergouvernementales, non gouvernementales ou privées, sous réserve des limites particulières fixées par le Conseil. »

3. Les modalités d'application du deuxième article commun du Règlement financier doivent être précisées au moyen de la règle de gestion financière commune suivante : « Il est fait rapport chaque année au Conseil d'administration sur chacune des contributions d'un montant supérieur à 100 000 dollars reçus de sources intergouvernementales, non gouvernementales ou privées. »

4. Dans le cas du FNUAP, le premier article commun remplacerait l'article 4.1, tandis que l'article 4.9 est supprimé. Le deuxième article commun remplace l'actuel article 4.11.

5. Dans le cas du PNUD, le premier article commun remplace l'actuel article 5.02, tandis que le deuxième article commun remplace l'actuel article 5.09.

2001/7

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2001

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 2001, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Élu pour 2001 les membres du Bureau dont les noms suivent :

Président : S. E. M. Gert Rosenthal (Guatemala)

Vice-Président : M. Grant Robertson (Nouvelle-Zélande)

Vice-Président : M. Azanaw Taddesse Abreha (Éthiopie)

Vice-Président : M. Le Hoai Trung (Viet Nam)

Vice-Président : M. Volodymyr G. Krokhmal (Ukraine)

Pris note de l'élection par le Conseil économique et social de la délégation djiboutienne pour remplacer la délégation comorienne en tant que membre du Conseil d'administration pendant la période 2001-2003;

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2001 (DP/2001/L.1 et Corr.1), tels qu'ils avaient été modifiés oralement;

Approuvé le rapport de sa troisième session ordinaire de 2000 (DP/2001/1);

Approuvé son plan de travail annuel pour 2001 (DP/2001/3);

Décidé de reporter de la deuxième session ordinaire de 2001 à la première session ordinaire de 2002 l'examen du point 8 de l'ordre du jour relatif au Programme consultatif technique du FNUAP;

Approuvé son plan de travail provisoire pour sa session annuelle de 2001;

Approuvé le calendrier ci-après pour ses sessions de 2001 :

Session annuelle de 2001 11-22 juin 2001 (New York)

Deuxième session ordinaire de 2001 10-14 septembre 2001

Débat consacré au PNUD

Point 2

Plans d'action du PNUD pour 2000-2003

Pris note du point sur les plans d'action du PNUD pour 2000-2003 (DP/2001/CRP.2);

Pris acte du rapport sur le suivi de la réunion ministérielle sur le PNUD du 11 septembre 2000 (DP/2001/CRP.3) ainsi que des observations formulées à ce sujet;

Adopté la décision 2001/1 du 2 février 2001 concernant le rôle du PNUD dans les situations de crise et d'après conflit;

Point 3

Cadres de coopération de pays et questions connexes

Pris note du rapport sur l'assistance au Myanmar (DP/2001/5) et prié l'Administrateur, compte tenu des conclusions présentées par la mission d'évaluation indépendante au Myanmar, de lui soumettre dans les meilleurs délais, pour examen par le Conseil d'administration, un projet relatif à la poursuite de l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement dans un pays conformément aux directives établies dans ses décisions 93/21, 96/1 et 98/14;

Approuvé les cadres de coopération de pays ci-après :

Premier cadre de coopération avec la Turquie	DP/CCF/TUR/1
Deuxième cadre de coopération avec le Bangladesh	DP/CCF/BGD/2
Deuxième cadre de coopération avec le Bélarus	DP/CCF/BLR/2
Deuxième cadre de coopération avec la Bosnie-Herzégovine	DP/CCF/BIH/2 et Corr.1
Deuxième cadre de coopération avec le Cambodge	DP/CCF/CMB/2
Deuxième cadre de coopération avec la Croatie	DP/CCF/CRO/2
Deuxième cadre de coopération avec la Géorgie	DP/CCF/GEO/2
Deuxième cadre de coopération avec la Lettonie	DP/CCF/LAT/2
Deuxième cadre de coopération avec la Lituanie	DP/CCF/LIT/2
Deuxième cadre de coopération avec Maurice	DP/CCF/MAR/2
Deuxième cadre de coopération avec la Fédération de Russie	DP/CCF/RUS/2 et Corr.1
Deuxième cadre de coopération avec Sainte-Hélène	DP/CCF/STH/2
Deuxième cadre de coopération avec l'Arabie saoudite	DP/CCF/SAU/2
Deuxième cadre de coopération avec l'Ouganda	DP/CCF/UGA/2

Pris note des prorogations de cadres de coopération ci-après :

Première prorogation du premier cadre de coopération avec le Burundi	DP/CCF/BDI/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération avec le Koweït	DP/CCF/KUW/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération avec la République démocratique populaire lao	DP/CCF/LAO/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération avec la Jamahiriya arabe libyenne	DP/CCF/LIB/1/EXT.I

Première prorogation du premier cadre de coopération
DP/CCF/RWA/1/EXT.I
avec le Rwanda

Première prorogation du premier cadre de coopération DP/CCF/SYR/1/EXT.I
avec la Syrie

Approuvé les prorogations des cadres de coopération de pays et de coopération régionale ci-après :

Deuxième prorogation du premier cadre de coopération avec l'Érythrée DP/CCF/ERI/1/EXT.II

Deuxième prorogation du premier cadre de coopération avec l'Estonie DP/CCF/EST/1/EXT.II

Deuxième prorogation du premier cadre de coopération avec la République de Moldova DP/CCF/MOL/1/EXT.II

Deuxième prorogation du premier cadre de coopération régionale avec l'Europe et la Communauté d'États indépendants DP/RCF/REC/1/EXT.II

Pris note des rapports d'examen de pays et de régions ci-après :

Premier rapport d'examen pour le Lesotho DP/CRR/LES/1

Premier rapport d'examen pour la Lituanie DP/CRR/LIT/1

Premier rapport d'examen pour le Népal DP/CRR/NEP/1

Premier rapport d'examen pour le Yémen DP/CRR/YEM/1
et Corr.1

Examen du premier cadre de coopération régionale pour les États arabes DP/RRR/RAS/1

Approuvé le deuxième cadre de coopération mondiale (DP/GCF/2);

Point 4 **Coopération technique entre pays en développement**

Approuvé le deuxième cadre de coopération technique entre pays en développement (DP/CF/TCDC/2)

Adopté la décision 2001/2 du 2 février 2001 sur la coopération technique entre pays en développement;

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 5 **Rapports du Conseil économique et social**

Pris note des rapports de l'Administrateur du PNUD (DP/2001/6) et du Directeur exécutif du FNUAP (DP/FPA/2001/1) au Conseil économique et social et décidé de les transmettre au Conseil, avec les observations formulées à ce sujet;

Point 6

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 1998-1999

Adopté la décision 2001/3 du 1er février 2001 intitulée « PNUD : Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 1998-1999 »;

Adopté la décision 2001/4 du 1er février 2001 intitulée « UNOPS : Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 1998-1999 »;

Adopté la décision 2001/5 du 1er février 2001 intitulée « FNUAP : Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 1998-1999 »;

Point 7

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2001/6 du 31 janvier 2001 intitulée « Projet de règlement financier commun concernant les contributions de sources non gouvernementales » (DP/FPA/2001/3-DP/2001/9);

Débat consacré au FNUAP

Point 8

Programmes de pays et questions connexes

Pris note du rapport oral sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme multinational pour 2000-2003;

Approuvé les programmes d'assistance ci-après :

Assistance au Gouvernement du Burkina Faso	DP/FPA/BFA/5
Assistance au Gouvernement tchadien	DP/FPA/TCD/4
Assistance au Gouvernement ghanéen	DP/FPA/GHA/4
Assistance au Gouvernement namibien	DP/FPA/NAM/3
Assistance au Gouvernement ougandais	DP/FPA/UGA/5
Assistance au peuple palestinien	DP/FPA/PAPP/2
Assistance au Gouvernement turc	DP/FPA/TUR/3
Assistance au Gouvernement indonésien	DP/FPA/INS/6
Assistance au Gouvernement équatorien	DP/FPA/ECU/3
Assistance au Gouvernement guatémaltèque	DP/FPA/GTM/4
Assistance au Gouvernement péruvien	DP/FPA/PER/6

Point 9

Questions diverses

Autorisé le Bureau du Conseil d'administration à confirmer le choix des représentants des États d'Afrique, des États d'Asie et des États d'Amérique latine et des Caraïbes devant siéger au Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires pour un mandat de deux ans;

Pris note du rapport oral du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'utilisation de la réserve opérationnelle;

Point 10

Réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF, avec la participation du PAM

Tenu une réunion commune des Conseil d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF, avec la participation du PAM, sur les progrès réalisés dans l'utilisation des cadres communs de pays pour les indicateurs d'évaluation.

5 février 2001

2001/8

Stratégie du FNUAP en matière d'information et de communication

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen de la stratégie d'information et de communication figurant dans le document DP/FPA/2001/6;
2. *Fait siennes* les mesures prises par le FNUAP pour mieux mener sa stratégie d'information et de communication telle qu'adoptée par le Conseil d'administration dans sa décision 97/13;
3. *Prie instamment* le FNUAP de tirer parti de l'expérience acquise et de continuer à mettre au point des façons novatrices de mettre en oeuvre sa stratégie en matière d'information et de communication;
4. *Demande instamment* à la communauté internationale d'accroître le soutien financier qu'elle apporte à la réalisation des objectifs définis lors de la CIPD et de l'examen quinquennal de la mise en oeuvre de la CIPD.

12 juin 2001

2001/9

Plan stratégique de lutte du FNUAP contre le VIH/sida pour 2001-2005

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du document DP/FPA/2001/9;
2. *Souscrit* à l'action de fond proposée pour les années 2001-2005 en ce qui concerne le VIH/sida, telle qu'elle est décrite dans le document DP/FPA/2001/9;
3. *Souscrit* à l'approche générale adoptée par le Fonds en matière de collaboration et de coordination avec le Programme des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et le Groupe des Nations Unies pour le développement, ainsi qu'avec d'autres institutions et organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et le secteur privé;
4. *Reconnaît* l'expérience et l'avantage comparatif du FNUAP dans l'exercice de ses fonctions de chef de file pour mettre en oeuvre les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et les critères de la CIPD+5, et pour tirer parti des vastes réseaux dont il dispose au niveau des pays et, à cet égard, prie le FNUAP, dans le contexte des recommandations du Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA¹, de redoubler d'efforts et de jouer un rôle de premier plan plus visible dans la prévention de la contamination par le VIH, en particulier chez les jeunes;
5. *Encourage* le FNUAP à continuer de mettre à profit son expérience pour aborder les problèmes liés aux sexospécificités, notamment le rôle des hommes, dans le cadre des activités de prévention du VIH;
6. *Encourage aussi* tous les gouvernements à appuyer les efforts du FNUAP en renforçant leur engagement, y compris leur engagement financier, de contenir et d'enrayer la propagation du VIH/sida dans les pays de programme.

14 juin 2001

2001/10

Rapport d'activité annuel présenté par le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/2001/19);
2. *Prend note également* du fait qu'en 2000, un prélèvement d'un montant de 6,8 millions de dollars a été opéré sur les réserves opérationnelles de l'UNOPS,

¹ Présentées au titre du point 2 du Plan stratégique des Nations Unies sur le VIH/sida pour 2001-2005 dans le rapport du Directeur exécutif d'ONUSIDA sur la onzième réunion du Conseil de coordination du Programme.

en vue de couvrir des dépenses non renouvelables précédemment approuvées (3 millions de dollars) et un manque à gagner dans les recettes de 2000 (3,8 millions de dollars);

3. *Demande* au Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets de continuer à examiner minutieusement les paramètres du modèle financier du Bureau et de lui rendre compte des tendances à sa deuxième session ordinaire de 2001 dans le cadre du rapport sur les prévisions de dépenses pour l'exercice biennal actuel et les exercices futurs.

14 juin 2001

2001/11

Processus de programmation du PNUD et du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Déclare à nouveau* que les caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles des fonds et programmes des Nations Unies doivent être l'universalité, le financement volontaire et à titre gracieux, la neutralité et le multilatéralisme;

2. *Réaffirme* sa décision 2000/12, et à cet égard se félicite des efforts déployés par les membres du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement en vue d'harmoniser encore les programmes et de normaliser les procédures régissant ces programmes;

3. *Souligne* qu'il convient que le processus de programmation soit inspiré et conduit par les pays et réponde aux priorités et aux besoins nationaux, et réaffirme à ce sujet qu'il revient aux gouvernements de formuler leurs programmes de pays, en consultation avec les organismes des Nations Unies concernés, y compris les institutions spécialisées, ainsi qu'avec d'autres partenaires, le cas échéant;

4. *Souligne* qu'il importe de renforcer le système des coordonnateurs résidents en resserrant les liens de collaboration et de partenariat entre les institutions spécialisées, les fonds et les programmes des Nations Unies, tant au niveau des sièges qu'au niveau des pays, en vue d'aboutir à une plus grande cohérence, à une meilleure synergie et à une coordination plus efficace;

5. *Souligne* l'importance de l'existence d'un plan-cadre propre à chaque pays sur lequel les partenaires membres du Groupe des Nations Unies pour le développement puissent appuyer leurs programmes, aux fins de l'accroissement des effets des activités opérationnelles menées pour le développement par les organismes des Nations Unies;

6. *Encourage* les pays bénéficiaires de programmes qui ont déjà élaboré un bilan commun de pays/plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement établi conjointement avec leur gouvernement et approuvé par celui-ci, ou qui comptent en élaborer un, à s'en servir, à titre expérimental, comme cadre commun pour la planification des activités opérationnelles des organismes des Nations Unies à l'échelon du pays, à compter de la session annuelle de 2002;

7. *Décide* ce qui suit :

a) Le processus de programmation commun s'appuiera sur le cadre de planification commun qui existe actuellement, et les gouvernements élaboreront les ébauches de plan de pays des différents organismes en consultation avec les organismes compétents des Nations Unies, y compris les institutions spécialisées, et, le cas échéant, avec les autres partenaires concernés;

b) Les projets d'ébauche de plan de pays feront ressortir les principaux éléments des programmes de pays proposés, tels que les priorités, les stratégies, les résultats escomptés et le budget envisagé;

c) Les projets d'ébauche de plan de pays seront présentés aux conseils d'administration pour examen à leur session annuelle, et, si possible, le Bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement leur sera communiqué pour information;

d) Il examinera les projets d'ébauche de plan de pays, après quoi l'Administrateur du PNUD et le Directeur exécutif du FNUAP aideront les gouvernements à achever d'établir leur programme de pays, compte tenu des observations qu'il aura formulées;

e) Les programmes de pays seront affichés, au plus tard au mois d'octobre de leur dernière année, sur les sites Web des différents partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement, et ils seront approuvés en janvier selon la procédure d'accord tacite sans avoir été examinés ni débattus, sauf dans le cas où cinq membres auront informé le secrétariat par écrit, avant la session, qu'ils souhaitent que le Conseil d'administration examine un programme de pays particulier;

8. *Prie* l'Administrateur et le Directeur exécutif de lui faire rapport à sa session annuelle de 2003 sur les outils communs servant à suivre le déroulement des différents programmes de pays et à en évaluer les résultats, en vue de pousser encore plus loin l'harmonisation et la normalisation du processus de programmation;

9. *Prie* le Groupe des Nations Unies pour le développement de perfectionner encore le processus de planification en s'appuyant sur la présente décision, compte tenu des observations formulées lors de ses réunions;

10. *Invite* les Conseils d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial à examiner la question du processus de programmation à leur prochaine session;

11. *Prie* l'Administrateur et le Directeur exécutif de lui faire rapport à sa session annuelle de 2004 sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la présente décision.

22 juin 2001

2001/12

Récapitulation des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2001

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 2001, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Élu Mme Ginette Lachance (Canada) à la vice-présidence du Conseil pour succéder à M. Grant Robertson (Nouvelle-Zélande);

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail pour sa session annuelle de 2001 (DP/2001/L.2 et Corr.1) tels qu'ils ont été amendés oralement;

Adopté le rapport sur les travaux de sa première session ordinaire de 2001 (DP/2001/11);

Convenu du calendrier suivant pour ses sessions en 2001 et 2002 :

Seconde session ordinaire de 2001	10-14 septembre 2001
Première session ordinaire de 2002	28 janvier-8 février 2002
Session annuelle de 2002	17-28 juin 2002 (Genève)
Seconde session ordinaire de 2002	23-27 septembre 2002

Approuvé son plan de travail provisoire pour sa seconde session ordinaire de 2001;

Tenu une manifestation spéciale à l'occasion du trentième anniversaire de la création des Volontaires des Nations Unies, le 21 juin 2001;

Débat consacré au FNUAP

Point 2

Rapport du Directeur exécutif pour 2000

Pris note du rapport du Directeur exécutif pour 2000 [DP/FPA/2000/4 (Part I et Part I/Add.1, Part II, Part III et Part IV)];

Point 3

Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP

Pris acte du rapport sur les engagements de financement pluriannuel pris à l'égard du FNUAP (DP/FPA/2001/5);

Point 4
Stratégie en matière d'information et de communication

Adopté la décision 2001/8 du 12 juin 2001 sur la stratégie du FNUAP en matière d'information et de communication;

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 5
Processus de programmation

Adopté la décision 2001/11 du 22 juin 2001 sur le processus de programmation du PNUD et du FNUAP;

Point 6
Audit et contrôle internes

Pris note des rapports sur les activités d'audit et de contrôle internes du Programme des Nations Unies pour le développement (DP/2001/13), du Fonds des Nations Unies pour la population (DP/FPA/2001/8) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/2001/15);

Point 7
Rapport sur les missions de visite

Pris note des rapports sur les missions de visite effectuées au Honduras (DP/2001/CRP.6) et en Bosnie-Herzégovine (DP/2001/CRP.7);

Point 8
ONUSIDA

Adopté la décision 2001/9 du 14 juin 2001 sur les contributions du PNUD au plan stratégique des Nations Unies sur le VIH/sida pour 2001-2005;

Décidé de reprendre l'examen des contributions du PNUD au plan stratégique des Nations Unies sur le VIH/sida (résolution 1999/36 du Conseil économique et social, par. 9) à sa première session ordinaire de 2002;

Débat consacré au PNUD

Point 9
Rapport annuel de l'Administrateur

Pris note du rapport annuel de l'Administrateur pour 2000, y compris de son rapport annuel axé sur les résultats pour 2000 (DP/2001/14 et Add.1 à 3);

Point 10

Fonds d'équipement des Nations Unies

Pris note du rapport annuel axé sur les résultats du Fonds d'équipement des Nations Unies (DP/2001/17) et décidé de reporter à 2004 l'examen de l'impact des programmes et projets du Fonds, prévu dans sa décision 99/22;

Point 11

Les technologies de l'information au service du développement

A

Budget biennal

Pris note du rôle du PNUD dans le domaine des technologies de l'information au service du développement (DP/2001/CRP.8);

Point 12

Ressources financières

Pris note du rapport sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés (DP/2001/18) et sur l'actualisation des engagements de financement (DP/2001/CRP.9);

Pris note du rapport sur les questions et principes concernant les améliorations qui pourraient être apportées au mécanisme de financement des programmes (DP/2001/CRP.10);

Point 13

Cadres de coopération et questions connexes

Pris acte du rapport sur les options en ce qui concerne de nouveaux instruments de programmation par pays du PNUD (DP/2001/CRP.11);

Approuvé les cadres de coopération avec les pays ci-après :

Deuxième cadre de coopération avec l'ex-République yougoslave de Macédoine DP/CCF/MCD/2

Deuxième cadre de coopération avec le Tadjikistan DP/CCF/TAJ/2

Approuvé la deuxième prorogation du premier cadre de coopération avec l'Ukraine (DP/CCF/UKR/1/EXT.II);

Pris note des prorogations des cadres de coopération avec les pays ci-après :

Première prorogation du premier cadre de coopération avec l'Algérie DP/CCF/ALG/1/EXT.I

Première prorogation du premier cadre de coopération avec le Lesotho DP/CCF/LES/1/EXT.I

Première prorogation du premier cadre
de coopération avec la Namibie

DP/CCF/NAM/1/EXT.I

Point 14

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2001/10 du 14 juin 2001 sur le rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/2001/19);

Point 15

Évaluation

Décidé d'examiner l'évaluation du financement au moyen de ressources autres que les ressources de base (DP/2001/CRP.12) et l'évaluation de l'exécution directe (DP/2001/CRP.13) à sa seconde session ordinaire de 2001;

Décidé de reporter l'examen des relations entre le PNUD et l'UNOPS à sa seconde session ordinaire de 2001;

Point 16

Questions diverses

Pris note du rapport sur l'issue de la troisième réunion du Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires, qui a eu lieu les 19 et 20 avril 2001;

Pris note des décisions que le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement a adoptées à sa deuxième session, du 29 mai au 1er juin 2001.

22 juin 2001

2001/13

PNUD : Projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* du rapport de l'Administrateur sur le projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 2002-2003, figurant dans le document DP/2001/21, qui fait partie intégrante du cadre d'allocation intégrée des ressources du plan de financement pluriannuel;

2. *Prend note également* des propositions de l'Administrateur concernant le cadre financier et le plan de ressources connexe du PNUD, qui figurent aux paragraphes 3 à 11 du document DP/2001/21;

3. *Prend note en outre* des indications données par l'Administrateur concernant l'amélioration de la situation en ce qui concerne le versement par les gouvernements des pays hôtes de leurs contributions aux dépenses locales des

bureaux extérieurs et encourage tous ces gouvernements à continuer à l'améliorer en s'acquittant intégralement de leurs obligations;

4. *Prend note* des indications données par l'Administrateur concernant la révision de la proportion des dépenses des bureaux de pays qui sera imputée à l'appui aux activités opérationnelles du système des Nations Unies;

5. *Apprécie* les efforts menés par l'Administrateur pour réduire le volume global du budget; met l'accent sur l'engagement pris par le PNUD en faveur des pays les moins avancés et, tenant compte des besoins de développement de ces pays, tels qu'ils sont exprimés dans le Plan d'action adopté lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, prie l'Administrateur de réduire les coupes prévus dans le budget d'appui en ce qui concerne ces pays;

6. *Prend note* des propositions de l'Administrateur concernant la gestion des ressources humaines qui figurent aux paragraphes 101 à 103 du document DP/2001/21;

7. *Prend note également* des propositions de l'Administrateur relatives aux technologies de l'information et de la communication qui figurent aux paragraphes 104 à 109 du document DP/2001/21 et approuve la demande de l'Administrateur tendant à constituer une réserve provisoire de 11,4 millions de dollars, montant qui sera imputé sur le solde général des ressources et pourrait être compensé par des économies réalisées pendant l'exercice budgétaire en cours;

8. *Prend note en outre* de la proposition de l'Administrateur concernant l'assurance maladie après la cessation du service, telle qu'elle figure aux paragraphes 116 à 118 du document DP/2001/21;

9. *Prend note* de la proposition de l'Administrateur relative à l'ouverture de crédits au titre de la sécurité du personnel, qui figure aux paragraphes 119 à 124 du document DP/2001/21;

10. *Approuve* l'ouverture de crédits d'un montant brut de 566 889 700 dollars aux fins indiquées ci-après et décide que les recettes prévues, soit 64 327 000 dollars, viendront en déduction du montant brut des crédits ouverts, le montant estimatif net des crédits à ouvrir s'élevant par conséquent à 502 562 700 dollars;

11. *Autorise* l'Administrateur à virer des ressources d'une ligne de crédit à une autre, à concurrence de 5 % du montant de la ligne de crédit à laquelle les ressources sont virées.

Budget d'appui biennal 2002-2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

Appui aux programmes	
Bureaux de pays	273 781,1
Siège	62 356,0
Total partiel	336 137,1
Gestion et administration	116 457,7
Appui aux activités opérationnelles du système des Nations Unies	
Bureaux de pays	81 778,8
Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement	2 700,9
Bureau des services d'achats interorganisations	1 112,7
Volontaires des Nations Unies	28 702,4
Total partiel	114 294,8
Montant brut total des crédits à ouvrir	566 889,7
À déduire : Montant estimatif des recettes	64 327,0
Montant estimatif net des crédits à ouvrir	502 562,7

B**Fonds**

12. *Prend note* du rapport de l'Administrateur sur le projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 2002-2003 du Fonds d'équipement des Nations Unies et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme figurant dans le document DP/2001/21;

13. *Approuve* l'ouverture de crédits dont le montant brut pour chacun des fonds est indiqué ci-après :

Budget d'appui biennal pour 2002-2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fenu</i>	<i>UNIFEM</i>
Montant total des crédits à ouvrir	13 658.5	12 337.5

14. *Prend note* de la proposition du Directeur exécutif du Fonds de développement des Nations Unies pour les femmes figurant au paragraphe 138 du document DP/2001/21 et le prie de continuer à veiller à ce que toutes les décisions concernant le nombre et le classement des postes favorisent pleinement la réalisation des objectifs arrêtés dans la Stratégie et le Plan d'exécution pour la période 2000-2003 et tiennent compte des ressources financières disponibles.

14 septembre 2001

2001/14

UNOPS : Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2000-2001, projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 et rapport sur le montant de la réserve opérationnelle

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* du rapport du Directeur exécutif sur les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2000-2001, le projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 et l'examen du montant de la réserve opérationnelle (DP/2001/28 et Add.1), et du rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/2001/29);
2. *Approuve* les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2000-2001, soit un montant de 110,6 millions de dollars;
3. *Approuve* le projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2003, soit un montant de 113 millions de dollars;
4. *Approuve* le tableau d'effectifs proposé pour l'exercice biennal 2000-2001;
5. *Approuve* la modification de l'article 8.3 a) iv) du Règlement financier de l'UNOPS, qui figure au paragraphe 40 du document DP/2001/28;
6. *Approuve* la proposition consistant à modifier la formule de calcul du niveau de la réserve opérationnelle de l'UNOPS de manière que cette réserve soit fixée à 4 % de la moyenne mobile des dépenses inscrites au budget administratif et au budget des projets des trois exercices précédents.

13 septembre 2001

2001/15

Assistance au Myanmar

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* des propositions présentées au chapitre III du document DP/2001/27 concernant l'assistance future au Myanmar;
2. *Approuve* la poursuite du financement d'activités menées par le PNUD à l'intention du Myanmar, dans les secteurs définis précédemment dans sa décision 93/21, par des ressources prélevées sur les montants cibles pour l'allocation des ressources de base (MCARB) (à hauteur de 22 millions de dollars environ), et confirmés dans ses décisions 96/1 et 98/14, pour la période de programmation de trois ans allant de janvier 2002 à décembre 2004;
3. *Autorise* l'Administrateur à approuver, projet par projet, la reconduction de projets réalisés dans le cadre de l'Initiative pour le développement humain à concurrence de 50 millions de dollars, dans l'éventualité où des ressources complémentaires pourraient être dégagées, comme indiqué au chapitre IV du document DP/2001/27;

4. *Autorise en outre* l'Administrateur à mobiliser des ressources complémentaires pour compléter les ressources de base limitées affectées aux activités qu'il est proposé de réaliser, au titre de l'Initiative, pour la période de programmation 2002-2004, conformément aux directives énoncées dans les décisions 93/21, 96/1 et 98/14 du Conseil d'administration.

14 septembre 2001

2001/16

FNUAP : Projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 2002-2003

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le projet de budget d'appui biennal du Fonds des Nations Unies pour la population, établi pour l'exercice 2002-2003, contenu dans le document publié sous la cote DP/FPA/2001/10,

1. *Approuve* des crédits d'un montant brut de 168,3 millions de dollars aux fins indiquées ci-après et décide que les recettes prévues, d'un montant de 21,8 millions de dollars, viendront en déduction du montant net des crédits à ouvrir s'élevant ainsi à 146,5 millions de dollars, ventilés comme suit :

Budget d'appui biennal pour l'exercice 2002-2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

Appui aux programmes	
Bureaux de pays	82 064.0
Siège	37 585.2
Total partiel	119 649.2
Gestion et administration de l'organisation	48 611.0
Montant total des crédits ouverts	168 260.2
<i>À déduire</i> : montant estimatif des recettes	(21 800.0)
Montant estimatif net des crédits à ouvrir	146 460.2

2. *Autorise* le Directeur exécutif à virer des ressources d'une ligne de crédit à l'autre jusqu'à concurrence de 5 % du montant correspondant à la ligne de crédit à laquelle le virement est effectué;

3. *Engage* le Directeur exécutif à procéder aux reclassements de poste proposés avec la plus grande prudence et dans la plus grande transparence, en tenant compte des risques de conflit avec les besoins définis dans le cadre de l'enquête sur l'évaluation des besoins des bureaux extérieurs;

4. *Prie* le Directeur exécutif de présenter une stratégie détaillée de mise en valeur des ressources humaines pour adoption à la seconde session ordinaire de 2002;

5. *Prie* le Directeur exécutif de lui présenter, à sa seconde session ordinaire de 2002, des projets de révision du budget d'appui biennal de l'exercice 2002-2003 résultant de l'examen approfondi des besoins de l'organisation, y compris l'enquête sur l'évaluation des besoins des bureaux extérieurs.

2001/17

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa seconde session ordinaire de 2001

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa seconde session ordinaire de 2001, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa seconde session ordinaire de 2001 (DP/2001/L.3 et Corr.1), tels qu'ils avaient été modifiés oralement;

Approuvé la liste de questions devant être examinées par le Conseil d'administration en 2002 (DP/2001/CRP.16), telle qu'elle avait été modifiée oralement;

Approuvé son plan de travail provisoire pour la première session ordinaire de 2002;

Approuvé le calendrier ci-après pour ses sessions de 2002 :

Première session ordinaire :	28 janvier-8 février 2002
Session annuelle :	17-28 juin 2002 (Genève)
Seconde session ordinaire :	23-27 septembre 2002

Pris note des propositions relatives à la rationalisation de sa documentation et de ses méthodes de travail (DP/2001/CRP.17-DP/FPA/2001/CRP.2) et des observations faites à ce sujet;

Débat consacré au PNUD

Point 2

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2001/13 du 14 septembre 2001 sur le projet du budget du PNUD pour l'exercice biennal 2002-2003;

Pris note du rapport sur l'examen annuel de la situation financière du PNUD en 2000 (DP/2001/22 et Add.1);

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 (DP/2001/24);

Pris note des informations concernant les dépenses de coopération technique du système des Nations Unies en 2000 (DP/2001/30 et Corr.1 et DP/2001/30/Add.1);

Pris note de l'amendement aux règles de gestion financière du PNUD (DP/2001/CRP.18);

Point 3

Plan de financement pluriannuel

Pris note du rapport sur la mise à jour du plan de financement pluriannuel et la révision du cadre intégré d'allocation des ressources (DP/2001/25);

Point 4

Évaluation

Décidé de reporter à sa première session ordinaire de 2002 l'examen du point 4 de l'ordre du jour;

Souligné la responsabilité qui lui incombe de fournir des orientations stratégiques au PNUD et à l'UNOPS sur le suivi de l'évaluation de leurs relations et, rappelant ses décisions 2000/16 et 2000/22 relatives au document DP/2000/35, exprimé le souhait de recevoir le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur la question, accompagné des observations y relatives du Secrétaire général de même que de celles du PNUD et de l'UNOPS, à la mi-novembre 2001 au plus tard;

Point 5

Cadres de coopération de pays et questions connexes

Adopté la décision 2001/15 du 14 septembre 2001 sur l'assistance au Myanmar;

Approuvé le deuxième cadre de coopération régionale pour l'Asie et le Pacifique DP/RCF/RAP/2

Pris note des rapports d'examen des pays indiqués ci-après :

Rapport d'examen de pays pour le Ghana DP/CRR/GHA/1

Rapport d'examen de pays pour la République populaire démocratique de Corée DP/CRR/DRK/1

Rapport d'examen de pays pour l'Égypte DP/CRR/EGY/1

Rapport d'examen de pays pour la République de Moldova DP/CRR/MOL/1

Rapport d'examen de pays pour le Brésil DP/CRR/BRA/1

Rapport d'examen de pays pour le Guyana DP/CRR/GUY/1

Approuvé les cadres de coopération de pays ci-après :

Deuxième cadre de coopération de pays avec le Burkina Faso DP/CCF/BKF/2

Deuxième cadre de coopération de pays avec le Burundi DP/CCF/BDI/2

Deuxième cadre de coopération de pays avec le Tchad	DP/CCF/CHD/2 et corr.1
Deuxième cadre de coopération de pays avec la Gambie	DP/CCF/GAM/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Lesotho	DP/CCF/LES/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Malawi	DP/CCF/MLW/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Mozambique	DP/CCF/MOZ/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Sénégal	DP/CCF/SEN/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Swaziland	DP/CCF/SWA/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Togo	DP/CCF/TOG/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec la République-Unie de Tanzanie	DP/CCF/URT/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec la Zambie	DP/CCF/ZAM/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Bhoutan	DP/CCF/BHU/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec la Chine	DP/CCF/CPR/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec la République populaire démocratique de Corée	DP/CCF/DRK/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec l'Indonésie	DP/CCF/INS/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec la Mongolie	DP/CCF/MON/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Népal	DP/CCF/NEP/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec Sri Lanka	DP/CCF/SRL/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec la République de Moldova	DP/CCF/MOL/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Brésil	DP/CCF/BRA/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Chili	DP/CCF/CHI/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Guatemala	DP/CCF/GUA/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Pérou	DP/CCF/PER/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec l'Uruguay	DP/CCF/URU/2
Approuvé le premier cadre de coopération sous-régionale pour les Caraïbes	DP/SCF/CAR/1
Approuvé la deuxième prorogation du premier cadre de coopération de pays avec l'Argentine	DP/CCF/ARG/1/EXT.II
Pris note des prorogations des cadres de coopération de pays ci-après :	
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec le Bénin	DP/CCF/BEN/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec les Comores	DP/CCF/COI/1/EXT.I

Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec la Côte d'Ivoire	DP/CCF/IVC/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec le Ghana	DP/CCF/GHA/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec la Mauritanie	DP/CCF/MAU/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec les Fidji	DP/CCF/FIJ/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec les États fédérés de Micronésie	DP/CCF/FSM/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec l'Inde	DP/CCF/IND/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec Kiribati	DP/CCF/KIR/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec les Îles Marshall	DP/CCF/MAS/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec Nioué	DP/CCF/NIU/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec les Palaos	DP/CCF/PLU/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée	DP/CCF/PNG/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec le Samoa	DP/CCF/SAM/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec les Îles Salomon	DP/CCF/SOI/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec les Tonga	DP/CCF/TON/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec Tuvalu	DP/CCF/TUV/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec Vanuatu	DP/CCF/VAN/1/EXT.I

Pris note du rapport relatif à Nauru : affectation d'un montant cible pour l'allocation des ressources de base (DP/2001/31);

Point 6

UNOPS : questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2001/14 du 13 septembre 2001 sur les prévisions budgétaires révisées de l'exercice biennal 2000-2001 et le projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003;

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les prévisions budgétaires révisées de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2000-2001 et son projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 (DP/2001/29);

Débat consacré au FNUAP

Point 7

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes d'assistance ci-après :

Assistance au Gouvernement du Bhoutan	DP/FPA/BTN/4
Assistance au Gouvernement de l'Érythrée	DP/FPA/ERI/2
Assistance au Gouvernement de l'Éthiopie	DP/FPA/ETH/5
Assistance au Gouvernement de la Gambie	DP/FPA/GMB/5
Assistance au Gouvernement de la Mongolie	DP/FPA/MNG/3
Assistance au Gouvernement du Maroc	DP/FPA/MAR/6
Assistance au Gouvernement du Mozambique	DP/FPA/MOZ/6
Assistance au Gouvernement du Niger	DP/FPA/NER/5
Assistance au Gouvernement du Sénégal	DP/FPA/SEN/5
Assistance au Gouvernement de Sri Lanka	DP/FPA/LKA/6
Assistance au Gouvernement du Soudan	DP/FPA/SDN/4
Assistance au Gouvernement de la République arabe syrienne	DP/FPA/SYR/6
Assistance au Gouvernement de la Thaïlande	DP/FPA/THA/8

Approuvé la demande de financement supplémentaire au titre du programme d'assistance du FNUAP aux pays anglophones et néerlandophones des Caraïbes (DP/FPA/CP/179/EXT/1);

Approuvé le programme d'assistance du FNUAP au Myanmar (DP/FPA/MMR) et demandé au Directeur exécutif de lui faire rapport tous les ans sur son exécution, à l'occasion de sa session annuelle;

Point 8
Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2001/16 du 14 septembre 2001 sur le projet d'appui biennal du FNUAP pour l'exercice 2002-2003;

Pris note de l'examen financier annuel pour 2000 (DP/FPA/2001/11);

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget d'appui biennal du FNUAP pour l'exercice 2002-2003 (DP/FPA/2001/12);

Point 9
Questions diverses

Annexe II

Composition du Conseil d'administration en 2001

(mandat venant à expiration le dernier jour de l'année indiquée)

États d'Afrique : Comores (2004); Djibouti (2003); Égypte (2002); Gabon (2003); Mauritanie (2003); Mozambique (2003); République démocratique du Congo (2003); Togo (2002).

États d'Amérique latine et des Caraïbes : Antigua-et-Barbuda (2004); Brésil (2002); Équateur (2003); Honduras (2002); Pérou (2004).

États d'Asie et du Pacifique : Chine (2003); Indonésie (2002); Iran (République islamique d') (2003); Pakistan (2004); Philippines (2003); Viet Nam (2002); Yémen (2004).

États d'Europe occidentale et autres États : Belgique (2002); Canada (2004); Danemark (2002); Espagne (2003); États-Unis (2004); Finlande (2003); Japon (2002); Luxembourg (2003); Pays-Bas (2002); Royaume-Uni (2004); Suisse (2004); Turquie (2003).

États d'Europe orientale : Bulgarie (2003); Fédération de Russie (2002); République tchèque (2004); Roumanie (2004).

02-23635 (F) 140302 140302

